

LERMAM LABORATOIRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES PAYS DU MAGHREB, DE L'AFRIQUE ET DE LA MEDITERRANEE



**L'EMIGRATION ALGERIENNE VERS LA FRANCE :
ESSAI D'ACTUALISATION DES LIENS ET CIRCULATION**

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
DATE : 10/04/97
N° D'ORDRE : 4966

Auteurs : Abdelmadjid BENNACEUR, Mohamed KHANDRICHE
et Mohamed KOUIDRI

Coordinateur : Mohamed KHANDRICHE

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement

CREAD DOCUMENTATION	
DATE D'ENTRÉE	RPT/075
N° D'ORDRE	

- Juin 1996

Nous tenons particulièrement à remercier le CRDI qui nous a fourni les moyens de travailler, ainsi que tous ceux qui ont collaboré à ce travail par leur accueil, leur patience : la Direction des Douanes Algériennes, le Conseil National de la Planification, la Banque de France, le Centre de Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants, les nombreuses associations d'immigrés ou inter-culturelles, les personnes interviewées, S. Musette, O. Mouterfi, A. Mebarek et tout particulièrement les agents de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) pour leur participation active à une partie des matériaux et Bernard Viala, socio-historien, pour son accompagnement et son souci d'harmonisation.

SOMMAIRE

Table des Tableaux et des Figures	3
Présentation générale	5
Chapitre I : Le contexte politique de l'émigration algérienne en France (Abdelmadjid BENNACEUR, sociologue, ONAMO)	7
I.A. Origines et causes d'une surpopulation	7
I.A.1. <i>Les conditions de naissance du mouvement migratoire</i>	7
I.A.2. <i>Le statut de migrant pendant la période coloniale</i>	7
I.A.3. <i>L'émigration algérienne dans le mouvement de libération et la guerre d'indépendance</i>	9
I.B. La politique de l'Etat algérien en matière d'émigration	9
I.B.1. <i>La charte d'Alger</i>	9
I.B.2. <i>La rupture</i>	11
I.C. La politique de l'Etat français en matière d'émigration	12
I.C.1. <i>Emigration de travail ou de peuplement</i>	12
I.C.2. <i>Electoralisme et xénophobie</i>	12
I.C.3. <i>Les progrès</i>	14
I.C.4. <i>L'intégration</i>	14
I.C.5. <i>Migrations au pluriel</i>	15
I.D. De la coopération entre les deux Etats	15
I.E. Les problèmes actuels	16
I.E.1. <i>Les flux actuels</i>	17
I.E.2. <i>Les migrants du travail (primo-migrants, première génération...)</i>	18
I.E.3. <i>Les descendants d'émigrés algériens nés ou ayant grandi en France</i>	19
I.F. Conclusion	23
Chapitre II : Démographie et flux migratoires (Mohamed KOUIDRI, démographe, Université d'Oran).	25
II.A. La démographie : domaine d'exploitation	26
II.A.1. <i>Le « déficit démographique » français</i>	26
II.A.2. <i>« L'explosion démographique » algérienne</i>	31
II.A.3. <i>Complémentarité démographique ?</i>	34
II.B. Evolution des flux d'émigration	36
II.B.1. <i>La Noria</i>	36
II.B.2. <i>Depuis « le coup de frein » de 1974</i>	41
II.C. Une nouvelle situation migratoire	44
II.C.1. <i>La question du retour</i>	44
II.C.2. <i>Un rajeunissement et une nouvelle attitude en pays d'accueil</i>	47
II.C.3. <i>La nationalité</i>	53
II.D. Conclusion	56

Chapitre III : Le champ socio-économique des transferts de l'émigration algérienne (Mohamed KHANDRICHE, sociologue, Université d'Alger).	57
III.A. Approche quantitative des transferts officiels	60
III.A.1. Caractéristiques d'une population et tendances	60
III.A.2. Transferts officiellement comptabilisés : TET et SART	64
III.A.3. Les importations sans paiement	70
III.A.4. Conclusion	83
III.B. Approches qualitatives	84
III.B.1. « Position et réseau »	84
III.B.2. Un changeur « professionnel » d'envergure	85
III.B.3. Une entreprise officielle reposant sur le change au « noir »	89
III.B.4. Compléments indispensables à un maintien d'activité, une croissance et une diversification	94
III.B.5. Investisseurs algériens extérieurs au pays	100
III.C. Conclusion	102
Chapitre IV : Enquêtes ici et là-bas	104
IV.I. <i>Emigrés et enfants d'émigrés algériens vivant en France</i> (Abdelmadjid BENNACEUR, Mohamed KHANDRICHE, Mohamed KOUIDRI)	104
I.A. Présentation des résultats de l'enquête	106
I.A.1. Caractéristiques générales de la population enquêtée	106
I.A.2. La population occupée	108
I.A.3. Les inoccupés	115
I.B. Analyse des opinions et attitudes	116
I.B.1. Quelques remarques sur l'enquête	116
I.B.2. Opinions et attitudes	117
I.B.3. Synthèse	131
I.B.4. Témoignages	133
I.C. Synthèse	136
IV.II. <i>Emigrés récemment réinsérés en Algérie et « espace migratoire »</i> (Mohamed KHANDRICHE),	138
II.A. Problématique et méthodologie	138
II.B. Les résultats	139
II.B.1. Profils généraux	139
II.B.2. Activité et type d'apport	140
II.B.3. Composants d'un espace migratoire	143
II.B.4. Images, « témoignages » et réalités	145
II.C. Conclusion	148
Conclusion générale	149
Propositions générales	152
Propositions pour une suite : l'importance de la saisie des réseaux	155
Bibliographie	156
I. Ouvrages	156

TABLE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

TABLEAUX

1.	Indicateurs démographiques en France 1981-1990	29
2.	Répartition de la population par grands groupes d'âges (en %)	33
3.	Evolution des effectifs de 1968 à 1974	38
4.	Evolution des flux migratoires de 1914 à 1973	40
5.	Immigration des familles enregistrées à l'OMI	42
6.	Algériens revenus au pays ayant bénéficié de l'aide au retour	45
7.	Age moyen des enfants et conjoints algériens entrés au titre du regroupement familial	48
8.	Rapport de masculinité et date d'installation en France	49
9.	Naissances vivantes en France en 1988	54
10.	Population algérienne à l'étranger	61
11.	Population algérienne en France	62
12.	Transferts financiers de l'émigration algérienne en France	65
13.	Transferts sociaux entre la France et l'Algérie (en millions de FF.)	68
14.	Part des importations sans paiement dans les importations	72
15.	Evolution du PIB, du taux de change et de la population	73
16.	Répartition des importations de véhicules sans paiement	75
17.	Volume des importations sans paiement	76
18.	Importations sans paiement	77
19.	Structure des marchandises importées sans paiement	78
20.	Change officiel et change parallèle	79
21.	Variation de l'écart entre change officiel et change parallèle en 1994	81
22.	Répartition des effectifs selon l'âge, et le sexe (en %)	107
23.	Répartition des salariés selon l'âge et le sexe (en %)	109
24.	Répartition des effectifs salariés selon le diplôme	110
25.	Répartition des effectifs selon la CSP	110
26.	Répartition de la population enquêtée selon la CSP et le pays de naissance (en %)	111
27.	Principales CSP par branches d'activité (en %)	111
28.	Principales CSP par secteurs d'activité (en %)	112
29.	Revenu mensuel total et principales CSP (en %)	112
30.	Epargne mensuelle et principales CSP (en %)	113
31.	Répartition selon la situation de famille et l'âge (en %)	114
32.	Q1 : Avez-vous réalisé un projet en Algérie ?	117
33.	Q2 : Avez-vous un projet en perspective en Algérie ?	117
34.	Q3 : Avez-vous un compte devises en Algérie ?	118
35.	Q4 : Prenez-vous vos vacances en Algérie ?	118
36.	Q6 : Vous rendez-vous en Algérie à chaque événement important (mariage, décès...) ?	119
37.	Q5 : Recevez-vous des membres de la famille ou des amis venant d'Algérie ?	119
38.	Q11 : Etes-vous optimiste quant à l'avenir économique de l'Algérie ?	119
39.	Q10 : Suivez-vous la situation politique en Algérie ?	120
40.	Q9 : Etes-vous favorable à la double nationalité ?	120
41.	Q7 : L'arabe devrait-il être enseigné dans les établissements scolaires fréquentés par les enfants d'origine algérienne ?	120
42.	Q8 : Souhaitez-vous que vos enfants apprennent le Coran ?	120
43.	Q12 : Qu'est-ce qui vous semble le mieux pour un Algérien vivant en France ?	121
44.	Eventualité de « créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie » selon l'âge	122
45.	Opinion sur « l'avenir économique de l'Algérie » selon l'âge	123
46.	« Suivez-vous la situation politique en Algérie ? » : réponses selon l'âge	123
47.	Eventualité de « vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie » selon l'âge	124
48.	« Prenez-vous vos vacances en Algérie ? » : réponses selon l'âge	124
49.	Opinion vis-à-vis de la « conservation de la langue d'origine » selon l'âge	124
50.	Eventualité de « créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie » selon le pays de naissance	125
51.	Eventualité de « vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie » selon le pays de naissance	125

52.	Opinion sur « l'avenir économique de l'Algérie » selon le pays de naissance	125
53.	« Suivez-vous la situation politique en Algérie ? » : réponses selon le pays de naissance	126
54.	Eventualité de « vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie » selon le sexe	126
55.	Eventualité de « créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie » selon le sexe	126
56.	Eventualité de « vivre en partie en France et en partie en Algérie » selon le sexe	127
57.	Opinion sur « l'avenir économique de l'Algérie » selon le sexe	127
58.	« Prenez-vous vos vacances en Algérie ? » : réponses selon le sexe	127
59.	Eventualité de « créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie » selon le niveau d'instruction	128
60.	Eventualité de « rompre définitivement avec l'Algérie pour mieux s'intégrer en France » selon le niveau d'instruction	128
61.	« Suivez-vous la situation politique en Algérie ? » : réponses selon le niveau d'instruction	129
62.	Opinion sur « l'avenir économique de l'Algérie » selon le niveau d'instruction	129
63.	Eventualité de « vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie » selon le niveau d'instruction	129
64.	Eventualité de « créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie » selon la CSP	130
65.	Opinion sur « l'avenir économique de l'Algérie » selon la CSP	130
66.	Eventualité de « rompre définitivement avec l'Algérie pour mieux s'intégrer en France » selon la CSP	130
67.	Eventualité de « vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie » selon la CSP	131
68.	Niveau d'instruction	139
69.	Répartition par âge	139
70.	Volonté de retour en France selon la situation professionnelle	140
71.	Répartition des travailleurs indépendants	141
72.	Répartition des salariés	142
73.	Changements de résidence de 1983 à 1991	146

FIGURES

1.	Indice de fécondité en France 1740-1988	26
2.	Pyramide des âges en France au 1er janvier 1990	28
3.	Taux de natalité et de mortalité en France 1981-1990	29
4.	Nombre d'enfants par femme en France de 1981 à 1990	30
5.	Part des trois grands groupes d'âges en France de 1981 à 1990	31
6.	Evolution de la population musulmane algérienne	31
7.	Pyramide des âges de la population algérienne (recensement de 1987)	32
8.	Part des trois grands groupes d'âges en Algérie de 1948 à 1987	33
9.	France et Algérie - Effectifs par âges (2 sexes)	35
10.	Evolution des effectifs de 1968 à 1974	38
11.	Evolution des soldes migratoires de 1918 à 1972	39
12.	Immigration des familles enregistrées à l'OMI	43
13.	Algériens revenus au pays ayant bénéficié de l'aide au retour	45
14.	Age moyen des enfants et des conjoints algériens entrés au titre du regroupement familial	48
15.	Rapport de masculinité et date d'installation en France	49
16.	Naissances vivantes en France en 1988	54
17.	Transferts financiers de l'immigration algérienne en France	66
18.	Structure des transferts sociaux entre la France et l'Algérie	69
19.	Part des importations sans paiement dans les importations	72
20.	Evolution du PIB par habitant	73
21.	Evolution du taux de change \$US/DA	73
22.	Evolution des importations de véhicules sans paiement	75
23.	Structure des importations sans paiement	76
24.	Ratio change parallèle/officiel	80
25.	Comparaison entre cours officiel et change parallèle du dinar et évolution de l'écart	80

PRESENTATION GENERALE

Les études qui suivent représentent la contribution algérienne, réalisée par le Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Pays du Maghreb et de la Méditerranée (LERMAM), à un travail plus vaste du Réseau Maghrébin de Recherche sur les Migrations Internationales (RMRMI), bénéficiant d'une aide du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) du Canada.

Chaque pays s'est axé sur une ou des thématiques, dépendantes à la fois des études antérieures et des particularités de son espace migratoire.

Le débat est toujours posé d'une saisie des migrations maghrébines comme des moments d'un même schéma : déclenchées à des périodes décalées, elles obéiraient néanmoins à une même logique en ce qui concerne les facteurs de départ, la problématique de réinsertion et celle des modes d'insertion dans les pays d'accueil.

L'autre position consisterait à insister sur les particularités irréductibles du fonctionnement de chaque espace migratoire, structuré par les relations entre un facteur national « intérieur », le type de développement de chaque pays, et un facteur extérieur, à savoir l'insertion dans le pays d'accueil à des périodes ou dans des régions différentes.

Nous espérons que la lecture des rapports émanant des trois pays participant au réseau éclaireront certains aspects de ce débat.

Pour la partie algérienne, nous ne pouvions que partir du fait qu'il s'agissait de l'émigration la plus ancienne et ayant ainsi suscité le plus d'études.

A. Sayad avait remarquablement saisi les phases de son histoire en proposant le modèle des « *trois âges de l'émigration algérienne en France* »¹ et en prenant comme ligne de force les modifications des matrices sociales produisant des types d'émigrés : la première phase est majoritairement composée d'hommes délégués par la communauté familiale, axée sur le maintien ou le développement de l'activité agricole et du patrimoine familial corrélatif.

A cette émigration « sur commande », mobilisant les individus pour un temps qui se doit d'être le plus court possible, simple parenthèse dans une vie, succède une phase où les durées de présence s'allongent, le nombre de séjours d'un même individu augmente, l'objectif de retour n'est plus axé sur une activité agricole qui, comme la plupart des agricultures « traditionnelles », est en train de périr.

Le « troisième âge » correspond à l'installation durable en France d'une population de plus en plus familiale que les mesures gouvernementales de frein ont eu notamment pour conséquence de fixer, en tarissant les flux de ce qui pouvait jusqu'en 1974 être décrit à partir de l'image de la « noria », mais qui était déjà en pleine mutation, s'alignant peut-être sur les immigrations plus anciennes.

¹ A. Sayad, « Les trois âges de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°13, juin 1977.

Est-ce à dire que l'émigration n'est plus qu'un objet historique ? La réponse serait positive à ne considérer que les flux. Elle est négative en ce qui concerne le statut de plusieurs centaines de milliers de personnes à l'égard de leur nationalité, de leur obligation de posséder une carte de résidence, mais aussi à cause du nombre d'échanges concrets d'hommes, de femmes, de biens et d'idées entre pays de départ et pays d'accueil.

Si certains aspects de l'émigration sont moribonds, l'espace migratoire existe, et existe bien.

Reste à voir les modalités de relations qui peuvent être aménagées si l'on se préoccupe des années à venir. C'était là une des préoccupations de l'équipe.

Les études réalisées dans le cadre du présent rapport obéissent à une double logique. La première est celle « d'un état des lieux ». Elle s'articule autour de trois thèmes : le contexte politique où se trouvent posées les conséquences de l'économie mais surtout des relations inter-étatiques, la lecture économique à partir du problème des transferts, les composantes démographiques permettant de penser à long terme.

La deuxième logique est celle d'une actualisation, la plupart des grandes études s'arrêtant au milieu des années 1980. Elle a amené à réaliser deux enquêtes, une sur chaque rive de la Méditerranée :

- émigrés et enfants d'émigrés insérés dans la structure sociale de la France actuelle, où les modifications de la composante démographique mais aussi du « capital culturel » ne sont pas sans effets plus ou moins directs sur le statut ; la qualification est un type de parole qui distingue très nettement les deux premiers âges,
- réinsérés récents dans la société algérienne, peu importants d'un point de vue numérique mais points d'appui d'un espace de circulation qu'il convient de mieux cerner pour l'avenir.

Chapitre I

LE CONTEXTE POLITIQUE DE L'EMIGRATION ALGERIENNE EN FRANCE

I.A. ORIGINES ET CAUSES D'UNE SURPOPULATION

Les mouvements d'émigration des Algériens vers la France sont fondamentalement d'origine économique, mais leurs formes, leurs rythmes, leurs durées ont été modelés, plus que pour d'autres émigrations, par des facteurs politiques et idéologiques.

Parmi ces facteurs, citons :

I.A.1. *Les conditions de naissance du mouvement migratoire*

C'est avec la colonisation, la destruction des équilibres et des mécanismes internes de la société indigène et l'arrivée massive d'une migration coloniale de peuplement, que les Algériens répondent aux appels à la main-d'oeuvre venant de la « métropole ».

I.A.2. *Le statut de migrant pendant la période coloniale*

Durant cette période, l'emploi, le recrutement pour l'émigration se faisaient sous contrainte militaro-administrative. A aucun moment et malgré l'appellation « département français » attribué à l'Algérie, le marché du travail métropolitain n'a été ouvert librement aux Algériens. Il est vrai que les méthodes de gestion de cette réserve (et non d'un volet-chômage) vont évoluer : aux embrigadements, succéderont des incitations de type économique ou idéologique, toujours accompagnées de pressions administratives pour accentuer ou freiner les départs et les retours (sources : journaux, littérature, poésie, émissions radiophoniques de l'époque).

Les causes et les origines de l'émigration algérienne en France ont été abordées par des historiens, des économistes, des sociologues des deux rives, qui sont arrivés aux mêmes conclusions. Citons quelques extraits.

« "Le fellah dépossédé", culturellement déraciné, n'avait d'autre solution pour nourrir sa famille dont la taille va s'accroître avec la forte expansion démographique, que de vendre ses bras... Plus tard, les fellah s'expatrieront en grand nombre, apportant, par leurs "mandats" l'essentiel des ressources monétaires de certaines régions. » (Jean-Daniel Verneil)

« Pour que le producteur, séparé de ses moyens de travail et de subsistance, quitte sa communauté et s'expatrie, de nouvelles conditions doivent entrer en jeu qui, seules, permettront la conversion de la surpopulation latente, née de l'expropriation primitive coloniale, en population ouvrière migrante. Dans le cas de l'émigration maghrébine en France, le rôle d'impulsion revient à la première grande guerre

mondiale. Le rôle de la guerre est à cet égard exemplaire, car non seulement le recrutement des travailleurs sera organisé sous contrainte militaire, mais leur acheminement vers les lieux de travail et aussi leur mise au travail.

« L'entrée, comme le séjour et le travail, était soumise à la discipline militaire ; la vie dans l'usine, comme la vie hors de l'usine était organisée, encadrée et contrôlée par l'autorité militaire. C'est une immigration militaire dans tous ses aspects qui apparaît sur la scène du marché du travail métropolitain. »²

« Cette émigration apparaît comme le produit de deux forces qui se conjuguent. D'un côté, il y a les forces attractives, l'appel dû aux besoins de l'économie métropolitaine en main-d'oeuvre, de l'autre, il y a les forces répulsives, ou plutôt expulsives, celles qui rendent disponibles les futurs émigrés ; les conditions seront économiques, politiques. »³

« Si l'on se cantonne aux conditions qui, du côté français, ont prévalu lors de la première immigration algérienne, l'exemple marseillais met en lumière le "rôle premier" de l'immigration dans une perspective économico-politique. A partir des documents recueillis par Viala, on voit comment, à la suite des grandes grèves de 1907, un contremaître de l'huilerie qui avait vécu dans la région de Tizi-Ouzou s'est adressé à ses amis (colons) pour faire venir des kabyles afin de briser le mouvement de grève des ouvriers français et italiens au sein de l'entreprise. »⁴

« Phénomène colonial également, le flux de main-d'oeuvre algérienne suscité par les besoins de l'économie métropolitaine est modulé en fonction de son propre rythme, ainsi que l'évolution historique du mouvement migratoire amorcé à l'occasion de la Première Guerre mondiale, sous la forme du recrutement forcé d'une paysannerie paupérisée et prolétarisée par la dépossession de ses terres. Apport rendu nécessaire par les énormes pertes en hommes de la guerre de 1914-1918 (1,5 millions) l'émigration algérienne régresse sous l'effet de la crise mondiale de 1930 et réaugmente après 1946 pour participer à la reconstruction de la France jusqu'à atteindre 425 000 hommes en 1962. L'expatriation croissante des travailleurs algériens, corollaire du chômage sévissant outre-Méditerranée est donc un fardeau dont hérite l'Algérie indépendante. »⁵

Dans la quasi-totalité des discours politiques des Algériens sur l'émigration, jusqu'aux années 1980, on retrouve la même référence aux causes de l'émigration.

A notre avis, la raison de cet acharnement à soulever cette question est à rechercher dans le refus des gouvernements français, durant cette période, de prendre en considération cette notion de responsabilité historique sur la question de l'émigration algérienne.

Le pouvoir français avait une appréciation différente de celle du pouvoir algérien sur l'application des accords d'Evian, aussi bien dans le domaine économique que pour la circulation des personnes et des biens.

2 Larbi Talha, *Le salariat immigré dans la crise. La main-d'oeuvre maghrébine en France*, Ed. CNRS, 1989, 266 p., pp. 64-65.

3 Alain Gilette - Abdelmalek Sayad, *Immigration algérienne en France*, Ed. Entente, Paris, 1984, 285 p., p. 18.

4 Mohamed Khandriche, *Réinsertion et développement*, OPU, Alger, 1983, 404 p.

5 Nicole Grinaud, *La politique extérieure de l'Algérie 1962-1978*, Karthala, Paris, 1984, 366 p.

Par ailleurs, pour certains hommes politiques et gouvernants français, la présence française en Algérie ressortissait d'une mission civilisatrice et non pas d'expansion et de colonisation, sans que cela soit exprimé publiquement. Les non-dits et des objectifs politiques différents pèseront sur le dialogue concernant l'émigration.

Des mesures intervenues à la fin des années 70 et surtout début 80 sur les regroupements familiaux, la durée de séjour, vont marginaliser en partie ce débat idéologique feutré.

I.A.3. L'émigration algérienne dans le mouvement de libération et la guerre d'indépendance

Les premiers noyaux organisés du mouvement de libération nationale algérien (Etoile Nord Africaine 1924) qui donnèrent naissance au P.P.A. verront le jour en France au sein de l'émigration.

Les contacts, les confrontations d'idées avec des mouvements révolutionnaires et patriotiques, la mise à profit de conditions sécuritaires meilleures qu'en Algérie vont permettre aux militants de l'indépendance de diffuser leurs idéaux et de s'organiser en France. Durant la guerre de libération, l'émigration se considérera comme partie prenante, à part entière, du combat et le F.L.N. créera une fédération de France qui jouera un rôle important aussi bien sur le plan politique que matériel.

Cette histoire marquera longtemps les différentes générations d'immigrés et l'ensemble des acteurs qui agissent en leur direction.

« Le peuple algérien n'oublie pas la part importante que ses fils "émigrés" ont prise dans la lutte de libération sur les fronts de "l'extérieur". »⁶

Parmi les causes de surpolitisation, citons encore l'utilisation des thèmes émigration - Islam par des courants politiques français généralement de droite dans des conjonctures sensibles (périodes électorales et de crises économiques).

I.B. LA POLITIQUE DE L'ETAT ALGERIEN EN MATIERE D'EMIGRATION

Ce sont les données historiques, politiques et idéologiques qui détermineront la position officielle de l'Algérie pendant plus de vingt ans. L'absence d'une expérience de développement empêche une prise en compte conséquente et fine des facteurs économiques dans l'élaboration des lignes directrices de la politique de migration. Quand l'économie est pris en compte, c'est à partir de théories générales non vérifiées ou à partir de préoccupations immédiates.

I.B.1. La charte d'Alger

Durant cette période et comme le montrent les textes et résolutions du parti F.L.N. au pouvoir, l'émigration est considérée comme conséquence de la colonisation,

⁶ Mohamed Khandriche, *op. cit.*, p. 185.

exclusivement, avec une nuance pour la courte période de la charte d'Alger (adoptée au Congrès du F.L.N. en 1964) qui stipule :

« Les causes de l'émigration algérienne en Europe, et plus particulièrement en France, sont étroitement liées au niveau de développement de notre pays. Elle peut être atténuée ou freinée, mais ne cessera qu'avec la disparition de ses causes principales. »⁷

Cette explication du mouvement migratoire algérien par la charte d'Alger ne mentionne pas les conditions historiques de la naissance des flux migratoires en France, d'une part, et considère qu'un seuil de développement pourra y mettre fin, sans évoquer l'attrait des pôles les plus développés sur les moins développés (voir la fuite des cerveaux, l'émigration vers les USA, etc.).

De toutes façons, toutes les thèses de la charte d'Alger, même si elles ont eu un impact sur la société, n'influeront pas sur la position du pouvoir issu du coup d'Etat du 19 Juin 1965. C'est la charte dite charte nationale de 1976 qui exprimera les idées dominantes au sein du pouvoir sur la question.

« L'émigration est un phénomène inhérent au fait colonial. Elle constitue l'un des problèmes graves légués à la Nation par le colonialisme. Les travailleurs émigrés subissent, en plus de l'épreuve de l'exil, les graves préjudices que leur occasionnent les discriminations dont ils sont victimes et les dangers qui affectent leur sécurité. Le retour et la réinsertion progressive de la communauté émigrée sont un des objectifs majeurs de la Révolution Socialiste. »⁸

« L'émigration algérienne en Europe a essentiellement pour origine des facteurs historiques que nous pouvons expliquer par la colonisation française en Algérie. Si la France n'avait pas en effet occupé l'Algérie, le problème de l'émigration n'aurait jamais existé. »⁹

Le retour, vieux rêve des émigrés des premières générations et du mouvement national, imprégnera la démarche de tous les acteurs algériens, y compris les émigrés eux-mêmes, qui considéreront ce retour, ou tout au moins la stratégie fondée sur le projet de retour, non seulement comme un désir de renouer avec la terre natale, la famille élargie et le tissu social d'origine, mais comme un devoir patriotique qui pèsera sur les projets individuels.

A l'époque où nous avons mené notre première enquête systématique (1972-1973), il nous avait semblé (mais cela restait à vérifier et c'était l'objet de l'étude) que le retour était perçu par les émigrés comme étant à la fois désirable et possible.

Les opérations de réinsertion organisées par l'Algérie en 1974-1975 vont démontrer la volonté du pouvoir de faire appel à l'émigration (en particulier aux travailleurs qualifiés) et la volonté des émigrés de revenir au pays d'origine.

⁷ Charte d'Alger, 1964, Commission Centrale, p. 83.

⁸ Charte nationale, 1976, p. 145-146.

⁹ Khelifa Mameri, *Orientations politiques de l'Algérie (analyse des discours du Président Boumédiène) 1965-1970*, Ed. SNED. Alger 1973 219 p. p. 186.

Ils seront des milliers à répondre aux offres d'emploi des entreprises dans des conditions en-dessous de celles qu'ils avaient en France (chute du salaire nominal et du pouvoir d'achat).

Il est vrai que le projet algérien de développement, à cette période, soulevait beaucoup d'espoirs de progrès et de promotion parmi les émigrés. Par ailleurs, les pressions subies, notamment du fait du climat d'insécurité, accentueront le désir de retour.

I.B.2. La rupture

C'est à partir de la fin des années 70 et au début des années 80 que la politique algérienne va connaître une rupture pour passer de la position volontariste nationaliste à une position de réalisme pragmatique. C'est l'ambassadeur d'Algérie en France, Redha Houhou, qui officialisera pour la première fois la nouvelle position des autorités algériennes, en appelant, dans une déclaration faite à la presse à Paris, les émigrés à s'intégrer dans la société d'accueil.

Cette évolution de la position algérienne trouve son origine :

- dans les changements de projet de société des groupes dirigeants après le boumediennisme,
- dans l'aggravation de la situation de l'emploi,
- et enfin dans l'observation et la prise en compte du mouvement migratoire algérien depuis l'indépendance.

Mais la nouvelle doctrine du pouvoir central algérien rencontrera des résistances parmi des citoyens algériens qui ne désirent pas s'installer définitivement dans un pays étranger. Ces courants étaient particulièrement forts dans l'encadrement de l'émigration algérienne en France, en premier lieu, l'Amicale des Algériens en Europe.

Pour celle-ci, les problèmes de perception nationalitaire s'appuyaient sur des préoccupations de position acquise. Conçue comme un prolongement du parti au pouvoir, elle gardait une emprise sur les émigrés en raison de leur relation avec l'Algérie, fondée sur l'idée de retour.

Son éclatement ultérieur justifiera pour elle-même son opposition à la position nouvelle du pouvoir.

La politique algérienne en direction de l'émigration aura péché surtout par son manque de réalisme jusqu'aux années 80, et par les illusions qu'elle a pu entretenir parmi les immigrés.

Ces illusions ont été soutenues par la politique dite de quotas (une partie des logements construits et des emplois créés devaient théoriquement être réservés aux émigrés de retour). Il n'en fut rien dans les faits. Les réalités économiques et sociales ne permettaient pas d'appliquer de telles mesures. En revanche, l'Etat algérien, depuis l'indépendance, a apporté un soutien politique et moral précieux aux émigrés algériens et maghrébins par ses positions contre les exactions xénophobes et pour leur sécurité.

I.C. LA POLITIQUE DE L'ETAT FRANCAIS EN MATIERE D'EMIGRATION

I.C.1. Emigration de travail ou de peuplement

Les fondements des politiques d'appel à la main-d'oeuvre étrangère des pays industrialisés procèdent de la satisfaction des besoins de leur économie. Les facteurs subjectifs et idéologiques, quand ils interviennent, ne remettent pas en cause cette relation de base.

Par contre, dans la politique de peuplement (compensation du déficit natal), un ensemble d'éléments de culture, d'histoire et de psychologie des groupes nationaux ou ethniques, est semble-t-il, pris en considération.

Le fait que les critères de choix en France ne soient plus publiquement définis est un élément d'opacité de l'analyse.

Il n'en fut pas toujours ainsi. Ralph Schor¹⁰ cite André Parrault qui affirmait :

« Les étrangers accompagnés de leur famille constituaient la partie la plus saine et la plus intéressante de l'émigration ouvrière. »

A propos de l'intérêt des jeunes, il cite Charles Lambert :

« L'enfant est malléable et merveilleusement assimilable. »

Aujourd'hui, les propos sur les critères de sélection, de choix ne peuvent plus être aussi libres qu'à l'époque de référence, sans heurter les consciences et les opinions.

Cet enchevêtrement apparent entre politique d'émigration, de travail et de peuplement, se trouvera compliqué dans la position française après l'indépendance de l'Algérie, par les relations entre les deux Etats, les intérêts économiques et politiques.

« En réalité, on se limiterait à l'économique, à du psycho-sociologisme, si l'on ne tenait compte, dans l'approche et l'analyse du phénomène migratoire, de la dimension politique, avec tout ce qu'elle comporte de signification et de conséquences pour les immigrés, les deux nationalismes, les deux sociétés. »¹¹

I.C.2. Electoralisme et xénophobie

L'expression la plus négative de la politique française en matière d'émigration a été et demeure l'utilisation du thème de l'immigration dans les périodes électorales, comme moyen de gagner à une force organisée les couches les plus retardataires de la société. L'amalgame entre émigration, délinquance et chômage est utilisé durant ces périodes et à des moments de crises politiques et sociales (relations entre Etats, conflit du Moyen-Orient, chômage).

Les conséquences de ces pratiques dépassent souvent les objectifs que leur assignent les formations qui y ont recours et influent dangereusement sur la sécurité, y compris physique des immigrés en particulier algériens et maghrébins. Elles alimentent les tendances xénophobes et racistes et sont bien souvent à l'origine d'agressions mortelles. Même si le nombre de ces agressions est statistiquement réduit, la

¹⁰ Ralph Schor, *L'immigration en France 1919-1939*, Nice, CMMC, 1986, 109 p.

¹¹ Ahcène Zahraoui, *Maghrébins en France (émigrés ou immigrés)*, Editions CNRS, Nov 1983, pour le Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes.)

symbolique qu'elles véhiculent envenime sérieusement les relations entre Etats et parfois entre les communautés et les peuples. Elles inquiètent et déstabilisent les différentes catégories d'immigrés et sont de ce fait une raison majeure d'incitation à la violence parmi les jeunes de cette communauté.

Autre élément de déstabilisation et de différend, la menace de renvoi massif de travailleurs a été utilisée à l'occasion de négociations difficiles ou de divergences entre Etats, comme en 1979-1980, sous le pouvoir du président Giscard d'Estaing. Celui-ci exigeait le retour de 35 000 Algériens par an, alors que le nombre d'Algériens adultes n'avait cessé de régresser et que les décisions d'arrêt de l'émigration prises de part et d'autre avaient stoppé toute introduction nouvelle d'Algériens, à l'exclusion de ceux touchés par le regroupement familial et de migrants dits clandestins.

Le nombre de ces derniers, « les clandestins », recensés en 1981 dans le cadre des opérations de régularisation, était de 14 000 alors que la grande presse avançait le chiffre de 200 000 (voir le *Monde*). En tout état de cause, l'entrée de ces « clandestins » correspondait aux besoins de certains secteurs retardataires et était tolérée dans les faits. Dans un document du B.I.T.¹² sur la migration internationale pour l'emploi, W.R. Bohning et J. Werquin indiquent que :

« 80 - L'immigration et l'emploi irrégulier se traduisent, ces dernières années, également à travers les nouvelles formes d'emploi liées à la recherche d'une plus grande flexibilité sur les marchés de l'emploi. »

« 77 - La régularisation des années 81-82 en France a touché des secteurs pour lesquels il existe de réelles difficultés à trouver de la main-d'oeuvre française... »

« 81 - Les effets négatifs de la migration illégale et de l'emploi irrégulier, tant sur le plan du marché du travail que pour les travailleurs eux-mêmes exigent non seulement que leur développement soit enrayé, mais qu'il soit éliminé au maximum. »

Il est révélateur que les mesures politiques visant à enrayer l'introduction illégale de travailleurs étrangers en France aient été appliquées durant une législation socialiste, alors que pendant plus d'une décennie, l'émigration clandestine a été un autre thème de propagande alarmiste.

Pour Bohning et Werquin, l'émigration illégale ressort du travail au noir en général, et ce sont les nationaux qui prédominent dans les emplois irréguliers.

On remarque que Bohning et Werquin utilisent une terminologie mieux adaptée à la réalité du problème évoqué. Illégale et irrégulière rendent mieux compte du processus d'entrée et de mise au travail, impliquant différents partenaires, que le concept d'immigration clandestine.

Ce dernier a historiquement une connotation d'action hostile (voir les guerres) ou de monde parallèle (voire milieu), alors qu'irrégulier ou illégal renvoient à un contexte de droit.

¹² World Employment Program, Genève, avril 1990, p. 37.

I.C.3. *Les progrès*

A côté de ces positions politiques générales françaises qui ont pesé directement et négativement sur la situation de l'immigration algérienne et maghrébine en France, il y a lieu de mettre en exergue des positions ou des mesures qui ont pesé dans un sens positif.

- * Ainsi le fait que la recherche d'un allègement de la main-d'oeuvre étrangère (M.O.E) après la montée du chômage en France ne s'est pas traduite par des renvois massifs d'étrangers, Algériens et maghrébins en l'occurrence, préservant les droits et l'avenir d'une coopération entre le pays d'accueil et les pays d'origine (la RFA n'a pas hésité à renvoyer des centaines de milliers de Turcs en 1971).
- * Les mesures de régularisation des migrants entrés illégalement en France en 1981.
- * L'accent mis durant la décennie 80 sur l'apport des étrangers immigrés, leurs droits en particulier, dans plusieurs discours du Président de la République.
- * La levée en partie de l'opposition de fait au regroupement familial des Algériens.
- * La politique libérale d'acquisition de la nationalité qui avait élargi le champ de choix et de liberté des Algériens.
- * La tolérance, malgré des aléas, des oppositions, d'une culture différente, avec en particulier sa composante religieuse, l'Islam.

C'est durant cette décennie, également, qu'un progrès sensible dans les concepts utilisés et l'analyse, va être enregistré grâce aux travaux des chercheurs mais aussi, et il faut le souligner, grâce à des discours politiques qui feront sortir les thèses scientifiques des cercles d'initiés pour influencer l'ensemble de la société et la pratique politique.

I.C.4. *L'intégration*

La recherche dans les sciences sociales, libérées des thèses coloniales et de l'ethnocentrisme, a montré que l'insertion, l'intégration des différentes catégories d'immigrés ne peuvent être réussies que si la personnalité de base, la culture et la filiation historique ne sont pas l'objet d'agressions visant à les gommer, y compris dans l'optique d'une « nationalisation » des jeunes.

L'assimilation, qui cherchait à couper les candidats à la nationalité française de leurs racines, pour mieux les modeler, les ramener à un « modèle moyen national de femmes et hommes », ne pouvait provoquer qu'appauvrissement, traumatisme et drames humains.

Les responsables politiques français, durant la décennie 80, ont eu le mérite de reprendre les idéaux de mai 1968 et de populariser les thèses nouvelles sur la question.

Michel Rocard, en tant que Premier Ministre, affirmait à la rencontre nationale des élus socialistes originaires du Maghreb, le 7 Janvier 1990 :

*« Qu'est-ce que donc que l'intégration, ou plutôt pour commencer, que n'est-elle pas ? Elle n'est d'abord pas, je l'ai dit tout à l'heure, de l'assimilation. Chacun doit pouvoir continuer à porter sérieusement sa propre histoire. Il faut que cette histoire puisse se sédimenter, il faut qu'elle puisse appartenir tranquillement au passé, quelque douloureuse qu'elle ait pu être. Rien n'est ou ne serait plus dangereux que de tenter de refouler, de réprimer cette histoire-là. C'est cela l'assimilation et l'on sait bien que le nationalisme ou l'intégrisme en sont les enfants naturels. »*¹³

Le même Rocard, lors de l'installation du Haut Conseil à l'Emigration en février 1990, reprend :

« Il s'agit donc de définir une politique d'intégration qui, utilisant les voies ordinaires de toutes luttes contre l'exclusion, soit néanmoins accueillante à cette différence particulière qui est l'origine géographique et donc la culture et la langue. »

I.C.5. Migrations au pluriel

Dans le domaine des concepts et de la clarification, un pas a été fait, durant la même période, dans l'appréhension de l'émigration, par le passage des formules globalisantes des discours politiques à des distinctions précises, par la définition des catégories qui composent cette émigration, aussi bien à partir des droits, des statuts, que des parcours de vie et des projets différents.

Jeunes nés ou ayant grandi dans le pays d'accueil des ascendants, primo-migrants, travaillant légalement depuis dix, quinze, vingt ans et plus, nouveaux arrivants, régulièrement ou irrégulièrement pour des travaux saisonniers, le commerce ou les professions libérales... constituent des populations qui peuvent être confondues dans une approche sur les origines géographiques ou ethniques ; mais dans une optique politique d'action et de solution aux problèmes posés à chacun, la distinction par catégories est plus opérante. Elle rapproche des définitions et des droits internationalement reconnus pour les migrants et leurs enfants et permet de mieux situer la responsabilité des Etats et cerner les solutions les plus adaptées.

I.D. DE LA COOPERATION ENTRE LES DEUX ETATS

La nouvelle approche française sur l'immigration algérienne dans les années 80 (droits acquis pour les résidents de longue durée, libre choix pour le retour, interventions rigoureuses en général contre les menées racistes), d'une part, l'évolution de la position algérienne (recul du discours étroit et de la vision hégémonique sur les ressortissants algériens), d'autre part, ont détendu les relations entre les deux Etats sur la question.

Il s'agissait là d'un progrès sur le fond, car les accords entre les gouvernements algériens et français durant les années 64-65 et les années 70 portaient de préoccupations immédiates, tactiques, et n'avaient pas pour base essentielle la prise en compte des droits, des projets et de la réalité des migrants.

¹³ Revue - Amicale des Algériens en Europe, *Actualité Migrations*, n°309, 14 janvier 1990.

Inga Brandel dit :

« Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, la politique de la main-d'oeuvre entre la France et l'Algérie, est continuellement influencée par les autres moments de la relation bilatérale. »¹⁴

Sur la scène française, avec des possibilités et des moyens d'expression nouveaux, un statut de nationalité particulier dans un contexte marqué par la référence aux droits de l'homme, les deux Etats auront le mérite, quels que soient les calculs ou les intérêts, de faire taire les étroitesse et de ne pas contrarier le mouvement.

Quelques mesures arrêtées en commun dès le début des années 80 sont révélatrices de la prise en considération des exigences de cette « nouvelle génération »¹⁵ :

- * ainsi l'accord qui permet aux enfants d'immigrés de faire leur service militaire dans l'un des deux pays et leur assure la possibilité de garder les deux nationalités ou d'opter pour l'une ou l'autre au moment de leur choix ;
- * la levée de toute entrave ou tracasserie administrative aux jeunes porteurs de passeports différents.

Ces mesures n'ont pas d'ancrage juridique, mais entérinent officiellement un état de fait, une réalité complexe.

Il aura fallu du courage à la partie algérienne, compte tenu d'un passé relativement récent et douloureux, pour faire admettre cette décision dans une phase historique d'affirmation nationale et à la partie française compte tenu des courants xénophobes.

I.E. PROBLEMES ACTUELS

Un ensemble de facteurs politiques, culturels et économiques, a modifié l'analyse de la question des migrants algériens en France.

L'affirmation des descendants d'émigrés, nés ou ayant grandi en France comme catégorie spécifique, l'aggravation des crises économiques en Algérie et d'emploi en France ont remis en cause les approches globalisantes de ce qu'on désignait par le terme générique d'émigration-immigration, qui faisait l'impasse sur des réalités, des catégories et des problèmes complexes et différents.

Des concepts nouveaux, plus ou moins précis, sont apparus sous la pression et l'expression des changements. Ainsi les autorités algériennes ont-elles substitué au terme émigration celui de communauté résidente ; ainsi est né le concept de deuxième génération qui malgré la confusion qu'il peut créer a été surtout, à l'origine, l'expression d'une recherche pour la prise en compte et l'analyse d'une population qui ne répondait plus aux définitions et aux contours de celle qui « la précédait ».

¹⁴ Inga Brandel, *Les rapports franco-algériens depuis 1962 : du pétrole et des hommes*, L'Harmattan, Paris, 1981, 182 p., p. 114.

¹⁵ Nous n'entendons pas génération d'âge, mais plus catégorie fondée sur un comportement nouveau, un parcours et des perspectives différentes.

Dans ce qui suit, trois questions ayant une relation avec les mouvements de migration sont évoquées séparément.

- 1 - Les flux actuels et à venir de migrants entre les deux pays.
- 2 - Les primo-migrants du travail.
- 3 - Les descendants d'émigrés algériens en France.

I.E.1. Les flux actuels

On peut considérer que pour la première fois depuis le début du siècle les flux traditionnels d'émigration de travail d'Algériens vers la France ont été quasiment interrompus pour une période significative (du milieu des années 70 à ce jour).

Petit à petit, l'arrêt des départs vers le pays d'emploi va entraîner la fin des retours vers le pays d'origine (de 15 000 en moyenne pour les années 1980-1984, on passe à 10 000 en 1986, puis à 3 000 en 1988 et enfin à quelques centaines à partir de 1988-1989).

La population de retour est constituée presque exclusivement d'hommes âgés en fin de droits ou d'expulsés.

Les départs pour installation en France sont le fait, soit de personnes entrant dans le cadre du regroupement familial, soit d'intellectuels de haut niveau relevant de la fuite des cerveaux (605 travailleurs permanents de nationalité algérienne ont été admis en 1991).

Les dispositifs mis en place pour le contrôle par les autorités françaises en direction des Algériens semblent d'une efficacité complète et ont mis fin à toute émigration-immigration irrégulière.

Mais il faut signaler que les moyens de contrôle mis en place pour la délivrance de visas de séjour par le Consulat français en Algérie sont nettement insuffisants au regard de la demande. Ceci est à l'origine de tensions et de conflits entre la population et le personnel du Consulat excédé par la pression de travail et parfois insolent.

Ceci relèverait des péripéties d'une administration mais dans les temps de crise, la conscience populaire a vite fait de lier ces comportements à l'expression de racisme en France et à l'arrêt de l'introduction d'Algériens candidats à l'émigration pour y voir une politique délibérée d'hostilité ou de mépris.

Les mouvements de population entre l'Algérie et la France, malgré les conditions parfois dramatiques où ils se produisaient, ont permis une connaissance réciproque de groupes ou d'individus appartenant à des sphères géographiques, culturelles, religieuses et économiques très différentes. Ce qui a constitué un trait d'union solide et précieux qui a survécu aux vicissitudes de l'histoire.

S'il est normal et surtout réaliste de considérer que chaque pays a à préserver ses intérêts immédiats, il y a lieu pour l'avenir de ne pas négliger cette relation.

I.E.2. Les migrants du travail (primo-migrants, première génération...)

Pour éviter toute confusion d'appellations ou de concepts, la population évoquée dans ce paragraphe sous l'appellation de primo-migrants est celle constituée par des Algériens ayant grandi en Algérie et qui ont émigré à l'âge adulte à la recherche d'un emploi.

Il s'agit essentiellement de personnes ayant plus de 40 ans, c'est-à-dire de personnes qui ont pu s'installer en France à l'âge adulte avant l'arrêt de l'introduction d'étrangers décidé par le gouvernement français en 1974.

En effet, ceux entrés irrégulièrement entre cette période et 1981 ont été régularisés en 1981. Leur nombre était de 14 000. Entre 1982 et 1990, 45 163 Algériens ont été admis au séjour, 23 097 de sexe masculin et 22 066 de sexe féminin. Parmi ces 45 163, 10 544 seulement étaient des actifs, les autres ont été admis au titre du regroupement familial.¹⁶

D'après le recensement effectué en 1990, les Algériens en France sont au nombre de 619 923 qui se répartissent ainsi par âge :

- de 40 ans :	346 194
40 à 44 ans :	60 825
45 ans ou + :	212 904

Si l'on considère le lieu de naissance :

140 851 sont nés en France
479 072 sont nés en Algérie

Ceux qui sont nés en Algérie se répartissent ainsi par âge :

- de 40 ans :	207 947
40 à 44 ans :	59 849
45 ans ou + :	211 276

L'essentiel des primo-migrants tels que définis plus haut se retrouvent dans les catégories d'âges de 40 ans et plus.

Cette catégorie a connu une importante modification dans son mode d'existence et ses projets.

L'absence de flux et de rotation, le regroupement familial en ont fait pour l'essentiel une population stabilisée avec des enfants nés ou ayant grandi en France et un logement permanent.

Le recensement de 1990 montre clairement cette transformation ; seuls 37 089 Algériens vivent hors ménage. Parmi eux : 28 897 mariés et 8 192 célibataires ou veufs et divorcés. L'élément féminin y est presque absent (796 femmes).

L'habitat en foyers ne concerne plus que 33 204 personnes de + de 40 ans sur un total de 36 208.

Moins de 40 000 personnes présentent le profil qui dans le passé avait alimenté la candidature au retour.

L'Algérien marié ayant laissé sa famille en Algérie, ou le célibataire vivant en foyer ou autre logement transitoire, dépensant peu et économisant l'essentiel du salaire, est bien en voie d'extinction.

Il reste cependant que la catégorie d'âge des plus de 45 ans dans sa grande majorité, même si elle n'a pas de projets de retour définitif, garde un mode de fonctionnement, un fonds de culture et des liens avec le pays d'origine proches de celui des migrants des périodes dites « d'émigration rotative ».

I.E.3. Les descendants d'émigrés algériens nés ou ayant grandi en France

a - Définition

Nous voulons plus précisément évoquer la population d'enfants d'émigrés nés ou ayant grandi en France après l'indépendance et qui ont fourni la masse de la catégorie qui a été appelée deuxième génération. Il est vrai, comme le rappelle René Galissot, que des noyaux d'Algériens se sont installés durablement et en famille en France dès après la Seconde Guerre mondiale. On pourrait donc considérer qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. Mais ces premiers noyaux, même s'ils s'adaptaient au mode de vie et de culture français, ne constituent pas une catégorie à part et en particulier n'avait pas conscience de constituer une catégorie à part avec ses spécificités multidimensionnelles. Les premiers noyaux d'enfants d'émigrés et de familles stabilisées étaient partie prenante à part entière de la communauté algérienne émigrée ou bien s'intégraient individuellement à la société française sans créer d'espace spécifique.

Ce n'est qu'après l'extension du regroupement familial, l'augmentation sensible du nombre de jeunes nés et/ou ayant grandi dans l'émigration, que la prise de conscience d'une catégorie en soi, et pour soi pourrait-on ajouter, va s'exprimer dans ce qui a été appelé le mouvement « Beur » [en verlan (argot) : Arabe] ; cette catégorie se distingue par des spécificités culturelles et juridiques, aussi bien par rapport à ses aînés qu'à la société d'accueil.

On peut dire que les Algériens de moins de 40 ans nés ou ayant grandi en France ressortent de cette deuxième génération, de primo-migrants au 1er ou 2ème degré.

b - Evaluation quantitative

En raison du code de la nationalité française appliqué aux Algériens, nous ne disposons pas de statistiques précises sur cette catégorie.

En effet, durant la période coloniale, l'Algérie était considérée comme territoire français et les Algériens étaient réputés Français.

Or le code de la nationalité, jusqu'à son amendement récent (loi de 24 août 1993), stipule que tout enfant né sur le sol français d'un parent français a automatiquement la nationalité française sauf dénonciation explicite de sa part à l'âge de 18 ans.

Ainsi les Algériens nés en France de pères algériens nés eux-mêmes avant l'indépendance sur un territoire réputé français, ont automatiquement la nationalité française sauf dénonciation à leur majorité.

Si l'on se réfère aux recensements et aux enquêtes officielles sur la population publiés en France par l'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques ou par l'Office des Migrations nationales, nous obtenons les données suivantes qui donnent un éclairage sur l'importance numérique de cette catégorie.

* <u>Naissances en France de pères algériens depuis 1963 :</u>		465 289
Entre 1974 et 1982 :	171 427	} 296 026
de 1982 à 1990 :	124 599	
* <u>Parmi les 619.923 algériens recensés en 1990,</u>		
140 851 sont nés en France		
* <u>Les membres de familles entrés depuis 1969 représentent :</u>		124 599
* Les <u>Algériens ayant acquis la nationalité française</u> sont		112 069
(ils sont par définition nés en Algérie)		

Ainsi, d'un côté, nous nous retrouvons avec 465 289 naissances depuis 1963, auxquelles il faut ajouter les mineurs entrés au titre du regroupement familial (autour de 50 000 d'après le taux moyen d'enfants avancé par l'OMI) et les enfants d'Algériens ayant acquis la nationalité française avant l'indépendance. Les descendants de ces Algériens y compris ceux dont les parents résident en Algérie obtiennent d'office la nationalité algérienne. Ce qui nous donne une population totale d'origine algérienne née ou ayant grandi en France équivalente à près de 550 000 personnes.

Or, d'un autre côté, et toujours d'après le recensement 1990 et les estimations de l'OMI, nous ne retrouvons que 140 851 Algériens nés en France. Ce qui laisse supposer que plus de 430 000 descendants d'Algériens au 1er degré sont soit recensés en tant que Français soit sont rentrés au pays d'origine de leurs parents.

Pour ce dernier poste (retour au pays), en se basant sur le taux de 23 % de mineurs accompagnant leurs parents (voir enquête de l'ONAMO 1986-87-88), nous n'obtenons pas plus de 50 000 personnes.

Notre évaluation confirme le nombre généralement avancé de 400 000 personnes d'origine algérienne considérées comme françaises car nées en France. Il convient de leur ajouter une partie des 124 599 personnes entrées dans le cadre du regroupement familial (50 000).

La population considérée représenterait quelque 500 000 personnes (il s'agit d'une évaluation qui ne prend en compte que ceux qui sont nés en France ou sont entrés dans le cadre du regroupement familial). On peut considérer qu'une partie des migrants introduits en France en tant que majeurs mais très jeunes (18-24 ans) peuvent être assimilés à cette catégorie.

En introduction à un sondage effectué récemment par la SOFRES et le Nouvel Observateur, publié par ce dernier¹⁷, le nombre de Français de parents maghrébins est évalué à 1 million de personnes. La part des Tunisiens, des Marocains et des Algériens n'y est pas précisée, mais ces derniers sont les plus nombreux.

Cela dit, cette précision n'a pas d'importance autre que statistique car les originaires des trois nationalités se sont fondus, pour l'essentiel, dans une population relativement homogène dans ses comportements, sa culture, son mode de vie, sa situation sociale et sa position dans la société, même si ses références étatiques, géographiques ou politiques au pays d'origine des parents sont différentes.

c - Principales caractéristiques

En esquisant un portrait de cette population sur la base des recherches, des opinions et chiffres traités à travers la documentation, les statistiques et les enquêtes, à la lumière de nos connaissances et de notre vécu, nous pouvons noter les caractères suivants :

- * Il s'agit de 400 000 à 500 000 personnes, réparties presque également entre sexes féminin et masculin, appartenant presque exclusivement aux tranches d'âge de moins de 40 ans.¹⁸

- * Elles se répartissent géographiquement dans les mêmes bassins d'implantation que l'émigration algérienne initiale (Bouches-du-Rhône, Rhône-Alpes, Région parisienne, Nord-Pas de Calais).¹⁹

- * Elles habitent à 90 % dans les cités de banlieue.²⁰

- * Elles constituent une population beaucoup moins homogène socialement que la génération des parents et présentent en son sein l'émergence progressive d'une couche moyenne composée de cadres supérieurs, commerçants, intellectuels, artistes...²¹ et une diversification des postes et secteurs d'emploi.

- * C'est une population qui a connu une progression dans l'accès à la scolarité par rapport aux parents mais qui continue à être loin derrière le taux moyen d'accès aux études supérieures.²²

- * Elles sont généralement des nationaux français.

- * Leur insertion professionnelle reste mauvaise.

- * Dans l'ensemble elles ont adopté le mode de vie français mais gardent les référents culturels et historiques des parents et de leurs pays d'origine.²³

17 *Nouvel Observateur* du 8 décembre 1983.

18 Recensement général de la population de 1990, INSEE.

19 Ibid.

20 Sondage SOFRES, *Nouvel Observateur*, 2-8 décembre 1993.

21 Evolution de la CSP des jeunes recensés en tant qu'Algériens. Nous ne disposons pas d'informations statistiques séparées sur les jeunes Français d'origine algérienne dans le recensement français de 1990.

22 Antoni et Scotto, dans une enquête à Marseille et sa région, constatent que moins de 10 % des enfants étudiés atteignent les grandes classes du secondaire et moins de 1,5 % obtiennent le bac : *Colloque Immigration*, Rome, 1987.

23 Enquête SOFRES, *Nouvel Observateur*, op. cit.

- * Elles sont francophones mais gardent un attachement pour leur langue maternelle.
- * Elles sont beaucoup plus intégrées que leur parents, mais se heurtent à des obstacles dressés par la société et en particulier le racisme.
- * Une minorité (20 %) est opposée à l'intégration.
- * Elles expriment un refus d'assurer la reproduction des fonctions de l'immigré sur le plan économique et social.
- * Elles revendiquent d'une manière organisée une identité spécifique.

Tous les travaux que nous avons consultés concordent dans leur description et s'accordent sur la nécessité d'une plus grande intégration. Les divergences apparaissent quant aux formes et au rythme de cette intégration. Citons quelques auteurs :

« Le mixte : une jeunesse transnationale »

Dans la condition de mixte, le sentiment d'appartenance est ambivalent, l'identité double ou réversible. Cette formation composite est originelle, puisque l'acculturation française est acquise avant même le départ... Il s'agit bien d'acculturation, ce qui implique des tensions, mais pas forcément la rupture des solidarités familiales et communautaires, celle-ci se superpose et s'enchevêtre avec la socialisation primaire au sein de la famille. Il en résulte une identité originale. Cette condition de double "identité", au moins sentimentale, recouvre encore les appartenances anciennes au pays d'origine et à des marques distinctives. Mais, sommée de choisir une identité unique, cette jeunesse ne peut donner de réponse définitive quel que soit le choix qui a été fait pour les papiers d'identité et l'avenir professionnel... »²⁴

Le point de départ de notre étude se fonde sur un premier constat : celui de l'existence d'une population de jeunes annonçant une identité française - algérienne - arabe posant d'emblée la combinaison de deux termes qui devraient s'exclure l'un l'autre, à moins justement de repérer là une communauté particulière au sein de la population française.

Cependant, la référence à l'identité culturelle et les revendications culturelles ne viennent pas au premier plan de la part des intéressés ; c'est la société française qui utilise la distinction à partir de la culture. Sur le plan de l'identité, ces jeunes issus de l'immigration sont communément appelés immigrés ou étrangers, comme si ce terme générique les renvoyait à leurs parents, comme si on était héréditairement étranger ou immigré...

La société française a, à l'égard de ces jeunes, des attitudes bien discordantes : elle leur reproche de ne pas s'intégrer, de rester différents, en même temps qu'elle ne leur offre guère les conditions permettant cette intégration (« nous n'embauchons pas d'Algériens » est une phrase couramment entendue lors des recherches d'emplois).²⁵

24 Réseau européen des migrations internationales, n°2, décembre 1985 p. 62.

25 Nicole Levanthoam Pellerin, Refus d'assurer la reproduction des fonctions et de la place de l'immigré sur le plan économique et social. Colloque sur l'immigration, Rome, 1987.

Par contre, pour Jazouli²⁶, sociologue d'origine marocaine vivant en France :

« ... De la même façon, il conviendrait de mettre un terme à la possibilité qu'ont les beurs d'origine algérienne de faire leur service militaire là-bas (entendons en Algérie N.D.R.). Il ne saurait y avoir de fidélité à deux nations. »

D'une façon plus générale, Jazouli est partisan, au nom de l'intégration, d'une rupture brutale et totale avec la culture et les référents du pays d'origine :

« Quitte à choquer, je le réaffirme : il faut que l'école impose la culture dominante. Ainsi il faudrait renoncer à l'enseignement de l'arabe dans le primaire, instauré par le pouvoir giscardien, qui s'inscrivait dans la logique du retour, et perpétué par le pouvoir socialiste au nom du culte de la différence. Erreur magistrale par gentillesse différentialiste, nous risquons de déstabiliser toute une génération. Il n'est pas normal de livrer des enfants supposés français à des instituteurs de pays tiers qui font ce qu'ils veulent et qui sont pour les gouvernements étrangers un instrument de contrôle de ces populations... »

De fait, se trouve posé ici le problème d'une population qui peut être un enjeu pour des courants transnationaux fondamentalistes. Des franges de cette population marginalisées sur le plan du logement, de la scolarisation et professionnellement sont des proies potentielles pour des mouvements qui proposeraient une dynamique identitaire « positive ». Or une telle dynamique serait forcément contradictoire avec la possibilité d'acquérir une citoyenneté au sein de la société d'accueil.

I.F. CONCLUSION

On retrouve ici le débat entre la préconisation d'un traitement de régime général ou d'un traitement particulariste. La voie française, conséquente d'un point de vue historique avec une ligne de conduite assimilationniste, a consisté, dans la plupart des domaines, à opter pour un régime général (scolarisation, prestations familiales, droits autres que le vote). Ceci n'est pas forcément synonyme d'intégration dans la société moderne, au sens où les mécanismes de reproduction sociale favorisent les détenteurs de capitaux. A cet égard, ce serait plus la variable sociale, au sens de la catégorie socioprofessionnelle des parents, qui permettrait de comprendre la position sociale actuelle de la majorité des enfants.

Si la partie qui a pu s'élever sur le plan culturel et scolaire rejoint majoritairement le prolétariat moderne des employés de toutes sortes, celle qui a très peu réussi dans ce domaine se trouverait, toute proportion gardée, dans une position comparable à celle des parents (peu de qualification). Or, les besoins de l'appareil économique se sont modifiés et par ailleurs les effets du passage par l'école se font sentir dans les refus de postes de travail trop pénibles ou considérés comme dévalorisants.

Il est vrai qu'ici la question d'un enseignement facultatif dans la langue du pays d'origine reste assez marginale. On ne peut sérieusement souscrire à l'idée que deux heures par semaine permettent un contrôle des populations. D'autre part, un tel enseignement même renforcé se conçoit pour une émigration de type transitoire où les familles sont destinées à retourner au pays, et ce serait alors, si l'on considère les

pratiques d'autres « expatriés temporaires », préconiser la création d'écoles et de lycées algériens à l'étranger... ce qui semble ni être dans l'air ni coller à la réalité des choses.

En fait se trouvent posés non seulement le problème des « retours » assez improbables mais bien celui du lien culturel avec les parents, leur histoire, leur pays d'origine.

La pratique des anciens pays d'émigration vers la France qui ont eu à gérer ce problème peut être porteuse d'exemples profitables : outre l'enseignement des langues étrangères dans le cadre de l'éducation nationale, on peut concevoir des centres culturels, sur le mode du Goethe Institut ou de l'Association Dante Alighieri dans lesquels les Etats peuvent agir en termes de financement ou de qualité de prestations.

Mais en matière de relations, les instances étatiques ne sont qu'une donnée presque mineure face aux multiples raisons et concrétisations des relations existantes. En effet, les sphères familiales continuent à tisser de fait une série de liens, de même que le domaine associatif peut, avec le développement de ce qu'il est convenu d'appeler la société civile, jouer un rôle important dans les années à venir.

Chapitre II

DEMOGRAPHIE ET FLUX MIGRATOIRES

La présente étude de l'émigration des Algériens vers la France d'un point de vue démographique s'inscrit dans la problématique d'ensemble arrêtée par l'équipe algérienne du Réseau Maghrébin de Recherches et Migrations internationales. La question centrale est relative à l'évolution du rapport qu'entretient le migrant avec les deux pays (d'origine et d'accueil).

L'objectif de cette démarche est par conséquent d'apporter un éclairage sur le poids de la démographie dans l'évolution du phénomène migratoire externe. Cela pourrait d'ores et déjà renseigner sur les raisons objectives de la situation migratoire et permettre, dans l'esprit de la « recherche-action » prôné par le réseau, la formulation d'hypothèses et propositions répondant à l'attente actuelle.

Le point de vue développé dans ce travail est complémentaire des autres travaux de l'équipe sans pour autant en préjuger les résultats. Autrement dit, le choix des angles d'analyse - ici l'optique démographique - n'implique ni une hiérarchisation des démarches « disciplinaires » ni un alignement préalable des points de vue qui peuvent se développer en harmonie dans la nuance, ou même en contradiction.

Il s'agit donc de montrer ici les réalités démographiques des deux pays et les mécanismes de dynamique de population qui, en s'imbriquant avec d'autres facteurs de types politique, historique, économique et géographique, ont déterminé d'une certaine façon le cours des échanges humains entre les deux rives de la Méditerranée en général et entre la France et l'Algérie en particulier. En effet, si les termes de l'intitulé mettent en équation les deux pays seulement, l'analyse quant à elle ne saurait s'y limiter. Globalement, les niveaux d'explication seront de trois types :

- * Le niveau bilatéral où peuvent être conçues les particularités des relations migratoires entre l'Algérie et la France ;
- * Le niveau méditerranéen où apparaissent les deux ensembles d'appartenance historique, civilisationnelle et naturelle des deux pays, à savoir le Maghreb d'une part et l'Europe du sud d'autre part, et leurs relations mouvementées à travers le temps ;
- * Et plus généralement, le niveau mondial où les deux pays symbolisant, l'un, le nord prospère et dominateur, l'autre, le sud en blocage structurel permanent, et dépendant.

En fait de migration, on est loin d'un échange de populations. Il s'agit plutôt d'exode du Sud vers le Nord. Il y a bien eu dans l'histoire des flux de populations inverses, mais peut-on parler d'échanges de populations lorsqu'il s'agit de colonisation de peuplement ? C'est dire que cette approche se fait avec une arrière-pensée. Celle d'une surdétermination du mouvement d'émigration, par le rapport de domination entre les deux pays conjugué aux structures fortement contrastées depuis longtemps déjà des populations algérienne et française.

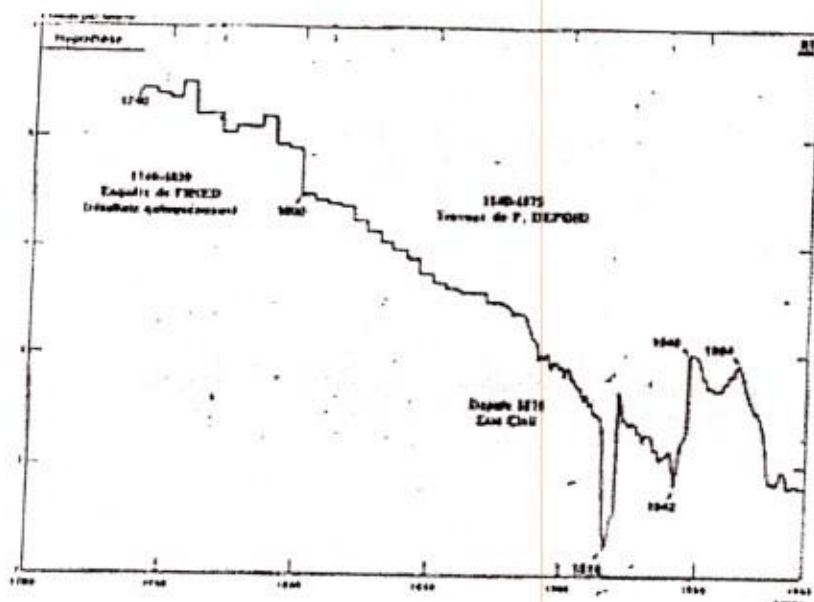
II.A. LA DEMOGRAPHIE : DOMAINE D'EXPLOITATION

L'idée première d'une telle conception est simple. Elle pourrait se résumer à l'image des vases communicants ou au principe de l'osmose. Mais pour cela il faut évidemment que certaines conditions, comme l'étroite relation entre les populations concernées dans un rapport soit d'assimilation pure et simple, soit de domination, soient assurées. Le deuxième cas de figure est justement celui qui a caractérisé le rapport France/Algérie depuis le début du XIX^{ème} siècle. L'histoire et la géographie ont fait que les deux populations soient « juxtaposées » par l'ordre colonial d'abord et la dépendance quasi intégrale qui s'est ensuivie y compris après la décolonisation. L'émigration apparaît dans un tel contexte comme la résultante de deux réalités démographiques divergentes, l'une produisant des facteurs d'appel, l'autre au contraire répulsive, mais toujours selon la logique de la première.

II.A.1. Le « déficit démographique » français

Les préoccupations populationnistes françaises sont très anciennes. En 1866 déjà, un programme de protection maternelle et infantile était présenté par un membre de l'académie de médecine avec cette exclamation : « Depuis que l'empire se trouve entouré de grands Etats dont les populations sont devenues presque aussi nombreuses que la sienne, il lui importe, sous peine de déchéance, de veiller avec une active sollicitude à l'accroissement et la vigueur des générations françaises ».²⁷

Et c'est durant cette fin de XIX^{ème} siècle que les prestations familiales se sont généralisées. L'idée du « sursalaire familial » s'impose, et en 1946 est introduit le « quotient familial », qui conduit à alléger ou carrément supprimer l'imposition des foyers nombreux en pénalisant en même temps les célibataires et les ménages sans enfants. Depuis lors, les mesures incitatrices à la procréation se sont consolidées et multipliées. La raison à cela est une baisse inexorable de la fécondité comme le montre la figure ci-dessous :



Source : INED, et INSEE, annuaire statistique de la France

Fig. 1- Indice de fécondité en France 1740-1988

27 M. L. Levy, « France : flux et reflux du natalisme », *Population et Société*, n° 251, novembre 1990

Cette baisse de la fécondité devient encore plus significative avec l'aventure coloniale de la France. Hormis les pics de la courbe qui correspondent à une fécondité de « rattrapage » succédant chaque fois à une guerre, le niveau de la procréation n'a cessé de baisser. Il y a lieu de noter les niveaux dramatiques du milieu des deux guerres mondiales, mais surtout la première, car la mobilisation était presque exclusivement française. Et c'est justement à ce moment-là que le coup d'envoi est donné pour une immigration sur injonction de l'armée et de l'administration coloniales. Pour la première fois, des Algériens en grand nombre sont acheminés vers la France pour les besoins militaires et économiques. Ainsi, la pente correspondant à 1916 peut être interprétée comme le manque à gagner en fécondité dû à l'annulation de mariages et à la séparation de conjoints en raison de la guerre qui s'est déclenchée deux ans auparavant.

Le creux correspondant à 1942 pour les mêmes raisons est moindre. On peut supposer que désormais la mobilisation militaire concerne en grande partie les « colonisés ».

Dans les deux cas, le recours à l'immigration a été important.

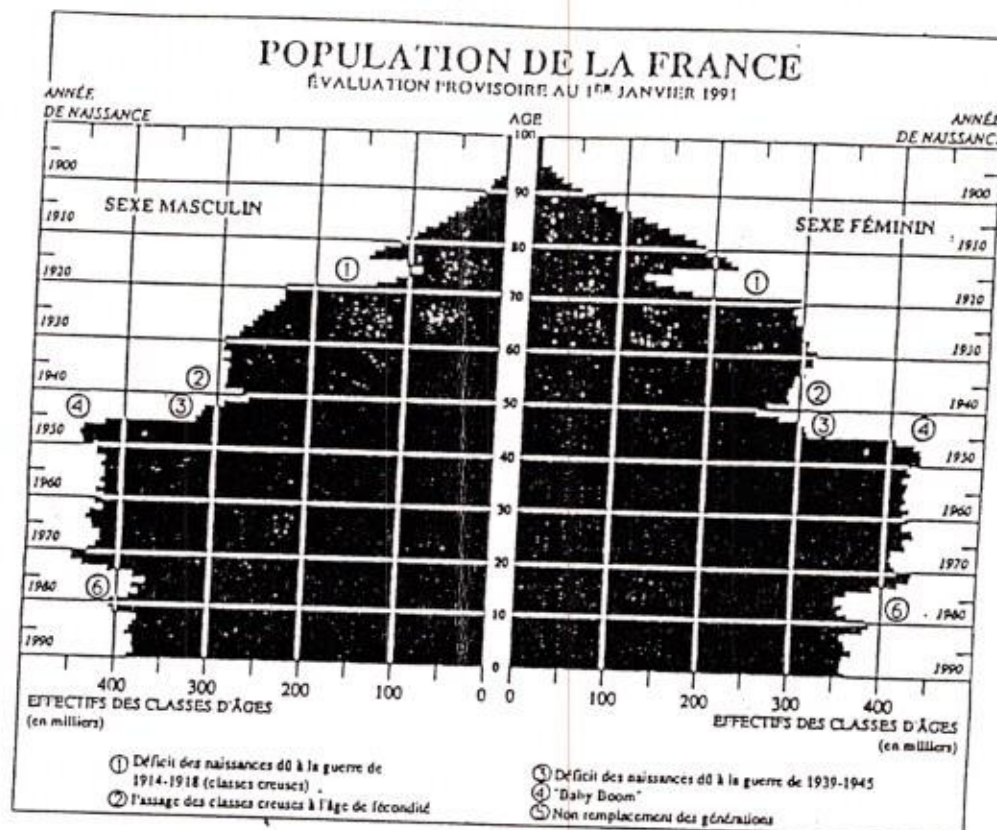
Et depuis ce temps-là, la « solution algérienne » au problème démographique en France est restée une option privilégiée jusqu'aux heurts post-coloniaux entre l'Algérie indépendante et l'ex-métropole.

Aujourd'hui, l'état de la population française est encore plus préoccupant. Les mariages diminuent, la fécondité ne cesse de baisser, la population vieillit et l'immigration reste le premier facteur de compensation démographique.

Depuis 1983, le nombre de naissances n'excède pas 780.000²⁸, soit un taux de natalité à peine supérieur à 13 % et, en raison de la faiblesse de ce niveau, le taux d'accroissement naturel est estimé à 0,41 % malgré la faiblesse remarquable de la mortalité infantile.

La fécondité ne fait que baisser. L'indice synthétique de fécondité déjà faible (en 1981, il était de l'ordre de 1,94 enfant par femme) a continué son fléchissement pour atteindre 1,8 en 1990. Et, selon tous les pronostics, rien ne laisse penser à un changement de tendances à vue plus ou moins immédiate, malgré la fluctuation observée des taux de natalité d'année en année. La baisse continue de la natalité a donné à la pyramide d'âge de la population française une allure qui répond de moins en moins au terme de pyramide, tant sa base est rétrécie.

28 M. L. Levy, « La population française en 1989 et 1990 », *Population et Société*, n° 255, mars 1991. A noter qu'avec un nombre de moins de la moitié de celui de la France, la population algérienne donne naissance à plus de 800 000 bébés annuellement.



Source : INSEE

Fig. 2- Pyramides des âges en France au 1er janvier 1990

Le vieillissement de la population ressort nettement dans cette figure. La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, âge de la retraite, atteint 14,2 % et elle ne fait qu'augmenter.

Par contre, la proportion des jeunes de moins de 20 ans va en diminuant et n'atteint même pas 28 % en 1990. Cette évolution fait que la proportion des 20-64 ans, c'est-à-dire la population en âge d'activité, ne progresse plus significativement. Elle représentait 58,1 % en 1985, elle n'est que de 58,3 % cinq ans plus tard (en 1990). Autant dire qu'elle plafonne. Si les tendances se maintiennent, cette proportion ne tardera pas à reculer.

Ceci pourrait peut-être expliquer qu'après une rupture de 1985 à 1987, l'immigration soit en train de reprendre puisqu'en 1988, le solde migratoire est estimé à 20 000 et l'année d'après à 50 000 personnes.

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990 (p)
Naissances (m)	805	797	749	760	768	778	768	771	765	762
Décès (m)	555	543	560	542	552	547	527	525	529	529
Excédent naturel (m)	251	254	189	217	216	232	240	247	236	233
Solde migratoire (m)	56	37	16	14	0	0	0	20	50	—
Variation totale (m)	306	291	205	232	216	232	240	267	287	233
Taux de natalité (t)	14,9	14,7	13,7	13,9	14,0	14,1	13,8	13,8	13,6	13,5
Taux de mortalité (t)	10,3	10,0	10,2	9,9	10,0	9,9	9,5	9,4	9,4	9,4
Taux de mortalité infantile (r)	9,7	9,5	9,1	8,3	8,3	8,0	7,8	7,8	7,5	7,2
Indice de fécondité (e)	1,94	1,91	1,79	1,81	1,82	1,84	1,82	1,82	1,81	1,80
Espérance de vie										
hommes (a)	70,4	70,7	70,7	71,2	71,3	71,5	72,0	72,3	72,4	72,7
femmes (a)	78,5	78,9	78,8	79,3	79,4	79,7	80,3	80,5	80,6	80,9
Mariages (m)	315	312	301	281	269	266	265	271	280	288
Taux de nuptialité (t)	5,8	5,7	5,5	5,1	4,9	4,8	4,8	4,9	5,0	5,0
Population (l) (m)	54 335	54 626	54 831	55 062	55 278	55 510	55 750	56 017	56 303	56 536
Moins de 20 ans (l) %	30,0	29,8	29,4	29,1	28,8	28,5	28,2	27,9	27,7	27,4
65 ans ou plus (l) %	13,5	13,2	12,9	12,8	13,1	13,3	13,6	13,8	14,0	14,2

(a) années (p) provisoire
 (e) enfants pour une femme (r) taux pour 1000 naissances vivantes
 (m) milliers (t) taux pour 1000 habitants (l) en fin d'année

(*) Estimations sur la base du recensement de 1982 (voir texte).
 Cette réserve s'applique principalement aux lignes « solde migratoire », « variation totale » et « population totale ».

Source: INSEE

Tableau n°1 - Indicateurs démographiques en France 1981-1990 (*)

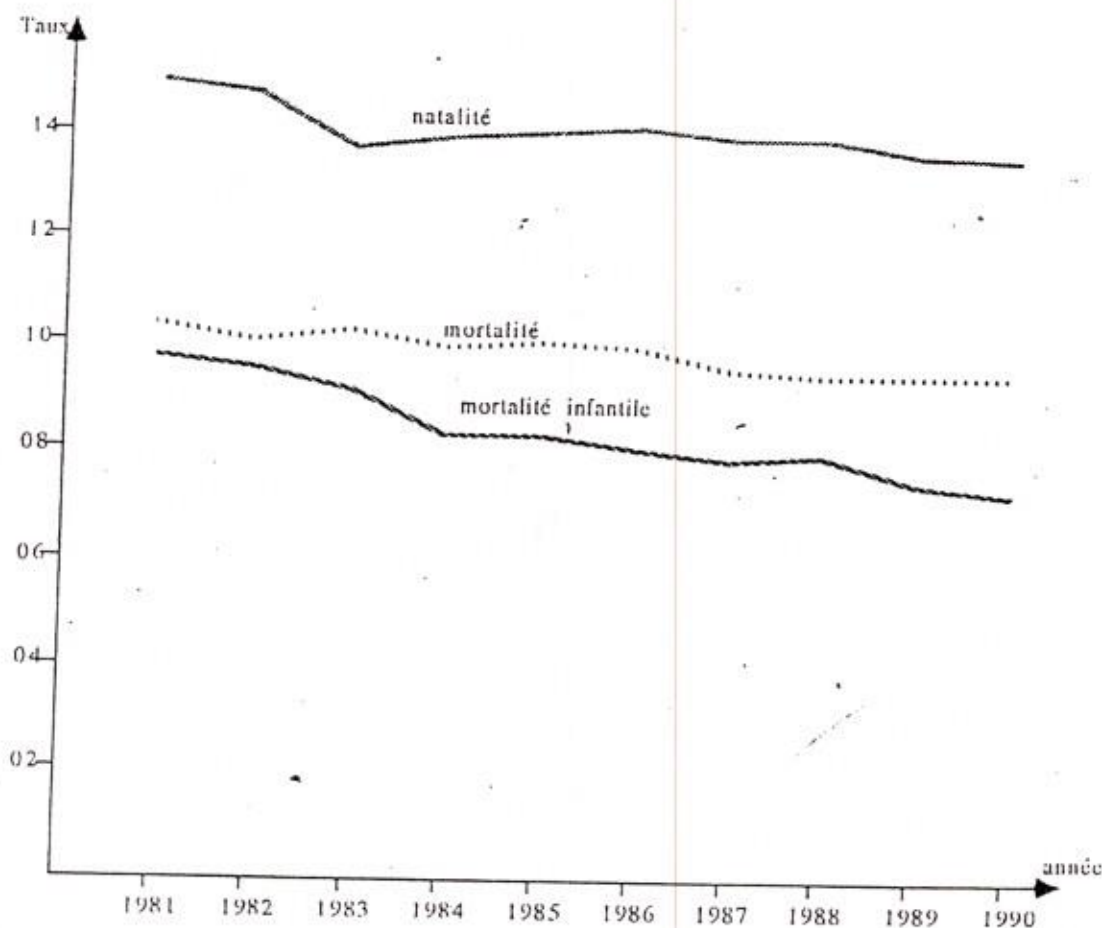


Fig. 3- Taux de natalité et de mortalité en France 1981-1990

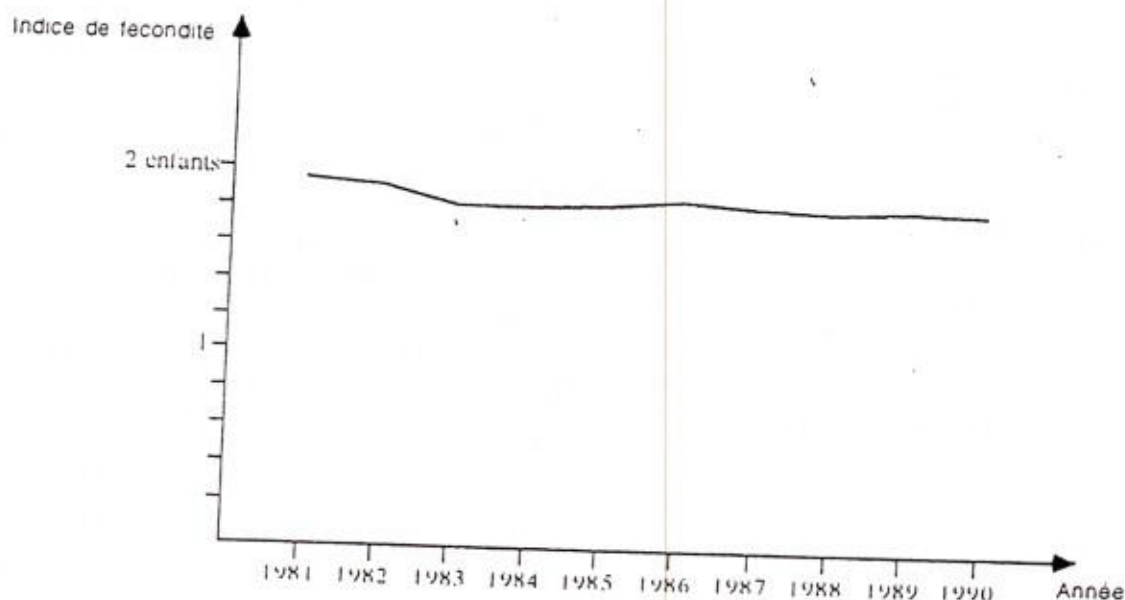


Fig. 4- Nombre d'enfants par femme en France de 1981 à 1990

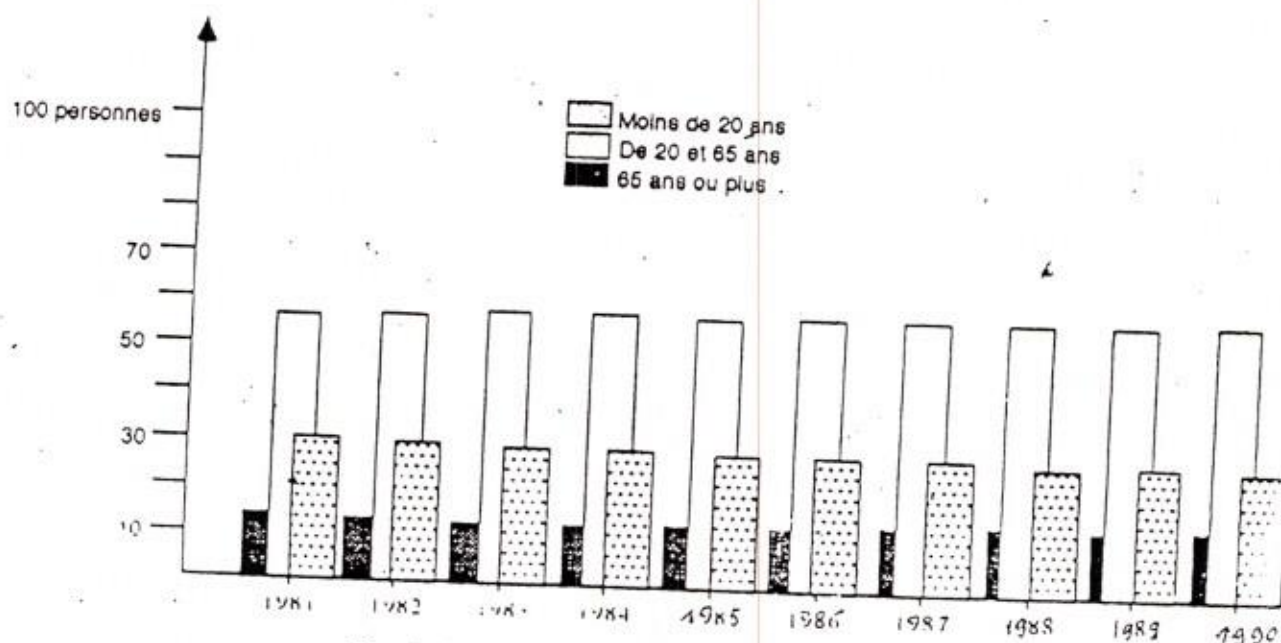


Fig. 5- Part des trois grands groupes d'âges
moins de 20 ans, de 20 à 65 ans et 65 ans et plus, par rapport à 100 personnes
en France, de 1981 à 1990

Ainsi la situation démographique française peut se résumer en termes de vieillissement, non remplacement des générations, donc elle est problématique. Encore qu'il faille peut-être envisager l'accélération relative des tendances à cause d'une émigration qui, semble-t-il, prend de l'ampleur, surtout à destination des Amériques.²⁹

²⁹ Aucun chiffre n'est malheureusement disponible, mais c'est un sujet sur lequel la presse, par exemple, est revenue souvent récemment.

G. Tapinos estime que de 1946 à 1974 la population française s'est accrue de 12 millions de personnes dont 20 % provenant de l'immigration.

Cette contribution de l'immigration est progressive dans le bilan démographique de la France : 14 % pour la période allant de 1946 à 1955, 21 % entre 1956 et 1965 et 30 % pour la période 1966-1973.³⁰

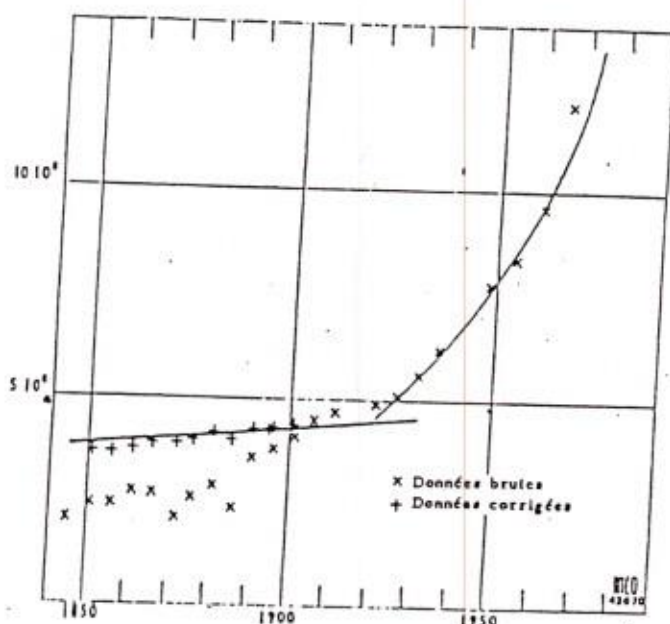
De l'autre côté du bassin méditerranéen, l'Algérie ex-colonie présente une situation démographique carrément à l'opposé.

II.A.2. « L'explosion démographique » algérienne

Les estimations les plus sérieuses donnent le chiffre de trois millions pour la population algérienne au moment de l'invasion coloniale. En un siècle et demi (1830-1980), elle s'était multipliée par six. Elle serait aujourd'hui de l'ordre de 26 millions. L'exemple de l'Algérie est parmi ceux qui ont donné tout son sens au terme « explosion démographique » utilisé pour désigner l'évolution extraordinaire des populations des pays du Sud depuis plus d'un demi-siècle.

Compte tenu du grave problème des statistiques et de leur imperfection, par le passé plus qu'aujourd'hui, il est difficile de retracer la courbe précise de cette évolution pour l'Algérie. Mais tous les auteurs s'accordent à situer le début de cette explosion au cours de la première moitié de ce siècle et plutôt à ses débuts qu'à sa fin, comme le stipule la figure ci-dessous.

Ainsi, au moment où la métropole vivait les conditions angoissantes de la mobilisation pour la première, puis la Seconde Guerre mondiale, sur l'autre rive, la colonie, elle, est en pleine explosion démographique.



Source : A. Bouisri et F. Pradel, *Revue Population*

Fig. 6- Evolution de la population musulmane algérienne

30 Georges Tapinos, « L'immigration étrangère en France de 1945 à 1973 » *Population*, n° 2, 1975

Toujours à l'inverse de la population en métropole, la population de la colonie ira en s'accroissant et en rajeunissant. Ce qui donne à sa pyramide d'âge une allure de « pyramide parfaite ».

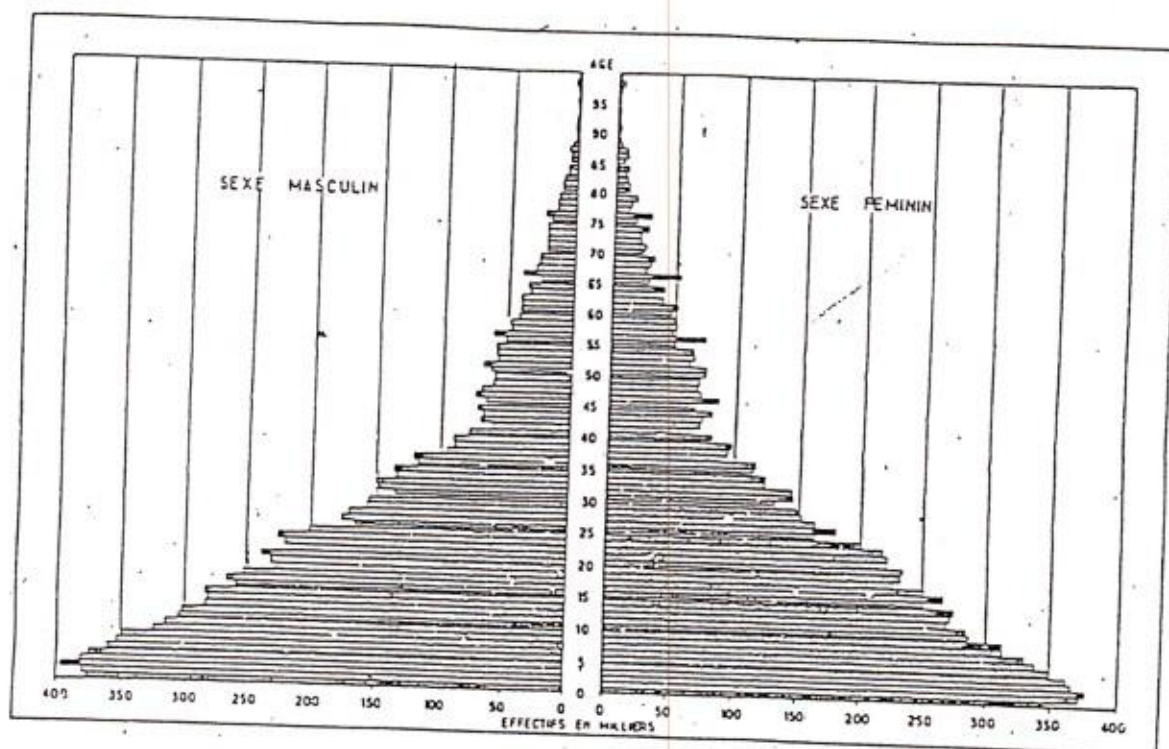


Fig. 7- Pyramide des âges de la population algérienne au recensement (RGPH) de 1987

Elle est même un peu trop large à la base, ce qui est significatif d'une natalité extraordinairement forte.

Autrement dit, plus on avance dans le temps et plus les générations sont nombreuses.

En ce qui concerne les proportions d'âge, l'ordre des grandeurs est étonnant. Par exemple, les moins de vingt ans constituent plus de la moitié de la population en 1987 soit 54,96 %.

Les personnes âgées entre 20 et 60 ans représentent 39,29 % alors que celles qui ont 60 ans et plus ne forment que les 5,75 % de l'ensemble. Sachant que, jusqu'à aujourd'hui, rien ne laisse prévoir un renversement des tendances natalistes à moyen terme, et que l'espérance de vie dépasse à peine 60 ans, on devine aisément que la jeunesse de la population et son accroissement demeureront la règle.

Il faut que la baisse de la fécondité, timidement annoncée, se confirme et s'accélère et que les jeunes générations changent d'attitude procréatrice par rapport à celles des plus âgées pour que la structure de la population puisse changer significativement. Autrement dit, il faudrait une chute de la fécondité à un niveau beaucoup plus bas que celui qui est estimé aujourd'hui et que les générations des moins de vingt ans passent dans la tranche supérieure, soit au minimum 20 années à l'avenir.

Pour le moment, les tendances qui semblent se confirmer sont bien celles d'une augmentation de la part des tranches d'âges jeunes au détriment des plus vieilles comme le montre le tableau suivant :

Groupes d'âge Années	0-4 ans	5-19 ans	20-59 ans	60 ans et plus	TOTAL
1948(1)	14,70	38,42	42,14	4,74	100
1954(1)	17,21	35,43	42,10	5,20	100
1966(2)	19,80	37,55	35,94	6,70	100
1970(3)	19,60	39,48	35,59	6,32	100
1977(2)	18,48	39,05	36,44	6,03	100
1983(4)	17,77	39,43	39,07	5,74	100
1984(4)	17,74	39,44	37,07	5,75	100
1985(4)	17,75	39,41	37,09	5,75	100
1987(2)			39,29	5,75	

(1) Population musulmane
 (2) Recensement général de la population et de l'habitat
 (3) Enquête nationale
 (4) Estimation à partir du mouvement actuel

Tableau n°2 - Répartition de la population selon les grands groupes d'âges (en %)

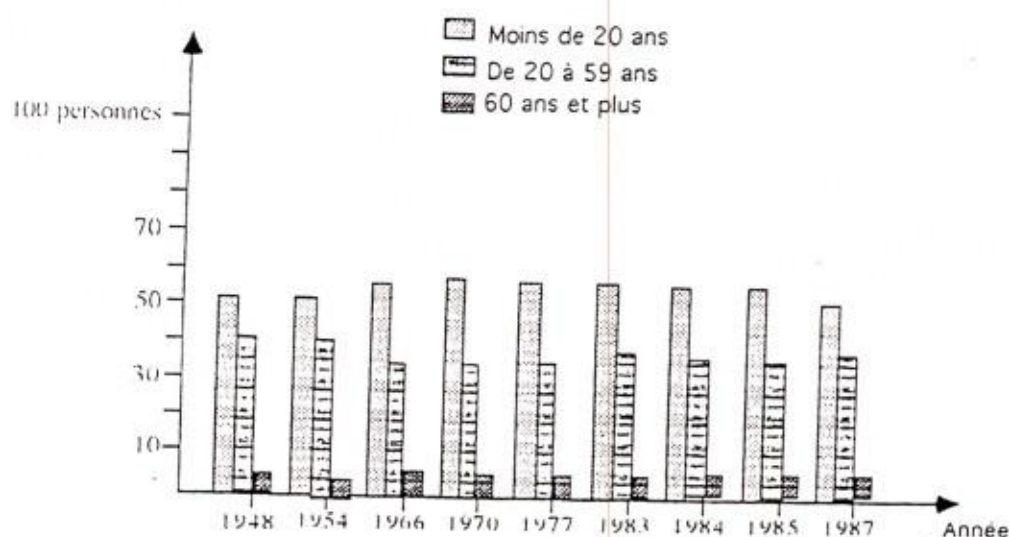


Fig. 8- Part des trois grands groupes d'âges moins de 20 ans, de 20 à 59 ans, et 60 ans et plus, par rapport à 100 personnes en Algérie

Cette jeunesse de la population se traduit par une augmentation continue du nombre de mariages étant donné que le célibat demeure marginal. Cependant, le recul de l'âge au mariage est réel. Mais il s'agit plus d'un report de mariage que d'un changement sociologique par rapport aux traditions matrimoniales. Selon l'Office National des Statistiques, les mariages entre 1977 et 1988 seraient de 13 %. En 1988, il y aurait eu environ 140 000 mariages. A cela, il faut ajouter que la fécondité reste très élevée, de l'ordre de 5 enfants par femme.

Même au cas où la situation se stabiliserait, la population restera fortement jeune pendant très longtemps car la mortalité est en baisse continue, particulièrement la mortalité infantile. Le taux de mortalité infantile aurait en effet diminué de 28,74 % entre 1981 et 1988 seulement. Ce qui se traduit par un relèvement de l'espérance de vie à la naissance. Estimée à 61,6 ans pour les 2 sexes en 1981, elle serait passée à 65,7 ans en 1987³¹.

II.A.3. Complémentarité démographique ?

La complémentarité démographique est loin d'être acquise, car le problème de migrations et donc d'échanges de population ne peut être conçu dans un cadre exclusivement bilatéral, même lorsqu'il s'agit du rapport d'une métropole avec son ancienne colonie. D'autre part, les politiques géostratégiques et civilisationnelles empêchent de tenir un raisonnement aussi simple, et notamment dans le cas de la France et de l'Algérie : deux populations appartenant à deux sphères civilisationnelles aux rapports difficiles malgré les atouts naturels. Et pourtant, on ne peut s'interdire d'y penser, tant les faits sont éloquents.

Il est vrai que le recours aux bras algériens s'est fait tout au long de l'histoire de manière exceptionnelle, selon des besoins précis et en entretenant l'espoir de les voir repartir. Mais l'immigration forcée, organisée ou contrôlée s'est bien faite en réponse à un besoin en France et une « offre » exprimée ou potentielle réelle en Algérie.

Aujourd'hui, les besoins ont changé de camp et de nature, mais les raisons démographiques restent, à peu de modifications près, les mêmes. Les besoins en main-d'œuvre en France ne sont plus ce qu'ils étaient naguère. La guerre est finie, la reconstruction réalisée. Il y a même un problème de chômage angoissant. Mais la population vieillit, ne se reproduit pas suffisamment. Elle a besoin de plus en plus de services que souvent seuls les immigrés acceptent d'assurer.

François Dubet³² écrit à ce propos : « Une main-d'œuvre sous-payée et mobile reste nécessaire (...). Au fond le paradoxe est le suivant : les immigrés s'installeraient parce qu'ils occupent des emplois marginaux mais utiles. »

Du côté algérien, l'aspiration au départ n'est pratiquement plus une question de choix. C'est devenu un rêve et pas uniquement de marginaux économiques... Le déséquilibre entre l'accroissement démographique rapide et la stagnation voire la baisse de l'économie est tellement grand !

Le résultat en est dramatique. Le cadre de vie s'est si dégradé, particulièrement depuis le début de la décennie 80, que l'espace national, urbain y compris, est devenu fortement répulsif. La dégradation se manifeste d'abord par la surexploitation des infrastructures économiques, sociales et culturelles qui existent. La densité en agglomération atteint des proportions inouïes. A Alger, la capitale, elle est de 6 400 habitants au km² en 1987 selon le recensement de la même année. On devine aisément les problèmes qui peuvent en découler, quand on sait qu'il s'agit d'une urbanisation sans support économique et organisationnel réel, accomplie à une vitesse vertigineuse.

Ce qui a demandé des siècles en Europe se fait ici en quelques décennies si ce n'est quelques années. En une décennie - entre 1977 et 1987 -, la population

31 Collections statistiques, *Démographie algérienne*, édition 1989, O.N.S. Alger.

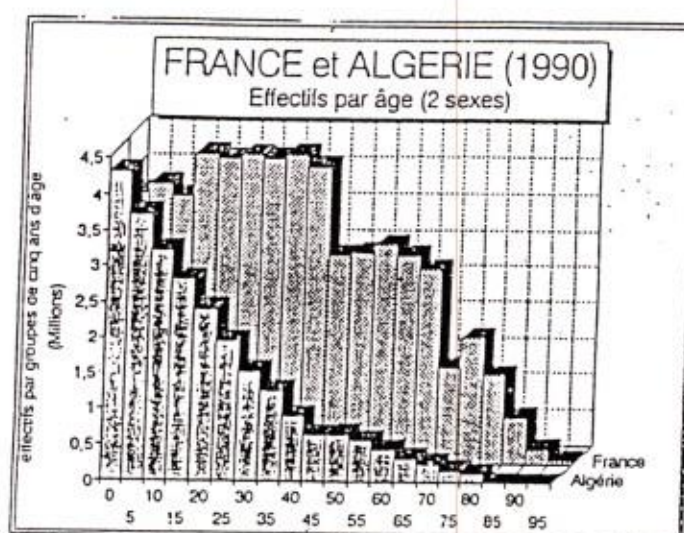
32 François Dubet, *Immigration qu'en savons-nous ? un bilan de connaissances*, La Documentation française, Paris, 1989, p. 15.

algérienne urbaine a augmenté de 71 %³³. Avant l'indépendance (en 1954), la population urbaine constituait à peine 25 % de la population totale. Cette proportion a doublé en l'espace de quelque trois décennies (elle est de 50 % en 1987), alors que le tissu urbain a progressé très lentement. A titre d'exemple, le taux d'occupation par logement est estimé à plus de 7 personnes au niveau national.

La dégradation se mesure aussi, bien évidemment, à la marginalisation d'une masse importante de la population dont le poids pèse lourdement sur le cadre tant physique que culturel de la vie. Depuis longtemps, le chômage n'a cessé de s'amplifier, sous sa forme apparente ou déguisée. Il atteint ces dernières années des niveaux particulièrement inquiétants. On estime à plus de 200 000³⁴ les nouveaux demandeurs d'emplois qui s'ajoutent chaque année à la masse des chômeurs. Le taux de chômage dépasse aujourd'hui allègrement les 20 %, et ce sont bien sûr en majorité les jeunes qui se retrouvent sans occupation et sans revenu. Ils sont plus de 60 % de chômeurs à avoir moins de 25 ans en 1987. A cela, il faut ajouter une qualité de la vie pour le moins frustrante matériellement et culturellement. On devine alors sans difficulté pourquoi l'émigration devient un thème obsessionnel et particulièrement parmi les jeunes.

La France, en accomplissant sa transition démographique, a multiplié les facteurs d'appel à l'immigration. Aujourd'hui encore la « dénatalité » se poursuit. Inversement, l'Algérie vit le problème d'un accroissement démographique trop rapide. Malgré son espace, elle n'arrive pas à contenir la croissance de sa population. En restant dans la seule logique démographique, on est tenté de dire : voilà deux populations qui, en attendant de trouver chacune son juste équilibre, pourraient parfaitement coopérer, surtout pour l'avenir.

« Ce basculement, écrivent A. Chevallier et V. Kessler, a de telles implications que toutes les formes de coopération sont à développer entre les deux ensembles de populations (maghrébine et européenne s'entend). A défaut, les tensions que peuvent engendrer ces dynamiques divergentes pourraient être porteuses de graves risques de conflits. »³⁵



Source : *Population et Avenir*, n° 604, sept-oct. 1991

Fig. 9- FRANCE et ALGERIE (1990) - Effectifs par âge (2 sexes)

33 Source : Statistiques O.N.S. n°4 - 1988, « Armature urbaine 1987 ».

34 En 1990, le chiffre a été de 21 000 nouveaux chômeurs (voir Collections statistiques, n°36 : « Situation de l'emploi 1990 » de l'Office National des Statistiques).

35 L'immigration maghrébine en France.

C'est en tout cas ce qui pourrait expliquer, pour le passé, le recours de la France à la population algérienne, principalement, pour atténuer son déficit démographique et le recours de cette dernière à l'émigration vers la France, pour atténuer son déficit économique-social grâce à l'argent des émigrés. Les contingences politiques des deux dernières décennies ont mis un terme à cette logique. La France ferme ses portes aux migrants algériens et les Algériens, tout en préférant aller en France, essaient d'autres pays d'accueil éventuels.

C'est ce qui correspond à l'éclatement du cadre bilatéral et à la constitution d'un embryon de marché mondial du travail dont parle Y.-M. Boutang³⁶.

II.B. EVOLUTION DES FLUX D'EMIGRATION

II.B.1. La Noria

Pour Larbi Talha, « l'émigration importante des Algériens commence avec les premières violences militaires, économiques et démographiques (occupation - expropriation - et immigration de peuplement) ».³⁷

« Aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire de la migration maghrébine vers l'Europe occidentale, son existence, son destin semblent d'évidence indissociables de ceux de la colonisation française »³⁸. Cela est vrai pour l'ensemble des pays de l'Afrique du nord, mais ça l'est davantage pour l'Algérie que pour les autres, eu égard à la forme de colonisation particulière dont le pays était l'objet. L'Algérie étant considérée comme territoire français, fut gérée en fonction des intérêts exclusifs de la métropole. C'est-à-dire que de manière générale, les mouvements d'émigration du Sud vers le Nord ont pour origine l'ère coloniale, mais dans le cas algérien, même les traités ou accords qui étaient passés entre métropole et protectorat n'existaient pas. La colonisation pouvait puiser dans la population de la colonie exactement comme dans un stock de population de réserve.

Le service d'organisation des travailleurs coloniaux (S.O.T.C.) décidait du nombre de personnes à acheminer et du lieu de leur prélèvement sans aucune contrainte en dehors des limites des besoins en métropole. Créé par décret du 1^{er} Janvier 1916, il permet la réquisition de 500 000 travailleurs pendant la Première Guerre mondiale. A. Bernard estime à 173 019 le nombre d'Algériens entre appelés, engagés et de réserves, 118 800 travailleurs et 25 171 tués ou disparus³⁹. Il y a discontinuité dans l'estimation des Algériens en raison de la situation de l'Algérie comme colonie (territoire français) puis comme Etat indépendant.

Au-delà des chiffres et de leur estimation, dont les niveaux peuvent différer d'un auteur à un autre, ce qu'il faut noter, c'est le fait que la guerre est le point de départ du déclenchement du processus. « La guerre a rendu le mouvement de migration irréversible », devait écrire R. Gallissot⁴⁰. Cependant, lors de la crise économique de 1929 et la période de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement migratoire s'est

36 Y.M. Boutang et J.P. Garson, « Les difficultés du contrôle de l'immigration clandestine », *Problèmes économiques*, n° 1934, juillet 1985.

37 « De l'immigration coloniale à l'émigration des coloniaux. Colonisation, migrations internationales et mobilisation primitive des forces de travail », in *Annuaire de l'Afrique du nord*, 1981, pp. 11-30.

38 *L'immigration maghrébine en Europe...*, op. cit., p. 38.

39 A. Bernard, *L'Algérie*, Paris, Alcan, 1929.

40 R. Gallissot « Émigration coloniale », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1984, pp. 11-30.

inversé dans le sens des retours de France vers l'Algérie. Le mouvement de départs d'Algériens vers la France reprend, et de plus belle puisqu'il ira en s'amplifiant. L'intensification du phénomène ne s'arrête pas avec la guerre cette fois. Il se maintiendra pratiquement jusqu'à l'avènement de l'indépendance de l'Algérie, avec quelques fluctuations légères parfois.

D'ailleurs, le souci de planifier cette émigration se concrétise à la sortie de la Seconde Guerre mondiale par la parution de l'ordonnance du 2 novembre 1945. L'office national de l'immigration est né en France (O.N.I.). En 1947, la libre circulation entre la France et l'Algérie est établie, la loi du 20 septembre de la même année conférant la nationalité française aux Algériens.

Entre 1947 et 1954, près d'un million d'Algériens sont entrés en France, mais dans un mouvement de « *noria* », pour reprendre l'imagerie de R. Gallisot⁴¹ qui qualifie ainsi les vagues d'aller et retour entre les deux pays, depuis le début jusqu'à « l'arrêt » du phénomène par décision politique au début des années 70. Il écrit « *la rotation entre l'Algérie et la France qui a surtout abouti à des retours en France, touche à sa fin par l'arrêt de l'émigration, autant du moins qu'il soit efficace, mais elle ouvre la voie à d'autres modes de circulation* ». En effet, pour la même période 1947-1954, on estime à 697 786 le nombre de retours en Algérie contre 911 205 entrées en France, soit un solde migratoire de 213 419 au profit de celle-ci.⁴²

La période qui va du début de la guerre de libération à l'indépendance (1954-1962) est l'occasion d'un ralentissement du mouvement sans pour autant qu'elle en soit la fin. La population algérienne en France ne cesse d'augmenter. L'émigration s'accroît à un niveau d'environ 6,5 % par an selon les mêmes sources.

Avec l'accès de l'Algérie à son indépendance, la politique française d'immigration change. D'une immigration organisée et décidée par la puissance coloniale elle-même, elle passera à une immigration contrôlée, régulée par des accords entre Etats et portant sur des effectifs déterminés en fonction des besoins réels ou supposés tels, de la France mais aussi en fonction du souci français de diversifier plus sa population immigrée pour des raisons de stratégie politique évidentes.

La courte période 1962-1964 doit être considérée comme étape transitoire séparant les accords d'Evian (19 mars 1962) et le premier accord algéro-français de main-d'oeuvre signé le 10 avril 1964. Durant ces trois années, l'immigration s'est poursuivie avec vigueur. Le nombre des Algériens entrés en France est estimé à 119 494 personnes.

La Première Guerre mondiale, puis la Seconde et enfin la guerre d'Algérie ont bel et bien rendu irréversible le mouvement d'émigration pour de multiples raisons.

C'est à partir de 1964 que la France, à travers les conventions de main-d'oeuvre, va tenter de freiner sérieusement un mouvement migratoire qu'elle a déclenché par la force un demi-siècle auparavant. L'accord algéro-français, dit Nekkache-Grandval, introduit la notion de contingentement. Ce qui signifie que le volume du contingent est fixé unilatéralement, une fois tous les trois mois par la France et en fonction de ses seuls impératifs.

41 R. Gallisot, *op. cit.*, p. 49.

42 L'immigration maghrébine en Europe, *op. cit.*, p. 28.

C'est à ce moment aussi que la part de l'immigration en France, en provenance d'autres pays, surtout Africains et Asiatiques et notamment du Maroc et de la Tunisie, progresse devant le recul des effectifs algériens, comme l'écrit Jean-Claude Labat⁴³ : « Dans le prolongement de l'évolution antérieure à 1982, la part des nationalités de la C.E.E. n'a pu que se réduire, au profit de celle du Maghreb et surtout de celle d'Afrique noire et d'Asie ». Alors que le nombre de Maghrébins a augmenté de 28 % entre 1975 et 1982 et de 14 % entre 1982 et 1989, celui des Etats africains (autres que les Maghrébins) s'est accru de 91 % pour la première période et de 48 % pour la deuxième, celui des Asiatiques progresse de 46 %. Mais un autre accord algéro-français portant sur un contingent de 35 000 travailleurs par an pour une durée de trois années intervient le 17 décembre 1968 et fouette de nouveau le mouvement des départs pour donner l'évolution des effectifs suivants :

Année	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Effectifs	562 000	603 463	697 316	754 452	798 690	845 694	871 223

Tableau n°3 - Evolution des effectifs de 1968 à 1974

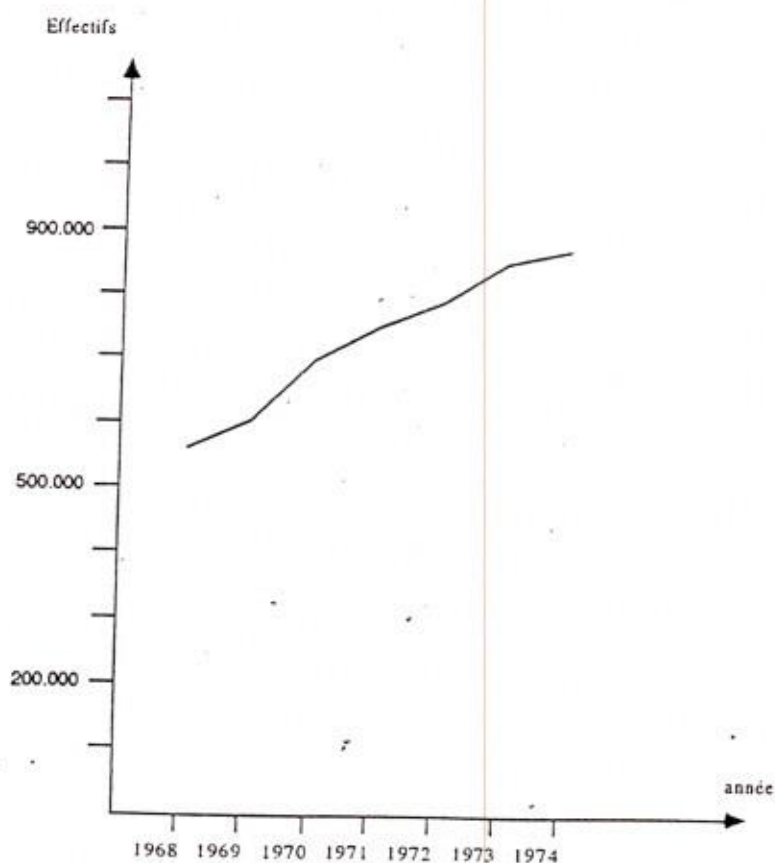


Fig. 10- Evolution des effectifs de 1968 à 1974

43 Jean-Claude Labat, « La présence étrangère en France métropolitaine » *Economie et statistiques*

Cette réactivation ne durera cependant pas longtemps. Précédés par les Algériens en 1973, les Français décident l'annulation des accords et l'arrêt de l'immigration algérienne en France. Depuis ce temps-là, pour revenir à ce qu'écrivait R. Gallisot, l'émigration des Algériens vers la France a pris d'autres formes. Elle a aussi changé de contenu.

Avant cette date, le mouvement s'est caractérisé par des vagues importantes et incessantes d'aller et retour entre les deux pays, dont le solde annuel net n'était pas toujours au profit de la France. Mais sa résultante est un accroissement continu de la population migrante algérienne depuis le début jusqu'à son arrêt officiel comme le montrent la figure et le tableau ci-après.

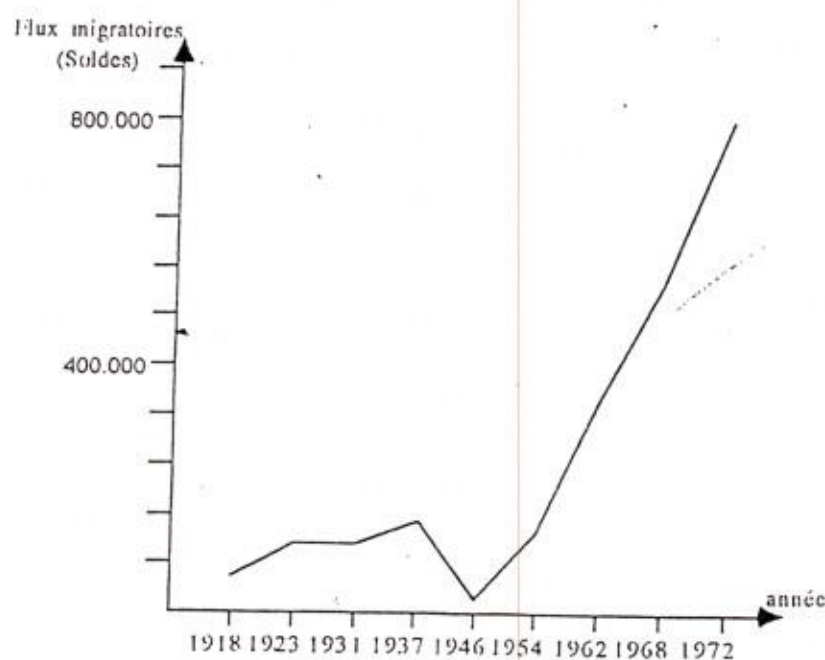


Fig. 11- Evolution des soldes migratoires de 1918 à 1972

Année	Départs d'Algérie	Retours d'Algérie	Soldes migratoires	Algériens en France
1914	7 444	6 000	+ 1 444	
1915	20 092	4 970	+ 15 122	
1916	30 755	9 044	+ 21 711	
1917	34 985	18 849	+ 16 136	
1918	23 340	20 489	+ 2 851	57 264**
1919	5 568	17 497	- 11 929	
1920	21 684	17 380	+ 3 404	
1921	17 259	17 538	- 279	
1922	44 466	26 289	+ 18 197	
1923	58 586	36 990	+ 21 596	109 849**
1924	71 028	57 467	+ 13 561	
1925	24 753	36 328	- 11 575	
1926	48 677	35 102	+ 13 575	
1927	21 472	36 073	- 14 601	
1928	39 726	25 008	+ 14 718	
1929	42 948	42 227	+ 721	
1930	40 630	43 877	- 3 247	
1931	20 847	32 950	- 12 103	110 898**
1932	14 950	14 485	+ 465	
1933	16 684	15 083	+ 1 601	
1934	12 013	15 354	- 3 341	
1935	13 915	12 195	+ 1 720	
1936	27 200	11 222	+ 15 978	
1937	46 562	25 622	+ 20 940	148 261**
1938	34 019	36 063	- 2 044	
1939	24 419	32 674	- 8 255	
1940	13 974	27 824	- 13 850	
1941	3 082	3 517	- 435	
1942	13 773	2 524	+ 11 249	
1943				
1944				
1945	577			
1946	34 929			22 114*
1947	66 234	22 251	+ 43 983	
1948	80 714	54 209	+ 26 505	
1949	83 377	75 257	+ 8 120	
1950	89 405	65 175	+ 24 230	
1951	142 671	88 084	+ 54 587	
1952	148 912	134 083	+ 14 829	
1953	134 133	122 560	+ 11 573	
1954	159 786	133 517	+ 26 269	211 675*
1955	193 862	169 872	+ 23 990	
1956	78 976	78 176	+ 800	
1957	69 355	54 768	+ 14 587	
1958	42 379	56 238	- 13 859	
1959				
1960				
1961	132 210	126 755	+ 5 455	
1962	180 167	155 018	+ 25 149	350 484*
1963	262 075	211 532	+ 50 543	
1964	269 543	225 741	+ 43 802	
1965	228 093	237 374	- 9 281	
1966	256 000	220 432	+ 35 568	
1967	209 867	198 301	+ 11 566	
1968	230 920	198 165	+ 32 755	530 000
1969	257 647	230 319	+27 328	
1970	352 530	291 408	+ 61 112	
1971	409 316	372 476	+ 36 840	
1972	409 146	385 372	+ 23 774	800 000
1973			+ 19 142	

* : recensement

** : solde

Source : Malek Ath Messaoud et A. Gillette, *L'émigration algérienne en France*, éd. Entente, Paris, 1976.

Tableau n°4 - Evolution des flux migratoires de 1914 à 1973

II.B.2. Depuis « le coup de frein » de 1974

L'évolution de l'émigration algérienne vers la France ne semble pas présenter d'originalité par rapport à ce que l'on pourrait qualifier de « loi commune à toutes les trajectoires migratoires et qui ordonne l'histoire de chaque migration en quatre phases : une phase de croissance lente, une phase de croissance rapide, une phase de stabilisation et une phase de déclin »⁴⁴. La première est celle qui va du début de l'émigration à la guerre de libération nationale, c'est ce qui explique que l'émigration soit à ce moment-là organisée par l'administration française. G. Tapinos parle à ce propos « d'avatars de l'immigration organisée » en faisant allusion à la période qui va de 1946 à 1955⁴⁵. Le même auteur qualifie « d'essor de l'immigration spontanée » (algérienne en France s'entend), la période 1955-1965. Et enfin, il parle « d'essai d'une immigration contrôlée » s'agissant de la période qui va de 1966 à 1973, date de l'arrêt officiel de cette immigration. Mais depuis cette date, que s'est-il passé ?

N. El Barnoussi considère que l'on est passé de la régulation des flux à la restructuration des stocks⁴⁶. La décision de mettre un terme, du moins officiellement, à l'émigration algérienne par l'Etat algérien le 20 septembre 1973 et celle de la France l'année qui suit, ont eu des effets immédiats.

Durant l'année 1973, le nombre d'entrées prévues n'a pas été atteint et l'année d'après aucune entrée ne sera prévue. Depuis 1971, il était prévu la venue en France de 25 000 travailleurs algériens autorisés. En 1972, déjà, le manque à gagner s'élevait à 1 116 travailleurs⁴⁷. Pour l'année qui suit (1973), 26 116 Algériens étaient attendus en France. Or 21 364 porteurs de carte ONAMO (office national de la main-d'oeuvre) seulement ont fait le voyage. La décision algérienne a donc eu un effet instantané. Sur les 4 752 entrées autorisées restantes, pour la période allant du 20 septembre 1973, date de la décision, à la fin de l'année, soit un peu plus de trois mois, il n'y a eu que 18 entrées réglementaires durant le mois d'octobre, 4 seulement en novembre puis aucune de plus.

Par contre, le nombre de refoulements a plus que quadruplé : 1 113 refoulés en 1973 contre 257 uniquement l'année précédente. Ce sont donc sûrement les candidats au départ qui ont été surpris par la décision algérienne de ne plus fournir de cartes ONAMO, mais qui, malgré tout, ont essayé de réaliser leur projet migratoire autrement que par la voie réglementaire.

C'est certainement là, le point de départ d'un phénomène nouveau dans cette émigration, connu aujourd'hui sous des vocables divers en France tels que l'immigration clandestine, l'immigration non réglementaire ou l'immigration incontrôlée. Mais, comparée à 1974, on peut tout de même considérer que le plus gros des effectifs prévus pour 1973 s'est effectivement installé de l'autre côté de la Méditerranée. C'est pourquoi on prend comme référence l'année 1974 comme date significative dans l'histoire récente de l'émigration algérienne vers la France. D'autant plus que c'est aussi l'année à partir de laquelle l'Etat français ne prévoira plus d'immigration de travailleurs algériens en tant que tels. C'est à partir de ce moment-là également que l'émigration familiale déjà entamée prend son élan.

44 Collectif : *L'immigration étrangère en Europe...*, op. cit., p. 46.

45 G. Tapinos, *L'immigration étrangère en France*, op. cit., p. 317.

46 Najib El Barnoussi, « L'émigration maghrébine en France », *El Assas* n° 75 sept. oct. 1986 - 66.

47 Catherine Gohé, « ... »

Le coup d'arrêt qui concerne l'émigration de travailleurs dans un cadre réglementaire a bel et bien agi sur l'évolution de l'émigration des points de vue quantitatif et qualitatif. En effet si, à court, moyen et long termes, les effectifs d'Algériens en France n'ont cessé de se modifier, tantôt dans le sens d'une diminution, tantôt en sens inverse, pour finalement se stabiliser aujourd'hui, leur contenu socio-démographique n'est plus ce qu'il était auparavant. Ce dernier aspect fera l'objet du chapitre à venir.

En ce qui concerne l'aspect quantitatif, parmi les effets à moyen terme de l'arrêt de l'immigration, il faut noter une diminution des effectifs algériens en France entre 1974 et 1982 estimée à 8 %⁴⁸ avec une population pour la deuxième date d'environ 805 363 personnes. Cependant, cette diminution ne se serait pas opérée de manière linéaire selon les estimations. Michèle Brahimi donne pour l'année 1975 le chiffre de 710 690, donc plus bas que celui de 1982⁴⁹. De son côté, l'INED estime pour l'année 1986 et à son début, le nombre des Algériens à 820 000 personnes environ⁵⁰, c'est-à-dire une hausse ; donc à plus long terme, la « communauté » des Algériens a finalement continué à progresser mais plus faiblement que par le passé.

Il y a lieu de penser qu'en fait de migration, la population algérienne en France ne s'accroît que faiblement par l'apport migratoire. Ce serait beaucoup plus le croît naturel en pays d'accueil qui serait à l'origine de son augmentation. Croît naturel plus fort que celui de la population française, mais tempéré par la nouvelle situation de la bi-nationalité ou carrément la « prise de nationalité française » dans le cadre de la réglementation particulière prévue pour les enfants d'Algériens.

Même l'apport du regroupement familial est en baisse au moment où il s'élève pour d'autres nationalités. « *Seul, le regroupement familial algérien poursuit son mouvement de baisse* », écrit Michèle Tribalat en comparant l'apport d'effectifs dû au regroupement familial chez les Algériens avec l'ensemble de l'immigration pour le même motif⁵¹.

C'est ce qui apparaît dans le tableau qui suit.

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Algériens	7 902	7 166	9 054	7 951	7 305	6 104	5 219	5 206	4 666
Ensemble	42 020	41 589	47 396	45 767	39 621	32 545	27 140	26 769	29 345

Tableau n°5 - Immigration de familles enregistrées à l'O.M.I.⁵²

48 Collectif : *L'immigration maghrébine en Europe*, op. cit., p. 38.

49 Michèle Brahimi, « Chronique de l'immigration », *Population*, n° 1, 1981.

50 Collectif : *L'immigration maghrébine en Europe*, op. cit., p. 38.

51 Michèle Tribalat, « Chronique de l'immigration », *Population*, n° 1, 1990, p. 118.

52 Le tableau est construit à partir de deux articles du même auteur, Michèle Tribalat : « Chronique de l'immigration », *Population*, n° 1, 1989, p. 173, et *Population* n° 1 1990, p. 118.

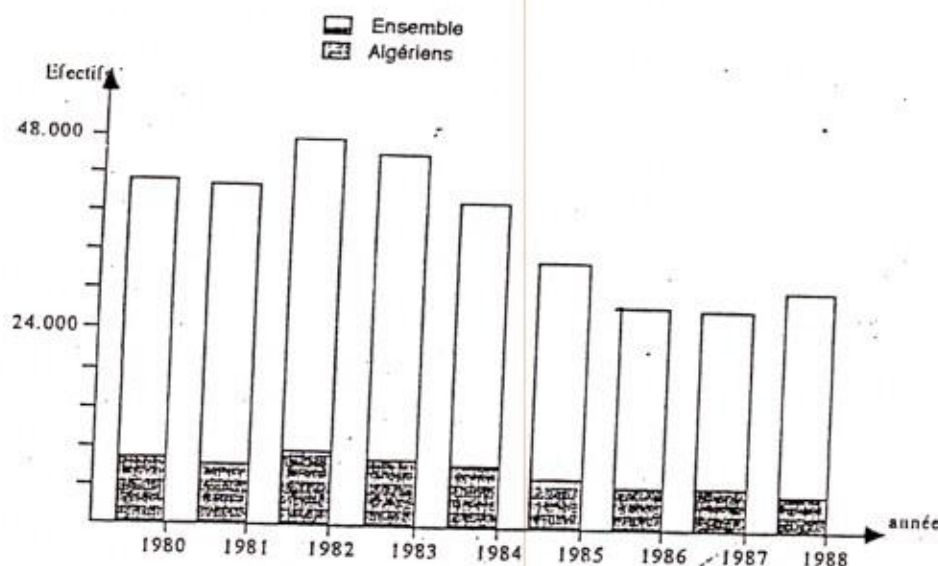


Fig. 12- Immigration de familles enregistrées à l'O.M.I.

Ainsi, après le « rush » des premières années 80, la progression des effectifs résultant du regroupement familial semble se maintenir malgré tout et en dents de scie. Après s'être pratiquement stabilisée pendant les deux années 1986 et 1987, elle reprend remarquablement en 1988.

Quant à la baisse enregistrée entre 1980 et 1987, elle est en fait due à un « tassement » des effets de régularisation de personnes soit venant réellement de l'étranger, soit se trouvant déjà depuis un certain temps en France⁵³ suite aux mesures prises par l'Etat français.

Mais pour les Algériens, l'évolution est tout autre. Hormis la pointe de 1982, on peut considérer que, depuis le début jusqu'à aujourd'hui, le recul est permanent. Si on devait faire la comparaison avec, par exemple les Marocains et les Tunisiens, on noterait qu'entre 1987 et 1988 la différence est de + 2 070 pour les premiers, soit une progression d'environ 26 %, et + 240 pour les seconds, soit à peu près 10 % d'augmentation. La diminution pour les Algériens par contre est de 540 personnes soit plus de 11 % de diminution entre les deux années.

De principal fournisseur, l'Algérie tend ainsi à diminuer fortement son apport démographique à la France. C'est donc la quatrième phase qui manquait pour compléter le schéma classique de la trajectoire migratoire en général. Qu'il s'agisse d'immigration de travailleurs ou de regroupement familial, l'émigration des Algériens vers la France a bel et bien perdu son rôle devenu historique de pourvoyeuse de main-d'œuvre principale. En 1988, les Algériens immigrés en France au titre de travailleurs permanents ne devaient guère dépasser le nombre de 190 répartis en 6 manoeuvres, 56 ouvriers spécialisés et 63 cadres et techniciens, le reste n'était pas précisé⁵⁴. Il y a là une nouveauté : les cadres techniciens représentent près du tiers.

53 Michèle Tribalat, « Chronique de l'immigration » in *Population*, n° 1, 1989, p. 173 et *Population*, n° 1, 1990, p. 118.

54 Actualité de l'émigration, n° 100, 10 000.

Si on leur ajoute une partie des « non précisés », on voit tout de suite les effets de mesures sélectives en fait arrêtées par l'Etat français, et une illustration de ce que peut être l'exode des compétences.

Enfin, même si l'émigration des Algériens vers la France s'est réellement tarie ou s'est réorientée vers d'autres espaces, la communauté algérienne émigrée déjà installée est très importante aujourd'hui.

L'aboutissement actuel de la trajectoire migratoire algérienne est donc le passage d'une émigration, que l'administration coloniale comme les migrants eux-mêmes voulaient temporaire au moment de son déclenchement, à une sédentarisation.

Une situation où toutes les logiques de départ se sont inversées : l'Etat français multiplie les mesures de découragement et les migrants s'ingénient à trouver le moyen de s'installer, pour ceux qui ne le sont pas encore, et à rester pour de bon, pour ceux qui le sont déjà.

En 1974, déjà 80 % des Algériens recensés vivaient en France depuis plus de 10 ans et près de 23 % y étaient nés⁵⁵.

II.C. UNE NOUVELLE SITUATION MIGRATOIRE

Conçue d'abord comme temporaire, l'émigration a fini avec le temps par devenir durable puis de plus en plus définitive. Le mouvement rotatif qui l'a caractérisée depuis son début s'est transformé en mouvement d'installation, y compris par le recours à la naturalisation qui est malheureusement très difficile à évaluer pour les Algériens, compte tenu de l'histoire algéro-française et de ce qui en a découlé au plan politico-juridique.

Cette mutation a eu pour résultat une nouvelle situation migratoire caractérisée bien sûr par une diminution drastique des effectifs des nouveaux migrants, du moins officiellement, mais aussi par un tarissement des retours au pays d'origine. Autres caractéristiques à relever, ce sont celles relatives à la structure socio-démographique de la population migrante et son glissement vers la marginalisation en pays d'accueil et la « rupture » avec le pays d'origine.

II.C.1. La question du retour

R. Gallissot, cité plus haut, arrive à la conclusion que le mouvement de va-et-vient qui a caractérisé les flux de migrants algériens durant toute l'histoire de l'émigration vers la France s'est finalement soldé par des retours.

Mais il s'agit moins de retours de migrants vers le pays d'origine que vers le pays d'accueil. Autrement dit, les retours en France des migrants algériens temporairement revenus au pays natal seraient plus importants que les retours définitifs vers ce dernier. La masse d'Algériens qui s'est finalement installée en France est de loin plus importante que celle qui est revenue en Algérie depuis l'arrêt de l'émigration. La politique de réinsertion du côté algérien et celle de l'aide au retour et d'incitation au départ du côté français n'ont pas eu d'effets significatifs.

En fait, pour les dernières années, il serait même difficile de parler de retours en Algérie, tant ils sont très peu nombreux voire exceptionnels.

55 Collectif : *L'immigration maghrébine en Europe*, op cit. n° 51

Tout s'est passé comme si le mouvement des retours était tributaire de celui des départs. Si on examine les soldes migratoires entre les deux pays à travers le tableau de l'évolution des flux migratoires de 1914 à 1973 (supra), on remarque que leur cheminement était toujours lié. Lorsque l'un prenait de l'ampleur ou faiblissait, l'autre en faisait autant. Cependant, les soldes migratoires étaient plus souvent positifs que négatifs pour la France et inversement plus négatifs que positifs pour l'Algérie. Il arrivait quand même aussi que les retours soient plus importants que les départs. Mais à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le solde migratoire pour l'Algérie reste invariablement négatif sauf pour 1965, conséquence logique du coup de frein français à l'immigration algérienne par le biais du premier accord « de contingentement » de 1964.

Au-delà de 1973, on peut penser que la situation s'est renversée, puisque les entrées en France ont été réduites à leur plus simple expression, alors que les retours en Algérie se sont quand même poursuivis pendant une assez longue période.

A défaut de précisions statistiques sur les dernières années, on peut, à travers le tableau suivant, considérer qu'aujourd'hui, il n'y a pratiquement pas de retours au pays d'origine.

Octobre 1984 Décembre 1985	1986	1987	1988	1989
5 604	3 954	2 012	413	11 983

Tableau n°6 - Algériens revenus au pays ayant bénéficié de l'aide au retour⁵⁶

Il s'agit des retours « assistés », mais il est difficile d'imaginer des émigrés qui décident de rentrer au pays et refusent cette aide.

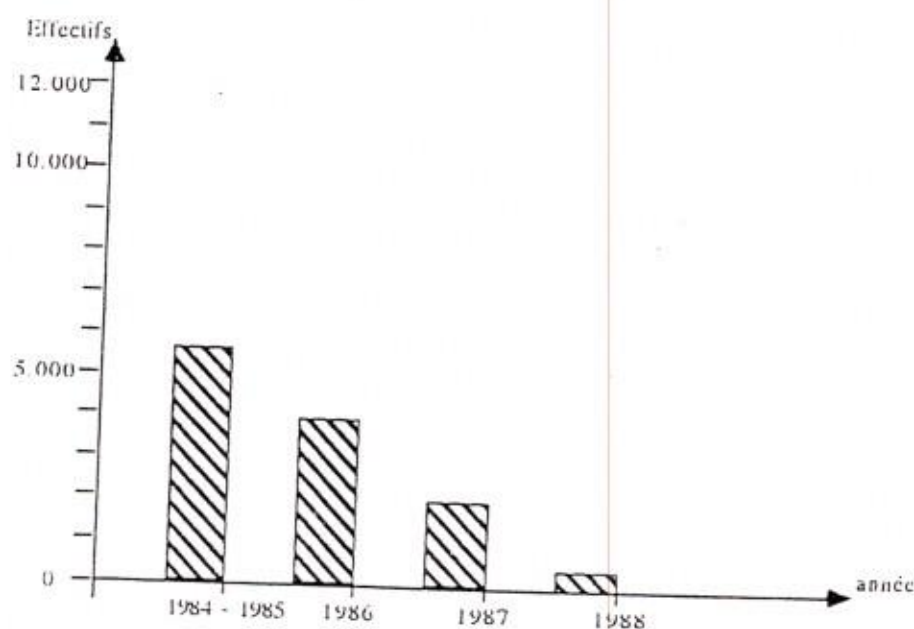


Fig. 13- Algériens revenus au pays ayant bénéficié de l'aide au retour

⁵⁶ Les données du tableau sont tirées de l'article de Michèle Tribalat, « Chronique de l'immigration », *op. cit.*, p. 132.

L'allure à laquelle ces effectifs se réduisent d'année en année porte à croire qu'ils étaient plus élevés à la fin des années 70 et seraient voisins de zéro aujourd'hui⁵⁷. Ce serait là une évolution qui n'est pas propre à l'Algérie.

Il y aurait eu 13 873 travailleurs maghrébins - les trois nationalités confondues - qui seraient retournés dans leur pays en 1985. En 1988, ce chiffre aurait chuté à moins de 2 000 et aurait atteint le niveau dérisoire de 200 environ en 1990⁵⁸. Ainsi, il devient de plus en plus difficile de parler encore de retour d'Algériens quand on sait par ailleurs que ceux qui sont revenus les dernières années sont les plus âgés et en grande partie ceux dont la famille est restée au pays. Avec le regroupement familial, la raison principale du retour disparaît. En France en 1987, il y a eu 41 754 naturalisations dont 15 000 concernaient des Maghrébins⁵⁹.

Une enquête menée par l'Institution arabe de l'emploi⁶⁰ en 1988 conforte cette idée de déclin des retours au Maghreb en général et particulièrement en Algérie.

A la question sur le retour, seulement 12,1 % ont répondu songer revenir au pays après deux autres années de séjour en France. 31,8 % pensent revenir après la retraite.

Mais 31,6 % ne pensent pas du tout au retour. Cela ne concernait que la première génération car, parmi la seconde génération, plus de 43 % des jeunes n'envisagent pas de quitter le pays d'immigration tandis que le tiers environ lie le retour à celui de toute la famille. Et encore, il s'agit de personnes qui restent liées au pays d'origine, puisque l'enquête a touché les migrants en voyage entre le Maghreb et le pays d'accueil à bord des bateaux. De fait, se trouve exclue toute la population qui n'a pas le même lien avec le pays d'origine, c'est-à-dire qui n'y vient plus, ou de moins en moins.

Au-delà du problème de la représentativité exacte, qui de toute façon implique que les proportions des opinions défavorables au retour seraient probablement plus fortes en réalité, l'intéressant est de voir que, malgré cela, les avis étaient tout à fait autres il n'y a pas si longtemps. En effet une étude de l'I.N.E.D. montrait à l'inverse que les deux tiers des Algériens interrogés déclaraient ne pas avoir l'intention de s'installer définitivement en France et seulement 13 % pensaient ne pas revenir, le reste ne sachant pas très bien⁶¹. C'est pourquoi tous les efforts fournis par les deux pays concernés pour déclencher un mouvement de retours en Algérie sont restés vains.

Un accord algéro-français prévoyant le retour des travailleurs et de leurs familles sur une période de trois années a été ratifié le 18 septembre 1980. Les mesures d'encouragement prévues, impliquant les deux Etats portaient sur la formation professionnelle, la création d'entreprises et l'encouragement douanier, fiscal et administratif pour une rapide réinsertion avec contribution du pays d'immigration. 30 747 dossiers ont été déposés mais, sur 185 projets de création d'entreprises, aucun n'a été réalisé. Et sur 84 candidats à la formation professionnelle, 24 seulement sont entrés en stage⁶².

57 M'hamed Boukhobza, *L'émigration algérienne en France*, INEAP, août 1981, p. 192. Quelque 64 000 retours depuis 1975 sous l'effet de répulsion du milieu d'accueil plus que l'attrait du pays d'origine.

58 Abdelkrim Ammar, « Panorama d'une population vulnérable in Algérie », *Actualité*, n° 1342, 4-10 juillet 1991.

59 *L'immigration maghrébine en Europe*, op. cit.

60 Organisation arabe du travail - Institution arabe de l'emploi, *Conditions des émigrés des pays du Maghreb en France* (en arabe), Tanger, janvier 1989.

61 *L'argent des immigrés*, I.N.E.D., PUF, Paris, 1981.

62 Michèle Tribalat, « Chronique de l'immigration », *Population*, n°1, 1986, INED, p. 131.

II.C.2. Un rajeunissement et une nouvelle attitude en pays d'accueil

« La nouvelle génération des Algériens nés en France deviendra-t-elle une minorité culturelle de la nation française ? » s'interrogent Jacqueline Costa-Lascoux et Emile Temime⁶³, devant le changement du discours et de l'action des émigrés algériens en France dans leur rapport avec ce pays et plus particulièrement concernant ce qu'il est convenu désormais d'appeler, la deuxième génération. Rares sont aujourd'hui les jeunes qui pensent au retour et en font un projet sérieux. Et même en ce qui concerne les plus âgés, revenir au pays d'origine ne semble plus être un désir réel. Si l'intention du retour est encore exprimée - de moins en moins d'ailleurs -, sa concrétisation se raréfie.

En revanche, les actions visant une plus grande intégration en France se diversifient et se multiplient. La revendication d'une pleine reconnaissance de citoyenneté en même temps qu'un certain particularisme culturel est portée par des associations et autres structures communautaires de plus en plus nombreuses et influentes. Il s'agit là d'une réaction à l'exclusion de plus en plus effective dont sont victimes leurs enfants en pays d'immigration alors que les perspectives de retour au pays d'origine n'existent plus. La nouveauté n'est pas uniquement dans l'attitude de la communauté migrante vis-à-vis du pays, elle est aussi dans la structure même de la population qui compose cette communauté et notamment son rajeunissement.

En 1982, seulement 2 % des Maghrébins vivant en France avaient plus de 65 ans. Pour les Algériens en particulier, 47,6 % avaient moins de 25 ans⁶⁴. En réalité, le phénomène de rajeunissement touche l'ensemble des communautés immigrées en France. Ce constat est fait par M. Brahim qui note que, « de manière générale, la population immigrée est plus jeune lors du recensement de 1975 que lors de celui de 1968 » - une évolution ancienne et continue donc ; ce qui lui fait écrire que « l'immigration est finalement source de jeunesse » pour la population française⁶⁵.

Ceci est d'autant plus vrai pour la communauté d'origine algérienne qu'une grande partie de sa jeunesse n'apparaît pas dans les statistiques officielles, parce que n'étant pas ou plus considérée comme étrangère, comme le fait remarquer Yves Gonzales Quijano⁶⁶.

Deux facteurs essentiels sont à la base du rajeunissement remarquable de la population d'origine algérienne en France. Le premier est celui du croît naturel, et plus précisément le niveau de fécondité assez élevé de celle-ci. Malgré une baisse importante de la fécondité des Algériennes en France par rapport à leurs concitoyennes vivant en Algérie, elle reste élevée comparée à celle des autres nationalités françaises ou européennes de manière générale. Certains indices⁶⁷, en l'absence d'études appropriées, montrent en effet que le comportement des couples en matière de procréation se distingue en deux modèles. Le premier, celui de la première génération, à peu près semblable à celui du milieu d'origine, et le second proche, voire confondu, avec celui du milieu d'accueil. Ce dernier concerne évidemment la deuxième

63 J. Costa-Lascoux et E. Temime, *Les Algériens en France : genèse et devenir d'une migration*, CNRS-Publisud, 1983.

64 *L'immigration maghrébine en Europe*, op. cit., p. 52.

65 M. Brahim, *Population*, n° 1, 1981, op. cit.

66 Y. G. Quijano, « Jeunes générations issues de l'immigration maghrébine et identité politique », *Bulletin du C.E.D.F.*, n° 1, 23 septembre 1988.

67 A. Delenda, *Natalité et fécondité des émigrées algériennes*, Thèse de 3e cycle, Lyon 111, 1983.

génération. La pondération des deux donne une fécondité intermédiaire entre celle de la population algérienne et celle de la population française.

Le deuxième facteur contribuant au rajeunissement de cette population est l'arrivée d'un grand nombre d'enfants algériens en France, à la faveur de la politique de regroupement familial des années 80. De même, cette politique a permis l'entrée en France d'un nombre non négligeable de conjoints d'âge jeune⁶⁸.

Pour la période allant de 1985 à 1988, l'âge de ces enfants et conjoints est éloquent. Il est bas et peu fluctuant.

	1985	1986	1987	1988
Enfants	8,4	10,0	9,8	9,2
Conjoints	31,3	31,6	31,8	32,1

Tableau n°7 - Age moyen des enfants et conjoints algériens entrés au titre du regroupement familial

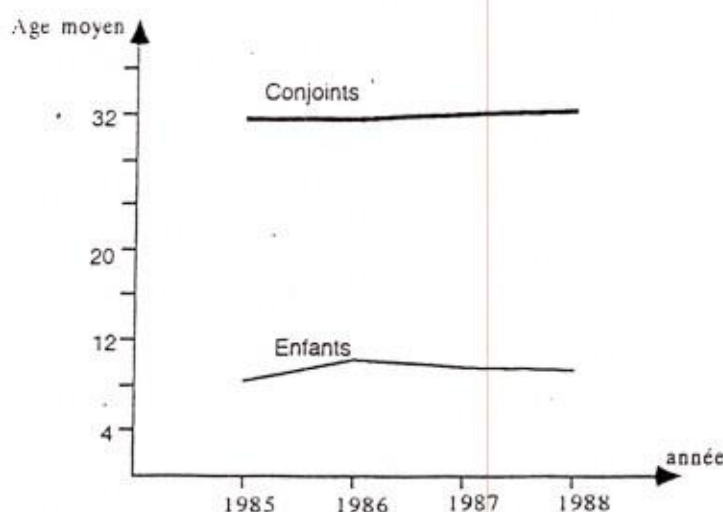


Fig. 14- Age moyen des enfants et conjoints algériens entrés au titre du regroupement familial

a.) Regroupement familial et « féminisation »

On a souvent tendance à croire que le regroupement familial dans la communauté émigrée est consécutif à la politique adoptée en ce sens par le pays d'accueil. C'est-à-dire que ce serait le feu vert donné par les autorités du pays d'accueil qui aurait incité les migrants à faire appel à leurs enfants et conjoints éventuels. Ce n'est qu'en partie vrai, car en réalité le plus gros des personnes « regroupées » ces dernières années ont regagné la France, non pas après l'option « regroupement » prise par l'Etat de ce pays, mais bien avant pour certains. Cependant, les régularisations effectives massives en 1981-1982 et la conjoncture dans laquelle elles l'ont été, ont développé la tendance à l'installation familiale. Les nouveaux migrants ont vite fait d'appeler leurs familles et les anciens qui hésitaient encore se sont décidés.

68 Cf. à titre d'exemple le tableau présenté plus haut sur les effectifs de l'émigration des familles enregistrées par l'O.M.I. de 1980 à 1988.

C'est ce qui explique en partie la tendance à la baisse de ce mouvement depuis le milieu des années 1980 pour les Algériens, contrairement aux autres nationalités. Le regroupement familial est devenu en quelque sorte le moyen privilégié pour émigrer, à tel point que des stratégies matrimoniales ont été élaborées à cette fin, dont les mariages entre migrant et non migrante, non migrant et migrante, les mariages mixtes et mariages « blancs ». Si les premières pratiques étaient déjà connues et n'ont fait que se développer, la dernière par contre semble être liée à l'évolution relativement récente des conditions toujours plus difficiles d'accès au statut d'immigré en France. Récente mais importante à en juger par l'alerte donnée aux structures administratives et juridiques et les illustrations qu'en ont faites les médias⁶⁹.

Excepté cette nouveauté, qui montre tout de même la valeur acquise aujourd'hui par le statut du migrant aux yeux de ceux qui y aspirent, on peut dire que le phénomène en lui-même n'est pas nouveau. En effet, le même constat a été fait, suite à la vague migratoire de 1969-1973. C'est là une caractéristique du changement de toute migration qui passe à sa phase finale de sédentarisation définitive, non pas au pays d'origine mais bien au pays d'accueil. Le migrant en fait ne l'est plus, il va recréer ou essayer de recréer son milieu familial et communautaire à mesure que le projet de retour s'éloigne. Le milieu à recréer ne peut pas l'être entièrement à partir de l'environnement immédiat. Le recours au pays d'origine se fait essentiellement pour la reconstitution du cadre humain direct, c'est-à-dire la famille, et par conséquent, la femme. Car depuis longtemps, la communauté émigrée est restée très majoritairement masculine parce que le séjour en France n'était pas encore perçu comme définitif. Le rapport de masculinité, en pourcentage de l'immigration, est resté longtemps égal ou supérieur à 2 comme l'indique le tableau suivant.

Année d'installation	avant 1968	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Rapport de masculinité en %	189,8	244,6	303,2	297,9	478,7	222,5	244,4	170,9	236,2

Tableau n°8 - Rapport de masculinité et date d'installation en France⁷⁰

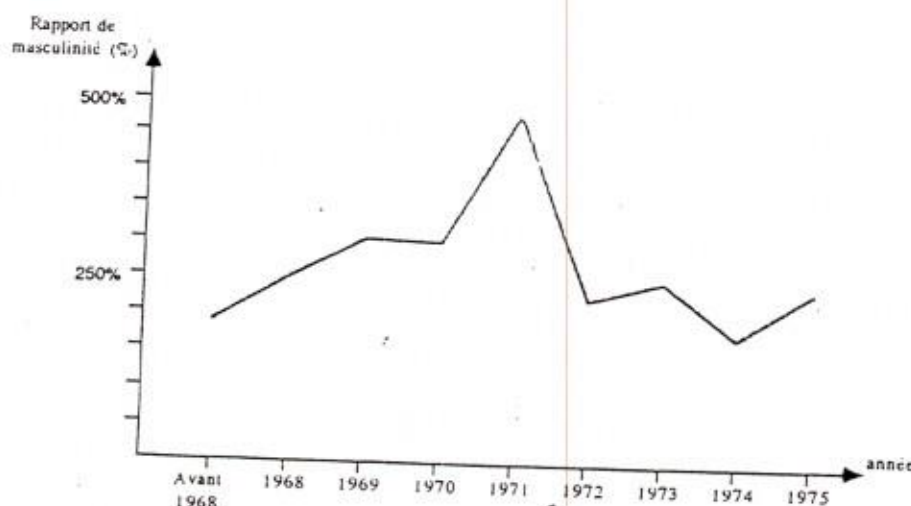


Fig. 15- Rapport de masculinité et date d'installation en France

69 Dans un article intitulé « Filière de mariages blancs démantelée à Lille », le quotidien *El Watan* rapporte que le réseau en question, organisé par une femme, avait déjà à son actif entre 30 et 100 unions factices. Ces dernières étaient le fait d'hommes maghrébins qui devaient payer entre 30 000 et 90 000 FF et de Françaises à qui on promettait 10 000 FF mais à qui on donnait moins.

On remarque dans le tableau, que les très forts taux sont toujours suivis d'autres moins importants. Cela correspond bien au phénomène d'entraînement entre une vague d'émigration qui est presque exclusivement masculine et la vague de regroupement familial qui lui succède et qui tend à rééquilibrer le rapport hommes/femmes. En 1975, la proportion des Algériens est la plus importante de la population masculine étrangère en France (23,4 %). Par contre, chez les femmes, les Algériennes viennent en troisième position avec seulement 16,5 %. Mais en fonction de l'âge - à partir de 45 ans - leur part tombe encore plus bas (moins de 10 %)⁷¹.

De manière générale, pour la population algérienne en France, le rapport de masculinité, d'après les chiffres du recensement français de 1975, est estimé à plus de 200 %, c'est-à-dire qu'à ce moment-là, pour une femme, il y avait deux hommes en moyenne. En moins de dix ans, ce rapport a beaucoup changé. Le recensement de 1982 en France donne le chiffre d'environ 39 % de femmes par rapport à l'ensemble (soit un rapport de masculinité = 156,4 %).

Il a encore changé de nos jours, puisqu'il est tombé à 141 %, d'après les données du recensement de 1990.

On estime que le nombre d'Algériennes venues s'installer à la faveur du regroupement familial en France, entre 1975 et 1982, est dix fois supérieur à celui des hommes⁷². Il s'agit là, sans doute, de l'effet inhérent à la suspension de l'émigration régulière en 1974, qui prévalait jusque-là entre l'Algérie et la France.

Cette féminisation s'est opérée quantitativement, mais aussi qualitativement. Une partie des femmes entrées en France récemment ou plus anciennement, surtout parmi les jeunes, ne s'accommodent plus du statut ancien de femme au foyer dans un milieu où la femme est en grande majorité active. D'ailleurs le rapprochement des attitudes socioculturelles et économiques des émigrées avec celles du pays de séjour est à souligner de manière générale. Pour les nouvelles générations ce sont pratiquement des attitudes conformes aux normes environnantes malgré l'opposition parfois d'un milieu familial resté attaché à celles de la société de provenance.

b.) Données récentes

A partir du recensement de 1990 en France, l'I.N.S.E.E. a fait paraître les résultats relatifs aux principales caractéristiques de la population étrangère résidant dans le pays⁷³. Ces résultats portent essentiellement sur les différentes nationalités selon l'âge, le sexe, l'activité, le changement de nationalité, le type de famille et de ménage, le lieu de naissance, l'état matrimonial et, bien sûr, les effectifs globaux et leur dernière variation, depuis le recensement de 1982.

Il est à noter que certains chiffres varient d'une publication à l'autre. La raison principale est la différence du taux de sondage pour l'exploitation des données du recensement.

Ajoutés à d'autres données éparses relatives à la période inter-censitaire, ces résultats permettent de se faire une idée suffisamment précise de l'état actuel de la communauté algérienne en France, et de mettre en relief sa structure, ses caractéristiques et leur évolution récente. Il sera alors possible, dans un deuxième

71 Michèle Brahimi, *Population*, n° 1, 1981.

72 *L'immigration maghrébine en Europe dans la perspective du marché unique*, op. cit., p. 22.

73 Voir notamment *INSEE Résultats*, n° 19, « Démographie - Société », le volume Nationalité, et *INSEE Première*, n° 217, juillet 1992.

temps, de dessiner quelques perspectives probables sur la base d'hypothèses inspirées de celle-ci.

c.) Evolution des effectifs

Selon que l'on se base sur le sondage au 1/20 et au 1/4 (le plus récent), la population des Algériens est évaluée par le recensement de 1990 en France à environ 620 000 et 614 000 personnes. Selon *Actualités migrations*⁷⁴, le premier chiffre est le plus proche de la réalité.

En tout état de cause, il y a une nette régression des effectifs algériens en France comparés à ceux de 1982 (805 116 personnes) avec une diminution de près du quart durant la décennie.

La raison à cela est double : l'option pour la nationalité française de beaucoup d'Algériens nés en France, et même hors de France, d'un côté, et le « tarissement » des flux migratoires autrefois très importants en provenance d'Algérie, d'un autre côté. Il est difficile d'avancer un chiffre sur ceux nés en France qui ont pris la nationalité française (en gardant ou en renonçant à celle de l'origine).

Non seulement il n'y a pas de statistiques disponibles sur cette catégorie de population, mais, en plus, l'enregistrement de la nationalité lors du recensement se fait sur la base de la déclaration des enquêtés eux-mêmes. On peut penser alors qu'une personne qui s'est déclarée algérienne en 1982 peut se présenter comme française en 1990 alors que son statut juridique (de binationale par exemple) est resté le même. De même qu'il est vraisemblable qu'une grande partie de jeunes Algériens déclarés comme tels en 1982 le soient comme Français en 1990 après qu'ils ont atteint l'âge légal et pris effectivement la nationalité de leur pays de naissance : la France. Toujours est-il que la situation répulsive au plan économique et social du pays d'origine et, corollairement, la forte attraction du pays d'accueil ont vraisemblablement décidé beaucoup d'Algériens qui pouvaient le faire à devenir Français pour se prémunir juridiquement.

En parallèle, les effectifs des Algériens nés hors de France, c'est-à-dire principalement en Algérie, n'ont pas progressé pour les raisons évoquées dans les chapitres précédents. Loin de là, ils ont régressé de 9 % entre les deux recensements.

Comparés aux effectifs relativement importants d'autres pays pour la même catégorie (étrangers nés hors de France), ceux des Algériens accusent une évolution plus proche de celle d'immigrants européens, comme les Portugais (- 14 %), les Italiens (- 20 %) ou les Espagnols (- 28 %), que des Marocains (+ 20 %) ou des Turcs (+ 50 %).

Pourtant, on ne peut avancer, au-delà des chiffres, qu'il y ait similitude entre l'immigration algérienne et européenne en France. Dans le cas des Algériens, la fermeture des frontières françaises semble assurée depuis longtemps déjà et efficacement, car le pays reste potentiellement un pays d'émigration, autant que le Maroc, son voisin, dont les migrants semblent trouver un peu moins de difficultés à s'installer en France. C'est peut-être parce que l'immigration algérienne, par son histoire et son volume, est devenue trop pesante pour le pays d'accueil. En effet, en nombre absolu, la communauté algérienne représente en France la deuxième après celle des Portugais avec un écart d'environ 30 000 personnes. Mais, compte tenu de la

74 *Actualités migrations*, n° 421, 16-31 juillet 1992.

construction européenne, il ne saurait y avoir comparaison entre les deux communautés et leurs rapports au pays de séjour.

La distinction entre ceux qui sont nés à l'intérieur et hors de France fait ressortir une prédominance des seconds par rapport aux premiers dans un rapport de 340 %.

Parmi eux, seulement 10 % environ sont entrés en France depuis 1982, des adultes pour la plupart. La frange d'âge 20-64 ans constitue près des trois quarts (72 %) et, dans l'ensemble, les hommes y sont représentés autant que les femmes. Mais, par rapport à cette frange d'âge, potentiellement la plus active, les femmes sont en nombre légèrement supérieur puisque le rapport de féminité y est de l'ordre de 103 %.

A propos d'activité, les rapports s'inversent. Les femmes, malgré leur nombre supérieur en âge d'être active, ne le sont que dans 4 796 cas contre 11 637 pour les hommes, plus du double donc.

Ainsi la période 1982-1990 se présente comme celle de la confirmation et comme l'aboutissement des tendances à l'arrêt des flux migratoires nouveaux et l'intégration des migrants anciens.

Apparemment, les Algériens ne s'installent plus, ou plus exactement n'ont plus la possibilité de s'installer en France sauf dans quelques cas rares, comme on peut en enregistrer à propos de n'importe quelle autre nationalité, et moins encore. Pour la communauté déjà sur place, le retour n'étant qu'une illusion nécessaire, et face à la menace d'exclusion du pays de séjour, le réflexe de défense devient le recours à la nationalité comme bouclier.

En même temps, les autorités françaises multiplient les mesures policières, juridiques et diplomatiques pour la consolidation d'un mur infranchissable aux frontières et le rapatriement des immigrés indésirables, particulièrement depuis le changement de gouvernement en avril 1993⁷⁵.

Le nouveau pouvoir exécutif, dont la campagne électorale reposait sur le thème de l'immigration entre autres, s'attelle d'ores et déjà à rendre les frontières encore plus imperméables et la surveillance des immigrés plus rapprochée.

L'organisme des migrations internationales est en voie de passer sous contrôle du Ministère de l'Intérieur. Des représentants de cet organisme seront envoyés dans les ambassades et consulats pour un contrôle plus rigoureux des demandes de visas. L'octroi de la nationalité sera plus difficile et le contrôle d'identité en France sera un moyen de surveillance généralisé et régularisé. Les pays comme l'Algérie sont sollicités pour trouver avec la France le moyen d'accueillir leurs ressortissants reconduits. Les mariages seront plus sévèrement contrôlés.

En somme, un ensemble de mesures qui ne permettra plus de discourir sur l'émigration algérienne vers la France à l'avenir, sauf dans le cadre des quotas auxquels avait appelé l'actuel Ministre français des Affaires Etrangères une année avant qu'il ne soit en poste. Ces quotas ont déjà fait des ravages dans les pays du Sud par l'exode des compétences et qui font encore plus peur aujourd'hui !

75 *El Watan Algérie*, n° 781 du 27 Avril 1993, « Immigration en France : durcissement des autorités ».

II.C.3. *La nationalité*

S'il est difficile de se prononcer sur le nombre des Algériens nés en France ayant opté pour la nationalité de ce pays, il est permis par contre de dire un mot sur ceux qui, nés hors de France, y sont entrés entre 1982 et 1990 pour en devenir citoyens. Leur nombre est évalué à 2 856 personnes sur un total (qu'ils aient pris ou non la nationalité) de 46 159. Autrement dit, sur 100 Algériens entrés en France durant la période, sans y être nés, six au moins sont devenus Français. C'est une proportion légèrement supérieure à celle des Marocains, mais inférieure à celle des Tunisiens. Elle est aussi supérieure à celle des Portugais, la première communauté étrangère en France (moins de 5 %).

Ces Algériens, Français par acquisition, sont essentiellement des adultes et des femmes plus que des hommes. En effet, selon les trois groupes d'âge : 0-9 ans, 20-64 ans et 65 ans ou plus, celui du milieu concentre plus des trois quarts de l'ensemble. Quant au rapport entre les deux sexes, il est à peu près équilibré au premier groupe d'âge. Au-delà, il est au profit de l'élément féminin. Pour 13 femmes ayant acquis la nationalité, il y a eu seulement 10 hommes qui l'ont obtenue.

Pour ce qui est de l'activité, le taux de l'ensemble est d'environ 53 %. Là par contre, les hommes restent plus actifs que les femmes (67 % contre 43 %). Cette inégalité se confirme par rapport à l'occupation. Sur 900 personnes qui occupent un emploi au moment du recensement, les deux tiers sont des hommes, soit 588.

Déjà très réduite, cette catégorie de « nouveaux immigrés » naturalisés tendra certainement à disparaître avec les nouvelles mesures de restriction sur l'octroi de la nationalité française et de façon plus générale sur l'accès même au territoire français.

Les raisons qui facilitaient, relativement, l'accès en France et, plus tard, la demande de naturalisation sont en cours de révision⁷⁶. Il s'agit notamment du mariage, du regroupement familial et des études. A la fin des années 80 pour le mariage, il a été constaté que les femmes étrangères d'époux français sont pour un quart des Maghrébines. En 1981, elles ne constituaient que 17 % et en 1971 encore moins (6,5 % seulement). La progression est remarquable. Elle l'est autant que celle de la part des Maghrébins dans l'ensemble des étrangers épousant des Françaises.

Ils sont passés de 17,5 % en 1971 à 25 % en 1981 pour atteindre finalement 32 %, soit le tiers environ. Ce qui est intéressant à relever concernant ce point, c'est qu'au même moment, la part des étrangères européennes choisissant un conjoint français, comme celle des Européens non français épousant des Françaises, a considérablement régressé. Par nationalité en 1988, les Algériens sont les plus nombreux parmi les étrangers époux de Françaises et les Algériennes les secondes après les Portugaises de conjoints français. Ce constat, rapproché du phénomène du « mariage blanc », indique un lien indéniable entre la stratégie matrimoniale et l'immigration des Maghrébins en France ces dernières années, quoiqu'on ne puisse pas avancer plus sur la portée de cette relation dans l'acquisition de la nationalité.

Pour ce qui est du nombre d'étudiants algériens en France, les statistiques montrent qu'à l'image de la régression des effectifs globaux dans la population étrangère en France, ceux des étudiants algériens sont en recul net par rapport à leurs

⁷⁶ *Le matin*, n° 448 du 28 avril 1993, « Emigration, nouveau dispositif législatif en France : Code de la nationalité révisé ».

homologues marocains par exemple. En 1988-1989, les premiers n'atteignent même pas la moitié des seconds (24 000 contre 11 000 environ).

En ce qui concerne le cas particulier de la famille, la nature des données publiées jusqu'à ce jour par l'I.N.S.E.E. ne permet pas encore de les rapprocher de celles de l'Algérie. Cependant, la comparaison avec d'autres nationalités peut être instructive.

A titre d'exemple, le nombre moyen d'enfants par famille dans les trois communautés les plus représentées, Portugal, Algérie et Maroc, s'établit respectivement à 1,08, 1,91 et 2,54⁷⁷.

Comme pour les effectifs d'ensemble, la communauté algérienne se trouve dans la position intermédiaire entre les deux autres, mais cette fois-ci dans un ordre de grandeur inverse. La même hiérarchie est observée pour les naissances vivantes en 1988 selon la nationalité du père :

	Portugais	Algériens	Marocains
Naissances vivantes en 1988	10 506	13 828	15 282

Tableau n°9 - Naissances vivantes en 1988

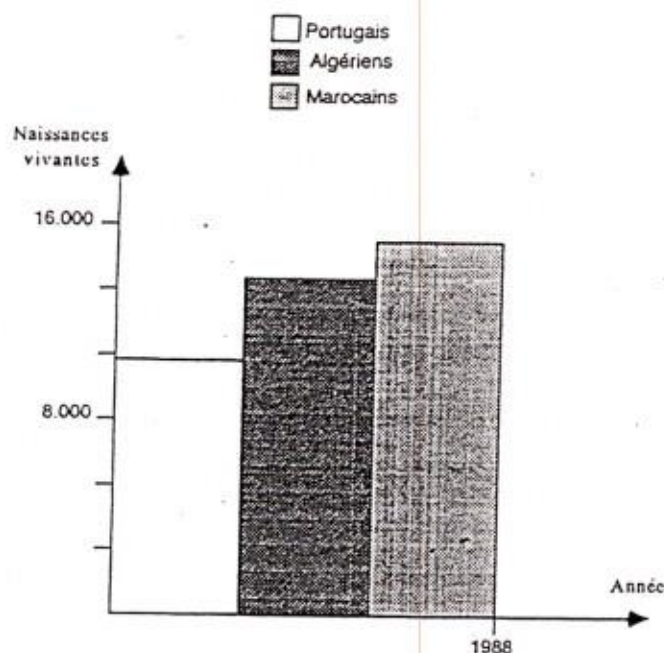


Fig. 16- Naissances vivantes en 1988

Pour ce qui est des ménages, la comparaison étant possible entre les Algériens résidant des deux côtés de la Méditerranée, on peut voir l'écart entre les deux situations. La taille moyenne du ménage algérien en France, avec 4 personnes, est

77 Il s'agit des enfants âgés de 0 à 16 ans seulement

réduite à la moitié de celle du ménage du pays d'origine qui, au recensement de 1987, dépassait déjà le nombre de 7 personnes après une évolution ascendante dont rien ne permet de penser aujourd'hui qu'elle ait changé de tendance. L'écart est encore plus frappant lorsqu'on détaille à l'intérieur de cette moyenne. En effet, le ménage modal des Algériens en France est celui d'une seule personne et 59 % de l'ensemble des ménages ne regroupent pas plus de 4 personnes. A l'inverse, en Algérie, les ménages de plus de 6 personnes constituaient en 1977 déjà 59,5 % de l'ensemble et sont passés en 1987 à 64,8 %. On devine aisément que cette situation s'est encore accentuée au regard de l'évolution démographique d'une part et de la crise du logement qui est l'une des premières préoccupations de la société algérienne d'autre part.

Au total, il est dénombré 216 004 ménages dont la personne de référence est algérienne dans le recensement français de 1990.

Evidemment, la grande majorité de ces personnes est de sexe masculin : 89,1 %. Toutefois la part des femmes « chefs de ménage » n'est pas négligeable. Les statistiques algériennes ne donnent pas ce genre d'information, ce qui aurait permis une comparaison utile. Cependant, ce que l'on peut retenir, c'est que ce nombre important est lié au phénomène de « féminisation » de l'émigration signalé plus haut.

Quant aux personnes vivant hors ménage, malgré ce que l'on a pu dire précédemment du regroupement familial et de la fin de l'émigration individuelle, il est surprenant de relever que cette catégorie est encore vivace. 47 951 personnes sont concernées, dont pourtant les deux tiers (64,13 %) sont mariées. Même si on exclut les 420 femmes qu'on peut concevoir comme séparées de corps et en n'excluant pas que de tels cas doivent exister aussi chez les hommes, il reste quand même un grand nombre qui ne peut être expliqué que par la persistance de la forme primaire de l'émigration quoique fortement diminuée, et bien sûr des comportements familiaux différents de ceux du pays d'origine.

Pour les personnes vivant seules, le cas des Algériens sans famille déjà important (65,4 % en 1975 monté à 77 % en 1982) est plus important que celui des autres Maghrébins, mais il y a diminution des « plusieurs isolés » : 37 % en 1975 contre 23 % en 1982. De même, les familles monoparentales (7 % des ménages ordinaires avec famille) sont plus nombreuses que dans les autres nationalités, y compris les Français⁷⁸.

Le célibat « hors ménage » concerne 14 763 personnes dont plus des trois quarts (77,25 %) dépassent l'âge de 25 ans révolus, correspondant à peu près à l'âge moyen au mariage en Algérie.

Si l'on ne considérait que les personnes âgées de plus de 40 ans, ce qui est assimilé à un âge de célibat définitif dans la mentalité algérienne, on aboutirait quand même au chiffre de 44,73 %. Au pays d'origine, cette tranche d'âge ne constitue que 21,44 % de l'ensemble des célibataires. Autrement dit, en France, plus de deux Algériens célibataires sur cinq ont plus de 40 ans alors qu'en Algérie, un seul sur cinq est concerné.

78 Michèle Tribalat, *Population*, n°1, 1986, p. 139.

L'évolution de la famille constitue aujourd'hui un objet d'intérêt croissant aussi bien pour le pays d'accueil que celui du départ. Ce genre d'informations et d'autres qu'il faudrait développer aideront à mieux comprendre la situation migratoire nouvelle et son rapport profond aux deux pays concernés.

II.D. CONCLUSION

Tout comme pour d'autres immigrations plus anciennes, la démographie, alimentée essentiellement par les catégories statistiques des pays d'accueil, éprouve des limites qui sont en partie liées à celles-ci, à la « dissolution » statistique, sinon même l'invisibilisation d'une partie de la population allogène dans la population du pays d'accueil. Ceci nous renvoie aux nécessaires complémentarités d'éclairages fournis par les disciplines historiques et sociologiques.

Considérer l'émigration algérienne à partir d'une périodisation historique reste fondamental pour comprendre que l'expression « Algérien ou d'origine algérienne en France » masque des réalités très diverses dont on a essayé de résumer les lignes de force :

- diminution drastique de l'émigration de type ancien (les isolés) dont tous ne sont pas concernés par le retour et dont une part risque de s'inscrire dans une problématique de prise en charge partielle relevant de la santé publique,
- augmentation et stabilisation de la population familiale et de ceux nés en France, devenant une dimension supplémentaire de la population française.

Trois questions restent en suspens :

- L'une relève de l'éclairage fondamental que donne la démographie sur la complémentarité actuelle et à venir des pyramides des âges des deux pays.
- La deuxième tient à la situation et au devenir du filet contenu mais se montant déjà à plusieurs milliers de personnes, ceux qui sont en situation de réfugiés sans en avoir le statut.
- La difficulté de tenir la position irréaliste d'immigration 0 dans un contexte méditerranéen où la circulation a toujours existé, mais nous outrepassons ici les limites traditionnelles imparties à la démographie...

Chapitre III

LE CHAMP SOCIO-ECONOMIQUE DES TRANSFERTS DE L'EMIGRATION ALGERIENNE

Constitutive de l'émigration algérienne des origines⁷⁹, la problématique des transferts vers le pays de départ se révèle particulièrement épineuse lorsqu'on veut tenter une approche macro-économique qui « rend compte » d'une situation.

La première raison pourrait en être la nature même de l'outil statistique, apparence de certitude reposant sur une série d'incertitudes formalisées. Mais l'inévitable critique des sources, sans laquelle il ne peut y avoir d'interprétation fiable, doit s'effectuer à partir des caractéristiques de l'espace englobant dans lequel elles sont produites, de ses outils de production et de l'intérêt, au sens large, à les utiliser comme régulateur d'action.

Cette capacité à produire et utiliser la statistique s'inscrit dans un processus historique où, comme le signale Foucault⁸⁰, l'emprise du pouvoir d'Etat s'accompagne d'une normalisation à plusieurs niveaux qui vise à réduire les zones d'ombre et où mesure et standardisation sont indissociables du contrôle.

Or, si chacun est conscient du temps qu'il a fallu pour arriver, avec la montée en puissance d'une classe donnée, au colbertisme, à l'Etat jacobin et à ses formes contemporaines de plus en plus intégrées à un espace transnational qui valorise d'autant plus le « standard », on a peine à imaginer la double révolution qui l'a accompagnée : celle d'une multitude d'espaces sociaux articulés produisant des éléments d'une chaîne statistiquement justifiable, et celle des mentalités lui prêtant de l'importance et l'intégrant dans l'action.

Cette intégration peut aller d'un « degré 0 » (remplir des rubriques dans le cadre d'une tâche administrative segmentée) à une démarche interprétative (mise en évidence de relations de causes à effets) et ouverte sur une vision prospective et opérationnelle. A moins d'un système particulièrement intégré et ouvert dans ses possibilités de rétroactions positives (et à condition qu'il y ait une logique prédominante et consensuelle)⁸¹, on peut supposer que l'intégration opérationnelle de la statistique croît en fonction de la place dans la hiérarchie reconnue du système.

Dans le cas algérien, trois facteurs, hormis ceux liés à la place particulière de l'émigration, semblent avoir concouru pour mettre la statistique en partie hors jeu.

Le premier facteur n'est pas propre à la société algérienne : trop d'acteurs l'ont perçu, du fait de leur place dans le système hiérarchique mais aussi d'un échec d'intégration de ces positions à un but consensuel de développement collectif, comme

⁷⁹ Ath. Messaoud - Alain Gilette, *L'émigration algérienne en France*, Paris, Ed. Entente, 1984.

⁸⁰ M. Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, 1975.

⁸¹ H. Laborit, *La Nouvelle grille*, Paris, Laffont, 1974.

un élément de « l'hétéronomie »⁸². Mais ceci aurait pu partiellement être compensé par une programmation fonctionnelle, faisant appel à des régulateurs prescriptifs et incitateurs. Deux hypothèses sont alors à prendre en compte :

- L'aspect ouvertement volontariste de la politique de développement de 1965 à 1978 qui s'est accompagnée d'un rapport particulier à la « réalité » économique : cette dernière se définit avant tout comme produit d'une volonté consubstantielle de l'organisation d'un système de gestion sociale. Il s'agissait plus de forcer une réalité que de s'y soumettre, et l'on conçoit l'apparente contradiction entre la production de statistiques plus indicatives de dysfonctionnements et proches de la soumission d'un côté et, de l'autre, une volonté qui ne s'accommode pas de défaitisme.

- La deuxième hypothèse est connexe : l'importance de la rente pétrolière a permis une indépendance relative à l'égard de fonctionnements perçus comme aliénants et auxquels les principaux organismes internationaux porteurs de normes sont liés. L'objectif n'a pas été une intégration immédiate de l'Algérie dans l'ordre économique mondial, position forcément dominée, mais une intégration ultérieure en position plus forte, après avoir édifié une société équilibrée.

A cet égard, l'indépendance peut être vue comme ne pas se soumettre aux règles du jeu (et aux normes) imposées par l'autre.

Dans cette logique d'indépendance, il est possible de repositionner l'émigration tant au niveau des actes volontaristes (les mesures fondamentales en matière de valorisation du potentiel énergétique de février 1971 précèdent de quelques mois la couverture par l'ONAMO de la problématique réinsertion des émigrés) que de la valeur de celle-ci dans la relation à l'autre : manifestation d'une dépendance de fait, sa perpétuation ne ferait que signifier la perpétuation d'une relation par trop fortement inégalitaire.

Outre les raisons circonstancielles évoquées à l'époque, l'arrêt de délivrance de titre ONAMO préalable à l'émigration à partir de septembre 1973 (arrêt de l'émigration par les autorités algériennes) s'inscrit dans une problématique de l'indépendance et de la dignité nationale. C'est d'ailleurs de ce moment que date la première et unique initiative de recensement à partir des zones de départ des émigrés et de leurs caractéristiques.

La période suivante demanderait une analyse circonstancielle et progressive très fine. Nous n'en retiendrons qu'un des moments « résultante » à la fin des années 1980 où, du fait de l'installation durable en France, du quasi-arrêt des départs et de l'échec quantitatif des politiques de réinsertion, l'émigration est envisagée du point de vue algérien comme un élément du passé, le problème demeurant des conditions de maintien des liens entre des nationaux et descendants de nationaux vivant définitivement à l'étranger.

Or c'est à cette époque que les transferts officiels volontaires des émigrés chutent de façon brutale pour devenir « quantité négligeable » [cf. supra ratio TET/SART (transfert de l'économie des travailleurs/salaires et autres revenus du travail) entre 1976 et 1980], une des causes fondamentales relevant du gain substantiel obtenu par leur introduction sur le marché et le réseau parallèles.

⁸² A. Gorz, *Métamorphose du travail, quête du sens*, notamment chap. 3, « Intégration fonctionnelle ou la scission du travail et de la vie », Paris, Galilée, 1988.

Deux raisons nous semblent alors déterminer le peu d'intérêt statistique accordé à la mesure de l'impact réel des émigrés dans l'économie nationale : la première relève de la dénégation de ce rôle dans une thématique de l'indépendance. Avouer ou reconnaître l'importance de ces transferts serait une reconnaissance de ce que l'on doit encore à une situation proche de la dépendance et de la domination.

Or les chiffres « officiels », ayant la force de l'officiel, ne font que confirmer l'image la meilleure, celle d'un pays qui ne doit rien à la sueur de ses nationaux occupant des positions majoritairement dominées dans un système plus riche. Les phénomènes de « compensation » sont, sans être niés, laissés dans la sphère des comportements individuels et domestiques, amenant quelques « comforts » ou passe-droits supplémentaires.

La simple question de l'importance non des volumes mais des endroits où cet apport est affecté, et notamment de leur position centrale dans le maintien et le développement de l'industrie et du commerce privé, restera longtemps tabou, sinon impensable : elle jouerait le rôle de « fonction-miroir » aux dysfonctionnements de l'économie et de la société, notamment ceux liés au marché protégé que d'aucuns peuvent qualifier de réservé⁸³.

De fait, de par leur détention d'un objet de plus en plus rare, la devise, les émigrés ont été de plus en plus connotés de favorisateurs du spéculatif et la question de leur rôle positif de plus en plus impensable.

D'un point de vue méthodologique, dans nos relations avec divers agents économiques, tout s'est passé comme s'il avait fallu une intervention extérieure, au sens d'une question posée par la conjoncture économique et politique du pays dont la nécessité est de mobiliser toutes les potentialités à même de concourir à son développement. Ceci a eu tendance à revaloriser le rôle positif de l'émigration au sein de l'économie nationale.

Sans doute plus que pour les deux pays voisins également concernés par l'étude, les outils macro-économiques demandent à être améliorés, que ce soit à partir d'une critique « interne » ou, du fait de l'importance des phénomènes de compensation, par un apport de la micro-économie permettant de mieux appréhender le comportement somme toute très rationnel de divers agents, même s'il se disjoint de l'officialité du fait de la nature particulière de la situation algérienne.

Ceci fera l'objet de notre développement, à considérer comme moment d'une recherche :

- analyse des éléments quantifiables disponibles et critique interne :
III.A. : Approche quantitative des transferts officiels,
- approche du non-officiel à partir de la notion de réseau :
III.B. : Approches qualitatives,

en laissant provisoirement en instance la question du comparatif qui devrait naître de la confrontation des divers résultats.

⁸³ A. Henni, « Qui a légalisé le trabendo ? », *Peuples Méditerranéens*, n°52-53, juillet 1990, pp. 233-243.

III.A. APPROCHE QUANTITATIVE DES TRANSFERTS OFFICIELS

Si nous devons résumer l'objectif à terme de notre démarche, nous parlerions de mise en évidence des éléments qui permettent de faire le point sur l'importance et la nature des transferts réels du fait de l'émigration algérienne, à la fois d'un point de vue statique et dans sa dynamique. Le but final consiste à mieux appréhender leur intégration dans des stratégies conjointes de développement qui ne soient pas l'objet des seuls organismes autorisés mais d'une résultante d'agents économiques évoluant dans un champ lui-même dynamique.

Certaines données, nous le verrons, relèvent du « sûr », d'autres prêtent à caution malgré leur importance dans la fixation de ratios qui prennent un sens plus complet dans une phase comparative, et il est fort probable que c'est à l'insu de cette dernière que pourront être proposés des coefficients correcteurs ayant quelque pertinence.

Nous n'hésiterons pas à pointer ces incertitudes dans l'examen systématique qui suit, aussi inconfortables soient-elles pour qui souhaiterait des réponses rapides, mais il faut souhaiter que ces détours renvoyant autant à la complexité d'une situation historique qu'à la manière d'élaborer la statistique ne soient pas du temps perdu pour la compréhension des processus.

III.A.1. *Caractéristiques d'une population et tendances*

Jusqu'à ce jour, l'essentiel de la population algérienne à l'étranger se trouve en France (cf. tableau SOPEMI 1993 ci-après), pour des raisons historiques qu'il n'est nul besoin de rappeler ici. Les mouvements plus récents en direction de l'Espagne, de l'Italie et de la Grande-Bretagne n'étant pas encore pris en compte par les données SOPEMI, nous ne pouvons, avec le mouvement récent de ces deux dernières années, que souligner des faits à prendre en compte dans la saisie des transformations d'un champ de circulation dont la logique englobe la dynamique évolutive des transferts.

Ceci renvoie très vite à une question fondamentale, quasi préalable à toute possibilité de calcul de ratios intégrant la notion de population : l'imprécision de la catégorie « migrants » ne peut être, dans le cadre ancien de l'imbrication franco-algérienne et d'une immigration ayant débuté en 1907 (!), confondue avec la nationalité au sens strict.

Ainsi, les résultats « bruts » des recensements de population, fondés sur le « déclaratif », amèneraient à sous-évaluer très notablement la population concernée par notre étude. Néanmoins, faute d'un croisement d'approches socio-historiques et démographiques fines sur ces questions, nous devons nous y référer en interrogeant leur pertinence, surtout pour ceux qui se rapportent à notre période.

Au niveau du volume global, le « hiatus » le plus évident est à saisir entre le R.G.P. de 1982 (cf. tableau n°11 : Population d'origine algérienne en France) et celui de 1990 : un lecteur non averti pourrait y voir une baisse spectaculaire du nombre d'immigrés algériens, de 805 116 en 1982 à 614 270 en 1990) avec un alignement sur le modèle germano-turc des années 1970.

Faut-il plutôt se référer à la rubrique intégrant les « Français par acquisition » qui fixerait la barre légèrement en-dessus : respectivement 879 908 et 724 560 ?

La lecture de la structure par âge permet de mettre le doigt sur le hiatus inhérent au découpage par nationalité : du fait des dispositions du code de la nationalité de l'époque considérant comme français *de droit* « les enfants nés sur le sol français et dont un des deux parents est lui-même né sur le sol français », ceux-ci n'apparaissent pas comme ayant acquis la nationalité, puisqu'ils le sont de droit à la naissance...

Cette non prise en compte permet de résoudre le paradoxe d'une immigration qui est devenue au cours des années 1960 et 1970 de plus en plus familiale et qui aurait vu le chiffre de ses moins de 15 ans passer de 130 526 à 63 794 pour les garçons et de 124 720 à 60 741 pour les filles de 1982 à 1990 alors que le taux de fécondité est resté supérieur à la moyenne française...

Les changements de résidence (retours) ont porté sur 122 731 personnes de 1983 à 1990 mais semblent très sensiblement être compensés par les regroupements familiaux (48 903 pour la même période) et le croît naturel où les enfants sont déclarés français.

Pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
FRANCE (2)			767300								614200		
dont femmes (en 1975)	2276		310500								253900		
travailleurs(2')		293800	286700	292200	297300	279000	271600	249300	268800	258500	248500	236300	243700
dont femmes										55400	55600	61600	59400
naturalisations (2'')									3256	4070	5355	6631	
BELGIQUE (3)		10900	10900	10800	10800	10000	10100	10500	10600	10600	10700	11000	
dont femmes										4500	4600	4800	
travailleurs (3')				1600	1500	1500	1500	1700	1900				
dont femmes								400	400				
naturalisations									50	50	61	46	
PAYS-BAS (4)													
dont femmes													
travailleurs (4')		1300	1200	1100	1100	1000	900	900	1000	1000	1000	1000	
dont femmes													
RFA (5)		5000	5100	5200	5200	5300	5400	5500	5100	5900	6700	9100	
dont femmes										1500	1600	2600	

Tableau n°10 - Population algérienne à l'étranger

	1954		1968		1975		1982		1990	
Total population, étrangère (1)	211675		473812		710690		805116		614270	
Hommes	198020	94 %	347404	73 %	483090	68 %	494640	61 %	360261	59 %
moins de 15 ans (*)					147275	30 %	130526	26 %	63794	18 %
15 à 24 ans							66332	13 %	37193	10 %
25 à 64 ans (**)					329795	68 %	297680	60 %	238966	66 %
65 ans et plus					6020	1 %			20204	6 %
Femmes	13655	6 %	126408	27 %	227600	32 %	310696	39 %	253946	41 %
moins de 15 ans (*)					141055	62 %	124720	40 %	60741	24 %
15 à 24 ans							63476	20 %	35644	14 %
25 à 64 ans (**)					83990	37 %	122280	39 %	150073	59 %
65 ans et plus					2555	1 %			7488	3 %
Nbre de ménages									215940	
Mariages mixtes (2)									2568	4946
épousé une Française										2983
épousé un Français										1963
Français par acquisition					65135		74792		110290	
Hommes					37570		40892		58220	
Femmes					27565		33900		52069	
Tot. d'origine algérienne			473812		775825		879908		724560	

Population active (1)	171380		255628	0 %	331090	47 %	322352	40 %	275170	45 %
Hommes					313710		279496		211578	
Femmes					17380		42856		63592	
Actifs occupés (1)					308575	93 %	248780	77 %	199428	72 %
Hommes					294895	96 %	226440	91 %	162720	82 %
Femmes					13680	4 %	22340	9 %	36708	18 %
Demandeurs d'emploi (3)					22505		70612		75656	
Hommes					18805		51264		48772	
Femmes					3700		19348		26884	
Types d'activités (1)										
Agriculture, pêche					3175	1 %	2000	1 %	1208	1 %
Industrie					132925	43 %	88960	36 %	53652	27 %
Bâtiment, génie civil					96710	31 %	62580	25 %	43656	22 %
Tertiaire					75230	24 %	94480	38 %	99816	50 %

(1) INSEE - RGP : (*) 1975 : 0 à 19 ans ; (**) 1975 : 20 à 34 ans et 35 à 64 ans.

(2) Source : INSEE, état civil in Rapport Lebon 1992/1993.

(3) Source : INSEE, enquête emploi 1992.

Tableau n°11 - Population algérienne en France

Le nombre de 850 000 personnes semble donc être un minimum pour caractériser la population algérienne ou d'origine algérienne récente, tout en sachant qu'il faut réserver à des exploitations d'études démographiques plus fines la question du maximum de la fourchette qui peut dépasser le million de personnes.

Il est évident que c'est plus le mouvement de restructuration par âge et par sexe qui se révèle particulièrement pertinent dans la saisie des TET et SART. La manière dont l'émigration algérienne a évolué, passant d'une émigration d'hommes « seuls » à une immigration de plus en plus familiale et stabilisée⁸⁴, renvoie à deux tendances.

Après une phase de croissance des transferts volontaires (que nous ne confondons pas avec les TET « officialisés ») liés au but avoué de l'émigration (le retour), aux nécessités pratiques d'entretenir la famille puis aux « nécessités » symboliques de marquer sa réussite et sa « présence malgré son absence » (Sayad), notamment en ce qui concerne le passage du deuxième âge de l'émigration (isolés mariés au pays) au troisième âge (où la vie en famille dans le pays d'accueil devient le phénomène majoritaire), on ne peut que s'attendre à une tendance à la baisse de ces transferts pour des raisons propres à chaque « type de situation » :

- coût de la vie en France pour l'unité familiale reconstituée,
- achèvement des « constructions » au pays,
- retour d'une partie des « isolés » soit du fait de la retraite, d'une pension, d'une cessation d'activité ou d'une réinsertion dans l'économie du pays de départ.

La deuxième tendance est l'effet mécanique de ces retours sur l'augmentation des SART du fait de l'augmentation du nombre des ayants droit (hormis le poste allocation familiale).

Mais du fait des particularités des relations au sein de la « grande famille » (unité souche et collatéraux par opposition à la famille nucléaire), existe une contre-tendance s'appliquant aux « transferts volontaires », soit directement officialisés soit à la base de compensation :

- les besoins en consommation personnelle de membres de la famille restés au pays,
- la possibilité d'association dans une affaire familiale.

A cet égard, la libéralisation des autorisations de sortie en 1976 sans accompagnement notable en libéralisation de change a joué le rôle de « stimulation massive » d'une demande en devises, alors que l'émigration officielle était enrayée, et avec elle la possibilité pour de nouveaux venus de se procurer des devises (et les biens afférents) par leur travail à l'étranger. Ceci, associé au maintien d'une économie contrôlée par le biais de la planification et des autorisations d'importation, corrélatif de pénuries sectorielles, et d'une libéralisation partielle du privé, a été pour beaucoup dans l'augmentation régulière du différentiel entre taux de change officiel et marché parallèle, comme nous le verrons *infra*.

Comme élément supplémentaire à la base de transferts volontaires va apparaître le fait que des projets qui auraient été difficilement pensables avec une parité de change, i.e. achat de terrain et surtout construction, pour des individus ou ménages à faibles revenus, deviennent possibles.

⁸⁴ Enquête de terrain sur la réinsertion, 1993, associant les responsables locaux de l'ANEM. Cf. Chapitre IV : Emigrés récemment réinsérés en Algérie et « espace migratoire ».

Ces éléments amèneraient à proposer une enquête portant sur les types de situation, les montants transférés et leur affectation, approche que la simple démographie ne peut à elle seule alimenter.

Resterait à interroger cette dernière sur des éléments qui pourraient servir à une construction ultérieure d'indicateurs et de ratios. Dans l'état actuel de la statistique française, en sachant qu'on ne peut compter sur un apport des statistiques algériennes, nous ne pouvons que proposer, en plus d'une estimation problématique du volume de la population concernée, une prise en compte du nombre de ménages au sens INSEE tel qu'il figure dans les recensements de 1982 et 1990 (215 940 et 216 004), augmenté d'une estimation des Français par acquisition et ménages mixtes, soit une fourchette de 250 000 à 300 000.

Cette fourchette, notamment dans son minimum, serait alors à rapprocher de la population active recensée en 1990 (275 170) composée de 211 578 hommes (77 %) et 63 592 femmes (23 %) : à supposer qu'une bonne partie de ces dernières soient en situation familiale, leur nombre peut être compensé partiellement par les tranches d'inactifs du fait de leur âge mais résidents en France. Le mode de vie d'une partie de ces derniers, ayant avantage à continuer à percevoir les prestations en France et à y bénéficier de l'infrastructure de soins, tout en vivant une partie de l'année en Algérie, amène à concevoir des transferts « invisibles » de ces sommes, tout comme une diminution du poste remboursement des prises en charge médicales comptabilisées dans les SART. En matière de tendance pour l'avenir, les problèmes que connaissent les infrastructures de santé algériennes, aggravés par l'exode des compétences, sont à prendre comme facteur supplémentaire de conservation du statut de résident, facteur donc d'une moindre augmentation des SART, sans signifier pour autant une absence de transferts... invisibles...

Mais si la prise en compte des grands éléments socio-démographiques nous permet d'émettre quelques hypothèses sur les tendances affectant la dynamique des transferts, les éléments chiffrés nous permettent-ils de les vérifier ?

III.A.2. Transferts officiellement comptabilisés : TET et SART

Le ratio TET/SART évolue de façon régulière de 1968 à 1975 en faveur des SART sans que les TET ne décroissent : effet de l'ancienneté d'une émigration soumise à des flux et qui conçoit « naturellement » le retour de parties des cohortes les plus âgées, comme en témoigne l'effilement de la pyramide des âges à son sommet pour les deux recensements de 1968 et 1975 (1 % de 65 ans et plus). Pour la même période, la population totale a crû de 236 878 personnes (soit de 50 %) avec, il est vrai, une part importante de population féminine (plus 101 192 représentant une croissance de 80 %) confirmant le mouvement de regroupement familial déjà entamé au cours de l'intervalle intercensitaire 1954-1968.

Le chiffre de référence serait alors plus la population active avec un croît de 75 462 personnes (plus 30 %). On ne peut le rapporter mécaniquement à l'accroissement aussi bien en volume qu'en pourcentage des TET (plus 490 millions de FF, soit plus 105 %) sans tenir compte de la hausse nominale des salaires pour la même période.

Les effets de la crise n'affectent pas encore notablement la situation (18 805 demandeurs d'emploi, soit 6 % de la population active), ni apparemment la décision de l'arrêt de l'émigration officielle (septembre 1973) suivi des mesures françaises l'année suivante.

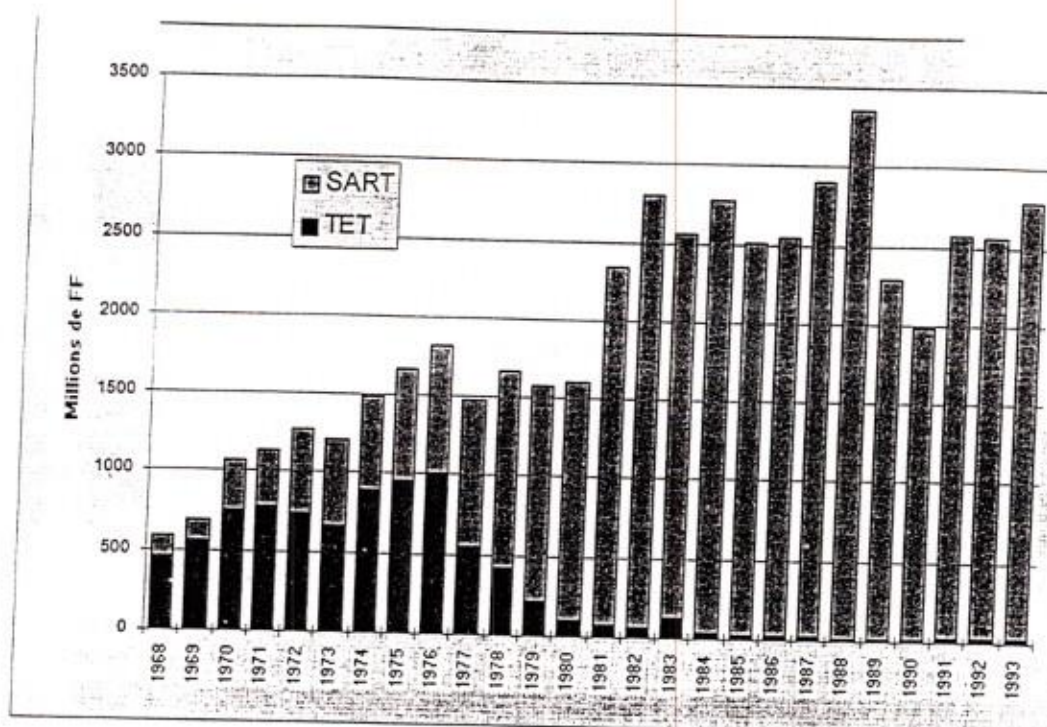
La situation bascule brutalement à partir de 1976, de manière disproportionnée par rapport à une autre croissance qui s'enclenche pour cette période, le nombre de demandeurs d'emplois. Deux causes se conjuguent : un nombre de retours jusqu'en 1982, non entièrement compensés par des départs que nous aurons l'occasion d'approcher à partir des souches « changement de résidence » et importations sans paiement des douanes algériennes, mais surtout la libéralisation des autorisations de sortie rendant chaque adulte algérien « touriste potentiel » sans allocation de devises substantielles, comme nous l'avons vu.

Ceci va provoquer une tension par l'accroissement de la demande de devises auprès de ceux qui en disposent et peuvent être intéressés par du dinar : la population immigrée. Une pratique antérieure de change à « 1 pour 1 » existait entre immigrés et familles ou amis qui avaient à se rendre en France. Il est certain que cela contribue à remettre en question le chiffre absolu des TET même pour la période 1968-1975, sans que l'on puisse proposer quelque « coefficient correcteur » que ce soit.

	TET	SART	Total
1968	463	120	583
1969	556	135	691
1970	748	320	1068
1971	778	358	1136
1972	735	537	1272
1973	665	541	1206
1974	896	595	1491
1975	953	720	1673
1976	1001	817	1818
1977	546	926	1472
1978	426	1240	1666
1979	212	1367	1579
1980	97	1512	1609
1981	79	2264	2343
1982	64	2742	2806
1983	123	2438	2561
1984	34	2742	2776
1985	23	2479	2502
1986	30	2513	2543
1987	23	2880	2903
1988	14	3343	3357
1989	13	2280	2293
1990	17	1963	1980
1991	21	2546	2567
1992	21	2534	2555
1993	22	2762	2784

Source : Données de la Banque de France

**Tableau n°12 - Transferts financiers
de l'immigration algérienne en France (en millions de FF)**



Source : Données de la Banque de France

Fig. 17- Transferts financiers de l'immigration algérienne en France

Ceci nous renvoie aux caractéristiques de cette première période : le nombre bien moindre de « touristes » algériens dans ces années, corrélatif d'une faiblesse du pouvoir d'achat et du niveau de vie dans le pays. Ceci va être modifié par l'entrée dans les « dix glorieuses » de 1973 à 1982 (croissance du PIB, du fait notamment des hydrocarbures, de 8 % par an en moyenne contre -0,1 % pour 1969/1971).

La hausse continue d'une disparité entre cours officiel et cours parallèle sur laquelle nous reviendrons, explique la quasi-disparition des TET pour la décennie suivante.

Les flux que l'on aurait pu attendre sont de fait injectés sur le marché parallèle sous des formes qu'il nous appartiendra d'identifier dans la seconde partie.

En ce qui concerne la dynamique des SART, on peut constater un mouvement global croissant de 1968 à 1988, une chute en 1990, année de la dévaluation et une reprise de la croissance de 1991 à 1993.

Outre le phénomène monétaire, certaines irrégularités demandent à être explicitées, notamment du fait des régularisations des coûts de soins par des commissions franco-algériennes (convention de la sécurité sociale) se réunissant à un rythme périodique de 2 à 3 ans, mais il est utile de souligner que ce qu'on appelle transferts sociaux recoupe des situations très différentes sur le plan des populations concernées.

Les trois postes (cf. tableau suivant) concernent bien une population majoritairement située en Algérie, mais relevant de « temporalités » différentes qui se doublent d'un chiffrage des coûts selon les sous-postes sur une base FF ou DA. Nous avons déjà indiqué que les postes « soins de santé, contrôles » font l'objet de régularisations périodiques : 1984, 1988 sont à cet égard les plus significatives, amenant peut-être à proposer par la suite des figurations sur des bases de moyennes quinquennales. D'autre part, ces estimations se font sur des coûts fixés au départ en monnaie nationale, amenant à intégrer les dévaluations successives du DA. Enfin la situation de crise de l'appareil sanitaire algérien joue un rôle moins attractif pour ceux qui ont la possibilité de se déplacer en France pour certains types de soins. Alors que la logique démographique eût permis de tabler sur un taux régulier de croissance ou un tassement, on observe une tendance à la baisse en volume et en proportion dans l'ensemble des SART.

L'autre poste en baisse, les allocations familiales, également fixées sur une base de DA, traduit très logiquement les modifications démographiques au sein de l'immigration algérienne en France : regroupement familial et vieillissement des enfants restés en Algérie, non compensés par un renouvellement de chefs de famille depuis 1974, se manifestant donc par une baisse très régulière des bénéficiaires (121 674 pour 1980, 36 410 dix ans après, 27 544 en 1992). Le relèvement des taux locaux entre 1980 et 1984 explique la hausse du volume transféré, régulièrement en baisse depuis, avec une brusque diminution entre 1990 et 1991 due à la dévaluation (de 121,5 à 26,8 millions de francs). La part de ce poste dans les transferts sociaux est quasi négligeable pour la décennie actuelle.

De fait, le poste le plus intéressant en volume est bien celui des pensions, rentes et allocations, du fait bien sûr de la démographie mais surtout de son expression du début à la fin en FF, non soumis aux aléas des dévaluations du DA.

Deux mouvements sont à retenir : progression constante jusqu'en 1985 liée aux effets de l'ancien fonctionnement en noria de l'émigration, puis faible croît à partir de cette période voire tassement si l'on tient compte de la hausse française des taux nominaux. Là aussi se traduisent des comportements liés au maintien d'une résidence officielle en France pour retraités et pensionnés, leur ayant permis à la fois de les toucher en devises (avantages contrebalancés par la possibilité de les percevoir sur des comptes en devises en Algérie à partir de 1992), mais surtout de continuer à bénéficier de la couverture santé dans le système de soins français et de ne pas être soumis à l'obligation de visa dans leurs déplacements.

Au niveau des sous-postes, on voit, au fur et à mesure du vieillissement du stock de population concerné, la diminution régulière des rentes-AT et pensions d'invalidité à partir de 1985 et leur glissement vers les pensions vieillesse, en augmentation constante.

Les sources plus détaillées du Centre de Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants (CSSTM) de 1988 à 1992 ne remettent pas en cause cette analyse.

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Total	1235	1994	2546	2108,5	2216	2001	1814,1	2102,3	3279,2	2123,1	1922,7	1732,9	1753,5
Soins de santé, contrôles, incapacité	61	569	842	173	192	0	0	375	1345	336,1	296,5	245,9	184,6
soins de santé	61	569	842	173	192	0	0	324	1283	291	258	202	150
contrôle méd.	0	0	0	0	0	0	0	51	62	29	23	16	11
incapacité										16,1	15,5	27,9	23,6
Mladie/ maternité							1698 (8,8)	1757 (14)	1652 (10)	1610 (9,7)	1375 (8,8)	1778 (17,6)	1919 (14,3)
transfert de résidence nb (montant)													
sejours temporaires nb (montant)							1370 (4)	1068 (3,5)	1029 (3)	1007 (3,5)	868 (3)	1159 (4,1)	1136 (4,3)
Détachement nb							2	1		0	2	0	0
AT/MP							367 (2)	336 (2,3)	429 (3)	438 (3)	479 (3,7)	602 (6,2)	542 (5)
Transfert de résidence nb (montant)													
rechute nb							5	3	2	5	1	4	4
pensions, rentes, allocations	936	1028	1242	1428	1518	1568	1540,1	1520,8	1772,2	1656,5	1496,8	1447,3	1530,6
Rentes AT	225	241	268	285	293	284	250	195	177	154	129	121	132
nombre de rentes AT	27035	25007	24387	29317	31208	22660	19580	16632	15135	14864	10963	10444	9390
Invalidité	194	148	163	190	190	186	176	172	165	161	152	134,2	123
nombre de pensions invalidité	11972	11480	9941	10219	9691	9106	7570	7375	6735	6430	5926	5168	4387
Vieillesse	517	639	811	953	1035	1098	1106	1142	1153	1045	931	873	905
nombre de pensions vieillesse	68685	76178	84881	88798	99349	98928	99096	103534	109004	129565	140166	152116	177525
Retrait. compl. ARRCO-AGIRC									262	281	270	305	353
nombre de pensions complémentaires									102878	107560	109339	116494	126218
Alloc. Veuvage							7,5	11,3	15	15,1	14,6	13,8	17,3
allocataires veuvage							298	447	601	760	827	792	940
Alloc. décès							0,6	0,5	0,2	0,4	0,2	0,3	0,3
allocataires décès							44	30	17	23	14	16	14
Allocations familiales	238	397	462	507,5	506	433	274	206,5	162	121,5	121,5	36,8	36,4
nombre théorique de familles	121674	108451	98684	93364	82287	71758	54663	43346	41685	37473	36410	32379	27544
Rbst frais de gestion										9	7,9	2,9	1,9

Tableau n°13 - Transferts sociaux entre la France et l'Algérie en millions de francs français

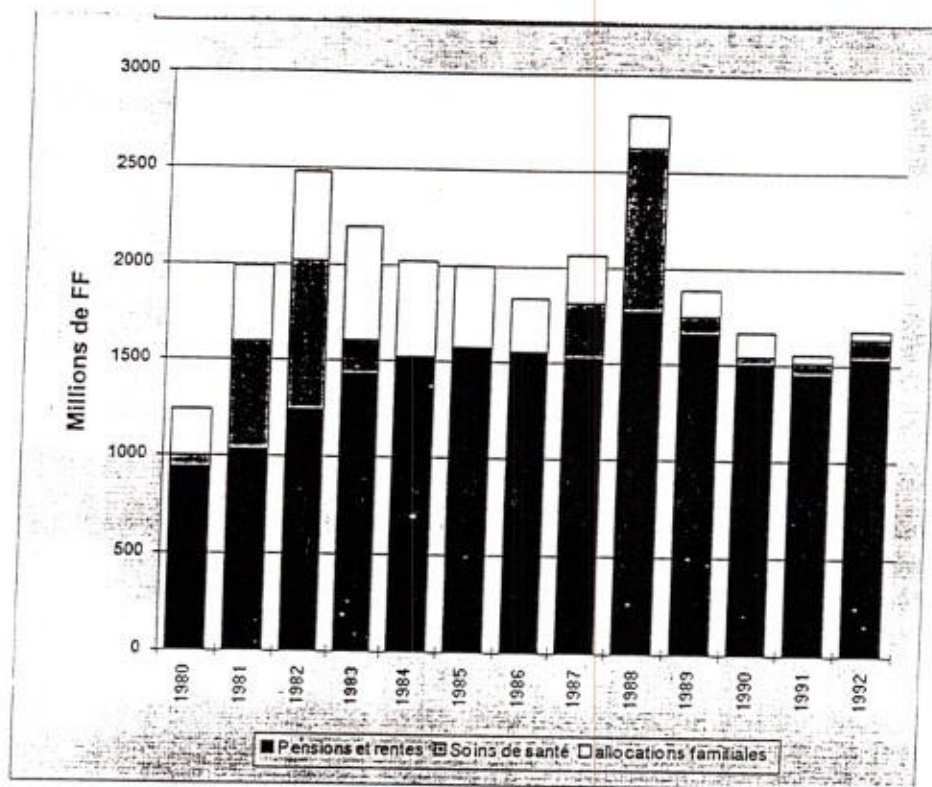


Fig. 18- Structure des transferts sociaux entre la France et l'Algérie

Nous indiquons simplement, à partir du décompte du nombre de pensionnés et des montants versés, une difficulté d'interprétation dans une des deux courbes en annexe, les « régimes de base », alors que la progression du nombre de bénéficiaires de retraites complémentaires (ARRCO) croît de manière sensiblement parallèle aux montants versés.

Dans le premier cas, il y a également augmentation régulière du nombre de pensionnés (109 004 en 1988, 177 525 en 1992) pour un montant en diminution régulière (1 152 856 759 FF en 1988 et 90 501 090 217 FF en 1992). S'agirait-il ici d'une comptabilisation des montants transférés en Algérie, s'écartant de plus en plus des montants effectivement versés dont une partie resterait sur les comptes en France de non-résidents ou de retraités n'ayant pas effectué de transfert de résidence ?

Les sources supra portant sur les ISP montrent également la très notable diminution de CR.

N'ayant pu, à la date de rédaction du présent rapport, obtenir des précisions complémentaires du CSSTM, nous livrons cette hypothèse sous toute réserve.

Cette approche différenciée de la manière dont se découpent et évoluent les transferts officiels liés à l'émigration ancienne et actuelle se révèle déjà intéressante dans ce qu'elle doit à la démographie mais aussi en ce qu'elle permet d'étayer des hypothèses de micro tendances relevant de stratégies de franges de population au sein d'un espace socio-économique en évolution et que la seule démographie ne peut vraiment éclairer.

On aura dès le départ perçu le problème central de la peau de chagrin des TET officiels dans les quinze dernières années. Il est évident que les richesses ont continué à être transférées mais par des canaux autres. L'interrogation est donc, pour reprendre une expression déjà usitée, celle de la place de l'argent des émigrés dans la société algérienne de ces années.

L'examen de sources complémentaires chiffrées autour des transferts de biens, peut, avec beaucoup de précautions, nous amener à une saisie plus complète, si ce n'est les volumes réels, en tout cas des mécanismes et jeux de cause à effet qui ont marqué la période.

III.A.3. Les importations sans paiement

La catégorie « importation sans paiement » que l'on trouve aussi bien dans les sources douanières que dans la balance des paiements est d'une importance cruciale pour contrebalancer l'ignorance des volumes et affectations des « économies du travail » qui ne figurent pas dans la rubrique T.E.T.

En effet, du fait de la faiblesse de l'allocation en devises consentie aux nationaux algériens se rendant à l'étranger, on peut avancer que l'essentiel de ces importations sans paiement provient de l'argent des émigrés, qu'ils soient supposés être directement concernés (changement de résidence) ou qu'ils aient été simplement fournisseurs de devises.

De même, dans le premier cas, on se doit de considérer la pratique consistant pour des résidents en Algérie à passer commande à un émigré sur le point de rentrer, du fait des facilités dont celui-ci bénéficie. Cela suppose donc soit que l'argent de l'achat ait été trouvé par le destinataire final, soit qu'il le compense en monnaie nationale et/ou en avantages divers.

a) Importations sans paiements dans la balance des paiements : un indicateur important

La manière dont la Banque d'Algérie comptabilise « les importations non officielles » (ISP) diffère quelque peu, comme nous le verrons, de la source « Douanes algériennes », évidemment plus précise en ce qui concerne les types de biens et les « statuts » officiels des importateurs.

Néanmoins, rapportées à des données plus générales, ces ISP nous permettent d'avancer dans notre construction d'hypothèses sur la part réelle de l'argent des émigrés, que ce soit en volume ou en importance dans l'économie nationale.

Le « décollage » s'effectue au début des années 1980, avec le passage de 588 millions de \$US en 1984 à 919 millions en 1985. De 1986 à 1991, les ISP seront toujours supérieures à 10 % de l'ensemble des importations pour se stabiliser à 9 % en 1992 et 1993.

Sur l'ensemble de la période 1984-1993 la moyenne est de 10 % des importations FOB, ou encore 900 millions \$US en moyenne par an (cf. tableau et figure suivants).

Ceci est à rapprocher du poste qui apparaît plus loin en positif dans la rubrique « transferts non officiels (net) », supérieur en moyenne de 10 %. En ôtant une part non estimable ici d'ISP réalisées par les coopérants, on pourrait pour cette période proposer une moyenne annuelle de 900 millions de \$US soit, à un taux moyen de change de 6,5 FF, 5 800 millions de FF/an.

Rapportée au volume des SART (cf. infra tableau) dont la moyenne oscille autour de 2 500 millions de FF/an pour la même période (soit une proportion de 30 % SART pour 70 % de TET), la proportion, du fait de la tendance à la baisse des ISP à partir de 1991, devrait se modifier dans le sens d'un accroissement de la part des SART pour deux raisons :

- * continuation du vieillissement de la population émigrée ;
- * possibilité de ralentissement de la demande intérieure à partir de trois facteurs :
 - baisse du PIB par habitant (cf. figure 20),
 - libération des licences d'importation officielles ou ouverture totale du marché,
 - effets de la crise socio-politique actuelle et ralentissement des investissements.

Les données suivantes, fournies par les douanes et le plan, nous informent plus sur l'affectation en « produits », notamment ceux qui ne peuvent échapper à l'enregistrement, les véhicules.

	IMPORTATION S FOB	I.S.P.	I.S.P. / I.FOB
1984	9973	588	6%
1985	9956	919	9%
1986	9413	924	10%
1987	7281	860	12%
1988	7691	1004	13%
1989	9472	1097	12%
1990	9775	1107	11%
1991	7769	925	12%
1992	8183	748	9%
1993	8326	750	9%

en millions de \$ US

Tableau n°14 - Part des importations sans paiement dans les importations

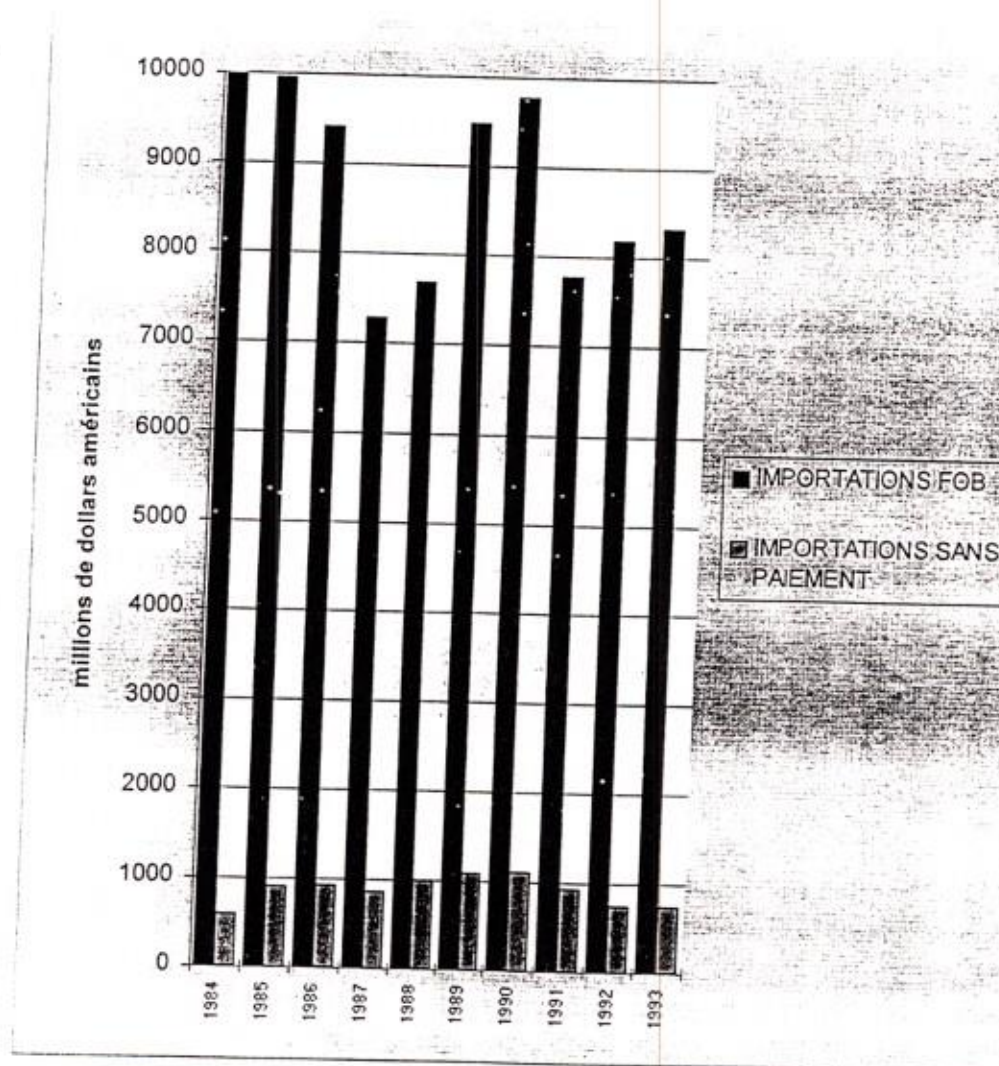


Fig. 19- Part des importations sans paiement dans les importations

	PIB/hab en \$	Taux de change \$/DA	Population en milliers
1984	2532	4,99	21175
1985	2651	5,02	21851
1986	2829	4,70	22499
1987	2890	4,84	23127
1988	2478	5,93	23771
1989	2282	7,60	24398
1990	2480	8,96	25012
1991	1817	18,13	25633
1992	1824	21,82	26262
1993	1849	23,35	26905
1994	1535	34,75	27578

Tableau n°15 - Evolution du PIB, du taux de change et de la population

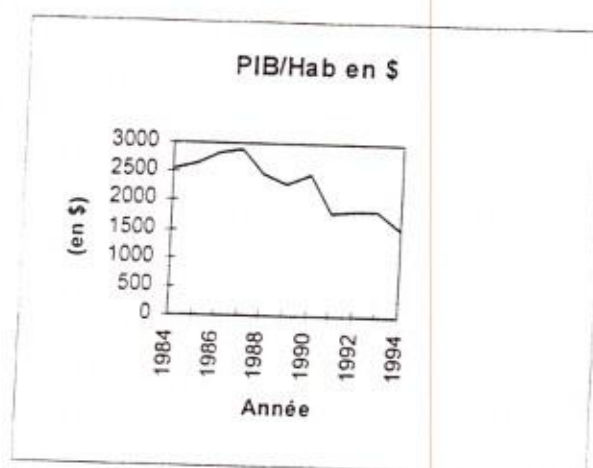


Fig. 20- Evolution du PIB par habitant

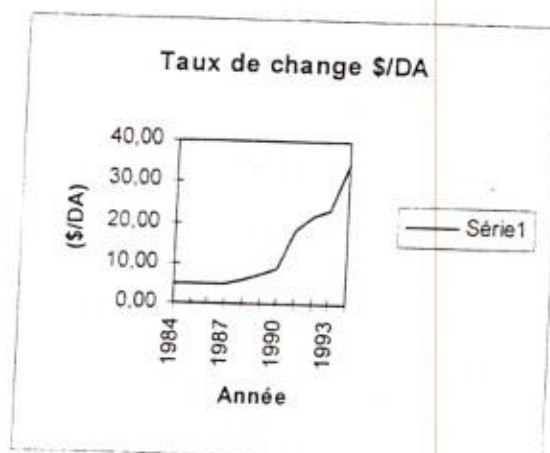


Fig. 21- Evolution du taux de change \$US/DA

b) Importations sans paiement et structure selon les sources de la douane algérienne

Comme pour les deux autres pays maghrébins voisins de l'Algérie, le point le plus faible reste l'estimation des « valises », et ceci dans une proportion bien supérieure à ces derniers, du fait, comme nous l'avons vu, que l'ensemble des TET est investi sur le marché parallèle. Le chiffre moyen global fourni par les douanes est assez proche de l'estimation de la Banque d'Algérie, avoisinant le million de \$US, confortant notre hypothèse précédente.

En revanche, si l'on compare le détail des volumes comptabilisés ici avec ceux de la balance des paiements, on voit, même après conversion du dinar en \$US, qu'ils ne concordent que pour les années 1987 à 1989. L'évolution de la structure de ces ISP nous permet-elle de comprendre les écarts, notamment pour la période la plus récente ?

L'importation de véhicules (cf. tableau suivant) est un exemple très significatif à analyser. Sur une période de 10 ans, de 1983 à 1993, 444 898 véhicules ont été importés dans le cadre de la procédure des importations sans paiement, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de sortie de devises du pays pour leur paiement.

Il faut souligner que la Société Nationale de Construction Mécanique, la SONACOM, qui avait le monopole d'Etat sur la commercialisation des véhicules, n'avait plus importé depuis 1981 de véhicules de tourisme ; depuis, le marché privé a été alimenté par l'importation de véhicules par des particuliers.

La problématique de ces importations se retrouve dans le tableau suivant, fourni par la Direction générale des Douanes, notamment dans les quatre rubriques principales :

La première : les changements de résidence (CR) concernant les résidents à l'étranger qui décident de rentrer définitivement au pays. Ils sont dispensés du paiement des droits et taxes pour un véhicule. Bénéficient de cette procédure les travailleurs émigrés, les étudiants qui ont fini leurs études et les fonctionnaires détachés à l'étranger après trois ans de séjour à l'extérieur.

On constate qu'à partir de 1987, le nombre de changements de résidence ne cesse de se réduire en relation avec la crise économique et politique que connaît l'Algérie. Le volume des importations dans ce cadre ne représente que 31 % en 9 ans.

La deuxième : les autorisations d'importation de véhicules (AIV) : ce sont les citoyens résidents dans le pays qui sollicitent une AIV, ils sont tenus de payer intégralement les droits et taxes.

C'est particulièrement pendant les années 1984 à 1987 que cette procédure a été le plus utilisée, au cours de la période du slogan « pour une vie meilleure » ; celle-ci a été supprimée par la suite ; 31,4 % ont été importés dans le cadre de cette réglementation pour cette période.

La troisième : les licences d'importation sans paiement de droits et taxes qui n'ont été accordées initialement qu'aux anciens combattants de la guerre de libération ayant une validité ont été élargies aux ayants droit, enfants et veuves des martyrs.

Dans la réalité, nombreux sont ceux qui ont cédé leurs droits à d'autres du fait qu'ils n'avaient pas les moyens d'acheter de devises.

La quatrième : autres : ce sont des autorisations très particulières et cela ne représente que 3,1 % de l'ensemble des véhicules pour cette période.

	Anciens moudjahidin		Changement de résidence		Autorisation d'import de véhicules		Autres		Total
1983	6240	22%	18220	63%	4333	15%	0	0%	28793
1984	4493	8%	34114	58%	19185	33%	0	0%	58496
1985	2095	4%	25085	44%	28558	50%	1276	2%	57014
1986	3358	6%	21487	39%	27129	49%	3575	6%	55549
1987	4694	10%	12397	26%	27976	59%	2455	5%	47522
1988	3854	25%	3417	22%	6779	44%	1418	9%	15468
1989	31556	73%	2857	7%	6795	16%	1798	4%	43006
1990	39659	90%	1718	4%	1871	4%	933	2%	44181
1991	38946	95%	1366	3%	72	0%	485	1%	40869
1992									29009
1993									24991

Source : Douanes algériennes

Tableau n°16 - Répartition des importations de véhicules sans paiement
(nombre de véhicules)

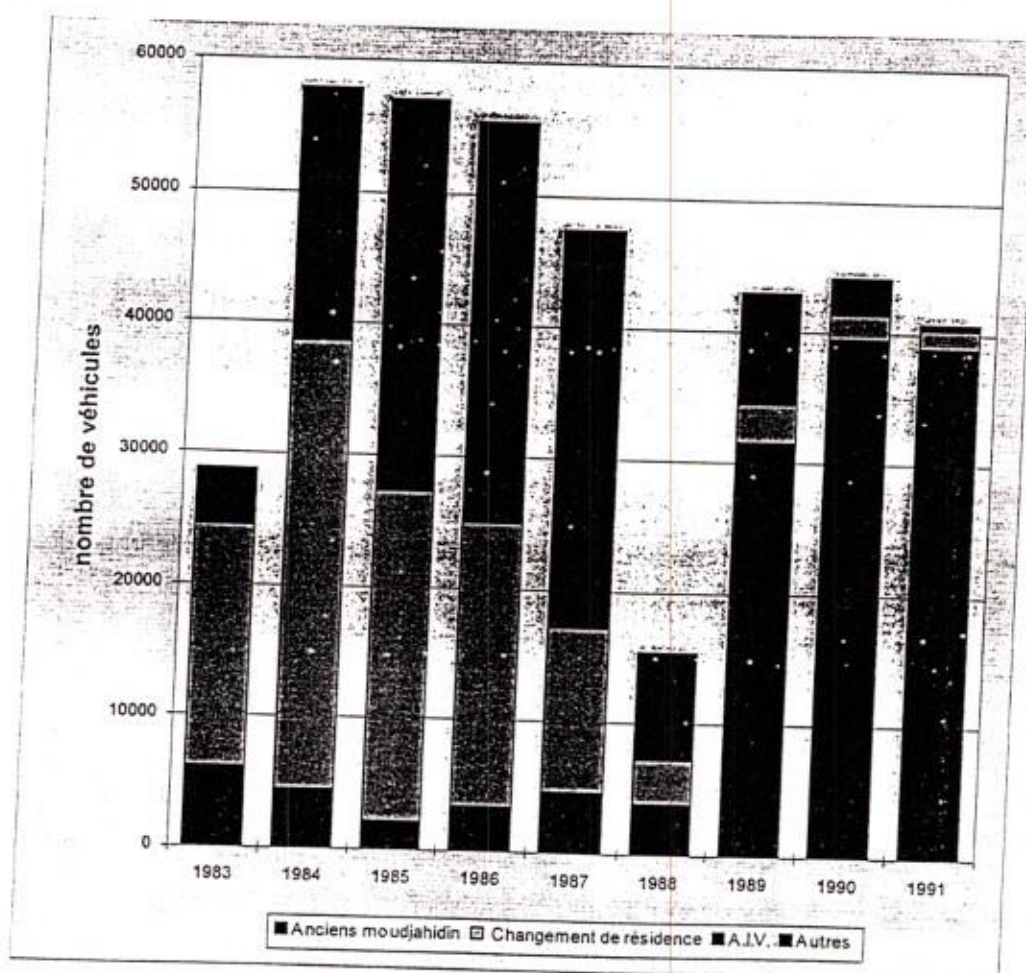


Fig. 22- Evolution des importations de véhicules sans paiement

En ce qui concerne la structure globale des ISP (cf. tableau et figure suivants), on notera comme tendances principales :

- la diminution des changements de résidence, surtout à partir de 1990,
- le relais pris par un autre canal, celui des autorisations d'importation et dispenses accordées aux anciens combattants et à leurs ayants droit,
- l'augmentation corrélatrice de la part des marchandises. De fait, ces dernières n'arrivent pas à compenser en valeur le déficit créé par la baisse des AIV et des CR. Elles sont d'autre part plus difficiles à estimer, sauf pour les biens quelque peu volumineux. On remarquera l'augmentation continue des postes « biens d'équipement », mais aussi « consommation industrielle » et « intermédiaires ». Ceci confirme ce que nous aurons à creuser dans la deuxième partie l'importance de l'utilisation de l'argent des émigrés dans le secteur privé de ces dernières années, même si les émigrés ne sont pas forcément les seuls utilisateurs de ces biens importés.

	AUTRES	ANCIENS MOUDJA	CHANGEMENT DE RESIDENCE	A.I.V.	TOTAL EN DA	TOTAL EN FF
1984	1827,1	226,5	2753,3	117,3	4924,1	9158,8
1985	2138	110,3	3391,9	1437,9	7078,1	12174,3
1986	2137	195,5	3049,9	1355,2	6737,6	9432,6
1987	2675,3	282,6	1036,1	1021,1	5015,1	5767,4
1988	3432,8	519,3	1340,9	612,6	5905,6	5315,0
1989	4836,6	2216,7	1033,9	373,2	8460,4	6599,1
1990	5790,1	3662,9	388,4	142,6	9984	4892,2
1991	6673,2	4228,4	252,6	10,2	11164,4	2791,1
1992	9563,4	1912,2	212,9	0	11688,5	2688,4

Tableau n°17 - Volume des importations sans paiement
(en millions de DA convertis en francs au taux officiel)

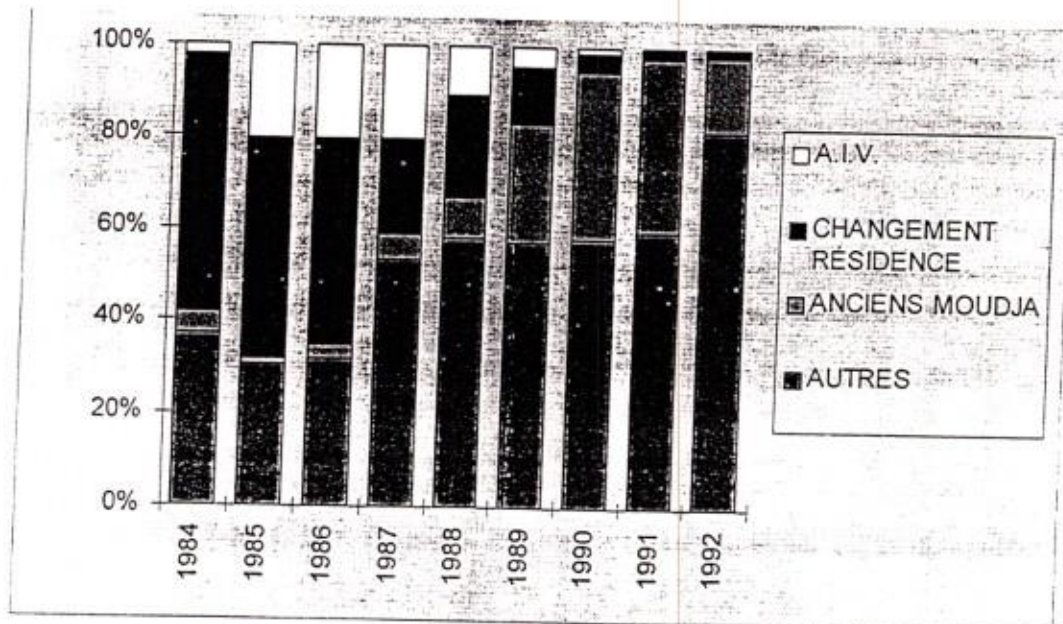


Fig. 23- Structure des importations sans paiement

	1984		1985		1986		1987		1988		1989		1990		1991		1992	
	Valeur	D & T	Valeur	D & T	Valeur	D & T	Valeur	D & T	Valeur	D & T	Valeur	D & T	Valeur	D & T	Valeur	D & T	Valeur	D & T
I. Changement de résidence	2753,3	594,4	3391,9	364,6	3049,9	413,2	1036,1	472,6	1340,9	816,5	1033,9	631,6	388,4	39,2	252,6	15,7	212,9	13,2
1) Véhicule avec paie DT	1542,5	594,4	999,4	364,6	856,8	413,2	311,4	472,6	756	816,5	749,8	631,6	31,8	39,2	10,2	15,7	8,6	13,2
2) Véhicule en franchise	1210,7	0,0	982,5	0	925,1	0	293,9	0	121,5	0	136,6	0	120,6	0	82	0	69,1	0
3) Marchandise en France			1410	0	1268	0	430,8	0	463,4	0	147,8	0	236	0	160,4	0	135,2	0
II. Anciens Moudjahidine	226,5	92,5	110,3	46,9	195,5	93,3	282,6	146,9	519,3	85,4	2216,7	358,3	3662,9	213,6	4228,4	219,6	1912,2	166,2
1) Véhicule avec paie DT	225,5	92,5	104,7	46,9	167,9	93,3	252	146,9	462,9	85,4	1893,1	358,3	2824,7	213,6	2526,8	219,6	1912,6	166,2
2) Véhicule en franchise	1,0	0,0	5,6	0	27,6	0	30,6	0	56,4	0	323,6	0	832,2	0	1701,6	0	0	0
III. A I V																		
1) Véhicule avec paie DT	117,3	709,1	1437,9	1007,5	1355,2	1227,7	1021,1	1550,1	612,6	1019,3	373,2	565,8	142,6	239,4	10,2	13,3	0	0
IV. AUTRES	1827,1	341,4	2138,0	456	2137,8	538,2	2675,3	820,7	3432,8	953,9	4836,6	1475,8	5790,1	1584,7	6673,2	2332,5	9563,4	2942,1
1) Véhicule avec paie DT	0,0	0,0	17	3,9	112,8	20,4	61,9	29,6	24,6	25,9	11,1	15,1	9,5	14,9	1,1	1,7	0,8	1,3
2) Véhicule en franchise	0,0	0,0	1,3	0	56,3	0	36,8	0	53,9	0	72,7	0	55,4	0	42,2	0	32,2	0
3) Marchandise en France	172,0	55,7	154,9	50,2	278	123,2	583,5	225,7	463,1	217,5	1262,3	607,2	1895,2	1104,8	2576	1689,5	3256,8	2274,1
a) Biens de cons. Alim	0,5	0,0	0,4	0	13,7	0,2	117,5	1,3	38,1	0,9	3,9	1,2	17,9	1,4	25,4	2,1	32,1	2,8
b) Biens de cons. Ind	0,5	0,3	0,4	0,2	1,2	0,5	19,4	10,7	5,2	3,2	91,4	99,2	312,1	273,5	424,2	418,2	536,3	562,9
c) Biens Interméd	0,5	0,1	0,4	0,1	2,2	1,3	10,2	3,8	49,1	22,9	79,7	10,7	164,9	77,9	224,2	119,1	283,3	160,3
d) Biens d'équipement	170,5	55,4	153,7	49,9	260,9	121,2	436,4	209,4	370,7	190,5	1087,3	496,1	1400,3	752	1092,3	1150,1	2405,1	1548,1
4) Marchandises Val. Taxée	256,4	285,7	356,4	401,9	400,9	394,6	623	565,4	603,6	710,5	686,5	853,5	407	465	507,7	641,3	524,8	666,7
5) Marchandises V.N. Taxée	1398,7	0,0	1608,4		1289,8		1370,1		2287,6		2804		3423		3546,2		5748,8	
V. TOTAL (I+II+III+IV)	4924,1	1737,4	7078,1	1875	6738,4	2272,4	5015,1	2990,3	5905,6	2875,1	8460,4	3031,5	9984	2076,9	11164,	2581,1	11688,	3121,5
aux Change Off. DA / \$ US	5		5		4,7		4,8		5,8		7,638		8,96		18,13		21,82	
TOTAL en DA / \$ US	984,8		1415,6		1437,7		1044,8		1018,2		1107,5		1114,2		615,7		535,5	

Source : Conseil National de la Planification

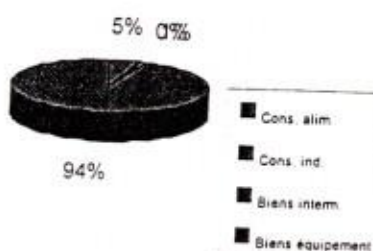
Tableau n°18 - Importations sans paiement (en millions de DA)

Le tableau « Evolution des marchandises importées par les voyageurs » (cf. tableau ci-dessous et annexe), estimée par la direction des Douanes de 1984 à 1992, décompose en fait le poste IV 4 « Valise taxée ». Il a l'avantage d'être assez indicatif des divers secteurs dans lesquels des produits sont introduits dans l'économie algérienne, produits liés à une certaine modernité technologique.

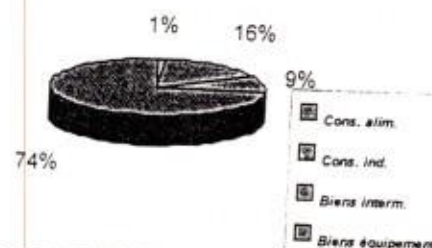
année	BIENS CONSO ALIM		BIENS CONSO IND		BIENS INTERMED		BIENS EQUIP		TOTAL
1984	0,5	0,3%	0,5	0,3%	0,5	0,3%	170,5	99,1%	172
1985	0,4	0,3%	0,4	0,3%	0,4	0,3%	153,7	99,2%	154,9
1986	13,07	4,7%	1,2	0,4%	2,2	0,8%	260,9	94,1%	277,37
1987	117,05	20,1%	19,4	3,3%	10,2	1,7%	436,4	74,8%	583,05
1988	38,1	8,2%	5,2	1,1%	49,1	10,6%	370,7	80,0%	463,1
1989	3,9	0,3%	91,4	7,1%	97,7	7,6%	1087,3	84,9%	1280,3
1990	17,9	0,9%	312,1	16,5%	164,9	8,7%	1400,3	73,9%	1895,2
1991	25,4	1,0%	424,2	16,5%	224,1	8,7%	1902,3	73,8%	2576
1992	32,1	1,0%	536,3	16,5%	283,3	8,7%	2405,1	73,8%	3256,8

Tableau n°19 - Structure des marchandises importées sans paiement
(en millions de DA)

Répartition des importations des
marchandises sans paiements
en 1986



Répartition des importations
de marchandises sans
paiements en 1992



Il est bien évident que la compréhension de ces divers phénomènes ne peut se faire sans une bonne connaissance de l'économie algérienne concrète, dont le « marché parallèle » est une donnée fondamentale. Nous réserverons l'approche de son fonctionnement pour notre deuxième partie, mais il est possible ici d'en examiner quelques paramètres quantifiables, notamment le différentiel entre taux de change officiel et cours parallèle.

c) Cours officiel et cours parallèle

Dans le cas d'une monnaie non convertible, l'existence d'un marché parallèle est un indicateur de ce que d'aucuns appelleraient la valeur vraie puisque résultant d'un rapport offre/demande. Mais la demande en devises est sans cesse croissante, se traduisant jusqu'en 1990 par une augmentation du coefficient multiplicateur entre valeur officielle et cours sur le marché clandestin ; si en 1981 on gagne 2 fois plus au change « au noir », en 1987 ce sera 5 fois plus et 8 fois plus en 1992 avant la dévaluation.

Le palier de 1986-1987 correspond à l'importation par l'Etat de nombreux biens de consommation qui ont un moment satisfait une partie de la demande intérieure. Par la suite, tout se passe comme si l'Etat essayait, par l'acceptation de dévaluations successives, de se rapprocher de la valeur « réelle », sans parvenir à réduire de manière durable l'écart et le coefficient multiplicateur. La situation paraît devenir incontrôlable avec la poursuite en 1993-1994, au plus fort de la vague d'agitation politique, d'une courbe prenant figure exponentielle (demande traditionnelle et fuite des capitaux).

Cette cherté de la devise devient une limite à une bonne partie de la demande, les capacités de mobilisation de l'épargne des individus en Algérie n'étant pas infinies. Quant aux importateurs de biens utilisant la compensation, l'obligation d'augmenter leurs prix de vente les rend de moins en moins compétitifs.

Une mesure gouvernementale va, dans cette conjoncture, être particulièrement bien accueillie : en avril 1994 la circulaire 20/94 de la Banque d'Algérie autorise l'accès de devises cash aux importateurs nationaux auprès des banques commerciales algériennes.

La difficulté grandissante à obtenir des visas joue également dans la baisse de la demande de devises.

Quant aux dévaluations de juillet et octobre 1994, elles contribuent à réduire notablement l'écart en valeur absolue des deux cours mais aussi d'un coefficient multiplicateur qui passe à 2 puis à 1,5 comme on le voit à partir du tableau n° 21 et de la figure n° 26. Ajoutons que cette baisse a déstabilisé ceux qui spéculaient constamment à la hausse et invité à une certaine prudence.

	Change officiel du DA/1FF	Change parallèle	Ratio change parallèle/officiel
1969	0,89		
1974	0,87		
1975	0,94		
1976	0,85		
1978	0,88		
1980	0,88	1,5	1,704545455
1981	0,8	1,75	2,1875
1982	0,68	2,25	3,308823529
1983	0,61	2,75	4,508196721
1984	0,54	3,25	6,018518519
1985	0,58	3,75	6,465517241
1986	0,71	4,25	5,985915493
1987	0,87	5	5,747126437
1988	1,09	5	4,587155963
1989	1,28	5,25	4,1015625
1990	2,04	6	2,941176471
1991	4	7,5	1,875
1992	4,35	9	2,068965517
1993	4	11,5	2,875
1994	8,3	12,5	1,506024096

Tableau n°20 - Change officiel et change parallèle

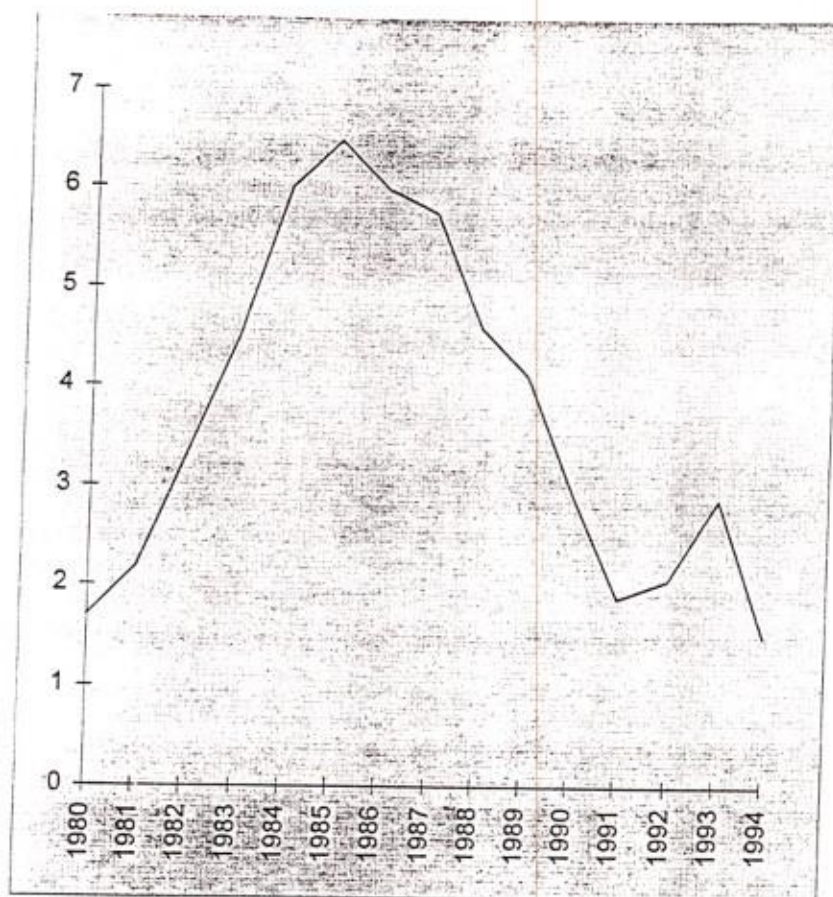


Fig. 24- Ratio change parallèle/officiel

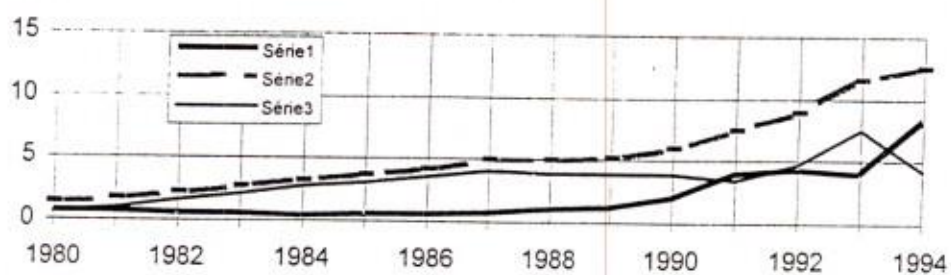


Fig. 25- Comparaison entre cours officiel et change parallèle du dinar, et évolution de l'écart

MOIS	change officiel	change parallèle	écart de change
février	4,08	15	10,92
avril	6,06	19,5	13,44
mai	6,45	15,5	9,05
juillet	6,9	14,5	7,6
octobre	7,69	12,5	4,81
décembre	8,3	12,5	4,2

Tableau n°21 - Variation de l'écart entre change officiel et change parallèle au cours de l'année 1994

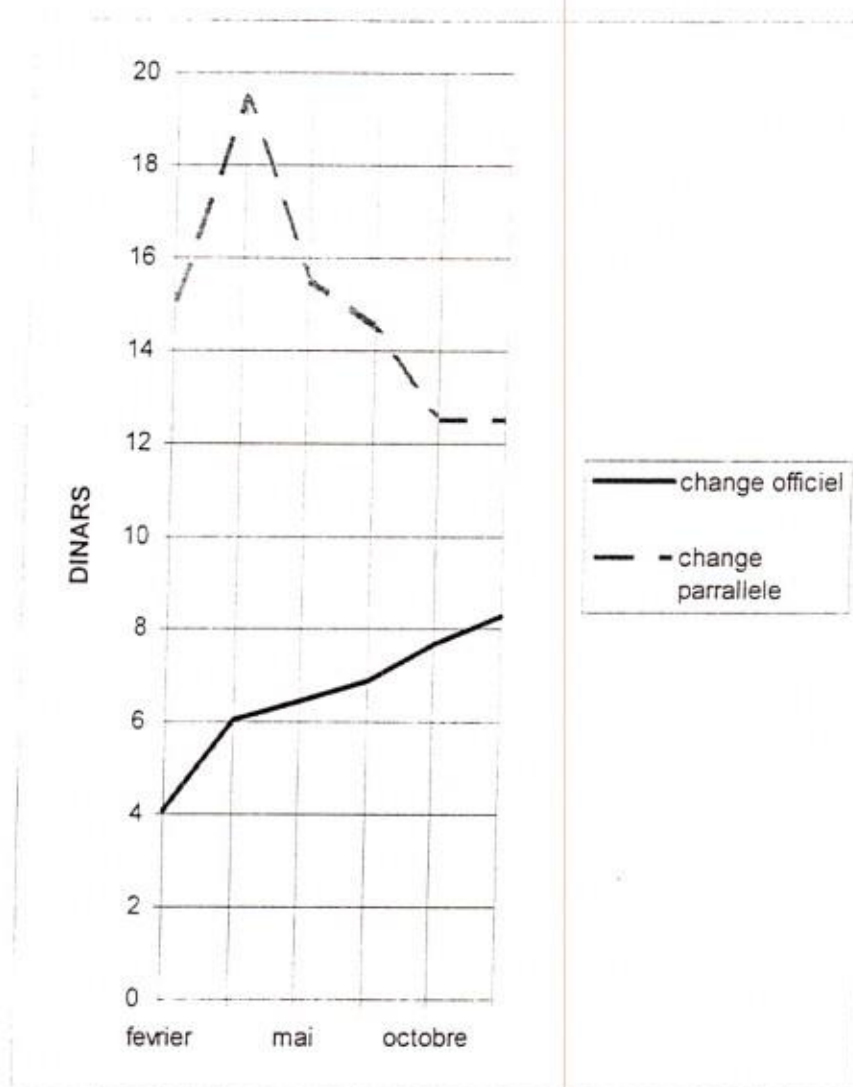


Fig. 26- Variation de l'écart entre change officiel et change parallèle au cours de l'année 1994

Le point suivant donne un aperçu de certaines pratiques d'émigrés et de nationaux résidents, à partir d'une analyse très synthétique des « comptes devises ». Il nous servira de transition avec l'approche qualitative.

d) Les comptes devises au niveau d'une wilaya : une approche incitatrice

A l'échelle d'une wilaya dont l'émigration est ancienne, nous avons pu obtenir quelques données au niveau bancaire se rapportant à la structure et à l'évolution des comptes devises.

De 1987 à 1991, l'intégralité des titulaires de comptes est composée de ressortissants désireux de se rendre en France. Les comptes sont utilisés exclusivement pour l'obtention des visas, par conséquent les soldes sont très minimes, voire insignifiants.

Le niveau des dépôts ainsi collectés était instable et faible.

A partir de 1991, des opérateurs économiques ont ouvert des comptes devises pour assurer le règlement de leurs achats de banque à banque.

Très peu d'émigrés ont ouvert un compte devises, du fait d'une certaine ignorance de la réglementation, mais également d'une certaine méfiance que les banques algériennes n'ont pas particulièrement contribué à diminuer.

A partir de l'année 1992, les retraités ont été autorisés par la réglementation, à recevoir leurs rentes en devises sur des comptes « devises particuliers » ouverts auprès des agences bancaires algériennes. On peut à cet égard émettre l'hypothèse que les difficultés d'obtention de visa et le renchérissement du prix des transports ont joué un certain rôle dans l'utilisation plus fréquente de ces comptes.

Ajoutons qu'en 1993 et 1994, la législation en matière de contrôle des changes et du commerce extérieur impose aux opérateurs de régler leurs importations sur débit des comptes devises ouverts en Algérie.

Cette réglementation a généré quelques ressources, certes provisoires mais importantes, de devises. Le volume des transferts réalisés dans ce cadre reste insuffisant au regard des besoins, les importateurs ont des difficultés à collecter les devises sur le marché parallèle.

Au cours de l'année 1994, le nombre d'ouvertures de comptes dans les différentes banques est estimé à 19 800 environ dont la ventilation se fait comme suit :

- 55 % retraités des caisses françaises
- 30 % importateurs
- 15 % divers.

Il ressort qu'actuellement, la clientèle dominante au niveau des comptes devises ouverts aux nationaux est constituée pour l'essentiel par les retraités.

Les ressources issues des transferts des rentes enregistrés sont immédiatement retirées et revendues sur le marché parallèle, en premier lieu aux importateurs, mais également aux pèlerins et aux touristes.

Les actuels demandeurs de devises de la wilaya sont essentiellement composés :

- de revendeurs en électroménager : antennes satellite, T.V., machines à coudre, postes, chaînes vidéo, etc.,
- de revendeurs ou monteurs de micro-ordinateurs et accessoires,
- de voyageurs divers.

Les retraités « revendeurs » de ces devises sur le marché parallèle, utilisent le produit de leurs ressources au budget de consommation et surtout à la construction, avec un poste « petite activité » économique (petit commerce, agriculture) qui n'est pas à négliger.

L'amélioration du standing personnel (mobilier, niveau de vie, etc.) est visible très rapidement après l'encaissement de quelques trimestres seulement de la retraite.

Enfin quelques cas d'investissement par l'ouverture de petits commerces ont été recensés à travers la wilaya.

Les recettes en devises issues du change obligatoire, auquel sont soumis les non-résidents, sont très variables d'une année à l'autre. Le montant de ce change n'est pas uniforme et varie en fonction de la parité du dinar entre 200,00 FF et 500,00 FF par personne.

Le chiffre de 5 000 000,00 FF est avancé au niveau national par la Banque algérienne pour l'exercice 93.

III.A.4. Conclusion

Nous avons d'emblée posé le problème central pour une saisie quantitative des flux transférés du fait de l'émigration, de l'invisibilité « officielle » des TET au cours de ces dernières années.

Une mise en regard de la chute des TET officiels et de l'augmentation du différentiel des cours officiel et parallèle pourrait être jugée comme réponse satisfaisante. Or il ne s'agit là que de l'une des causes du problème et non d'une réponse.

La catégorie « Importations sans paiement », émanant de la Direction Générale des Douanes Algériennes, mais aussi de la comptabilité nationale s'exprimant à travers la balance de paiements, nous a permis de proposer un mode d'évaluation de ces transferts volontaires passant par le canal du marché parallèle. Si ce raisonnement se trouvait avalisé par un travail comparatif ultérieur, on pourrait concevoir aisément l'établissement de ratios à partir aussi bien d'une estimation de la population émigrée, du nombre d'actifs ou de ménages, que des données sur l'économie algérienne à partir des importations, du service de la dette ou du solde de la balance des paiements. Ceci nous a paru ici prématuré.

On aura néanmoins perçu la multiplicité des facteurs qui interviennent au gré des diverses mesures « administratives », dans la constitution des sous-catégories des divers tableaux et graphiques exposés. Aux longues tendances s'ajoute un traitement de catégories ayant des droits particuliers qui deviennent d'éventuels canaux d'introduction de « l'argent des émigrés » sous forme de marchandises.

De fait, émigrés et nationaux résidents sont très étroitement imbriqués dans un type d'économie que l'on ne peut que qualifier de transnationale, dépassant la simple

problématique des transferts financiers, et dont les données macro-économiques ne peuvent que très partiellement rendre compte. Elles permettent, il est vrai, d'étayer une série d'hypothèses sur le comportement rationnel des acteurs économiques pris entre deux sociétés réglementées et le jeu d'offres et de demandes très diversifiées.

Une saisie des évolutions possibles de ces conduites de manière prospective se doit de pousser l'interrogation sur les facteurs de ces rationalités et stratégies, en réintroduisant le « point de vue des acteurs ». Ce sera l'objet de notre partie suivante, couplé à une interrogation sur la composition et le fonctionnement de réseaux et proposant peut-être une vision moins négative que de coutume sur la place des émigrés dans l'économie algérienne de ces dix dernières années...

III.B. APPROCHES QUALITATIVES

III.B.1. « Position et réseau »

En matière de compréhension des transferts, tant officiels que non-officiels, économie et sociologie sont parfaitement complémentaires, surtout si l'on s'essaie à comprendre le fonctionnement des « réseaux ». Dans la première discipline, on traitera des individus en tant qu'agents économiques dont l'articulation d'actions concourt à la constitution de flux variables. Pour la sociologie, ils seront cernés à partir de leur « position sociale » à l'intérieur d'un ou plusieurs « espaces sociaux », position qui n'existe que dans la mesure où elle s'articule à d'autres positions, notamment à partir d'intérêts complémentaires, si ce n'est même des obligations dues au « don et contre-don ».

On peut à cet égard retenir la pertinence de la distinction, d'une part entre un acte s'avouant directement économique, celui de la transaction (vente et achat) qui suppose un paiement défini, à la fois dans la durée et pour un certain montant, mobilisant essentiellement l'identité économique des agents, et d'autre part le don (de biens ou de services) qui appelle aussi une réponse mais sans que celle-ci soit fixée dans le temps.

De fait, beaucoup d'actes d'achats liés aux flux « touristiques » (la valise...) s'inscrivaient dans cette logique : les biens rapportés n'étaient pas directement liés à une transaction (récente) mais obéissaient à une logique impliquant les diverses branches (familiales, professionnelles) du réseau social et l'individu. Est-ce à dire que cette logique non-marchande échappe à l'économie ? Pas forcément, si on introduit les conséquences de la distinction entre marché à prix administrés et marché parallèle telle que la propose Ahmed Henni à propos de l'Algérie⁸⁵. Des centaines de millions d'actes individuels ont pour effet à la fois de supprimer un « temps de recherche ou d'attente » de biens rares tout en consolidant le réseau social (relationnel) des individus, pouvant amener d'autres profits (ou passe-droits) ultérieurs.

⁸⁵ A. Henni, *Op. Cit.*

Mais, au-delà de ces actes liés à une possibilité d'accès à un marché extérieur (sous forme de voyage ou d'envoi), on est amené à considérer les points plus fixes du réseau correspondant à une professionnalisation. De manière très rapide, on pourrait cantonner cette dernière aux « importations sans paiement », ou du moins sans paiement officiel passant par une licence d'importation. Le nombre des « positions » concernées n'est pas infini. En n'oubliant pas le distinguo entre activité principale ou complément de revenus, on retiendra :

- le passeur direct de biens achetant et revendant à son propre compte ;
- le passeur de marchandises faisant fructifier son droit d'accès (carte de résidence ou visa) à un marché extérieur mais travaillant sur ordre, avec un financement qui ne lui est pas propre (fonction intermédiaire / transport) ;
- le spécialiste du change qui va réunir l'offre et la demande de devises et toucher une commission non officielle de change (fonction intermédiaire / change) ;
- celui qui va travailler avec ses fonds propres lui servant de capital qu'il contribue à agrandir, soit directement (plus-value maximale) soit en utilisant un intermédiaire commissionné ;
- enfin il convient d'ajouter ceux dont le maintien de l'activité professionnelle est lié à l'obtention soit occasionnelle (machines), soit continue (matières premières ou semi-finies) de biens extérieurs dont la licence d'importation ne peut être obtenue (ou ne peut être obtenue à temps). On peut d'ailleurs émettre l'hypothèse que cet achat au prix fort est lié à une faiblesse, au moins pendant un certain temps, de capital social (relationnel) auprès de la nomenclature en place, ou bien au souci de ne « dépendre de personne », luxe possible si les marges bénéficiaires sont exceptionnelles.

Dans le cadre de cette enquête complémentaire, il ne nous a pas été permis d'effectuer des interviews ou des monographies sur chacune des positions, notamment le change occasionnel ou l'importation de véhicule permettant aux émigrés, salariés ou commerçants, de décupler leur pouvoir d'achat pour la réalisation de projets personnels en Algérie. Nous renverrons sur cet aspect difficilement quantifiable aux sources déjà citées dans l'inventaire bibliographique figurant dans le rapport intermédiaire, ainsi qu'aux résultats d'une enquête auprès d'émigrés actuels et des réinsérés de la dernière décade.⁸⁶

En revanche, nous pouvons aborder certaines logiques fondamentales structurant ce marché clandestin à partir de deux positions clés de professionnels, en tenant compte de l'amont et de l'aval de leur activité : « un spécialiste du change » et celles de clients réguliers dont l'industrie n'a pu se développer et se maintenir qu'en ayant recours à un marché spécifique.

III.B.2. *Un changeur « professionnel » d'envergure*

a.) *Accumulation primitive... et promotion sociale*

Avant 1986, M. A. est vendeur de petit équipement électroménager sur les marchés d'une ville moyenne située à 120 km de la capitale, dans une région qui a fourni nombre d'émigrés à partir des années 1920.

⁸⁶ Cf. Chapitre IV, infra.

Il a l'avantage de bénéficier d'un réseau social diversifié : émigrés et familles d'émigrés, commerçants locaux. De par sa conduite et l'existence de commerçants connus dans sa parenté, il bénéficie d'un capital-confiance qui lui permettra de procéder à des opérations de change parallèle lorsque la demande se fera de plus en plus présente (nous avons vu que le taux de change officieux est en croissance régulière depuis 1982).

En ce qui concerne l'activité propre de M. A., les premières demandes traitées ont été de deux ordres :

- relativement modestes pour ceux qui doivent se rendre en France et, pour ce faire, justifier de ressources correctes pour obtenir le visa ; elles s'accroissent lorsque le projet « achat » se structure ;
- plus importantes pour ceux qui veulent acheter un véhicule sur le mode de « sans paiement ».

Les opérations réalisées avec succès ont deux effets :

- gains objectifs à partir d'une commission sur les changes effectués (entre 10 et 15 %), puis réinvestissement de ces gains qui permettent de faire venir du matériel supplémentaire (payé en FF) pour son commerce et louer un local fixe (en DA) pour « établir » définitivement celui-ci, légitimant aussi la vente de plus gros appareils ;
- augmentation du « capital symbolique » (confiance) dans cette activité précise ; il peut alors sélectionner ses clients et se cantonner à des transactions plus importantes, d'autant que son affaire commerciale tourne et qu'il a acquis des véhicules qu'il rentabilise dans le secteur transport.

b.) Les procédures et les offres de devises

La réussite du parcours de M. A., effectué sans accroc, est fortement liée au capital confiance, d'autant plus important que le montant de la transaction augmente : le risque est plus grand et, comme nous l'avons vu, cela amène à une double cotation, les sommes importantes étant, du fait de la difficulté à les réunir, changées à un taux plus élevé que les petites sommes.

Ainsi, lorsqu'à la question, « quelles catégories font le change de devises ? », il répond : « Aussi bien les simples travailleurs qui économisent pour faire rentrer leur argent au pays, que les commerçants, les retraités et pensionnés... », encore faut-il tenir compte de la segmentation du marché.

Au change direct de petites ou grosses sommes s'ajoute une opération intermédiaire consistant, pour quelqu'un qui bénéficie d'un réseau solide, à « acheter » de nombreuses petites sommes en devises pour les revendre sous forme d'une grosse somme en gagnant 1 à 1,5 point (soit de 7 à 15 %).

Ceci suppose soit des espaces fixes (et les commerces le sont) où peuvent s'adresser ceux qui ont de la devise à changer, soit des « collecteurs » qui démarchent auprès d'émigrés ou de familles d'émigrés au pays, notamment ceux qui bénéficient des transferts sociaux (retraités, pensionnés).

Du fait, à certaines périodes, de la rareté de la devise ou de la possible augmentation de celle-ci sur le marché, le « rapport de forces » dans la transaction est surtout en faveur de celui qui la détient face au porteur de dinars :

Q : « *Ceux qui achètent et qui vendent la devise, comment se mettent-ils d'accord ?* »

« Ceux qui se connaissent se font confiance. Autrement, ceux qui vendent la devise demandent l'argent à l'acheteur avant de lui signer un chèque qu'il retirera en France. Mais il y a un autre moyen, on fait appel à une tierce personne qui garde l'argent en Algérie en attendant que l'acheteur encaisse le chèque devises en France ; dès que celui-ci a encaissé son argent, la tierce personne remet l'argent au vendeur en Algérie. La majorité des gens qui ont des devises font leur marché avec des gens de confiance... Ils préfèrent perdre 15 % avec une personne qu'ils connaissent plutôt que de risquer de perdre leur argent avec quelqu'un qu'ils ne connaissent pas. Mais il y a aussi certains qui changent de partenaires pour gagner 2 ou 3 % de plus... »

« Quand les gens sont en confiance, celui qui remet les devises n'exige pas de paiement au comptant. Autrement, c'est le paiement d'avance. Le vendeur de devises montre parfois son relevé bancaire et, quand le client voit qu'il y a une somme importante, 40 000 à 50 000 FF, il s'empresse de le payer au comptant de peur que les autres le devancent. »

Ajoutons qu'une dérogation peut exister à cette règle lorsque se joue (« apparemment », comme le montre A. Henni) autre chose qu'une simple transaction commerciale. La phrase suivante, au détour de l'interview, est moins anecdotique qu'il nous avait paru de prime abord : « Les gens riches, les milliardaires, sont respectés. Je parlais dernièrement avec un ami riche qui me disait qu'il achetait des devises beaucoup moins cher que leur prix sur le marché... »

Alors que dans un premier temps nous avons interprété la chose comme une simple figure de « distinction » (ne pas être soumis à la même loi que tout le monde), ceci peut en fait être réintégré dans une logique complexe du don et contre-don rentrant donc dans le domaine de la relation interpersonnelle.

Dans un autre domaine, ceci renvoie à une pratique des émigrés des premiers temps où cours officiel et parallèle commençaient à se distendre mais qui continuaient, pour la famille et les amis, à changer à « un pour un » sur le mode du « je ne veux pas gagner avec toi ».

Est-ce à dire que le cadeau fait à un personnage influent (lui changer par exemple une grosse somme au cours des petites sommes ou même légèrement inférieur) n'est pas un acte axé sur le profit ? La réponse à cette question est en fait contenue dans le terme « influent ». Sa position dans un réseau social peut, à un moment non déterminé, permettre d'obtenir soit un bien, soit un droit d'accès à un bien (marché dit administré) qui représente un gain certain (soit en temps, soit en différentiel d'avec ce qui aurait été payé sur le marché parallèle).

On voit donc dans ce cas de figure comment transaction commerciale et don / contre-don peuvent parfaitement coexister, non pas d'ailleurs pour une raison de fortune mais plus de capital social et d'accès aux droits / passe-droits, pouvant s'appliquer à des positions liées à une action possible dans l'appareil administratif de

l'Etat, des collectivités locales ou des sociétés nationales (rente de position ou de situation ?).

Mais de quelle manière la devise ainsi collectée circule-t-elle, pour quelles utilités ?

c.) La demande, pourquoi ?

Pour les petites sommes, nous avons vu qu'une partie des « clients » utilise les devises pour une occasion précise et personnelle (pèlerinage, tourisme à l'étranger et achats personnels). Il peut également s'agir de négociants officieux en herbe qui tentent de se lancer dans une double activité de change et d'importation.

En ce qui concerne les sommes plus conséquentes, il convient de faire un distinguo entre deux « destinations » selon qu'elles vont s'intégrer dans l'économie algérienne sous forme de biens d'équipement ou de consommation et générer une plus-value ou servir à l'achat de biens à l'étranger (essentiellement en France) dans l'immobilier (appartement, commerces) jouant le rôle de réserve ou de gagne-pain éventuel.

« Beaucoup de ceux qui achètent ne sont pas ici dans le besoin... Ils utilisent les devises soit pour s'engager dans des affaires, soit pour acheter de la matière première ou des marchandises, soit pour l'avenir, ils pourraient en avoir besoin... ».

Notons ici la fréquence des placements directs effectués à l'étranger :

« On voit beaucoup d'industriels faire des placements pour bénéficier des intérêts du placement en devises puisqu'ils n'ont pas besoin d'investir leur argent ici... Personne ne dit vraiment ce qu'il fait de son argent. En général, les gens font des placements. Actuellement, les gens ne veulent pas montrer leurs avoirs alors ils ne les placent pas en Algérie... En France, on peut placer son argent pour quelques mois, le retirer et bénéficier des intérêts, alors qu'en Algérie, si on retire son argent avant un an, on perd les intérêts... Certains ont des associés, ils achètent des hôtels..., d'autres les gardent en réserve... »

A cet égard, deux remarques ayant trait à la confiance :

- La confiance à l'égard du système bancaire national est limitée pour deux raisons : la possibilité de changement rapide des mesures réglementaires (sans parler de l'affaire du retrait des billets de 500 DA au milieu des années 80) mais aussi des possibilités de contrôle des agents des finances. Le placement à l'étranger est aussi un moyen de rendre invisible une partie des avoirs, que l'on soit à l'origine dans les secteurs de l'industrie, du commerce, ou de la fonction publique...

- La confiance dans la stabilité politique du pays commence à s'effriter à partir des émeutes d'octobre 1988, et plus la situation intérieure se dégrade, plus il convient de ne pas avoir tous les oeufs dans le même panier, avec une éventuelle base de repli sur la France.

On dépasse alors le problème du change pour envisager un autre type de réseau, celui concernant l'achat de biens de placement ou productifs, amenant à des « associations » plus ou moins obligées en fonction de la législation du pays où ils sont investis.

Un entretien avec un cabinet d'affaires parisien nous a permis de mieux cerner le mouvement : « Depuis 1988, nous avons une clientèle importante d'Algériens. Il y a un accroissement quantitatif et qualitatif de transactions dans l'immobilier, particulièrement dans les cafés, bars, restaurants et hôtels, aussi bien par des résidents que par des nouveaux arrivants ou non résidents... »⁸⁷.

Dans certains cas, il y a même achat d'entreprises : « D'autres secteurs captent aussi l'attention des investissements : j'ai des clients en Bretagne dans l'agro-alimentaire, qui emploient maintenant plus de 100 personnes et revendent leurs produits aux grandes surfaces, d'autres dans la lingerie... »

Nous sommes ici en fait à la jonction des deux marchés, une partie étant tout à fait officialisée, l'autre plus discrète : « Ces clients sont fiables auprès des banques qui leur accordent des crédits. Elles savent que les Algériens travaillent en famille et qu'ils n'ont aucun intérêt à perdre. En fait ils arrivent parfois à rembourser avant terme. »

Outre le commentaire classique que l'on pouvait faire sur la perte en investissements pour l'économie nationale algérienne, ceci nous introduit néanmoins à la notion d'économie transnationale où les familles font fructifier leur avoir des deux côtés de la Méditerranée, l'accumulation primitive ayant pu s'effectuer dans l'espace algérien avant qu'il y ait investissement sur le marché français. Pour ce dernier, tout s'est passé comme si de l'argent destiné à la consommation avait été détourné de cette destination pour être investi dans le secteur secondaire ou tertiaire, du fait de l'utilisation des transferts effectués par le groupe des investisseurs algériens.

Le cas suivant illustre une position très différente puisqu'il s'agit de l'activité d'une P.M.I. en territoire algérien reposant en totalité sur le change parallèle.

III.B.3. Une entreprise officielle reposant sur le change « au noir »

Nous avons évoqué à plusieurs reprises deux types d'activités spéculatives qui peuvent être liées aux transferts invisibles :

- le change officieux, jouant sur les différentiels de valeur soit entre la France et l'Algérie, soit entre diverses régions d'Algérie (à émigration ancienne ou plus récente conditionnant le nombre de retraités, ou à forte ou faible émigration), soit enfin entre petite ou grande somme ;

- l'importation de biens revendus sans aucune transformation, le différentiel dû au taux de change étant répercuté, avec une marge bénéficiaire supplémentaire, sur le prix de vente final en DA, ce qui permet de préserver un bénéfice et de réinsuffler la somme initiale en achat de devises pour continuer le circuit.

⁸⁷ A cet égard, une estimation officieuse des dépôts en France d'Algériens non résidents avoisinerait, début 1994, cinquante milliards de francs.

Le cas de M. B., dirigeant une entreprise de cosmétiques, n'est nullement isolé. Il est à rapporter du cas des enfants d'émigrés nés ou élevés en France qui, après y avoir démarré une activité professionnelle et acquis une expérience, ont, pour diverses raisons, opté pour un « retour » et créé leur entreprise.

On ne peut comprendre la manière dont il a développé son affaire et les difficultés qu'il a dû surmonter sans faire quelques références à la structure de l'économie algérienne, marquée, comme dans beaucoup de P.V.D., par une rareté relative des biens et l'existence d'un double marché, le marché libre et celui des biens « subventionnés » et dont la diffusion est liée à un monopole de l'Etat et des sociétés nationales. Les prix des produits sont proportionnés au niveau de vie officiel de la population (et par là accessible à beaucoup) mais l'offre est loin de pouvoir répondre à la demande. Ceux qui ne peuvent y avoir accès (non prioritaires ou non pourvus des « entrées » nécessaires) trouveront ces mêmes biens sur un « marché parallèle... » à un prix plus élevé.

Sur ce deuxième marché, on trouvera également des biens qui n'ont pas obtenu de licence d'importation, jugés par l'Etat comme non fondamentaux pour le développement du pays et dont il estime, à tort ou à raison, que le paiement en devises contribuerait à accentuer le déséquilibre de sa balance des paiements.

Or, pratiquement par définition, la création d'une activité nouvelle qui utilise des matières premières ou des produits semi-finis non disponibles en Algérie se heurte au problème de l'introduction régulière de ces produits qui ne figurent pas sur les prévisions d'importation.

L'obtention des autorisations officielles est alors conditionnée par l'attitude de l'administration, qui peut être très favorable si la nature du projet permet d'envisager une production nationale qui mène à réduire sinon à stopper certaines importations de produits similaires. Dans le « meilleur » des cas, elle pourrait être suivie par une interdiction stricte de ces importations, créant une situation de monopole au nouveau produit.

Néanmoins, pour des projets au départ de petite envergure, ce niveau d'intérêt n'est pas directement présent. Intervient alors la capacité à mobiliser son réseau social pour accéder aux bons services et obtenir dans un délai correct les licences, bien rare...

La réussite d'un projet est donc conditionnée par l'articulation des quatre grands capitaux « sociaux » : économique pour les investissements successifs (équipement, matières premières, locaux), culturel au niveau de la formation antérieure et des savoir-faire, socio-relational et symbolique (image de soi chez les autres) pour obtenir autorisations, crédits ou pour s'associer.

Comme nous l'avons dit, la formation initiale de M. B. s'est déroulée en France. Il est issu du deuxième mariage d'un émigré qui, après une vingtaine d'années de travail salarié, avait réussi à ouvrir un commerce de détail puis par la suite à acheter un hôtel-restaurant.

M. B. quitte le secondaire au niveau de la terminale pour étudier la gestion et le commerce. Rentré dans une firme de fabrication de produits de luxe (vêtements, chaussures, parfums) comme directeur adjoint d'un magasin, il gravit les divers échelons qui l'amèneront à la fonction de directeur commercial chargé des achats du groupe.

Un divorce l'amène à vouloir changer complètement d'existence et il opte pour l'Algérie en pensant monter sa propre affaire.

« Quand je suis rentré en Algérie en 1986, j'avoue n'avoir pas trouvé de facilités pour m'insérer dans la société de manière très rapide, que ce soit au niveau professionnel ou de l'environnement familial et privé... bien que j'aie trouvé des Algériens très ouverts, très chaleureux, en tout cas beaucoup plus qu'ils ne le sont maintenant... Mais il est vrai qu'à l'époque, pour ouvrir n'importe quel petit commerce de détail, n'importe quelle petite industrie de fabrication, c'était tout un monde, car il fallait connaître toutes les filières. J'avoue que j'ai passé une année très très difficile. »

En fait, M. B. ayant l'essentiel de sa famille proche en France ne possède pas un réseau social « fort » en Algérie. Néanmoins, il occupe une position qui va intéresser... en France :

« A partir de 1987, bizarrement, l'aide n'est pas venue d'Algérie, mais de France. J'étais lié d'amitié avec un Algérien qui vit en France et qui souhaitait justement travailler avec des entreprises algériennes. Dans la mesure où il n'a pas trouvé ces entreprises, il m'a dit "créons-la", et nous avons lancé une entreprise de fabrication de produits cosmétiques et de parfumerie. Ça n'existait pas vraiment à l'époque : quelques produits locaux (traditionnels) ou lorsqu'il s'agissait de produits étrangers, ils étaient importés par contrebande, mais aucune entreprise n'importait des produits **pour les conditionner en Algérie.** »

Le financement s'est opéré dans le cadre de l'association : M. B. amène une partie des fonds (FF et DA) :

« Il y eut de nos deniers personnels, ce que j'avais un peu ramassé en travaillant en France, puis l'aide de mes parents, et l'apport de cet ami : il s'est chargé du démarchage en France, des achats, et m'envoie la marchandise. »

L'association permet de résoudre le problème de local :

« Cela s'est fait en trois phases, la première fois j'étais associé avec le fournisseur, seulement il m'avait demandé d'engager son neveu. Comme celui-ci possédait un local, nous y avons travaillé pendant pratiquement une année. Je ne me sentais pas libre de mes mouvements, alors j'ai demandé à mon ami de me séparer d'eux tout en continuant à me servir chez eux, ce qu'il a accepté. J'avais décidé de travailler seul, mais il n'y avait pas de locaux disponibles en location. Je n'avais que deux possibilités : soit acheter un local, ce qui n'était pas dans mes moyens, soit prendre un associé qui possédait un local. C'est ce que j'ai fait pendant deux ans, puis j'ai acheté une carcasse d'une villa qu'il a fallu finir. La séparation d'avec le deuxième associé s'est faite plutôt dans la douleur : alors qu'en général les amortissements se font sur 7 ans, l'investissement de départ a été amorti en un an, avec des bénéfices...

« En ce qui concerne l'obtention de documents, pour la première entreprise, ça a été très long et très difficile : à l'époque, il fallait une enquête des services de la protection civile, une enquête de l'APC, des services fiscaux... toute une série de documents qu'il fallait soumettre à la wilaya, en expliquant le type d'activité, le secteur, le nombre d'employés, les produits achetés, le prévisionnel... Il nous a fallu pratiquement huit mois pour l'obtention du registre et démarrer l'activité.

« La dernière fois, après l'achat du local, j'ai aménagé un laboratoire chez moi et entrepris les démarches pour la création d'une SARL, et là j'ai vu qu'il y avait eu une évolution nette en 3 ans, puisqu'en l'espace d'un mois tous les documents étaient prêts, du fait sans doute qu'il n'y avait plus les enquêtes préliminaires des différents services que je vous ai cités. Il y avait une réelle ouverture. »

Q : Pour ce qui est des équipements et de la matière première, avez-vous payé en devises ou avez-vous eu des facilités pour obtenir des licences et payer à partir d'ici ?

« Les importations dites sans paiement, c'est un non-sens car on ne peut importer sans les payer ! Enfin, on fait avec.

« Moi, toutes les importations que j'ai effectuées jusqu'à ce jour ont été faites dans le cadre dit sans paiement. Pour tout ce qui a été de l'équipement, il a fallu que je me débrouille des devises étrangères par mes propres moyens. En réalité, le règlement s'est effectué à l'étranger et moi je me suis simplement chargé de les dédouaner. La seule chose que j'ai payée en DA sont les douanes.

« Aucune banque ou quelque société algérienne que ce soit ne m'a aidé. D'ailleurs je n'ai même pas demandé d'aide puisque je savais pertinemment quelle serait la réponse.

« En ce qui concerne les produits, nous n'avons pas de licence d'importation. Nous importons des produits non finis, comme si tout était en pièces détachées. »

On notera ici qu'une série de problèmes techniques en matière de stabilisation et de qualité des produits de base sont déjà résolus dans le cadre de la technologie du pays de départ. M. B., à l'arrivée, intervient sur la fin du processus de fabrication qu'il a appris à maîtriser avec, à l'heure actuelle, ses 10 employés. Les produits finis sont pour l'instant exclusivement vendus sur le marché algérien, ce qui pose le problème de la fixation des prix de vente pour permettre un recyclage des DA en FF et continuer le « cycle » :

Q : Vous êtes donc obligé de passer par le marché parallèle ?

« Effectivement... le problème, c'est qu'il n'est pas bien régulé. **Les plus grosses difficultés que l'on a, c'est d'établir des prix qui puissent nous permettre de dégager une marge nécessaire à la survie de l'entreprise.**

« Dans les premières années de notre activité, l'évolution des taux se faisait de manière très lente. Si je me souviens bien, à l'époque où j'ai démarré mon activité, les taux étaient de l'ordre de 3 DA pour 1 FF, et pour passer à 4 il a fallu pratiquement un an. On pouvait anticiper sur l'évolution des cours et la répercuter sur le prix de vente de nos produits, ce qui nous permettait de bien jongler au niveau de notre gestion et comptabilité.

« Puis, après trois ans, les choses sont allées de plus en plus vite, à la mesure du climat social et politique. Là, à partir de 1990, les cours se sont envolés : on est passé de 6 à 7 au bout d'un mois, puis à 8 au bout d'un autre. Ça c'est affolé pratiquement jusqu'en 1993 : on est passé de 6 à 18, 19. Ça devenait pratiquement incontrôlable, ce qui nous a beaucoup perturbés. Lorsque nous passions commande de nos produits, nous les passions à un cours, le temps qu'ils arrivent, le cours avait changé, le temps de les vendre, il avait encore changé. C'était vraiment la corde raide, on a passé des années très difficiles puisqu'on n'arrivait pas à maîtriser le cours du marché parallèle. A un moment donné, j'ai même craint de devoir cesser toute activité,

pensant qu'il ne serait plus possible de répercuter les prix sur nos produits qui ne seraient plus compétitifs sur le marché. »

En ce qui concerne la manière d'obtenir ces devises, ne pouvant pas se déplacer souvent, il avoue avoir eu la chance de bénéficier du réseau familial en France pour la collecte. En ce qui concerne les achats, c'est son ami fournisseur qui lui envoie les échantillons et les décisions se prennent par téléphone.

Resterait à creuser la problématique de l'articulation entre la confiance ou manque de confiance dans l'appareil officiel, l'influence des rumeurs sur les mesures de libéralisation et l'esprit de calcul, ce qui dépasse quelque peu notre cadre de recherche. Le passage suivant ne fait qu'illustrer l'articulation de ces thèmes et donne une idée sur une manière, parmi d'autres, de penser la situation économique actuelle.

Q : Et pourtant en ce moment, le gouvernement semble être en train d'assouplir les textes et il y a également des appels qui sont faits par les journaux informant les industriels de la possibilité d'importer équipements et matières premières.

« Nous avons eu des pouvoirs successifs depuis l'indépendance qui sont très caméléons. Pour les gens qui ne savent pas ce qu'est un caméléon, le caméléon change de couleur en fonction du danger, de l'endroit et de l'environnement dans lesquels il se trouve. Nous avons un gouvernement caméléon. En effet, les investissements ne se faisant pas, et compte tenu des pressions qu'ont exercées les différents organismes financiers tels que le F.M.I., la Banque Mondiale et le Club de Paris sur l'Algérie, ils sont contraints un petit peu de se décharger de la masse d'employés qu'ils ont dans leurs entreprises (nationales), et la seule solution pour atténuer ces effets, c'est de faire appel aux investisseurs privés pour créer justement des activités. C'est un principe qui est bon dans le fond, puisque je crois que tout gouvernement qui a un peu de logique est là aussi pour assurer la protection sociale, le droit au travail aux personnes dont il a la charge et la responsabilité, donc c'est logique. Mais simplement c'est contradictoire, parce que dans le même temps on voit paraître, parfois en face de ces appels, des annonces du ministère du Commerce et de la Direction générale des douanes qui vous disent qu'à partir de tel jour ces différents produits - toute une liste - sont interdits ou suspendus à l'importation. Et ce n'est pas un ou deux produits, ça touche l'ensemble des secteurs, que ce soit la mécanique, la technologie, les cosmétiques, la confiserie et j'en passe.

« J'ai deux documents en ma possession, je pourrais vous lire la liste qui est assez longue. J'ai pris simplement cet exemple-là, mais je pourrais en prendre d'autres. Déjà là on peut voir qu'il y a contradiction entre ces appels du gouvernement ou des autorités compétentes pour que l'investissement se fasse en Algérie de la part de nationaux et de non-nationaux et en même temps de dire aux gens que tel et tel produits ne peuvent être importés.

« Vous savez, la meilleure jauge de ce point de vue-là, c'est encore le marché parallèle. On va revenir au marché parallèle. A un moment donné, le bruit avait couru que l'Etat, bien entendu par l'intermédiaire de ses différentes banques, allait lâcher du lest en matière d'obtention de crédits en devises pour pouvoir importer des marchandises. Ça avait fait le tour du territoire national, la presse avait repris la rumeur, elle l'avait même confirmée et amplifiée, et d'un seul coup le marché parallèle s'est écroulé, il est passé de 18 à 10. Et donc il s'est écroulé, les gens y ont cru, c'était

une catastrophe pour ceux qui avaient acheté la devise à 18. Ce n'est pas remonté à 18, c'est à 12 maintenant. Eh bien, ces investisseurs privés attendent toujours que l'on débloque cet argent. »

Q : Il y a quand même eu des déblocages.

« Oui, mais de quelle manière se font les déblocages ? Quand il s'agit de sommes très importantes, c'est la BCA - Banque Centrale d'Algérie - qui étudie le dossier, le secteur d'activité et la nécessité du produit. Il y a des rumeurs puisqu'en Algérie on fonctionne avec les rumeurs, qui disent que pour obtenir ce genre de choses, c'est le système du passe-droit qui a toujours existé en Algérie et qui persiste malgré toutes les promesses qui ont été faites.

« C'est vrai que pour des sommes inférieures à 100 000 Frs, vous pouvez les obtenir, mais à condition d'avoir d'excellents rapports avec le directeur de votre agence. Il suffit que le directeur de votre agence s'y oppose, et sans même qu'il vous donne la raison pour laquelle il s'y oppose, vous ne les obtiendrez pas. C'est au gré du directeur de votre agence. Vous avez le loisir de changer d'agence, c'est vrai, mais enfin, ça ne devrait pas exister. Et je vais vous dire mieux encore, c'est que pour quelqu'un qui fait un calcul très très rapide, au taux où se trouve le cours de la devise au marché bancaire par rapport au cours parallèle, il est plus intéressant à l'heure actuelle d'acheter ses devises au cours parallèle qu'au cours bancaire, parce qu'au taux parallèle, vous pouvez négocier la facture et qui sait que, lorsque l'on peut négocier le montant de sa facture, c'est toujours ça en moins à payer aux douanes algériennes. Par contre, si vous passez par votre banque et que vous demandez la totalité de la somme dont vous avez besoin, il est bien entendu que lorsque vous importerez cette marchandise, c'est par rapport à votre facture que la douane calculera les taxes. Et quand vous faites l'addition de ce que vous payez en douane et de ce que ça vous a coûté à 7,53 ou à 7,54 au taux bancaire par rapport à ce que ça vous a coûté au marché parallèle avec une facture amoindrie et les taxes douanières en moins, vous vous apercevez que "grosso modo" vous avez beaucoup plus intérêt à passer par le marché parallèle. Vous savez, les gens calculent... »

Ajoutons que, comme nous l'avons vu, le maintien relativement bas du taux de change est lié à la dévaluation du DA mais aussi à une baisse du marché de la construction, un ralentissement des investissements (position d'attente) et une baisse drastique des départs suite aux difficultés d'obtention de visas.

Certains des thèmes évoqués ici vont se retrouver à une autre échelle...

III.B.4. Compléments indispensables à un maintien d'activité, une croissance et une diversification

Le cas suivant va dans le sens d'un crescendo en ce qui concerne l'importance des volumes transférés au cours des deux dernières décades, mais aussi de la taille d'un ensemble industriel tissé progressivement, véritable secteur d'entraînement dans la problématique de développement d'une micro région.

L'entretien ne traite que d'une partie d'un ensemble plus vaste, minimisant certains éléments ou omettant d'autres opérations dérivées, d'envergure non négligeable. Notre objectif n'étant pas, à ce stade de la recherche de rendre compte

de tous les aspects d'une situation micro-économique, nous en proposons plus une lecture portant sur l'articulation entre importations autorisées et importations utilisant le marché parallèle. La « théorisation » qui est faite par l'opération du rôle des immigrés est à cet égard également intéressante : le secteur privé aurait-il pu continuer à exister sans leur apport ?

Q : Vous avez créé plusieurs entreprises en 15 ans dans la région de X... et plus de 200 emplois permanents. Pouvez-vous nous relater votre expérience d'acteur économique ?

« Je me présente, j'ai 54 ans, j'ai été scolarisé jusqu'en classe de 5°. C'est durant la grève de 1956 que j'ai quitté le collège. Mes parents étaient des commerçants grossistes dans l'alimentation générale, c'est dans ce milieu que j'ai grandi. A l'indépendance, l'Etat a nationalisé le commerce de gros. En 1963, j'ai présenté le concours d'instructeur à l'Education Nationale pour enseigner dans le primaire, j'ai été donc quelquetemps enseignant.

« J'ai quitté l'Education Nationale pour me lancer dans le commerce de l'alimentation. Vers la fin des années 1970, je me suis lancé dans l'industrie avec la participation financière de mon père et mes oncles. Nous avons créé une société familiale dont j'ai été le gérant.

« Je me suis lancé, au début, dans la création d'une biscuiterie. J'ai commencé par l'installation d'un four et de quelques machines d'enveloppement. Deux ans après, ça a bien tourné, c'était quand même un produit de qualité, on n'arrivait pas à satisfaire la demande, on a été amené à procéder à l'expansion de notre unité par l'acquisition d'un nouveau matériel. On a été soutenu par les fournisseurs qui nous ont fait un bon prix et nous ont facilité les modalités de paiement.

« Pour nous permettre d'acquérir ce nouveau matériel payable en dinars convertibles, nous avons engagé une procédure d'obtention de licence d'importation qui nous a été accordée par le Ministère du Commerce à 50 % environ. Pour l'autre partie, nous avons été obligés de nous rapprocher de nos frères émigrés et de leur acheter la devise. Grâce aux facilités de paiement des fournisseurs, nous avons pu acheter notre matériel en payant par tranches.

« Vu notre sérieux, les fournisseurs étrangers nous faisaient confiance. Nous avons donc pu acquérir tout le matériel nécessaire pour la deuxième chaîne de production. Le règlement s'est effectué au fur et à mesure de nos possibilités, en achetant de la devise à nos frères émigrés auprès desquels nous ne trouvions pas de grosses sommes parce que ce ne sont que des ouvriers. Ça a bien marché. Nous avons continué toujours dans la biscuiterie, mais quelques années plus tard, j'ai voulu créer une autre activité, faire autre chose en plus...

« Un ami voulait se lancer dans l'industrie, il m'a contacté, et m'a demandé si j'étais intéressé par la création de quelque chose avec lui. Il avait une partie des fonds nécessaires, moi j'allais ajouter l'autre partie. Je lui ai toutefois précisé que ce n'était pas possible de m'associer avec les membres de ma famille, parce qu'ils n'avaient pas assez de locaux pour monter cette deuxième unité. Il m'a proposé son garage et ses locaux pour lancer cette deuxième unité.

« Au début, nous voulions nous lancer dans la confiserie en achetant un matériel d'occasion qu'avait acheté quelqu'un de l'étranger. Nous nous sommes arrangés pour

l'acheter ici, le payer en dinars. Nous avons donc démarré l'activité, ça a duré une année.

« Comme c'était un matériel qui n'était pas très très bien, nous avons fait une demande de licence d'importation pour fabriquer un article qui n'était pas très répandu en Algérie du fait qu'il est très difficile de le fabriquer ici, c'était du chewing-gum en plaquettes. Il n'y avait que deux fabricants sur le marché algérien et nous voulions nous lancer dans cette voie, être le troisième fabricant du pays. Nous avons donc entamé les démarches pour obtenir des licences. Le Ministre du Commerce nous a accordé une partie de ce qu'il nous fallait, nous avons acheté du matériel de production que nous avons laissé sous caisses pendant presque une année et demi.

« Nous avons continué à lutter, toujours pour obtenir le complément du matériel. L'essentiel pour nous était d'arriver à fabriquer le produit, mais un autre problème s'est alors posé, il fallait envelopper le produit fabriqué.

« On a lutté, on est monté jusqu'au Ministre. Je ne me souviens pas de son nom. C'est le Ministre de la Petite et Moyenne Industrie. Il a convoqué son Directeur et l'a quand même sermonné à propos de la situation de notre dossier.

« En nous donnant un accord pour une partie du matériel, cela ne nous suffisait pas, il fallait tout de même envelopper ce produit pour le mettre sur le marché. Nous avons attendu presque trois ans quand même pour acquérir l'ensemble du matériel qui allait nous permettre de mettre sur le marché le produit.

« Le matériel est allemand et français. Par la suite, nous avons bien travaillé, nous avons coordonné la vente du chewing-gum avec celle de la biscuiterie pour pouvoir garder la même clientèle, en programmant par exemple le même jour le client qui devait prendre le biscuit et le chewing-gum. Nous avons travaillé pendant 7 ou 8 ans, et j'ai voulu, tout en ayant un petit peu d'argent, garder des relations avec les émigrés. Ils nous proposaient de la devise. Nous avions des difficultés pour acquérir de la pièce de rechange, qui n'était pas importée par les sociétés nationales ; nous étions obligés de nous débrouiller nous-mêmes... Et pour avoir des licences d'importation pour des pièces urgentes, ce n'était pas facile du tout. Donc, nous étions obligés de recourir à la devise de nos émigrés, qui nous la proposaient à des prix variables en fonction de l'offre et de la demande. Donc, tout le monde, tous les industriels algériens, ont été obligés de recourir à cette devise pour importer leurs pièces de rechange.

« L'Etat avait bien fait des efforts pour nous importer des matières premières ou nous donner des licences pour certains équipements, mais en ce qui concerne la pièce de rechange... Nous avons été obligés des fois de sortir à l'étranger pour acheter la pièce de rechange urgente, sinon l'usine aurait été à l'arrêt et le personnel au chômage technique... »

On a vu ici se dérouler une logique relativement classique de complément aux autorisations d'importation officielle, puis de facilitation d'importation rapide de pièces de rechange, primordiales pour une industrie qui, vu la demande intérieure, allait être amenée à tourner vingt heures par jour, six jours par semaine. Une partie des profits (importants) peut être réinvestie dans d'autres créations d'activités.

« Cet ami était assez compétent dans son domaine, il dirigeait une unité autre qu'alimentaire. Il était dans une entreprise de fabrication de matériel scolaire. Pour ma part, j'ai voulu essayer de diversifier un peu mon activité, je me suis lancé dans l'article de bureau en commençant par la fabrication du stylo.

« Pour les équipements nécessaires à cette nouvelle unité, nous avons trouvé sur place des équipements d'occasion que nous avons mis en état, mais pour certaines matières premières et d'autres équipements, nous avons été obligés quand même de recourir aux émigrés, de leur acheter de la devise pour démarrer. »

Ce recours constant, au fur et à mesure des besoins, à l'argent des émigrés amène M. C. à développer une philosophie de l'intérêt réciproque et de la légitimation des gains des uns et des autres :

« Pour les émigrés, c'est un fait, ce sont des ouvriers qui sont partis pour gagner un bout de pain et faire vivre leur famille... et nous, nous avons vraiment besoin d'eux. Bien que nous payions cher cette devise, nous faisons nos comptes et donc nous évaluons le prix de revient de cette matière en fonction du taux de change de la devise, pourvu que notre entreprise tourne et que nous y trouvions notre bénéfice nous aussi.

« Dans cette relation de change, chaque partie y trouve son compte, l'émigré gagne, l'industriel fait tourner son entreprise et le consommateur dispose du produit.

« Les émigrés profitent un peu de cette situation, bien sûr, mais cet argent n'est pas jeté, il est investi au pays. Ils en profitent pour construire des maisons, des locaux commerciaux pour eux ou leurs proches, acheter des voitures à leurs enfants restés au pays. Donc, en gros, les émigrés ont bien servi cette Algérie bien qu'ils profitent du prix fort de cette devise. Je pense que sans eux, rien n'aurait marché, je le dis sincèrement. Pourquoi ? parce que beaucoup d'unités privées n'auraient pas vu le jour ou seraient en arrêt de fonctionnement car en cas de panne, une unité peut attendre 6 mois à cause des tracasseries administratives pour obtenir une pièce qui coûte parfois à peine 1 000 FF. Pour avoir l'autorisation de transfert d'argent vers l'étranger, il faut attendre 4 à 6 mois. »

En termes de proportions et d'évolution des volumes utilisés à ces importations sans paiement, on peut voir dans les extraits suivants les effets de la hausse des prix sur le marché intérieur (agissant sur la baisse du pouvoir d'achat et donc de la demande), mais également de la plus grande difficulté à concevoir l'achat de nouvelles machines du fait du renchérissement de la devise sur le marché parallèle, de la diminution des marges, sans que soient exclus des effets de la pression à la baisse des taux de profit.

Q : Comment avez-vous fait pour réunir la totalité des fonds pour acquérir l'ensemble de vos équipements ?

« En ce qui concerne l'investissement, une partie a été importée avec les licences d'importation délivrées par les ministères, pour l'autre partie, nous avons vendu certaines affaires que nous avions en France et puis nous avons importé par nos propres moyens le matériel. Donc 50 % de ce matériel a été payé par nos propres moyens et en devises. J'avais bien des parents qui possédaient des affaires en France, je pouvais m'y installer aussi mais en tant que nationaliste et du moment que le gouvernement a ouvert un petit peu les portes pour les privés, je me suis dit personnellement, puisqu'il a ouvert les portes, autant travailler ici chez nous plutôt que d'aller travailler ailleurs ou faire la navette, un pied en Algérie, un autre ailleurs. »

Q : Pour les chewing-gum, quelle est la proportion du matériel que vous avez achetée sur vos propres devises ?

« Là aussi, en ce qui concerne les enveloppes qui ont été allouées par l'Etat, environ 60 % de ces équipements ont été achetés par le transfert autorisé par l'Etat, pour l'autre partie (40 %) nous avons été obligés de l'acheter par nos propres moyens.

« A l'époque la devise n'était pas tellement chère, donc on a pu acquérir l'autre partie du matériel en ayant recours à nos émigrés. Actuellement, il nous est impossible de le faire à cause du taux de la devise, il nous serait impossible d'amortir cet équipement. Nous n'achetons que de la pièce de rechange par nos propres moyens, c'est tout ce que nous pouvons acheter. Il nous est impossible d'acheter une enveloppeuse à 1,6 million de francs. Ça fait plus de deux milliards de dinars, deux milliards pour envelopper (emballer) 40 cartons de chewing-gum, il nous serait impossible de parvenir à amortir cet équipement. »

Q : Est-ce que vous avez déjà acheté du matériel d'une valeur supérieure à un million de francs sur vos propres fonds en ayant eu recours au change parallèle ?

« Oui, on en avait acheté par nos propres moyens du matériel, mais par parties, on achetait des machines qui coûtaient à l'époque jusqu'à... 500 000 FF, c'est l'équivalent de 50 millions d'anciens centimes.

« Mais à l'époque, la devise n'était pas chère, c'était à un pour deux plutôt 1,80 %, donc on avait des possibilités de le faire, mais aujourd'hui c'est impossible.

« Personnellement, j'avais un peu d'argent que j'avais laissé en attente, on ne sait jamais, en cas de maladie ou autre... urgence quelconque, ou quoi que ce soit d'autre de personnel ou de familial, je ne voulais pas toucher à cet argent. Dès que j'avais un peu de dinars, je préférais acheter de la devise plutôt que de toucher à la réserve que j'avais dans mon compte. Récemment, j'en ai acheté, il n'y a pas longtemps, elle était montée jusqu'à 1 FF pour 17 DA. »

Q : Quelle est la moyenne annuelle de devises dont vous avez eu besoin depuis le début de vos affaires ?

« En moyenne, pour ces unités, il me fallait un million de francs par an. A l'époque, je disais que ce n'était pas cher, à 1 pour 2, à 1 pour 3 jusqu'à 1 pour 4... Je préférais changer mon argent plutôt que de me casser la tête à demander des licences d'importation pour la petite pièce de rechange. Pour la grosse pièce, c'est tout à fait normal de la prévoir, il la fallait absolument, donc là, c'est l'Etat qui nous aidait, pas l'émigré. Par la suite, quand la devise a augmenté, on en a utilisé moins, à peu près 500 000 francs par an uniquement pour la petite pièce. Donc il nous faut en moyenne 500 000 francs par an pour la petite pièce. »

Q : S'il n'y avait pas eu cet appel à l'argent de l'émigration, comment auriez-vous créé et fait fonctionner vos différentes entreprises ?

« Sans l'argent des émigrés, je pense que personne n'aurait pu travailler normalement. Une unité, quand il y a du matériel neuf, elle peut tourner 3, 4, 5, 6 mois, mais il lui faut quand même certaines petites pièces qui sont nécessaires, et comme on ne peut pas les fabriquer ici et les producteurs étrangers de ces équipements ne sont pas bêtes, parce que quand ils nous vendent une machine, ils savent qu'elle va tenir 15 ans ou 30 ans, mais vous n'allez pas acheter une machine

tous les 6 mois chez eux. Donc ce qu'ils font, ils nous vendent une machine à un prix raisonnable, presque à un prix de revient, mais ils nous attendent pour la pièce de rechange. C'est à ce moment-là qu'ils prennent leurs couteaux et qu'ils nous égorgent par la nuque... Pour certaines pièces qu'on ne trouve pas sur le marché, des pièces ordinaires, par exemple des petites lampes qu'on ne trouve qu'en France, quand on s'adresse à la maison mère, elle nous les compte au minimum dix fois plus cher, donc on est obligé de recourir aux émigrés. Sans eux, moi par exemple, pour une petite pièce, je dois perdre beaucoup de temps dans les démarches avec toutes les tracasseries administratives et attendre...

« Vous savez comment se passent les obtentions des licences ou les réponses à nos demandes ? On fait notre demande deux fois dans l'année, c'est donc tous les six mois. Au bout de trois mois, les responsables se réunissent et ils décident : "Ce n'est pas nécessaire... X va parler du piston... Celui-là il ne faut pas lui donner... Celui-là j'ai eu un accrochage avec lui... C'est un ami à X, donc il ne faut pas lui donner..." Et tout ça pour eux est machinal... Or, pendant ce temps-là, s'il me manque une pièce de rien du tout, ma machine ne fonctionne pas... Tout ceci pour vous dire que **l'émigré, c'est la pièce maîtresse de ces machines, de ces unités et de toute l'industrie algérienne privée.**

« Tous les privés ont eu recours aux émigrés. Malheureusement on dit que ces émigrés nous ont bouffés, leur devise est trop chère. Ben, le monde des affaires c'est ça, les affaires, c'est les affaires... L'offre et la demande, c'est comme ça que ça marche dans les affaires... »

« Je rends hommage à nos émigrés, je les remercie, quels qu'ils soient, qu'ils m'aient vendu la devise à 1 pour 2 ou à 1 pour 17. Moi, j'en ai trouvé et j'en ai acheté. L'Etat ne nous permettait pas le change, même pour nos besoins personnels par exemple, acheter une voiture ou autre chose, un équipement quelconque ou des affaires personnelles. Je sais que même à 1 pour 20, l'Etat ne donnerait pas la devise. Donc, je rends hommage à ces émigrés et nous les remercions indéfiniment. »

Le lecteur perçoit la richesse de cette « expérience » qui est loin d'être isolée dans l'histoire récente du secteur privé algérien, richesse de ce qui est dit mais aussi de ce qu'il resterait à préciser dans la circulation des capitaux, les profits, leur affectation et leur devenir. Nous n'avons pu reprendre ici les passages concernant les divers achats de terrains, de bâtiments, les constructions de zones commerciales et industrielles locales, l'accès de la main-d'oeuvre féminine au marché du travail... autant de points qui seraient à considérer comme des effets induits par le développement du groupe. De même faudrait-il accorder plus d'importance aux mentions d'économies modestes en France et à leur affectation...

Ceci peut être l'objet d'un travail ultérieur, notamment axé sur la modélisation.

Le cas suivant est moins important par ses réalisations concrètes que par le potentiel qu'il représente. Une « accumulation primitive » indéniable s'est faite au sein des franges commerçantes et industrielles de l'immigration algérienne en France. Si certaines opportunités en matière de libéralisation des importations et des possibilités de transfert des profits étaient amenées à se développer, les transferts dans les deux sens seraient nettement plus officialisés et notre problématique en serait enrichie.

III.B.5. *Investisseurs algériens extérieurs au pays*

Dans les cas précédents, nous avons vu comment l'existence du marché de change parallèle a permis la création et l'essor d'une entreprise qui aurait bien eu du mal à se constituer du fait de sa taille modeste et de la faiblesse du réseau social de son créateur, tout comme le rôle fondamental des transferts invisibles dans une phase de développement, de diversification et d'entretien d'un capital technique. On a là un fonctionnement économique qui, comme c'est souvent le cas dans les systèmes non-officiels, fait comme si les Etats n'existaient pas, ou en tout cas arrive à résoudre les problèmes que posent les rigidités administratives.

Or c'est à ce problème que s'est attaqué un groupe d'hommes d'affaires algériens ou d'origine algérienne désireux de développer des actions économiques officialisées, dans un ordre de grandeur qui dépasse celui des petites unités de production dont nous avons parlé et qui se sont regroupés sous la forme d'une association, le « Club 92 »⁸⁸. Ils ont entamé un dialogue avec les divers gouvernements algériens. Leurs propositions, outre le fait d'une médiatisation à certaines phases et l'organisation de plusieurs rencontres de travail, ont un impact sur l'avancée de la réglementation et éventuellement de projets innovants.

Une analyse plus monographique de leurs parcours, de leurs projets par secteur d'activité est à poursuivre. Nous ne livrerons ici que quelques éléments d'une interview du président du Club 92.

L'opinion exprimée sur l'évolution à terme des T.E.T et des « disponibilités » sur le marché parallèle est très synthétique :

« Nous sommes passés de l'émigration qui s'expatriait pour rapatrier de l'argent à une émigration qui a décidé de vivre en terre d'accueil, ce qui la condamne à consommer son épargne sur place. Il y aura de moins en moins de transfert d'argent au pays, l'émigration s'inscrira de plus en plus dans le pays d'accueil et la seule richesse qu'elle pourra transférer, c'est son savoir-faire et là, il faut créer des structures d'accueil qui devront multiplier ce savoir-faire.

« La communauté émigrée est à 75 % binationale donc beaucoup sont aussi de nationalité française - beaucoup ont acheté des appartements, ce qui les a obligés à s'endetter, ceci confirme que l'épargne est investie dans le pays d'accueil et que l'idée du retour est rompue.

« Je pense que nous avons contribué à faire évoluer la réalité.

« Comment voulez-vous qu'un investisseur sérieux puisse aller engager sa personne et ses moyens alors que nous sommes convaincus du contraire, dans un pays où il faut acheter les matières premières dans une entreprise publique qui gère des pénuries, c'est une aberration.

« Comment voulez-vous qu'un investisseur aille en Algérie alors que le pouvoir n'associe jamais au préalable les acteurs économiques à l'élaboration des lois, à chaque fois, ce sont des règlements qui sont rendus et qui viennent alimenter les blocages. Quand, dans le parcours d'un pouvoir, il n'y a pas la complicité des acteurs économiques au préalable, on assiste à une déréglementation. C'est un abus qui devra à terme disparaître.

« Comment voulez-vous qu'un investisseur puisse s'installer dans un pays où le réseau bancaire est archaïque. L'administration est omniprésente à tous les échelons et les concurrents sur place sont des sociétés nationales subventionnées pour fabriquer des produits qui laissent à désirer.

⁸⁸ Association « Club 92 », de droit français.

« Ces démarches parallèles ne peuvent conduire qu'à des impasses. Bien sûr tout cela va s'assainir et sécréter des problèmes sociaux, mais la remise à plat de ces expériences passées donnera naissance à un terrain de prédilection à tout investissement.

« Deux raisons, l'une c'est que c'est un pays qui consomme et qui ne produit rien - l'autre c'est que ce pays jouit d'une audience mondiale telle qu'il reste un tremplin pour produire pour les pays de la région : sa richesse humaine, géographique, la qualité de la terre et la nature sont les quatre vecteurs qui lui donnent cette faculté que n'ont pas les pays voisins.

« Là devraient justement émerger des hommes politiques qui auront les capacités de rendre à l'Algérie sa dynamique. De cette dynamique, on peut parler d'émergence du peuple dans toute sa sphère sociale, il se sentira interpellé et la force, à notre avis, du peuple algérien est cette facilité de réadaptation : l'exemple même existe lorsque les Algériens évoluent à l'étranger.

« Ce qui traduit simplement que l'Algérien est très caméléon et qu'il n'y a pas de raison qu'il ne réussisse pas chez lui ce qu'il a réussi à l'étranger de façon autrement plus difficile.

« Le réservoir des femmes et d'hommes formés est tel que bâtir une économie libérale est possible en Algérie... »

Outre le leitmotiv sur la publication d'un code d'investissement, l'allègement de procédures réglementaires et le passage à une réelle économie de marché sur laquelle nous n'avons pas à nous prononcer, l'intérêt est bien évidemment cette mise en évidence d'un capital technique (savoir-faire et technologie) tout aussi indispensable que le capital économique. De fait, et nous l'avons vu avec l'exemple précédent, ce maillage existe déjà, l'espace économique franco-algérien étant plus conséquent que ce qu'en donnent à penser les chiffres officiels.

Le contenu de la lettre d'invitation du Ministre de la Petite et Moyenne Entreprise adressée aux hommes d'affaires algériens pour la tenue du forum des investisseurs à Alger en octobre 1994, illustre simplement le point actuel du débat, accepté par le gouvernement :

« L'Algérie est à un tournant décisif de son histoire et a engagé une transformation radicale de son modèle économique où toutes les options consistent à asseoir les bases et à rendre irréversible le processus d'intégration à une économie de marché.

« Cette action s'appuie sur une vision pragmatique qui rompt définitivement avec les approches idéologiques passées qui ont largement démontré leurs limites. L'enjeu est de renouveler la croissance avec comme crédits : la liberté d'entreprendre, la création de richesse et le désengagement de l'Etat de la sphère économique pour limiter son intervention dans les domaines qui lui sont traditionnellement dévolus en tant que puissance politique.

« Un large processus d'adaptation de la législation et des mécanismes institutionnels est engagé pour créer l'environnement propice à la promotion des investissements avec toutes les garanties attendues par le monde des affaires.

« C'est pour vous informer et vous sensibiliser à cette nouvelle approche que sera organisé à Alger du 22 au 24 octobre 1994, une rencontre avec la communauté des hommes d'affaires algériens installés à l'étranger pour vous présenter et expliquer les mutations intervenues, discuter des opportunités d'investissements également pour vous écouter, recueillir votre sentiment et votre analyse sur ce qui est entrepris et prendre en charge vos préoccupations.

« La volonté de vous associer à l'effort de relance des investissements et des activités économiques de votre pays procède d'abord d'un sentiment partagé de solidarité nationale mais aussi de la conviction de l'impact éminemment positif d'une implication concrète de notre communauté dans la renaissance d'une Algérie moderne et prospère. »

Les divers articles de journaux nationaux cités en annexe apportent quelques compléments sur les débuts de concrétisation de ces volontés, allant dans le sens d'une libéralisation des échanges dont nous n'avons pas à présupposer les effets, ni sur la situation du marché intérieur, ni des transferts.

Nous retiendrons simplement l'ouverture à une partie de l'émigration (mais en quoi cette partie se distingue-t-elle des autres ?) d'une participation à la vie économique du pays sur un mode de l'officialité.

III.C. CONCLUSION

La majorité des entretiens de ce chapitre porte sur une période de forte demande intérieure, mais on sent bien en quoi les années 1990 diffèrent de la décade précédente. En termes d'activité productive, un des problèmes semble être la diminution des marges liées à l'augmentation du prix de la devise mais aussi, de manière corrélative, la difficulté à prévoir un amortissement raisonnable d'investissement technologique. Les dévaluations successives du DA ont en partie enrayé un mouvement qui devenait, au dire des acteurs, incontrôlable (cf. infra sur le change officiel et parallèle en 1994), et les mesures de libéralisation économique en cours risquent d'avoir des effets significatifs sur l'intérêt à effectuer des ISP.

Mais on ne peut nier qu'au-delà du problème épineux de la lutte contre la baisse du taux de profit du privé dans une économie où les « biens administrés » sont encore prépondérants, se pose un problème de conjoncture qui affecte les investisseurs. On a vu (Infra) le montant des ISP se réduire à partir de 1991, parallèlement à une restructuration des affectations dues à des modifications réglementaires.

L'hypothèse pourrait être faite d'un ralentissement des transferts invisibles de l'émigration du fait de la conjoncture socio-politique : émigrés moins intéressés par du DA, investisseurs nationaux en « position d'attente ». Mais on ne saurait ignorer que l'appréciation subjective des risques liés à la situation intérieure du pays a conduit nombre de nationaux résidants possédants à observer une position d'attente. Or les divers placements (financiers, immobiliers), achats de commerces et d'entreprises ont été préparés par des canaux où l'argent des émigrés jouait un rôle prépondérant.

Une des hypothèses serait alors qu'une partie des fonds qui étaient transférés à la fin de la décade précédente, et aboutissant entre les mains d'investisseurs qui se les étaient procurés par compensation, auraient pu depuis le début des années 1990 continuer à faire l'objet d'une demande mais, au lieu d'être investis en Algérie, le seraient... en France.

On voit à quel point la problématique des « transferts réels » telle que nous l'avons posée en introduction est complexe, du fait certes du double marché des devises, mais également des incertitudes de la situation actuelle.

Nous retiendrons néanmoins des divers matériaux collectés une image générale d'un rôle de l'émigration bien plus important que ce que les études antérieures pouvaient laisser entendre, ainsi qu'une imbrication économique transnationale qui va au-delà des données chiffrées.

Resterait à mieux quantifier ce phénomène, parallèlement à un apport de modélisation qui ne pourrait se passer de scénario, plus d'ailleurs pour les TET réels que les SART, et suivre de près le potentiel que représentent les investisseurs issus de l'émigration dans ce maillage à venir, mais on sent bien ici toute l'importance d'une approche comparative avec des situations voisines, approche à considérer comme résultat provisoire d'investigation et un préalable.

A bien des égards, on a vu ici que ce marché parallèle n'a pas eu que des effets négatifs sur l'économie algérienne.

Si nous n'adoptons pas le même point de vue que l'Etat, qui peut déplorer la perte de sa commission de change et le détournement d'une épargne d'éventuels investissements vers la consommation, nous devons reconnaître les mérites d'un marché qui a également permis d'introduire des biens intermédiaires et le lancement de P.M.I. qui n'auraient pas vu le jour autrement.

D'autre part, face à une « société bloquée », ce marché a permis de véritables promotions sociales, avec l'inévitable revers qu'il favorise une croyance dans la réussite plus rapide à travers une activité spéculative que par une production de biens.

Il n'en reste pas moins évident que la réduction sinon la disparition du marché parallèle ne peut qu'être un signe d'assainissement de l'économie algérienne. Le problème du chercheur se déplace alors vers une saisie plus fine des mécanismes concrets conditionnant et la confiance et le resserrement d'un maillage qui allie co-investissement et utilisation commune de technologies.

Chapitre IV

ENQUETES : ICI ET LA-BAS

IV.1. EMIGRES ET ENFANTS D'EMIGRES ALGERIENS VIVANT EN FRANCE

Présentation

La présente enquête porte sur les émigrés et enfants d'émigrés algériens vivant en France. Elle est suivie d'une deuxième enquête réservée aux anciens émigrés qui sont revenus s'installer dans le pays d'origine.

Elle n'obéit pas au préalable méthodologique classique d'une enquête quantitative, et ce pour trois raisons principales.

La première est que les moyens dont a disposé l'équipe de recherche ne permettaient pas d'entreprendre un tel travail.

La deuxième est qu'une enquête de ce type sur les émigrés en France, même si elle était possible, aurait fait double emploi avec les travaux réalisés par les chercheurs du pays d'immigration, ou en cours de réalisation⁸⁹.

La troisième est la non disponibilité d'une base de sondage à la portée de l'équipe de recherche.

Compte tenu de ces considérations, l'enquête a privilégié un profil particulier du migrant « porteur de capital matériel et/ou intellectuel » parce que considéré comme le plus à même d'exprimer clairement des liens concrets avec le pays d'origine. En ciblant un tel profil, les chercheurs ont fait la passation des questionnaires en veillant à ce que l'échantillon obtenu a posteriori soit diversifié par rapport à des variables telles que l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, la profession, le pays de naissance et l'état matrimonial.

Dans le même temps, des entretiens libres ont été réalisés auprès de personnes considérées comme présentant un intérêt qualitatif particulier pour l'enquête, de par leur statut socio-économique ou leurs trajectoires migratoires instructives. Ils sont présentés sous forme de témoignages.

⁸⁹ Une enquête portant sur les émigrés algériens, marocains et turcs est en cours d'exploitation à l'INED. La SOFRES et le Nouvel Observateur avaient effectué un sondage intéressant auprès des « beurs », Cf. *Nouvel Observateur* du 8-12 décembre 1993.

Objectifs

Dans l'objectif central d'une meilleure définition du rapport qu'entretient actuellement le migrant algérien avec son pays d'origine, les objectifs spécifiques de cette enquête sont :

- a - L'actualisation de certaines connaissances sur les opinions de la communauté émigrée par rapport à son projet migratoire résidentiel futur.
- b - La mise en exergue des particularités de la population enquêtée.
- c - La formulation de recommandations, allant dans le sens d'une actualisation du type de lien émigré/pays d'origine et une amélioration de ce lien.
- d - La prospection de nouvelles pistes de recherche dans le domaine migratoire.

Hypothèses de travail

L'émigration algérienne en France a connu des mutations profondes sous les effets conjugués de la fermeture des frontières du pays d'accueil, du regroupement familial et de la crise en Algérie. Le nouveau contexte a poussé les migrants à redéfinir leurs projets migratoires, dont le retour au pays constituait la préoccupation centrale pour la majorité d'entre eux⁹⁰.

L'idée de retour a aujourd'hui considérablement reculé, mais l'attachement au pays d'origine demeure.

Dans l'esprit de cette hypothèse de base, des questions ont été posées aux migrants enquêtés en vue de définir les opinions et attitudes nouvelles, notamment parmi la catégorie supposée avoir les moyens intellectuels et matériels d'initier de nouveaux choix et de les exprimer clairement.

Pour ce faire, les hypothèses de travail suivantes ont orienté les différentes questions :

- L'éventualité du retour est perçue négativement par le migrant.
- Le migrant ne voit plus d'intérêt à « investir » au pays d'origine.
- Les liens avec le pays se réduisent aux relations familiales et une revendication d'appartenance culturelle.
- Les femmes, compte tenu du contexte algérien actuel, sont encore plus réticentes à l'idée de retour.
- Le statut de « bi-national » devient particulièrement attrayant pour le migrant.
- L'intérêt pour l'évolution de la situation du pays d'origine reste vif.
- La situation du pays d'origine est « mal vécue » par le migrant.

⁹⁰ Voir les études des flux migratoires et de ces comportements économiques qui précèdent.

I.A. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

I.A.1. Caractéristiques générales de la population enquêtée

L'analyse de la population interrogée selon la situation individuelle du moment permet d'identifier deux ensembles distincts :

- l'ensemble des actifs occupés qui peut être décomposé en deux groupes, les salariés et les indépendants ;

- l'ensemble des inoccupés qui comprend les retraités, les chômeurs et les inactifs⁹¹.

Avant d'étudier dans le détail ces deux ensembles, examinons les caractéristiques d'ensemble de la population enquêtée.

a.) Age et sexe

La population de référence étant composée des plus de 18 ans, quatre groupes d'âge ont été retenus.

- les 18-24 ans
- les 25-34 ans
- les 35-44 ans
- les plus de 45 ans

La dernière génération d'émigrés (la troisième) se situe exclusivement dans le groupe des 18-24 ans. Si l'on fait abstraction des dates de départ pour ne s'en tenir qu'aux caractéristiques d'âge et de sexe, ce groupe représente 17,5 % de la population étudiée. Statistiquement, il se situe aux extrêmes dans la mesure où son poids est proche du groupe des 45 ans et plus, soit 16,3 % des effectifs.

Les groupes d'âges les plus représentés dans notre population sont respectivement les 25-34 ans (35,8 %) et les 35-44 ans (29,6 % des effectifs). Ces deux groupes représentent à eux seuls 65,4 % de la population totale.

La distribution des effectifs selon le sexe révèle un phénomène connu : l'émigration féminine tardive ; dans le groupe d'âge des plus de 45 ans (16,3 %) les femmes occupent une part négligeable (voir tableau n°22).

⁹¹ Sont considérés comme inactifs les jeunes scolarisés ou non, les femmes au foyer, les handicapés physiques et tous les individus qui recherchent pour la première fois un emploi rémunéré.

Sexe	âge	18-24	25-34	35-44	45 et +	ND	Total
M		12,1	28,8	31,8	25,8	1,5	100
F		24,1	44,4	26,9	4,6	0	100
Ensemble		17,5	35,8	29,6	16,3	0,8	100
Effectif de base : 240; ND = non déclaré							

Tableau n°22 - Répartition des effectifs selon l'âge et le sexe en %

La présence féminine en France est très importante dans le groupe d'âge des 25-34 ans, c'est-à-dire une catégorie où se recrutent généralement les épouses et les femmes actives.

La présence masculine est par contre plus importante dans le groupe des 35-44 ans.

b.) Situation de famille et pays de naissance

La situation de famille est nettement différente selon le pays de naissance.

Chez les émigrés nés en Algérie, il y a 60,9 % de mariés et 31,3 % de célibataires. Au contraire, chez ceux qui sont nés en France, les célibataires représentent 64,3 % contre 30 % de mariés.

Cette différence ne s'explique pas seulement par l'influence culturelle du pays de naissance - on se marie plus jeune en Algérie qu'en France - mais également par l'âge qui est en étroite corrélation avec le mariage. Or, les plus âgés sont naturellement les primo-migrants natifs du pays de départ.

Cependant, si l'on isole le groupe d'âge le plus représentatif de la population enquêtée (25-34 ans) soit 35,8 %, plus de la moitié (51,02 %) sont des célibataires contre 25,6 % de mariés. Cette observation montre que l'on retrouve actuellement encore l'un des profils types des anciennes générations d'émigrés : le jeune célibataire.

c.) Niveau scolaire et diplôme

L'enquête a largement sur-représenté la population scolarisée et notamment les niveaux élevés : 43,3 % des effectifs ont suivi un enseignement supérieur et 35,4 % un enseignement secondaire.

Dans l'ensemble, 36,7 % ont un bac+, 12,5 % un bac professionnel et 26,7 % de non déclarés.

Il n'en demeure pas moins que ces chiffres indiquent une nette évolution qualitative des niveaux de formation de la main-d'oeuvre d'origine émigrée comparativement aux anciennes générations connues pour leur faiblesse en matière de scolarisation et de qualification.

d.) Activité professionnelle et âge

En premier lieu, il faut observer l'existence d'un fort taux d'occupation, anormalement élevé compte tenu des caractéristiques de la population étudiée (voir infra). Pas moins de 65,8 % ont une occupation contre 31,3 % d'inoccupés et 2,9 % de non déclarés. Mais comme on a affaire à une population active potentielle (âge supérieur à 18 ans), le taux d'occupation considéré est relativement faible car, d'une part, il y a tout de même 31,3 % d'inoccupés et, d'autre part, le groupe d'âge inférieur à 18 ans n'est pas inclus alors qu'il regroupe la quasi-totalité des populations inactives.

Parmi les occupés il y a 55,8 % de salariés et 10 % d'indépendants. Dans la catégorie dominante du salariat, 44,8 % des effectifs ont entre 35 et 44 ans et 41 % ont entre 25 et 34 ans. Chez les indépendants dont la proportion est appréciable, 50 % ont 45 ans et plus ; 25 % entre 25 et 34 ans et 20,8 % entre 35 et 44 ans. De cette dernière observation on peut déduire le dynamisme des jeunes dans les activités indépendantes.

e.) Branches et secteurs d'activité

Il faut relever l'importance des non déclarations : 35,4 % n'ont pas indiqué avec précision la branche et 68,3 % le secteur de leur activité.

Néanmoins, deux branches dominantes s'affirment : le commerce et les services avec 19,2 % des effectifs, puis l'administration avec 17,1 %. A un palier inférieur on retrouve les branches culture-édition (8,8 %), l'éducation (5,8 %), l'industrie (5 %), la santé (4,2 %) et le B.T.P. (3,8 %).

La répartition par secteur juridique montre que le privé est en tête (exception des n.d.) avec 18,3 % des effectifs devant le public et l'associatif 13,3 %. D'autres part, 25 % des effectifs occupés dans le secteur privé ont un niveau de formation supérieur et 8,2 % secondaire, contre respectivement 16,3 % et 14,1 % pour le secteur public et associatif.

Après l'étude des caractéristiques générales de la population totale, il nous semble important d'étudier séparément les différents ensembles qui la composent.

I.A.2. La population occupée

On distingue deux groupes d'occupés : les salariés qui représentent la majorité de la population enquêtée (55,8 % des effectifs) et les indépendants. Sont exclues les autres catégories d'occupés telles les étudiants et les femmes au foyer.

a.) Les salariés

a.1.) Age, sexe et situation de famille

Dans notre échantillon, on sait que les femmes représentent 45 % de la population totale contre 55 % pour les hommes ; chez les salariés elles forment 47 % des effectifs contre 53 % pour les hommes ; c'est là un indice remarquable de l'intégration des femmes dans le marché du travail français, sachant par exemple qu'au recensement de 1990 en France elles ne représentaient que 23 % de la population active d'origine algérienne.

De plus, ce sont les jeunes femmes qui réussissent le mieux comparativement aux hommes comme on peut le constater dans les deux groupes d'âge les plus importants.

AGE	25-34 ans.	35-44 ans.
SEXE		
Masculin	29,6	50,7
Féminin	54,0	38,1
Total	83,6	88,8

Tableau n°23 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe en %

Le pays de naissance semble aussi être un facteur important d'intégration au salariat : sur les 29,1 % de salariés nés en France 69,2 % ont entre 25 et 34 ans.

Les critères de jeunesse et de pays de naissance sont certes des facteurs de réussite mais la tendance au rajeunissement du salariat émigré est aussi largement imputable à l'arrêt des flux de départ depuis les années 1973 qui font que l'on retrouve chez les salariés émigrés nés en Algérie (70,9 %) un groupe relativement plus âgé (55,8 % ont entre 35 et 44 ans). On peut largement supposer que l'arrêt de l'émigration de travailleurs, suppléé par l'émigration familiale, a eu pour conséquence immédiate le rajeunissement de la communauté, sachant par ailleurs que ce phénomène de « rajeunissement » est aussi amplifié par l'émigration juvénile clandestine.

Enfin, du point de vue de la situation de famille 55,2 % des salariés sont mariés contre 36,6 % de célibataires.

a.2.) Niveau scolaire, diplôme et CSP

L'analyse des caractéristiques liées à la scolarité et à la formation en général révèle des indications inédites. Nous avons pratiquement affaire à l'élite du salariat émigré puisque 41,8 % des effectifs ont le niveau supérieur et 40,3 % le niveau secondaire. Il se distingue nettement du salariat traditionnel formé en majorité d'illettrés.

Cependant, on sait qu'un phénomène nouveau est apparu depuis la fin de l'ère des migrations traditionnelles : l'exode des cerveaux. L'enquête confirme d'une certaine manière cette évolution.

Ainsi, sur les 70,9 % de salariés nés en Algérie, 43 % ont un niveau supérieur et 35 % le niveau secondaire contre 38 % et 51 % respectivement pour les 29,1 % de ceux nés en France.

En termes de diplômes, nous avons la répartition suivante :

DIPLOMES	%
Bac +	38,1 %
Bac professionnel	13,4 %
Brevet prof.	11,2 %
CAP	17,9 %
Non déclaré	19,4 %
TOTAL	100 %

Tableau n°24 - Répartition des effectifs salariés selon le diplôme

Près de 76 % de ceux qui ont un bac et plus sont nés en Algérie. Il semblerait de plus en plus probable que l'émigration de diplômés ait continué après les mesures de suspension adoptées par les deux pays.

Cependant, l'instruction ou le diplôme ne donnent pas automatiquement le droit à l'accès aux emplois supérieurs.

CSP	%
Employés	44,8 %
Cadres	25,4 %
Technicien	9,7 %
Agent de maîtrise	9,7 %

Tableau n°25 - Répartition des effectifs selon la catégorie socio-professionnelle (CSP)

Malgré le fait que nous ayons plus de 41 % de niveau supérieur dont 38 % de diplômés avec un bac +, seulement 25,4 % occupent un poste de cadre salarié. C'est apparemment le poste d'employé qui attire le plus tous ceux qui n'arrivent pas à faire valoir leur qualification sur le marché du travail.

Le diplôme ou le niveau de formation n'est pas un indicateur absolu de réussite sociale, tout dépend du créneau et de la capacité de négocier pour l'émigré.

a.3.) CSP, branche et secteur d'activité

L'analyse de la CSP selon le pays de naissance révèle des indications intéressantes (tableau n°26).

CSP/LIEU DE NAISS.	NE EN ALGERIE	NE EN FRANCE	TOTAL
Ouvrier	7,4	5,1	6,7
Employé	36,8	64,1	44,8
Agent de maîtrise	11,6	5,1	9,7
Technicien	9,5	10,2	9,7
Cadre	30,5	12,8	25,4
Nd	3,2	2,7	3,7
Total	100,0	100,0	100,0
Base :	95	39	134

**Tableau n°26 - Répartition de la population enquêtée
selon la CSP et le pays de naissance en %**

Etant donné la spécificité de la population étudiée, les deux catégories importantes, employés et cadres, confirment les tendances constatées lors de l'analyse des caractéristiques liées à l'éducation et à la formation. Pour les Algériens nés en France, la catégorie des employés est largement dominante relativement (il y a numériquement plus d'employés chez les natifs d'Algérie). Elle regroupe 64,1 % des effectifs pour seulement 12,8 % de cadres, la catégorie suivante.

Or, pour les Algériens émigrés (nés en Algérie), l'écart entre les deux catégories est largement réduit : 36,8 % d'employés pour 30,5 % de cadres. Comme nous l'avons déjà souligné précédemment et abstraction faite de la représentativité de l'échantillon de base, il y a bien un réel exode impressionnant de cadres. En plus de la réalité des données statistiques, il faut ajouter tous ceux qui, malgré leur niveau d'études supérieur, n'ont pas pu accéder au statut de cadre (voir infra).

Lorsqu'on isole les deux principales CSP représentées dans l'échantillon d'enquête, nous avons une distribution par branches d'activité remarquable.

En effet, on constate une assez bonne dispersion des cadres dans l'ensemble des branches d'activité économique même si celles du commerce et de services puis de la culture et de l'édition tiennent les premières places. La mobilité professionnelle est plus forte chez les cadres que chez les employés qui sont regroupés pour la plupart d'entre eux dans la branche de l'administration. Il est vrai aussi que l'importance des non déclarés n'autorise pas une étude comparative.

CSP	EMPLOYES	CADRES
BRANCHE		
Agriculture	0	2,9
BTP(Bat. et trav. pub)	0	0
Industrie	5,0	2,9
Administration	48,3	11,8
Education	0	17,6
Commerce et service	3,3	23,5
Santé	0	11,8
Culture et édition	6,7	20,6
ND (non déclaré)	36,7	8,9
Total	100,0	100,0

Tableau n°27 - Principales CSP par branches d'activité en %

Cette observation est aussi valable pour la répartition par secteurs.

SECTEUR	CSP	EMPLOYES	CADRES
Public + associatif		16,7	20,6
Privé		11,7	38,2
Nd		71,6	41,2
TOTAL		100,0	100,00

Tableau n°28 - Principales CSP par secteurs d'activité en %

Abstraction faite des non déclarés, on peut constater que les cadres se recrutent en premier lieu dans le secteur privé (38,2 % des effectifs) et inversement pour les employés qui auraient en plus la faveur du secteur public et associatif.

Après avoir mesuré le poids de la population enquêtée dans l'activité économique, il est intéressant de compléter ce volet par l'étude de certains aspects liés au revenu et à l'épargne.

a.4.) Revenu et épargne

Bien que les variables « revenu et épargne » soient difficilement saisissables dans les enquêtes en raison des déclarations peu fiables et de l'impossibilité d'effectuer les recoupements de contrôle, on peut néanmoins avoir un aperçu des tendances générales.

Dans le tableau n°29, nous avons jugé utile d'adjoindre les agents de maîtrise bien qu'ils ne constituent que 9,7 % seulement des salariés, l'intérêt étant de mesurer le rapport qualification/revenu, toutes proportions gardées par ailleurs.

REVENU	CSP	EMPLOYE	CADRE	AGENT DE MAITRISE
- de 6 000 F		13,3	5,9	0,0
6 000 à 8 999 F		41,7	14,7	38,4
9 000 à 14 999 F		28,3	23,5	46,2
15 000 à 30 000 F		10,0	41,2	0,0
+ de 30 000 F		0	8,8	7,7
Nd		6,7	5,9	7,7
TOTAL		100,0	100,0	100,0
Base		60	34	13

Tableau n°29 - Revenu mensuel total et principales CSP en %

La comparaison entre les différentes catégories révèle en effet une disparité de revenu favorable à la catégorie des agents de maîtrise ; elle est relativement mieux rémunérée que la catégorie des employés. D'une part, elle ne figure pas dans le seuil de revenu mensuel inférieur à 6 000 F alors qu'il y a 5,9 % de cadres, et d'autre part, elle est bien représentée dans la tranche des revenus supérieurs à 30 000 F.

Lorsqu'on analyse chaque catégorie isolément, les revenus des cadres sont nettement meilleurs, la moitié d'entre eux perçoit plus de 15 000 F mensuellement.

Dans l'ensemble, ce sont finalement les employés qui se trouvent mal lotis dans la hiérarchie des revenus. Ce n'est certes pas une surprise dans la mesure où l'employé au sens large de la définition catégorielle, est l'ouvrier du secteur des services et de l'administration.

En définitive, comme les employés forment la catégorie dominante dans la population active (44,8 % des salariés), il n'est pas faux d'affirmer qu'ils représentent la masse ouvrière des temps modernes. Sans doute le développement du secteur tertiaire dans ces dernières années a-t-il entraîné une mobilité sectorielle de la main-d'oeuvre émigrée traditionnelle. Bien entendu, ce ne sont là que des hypothèses qu'il faudrait vérifier par ailleurs.

Après avoir eu un aperçu des revenus, il convient d'examiner les conditions dans lesquelles ils sont utilisés. Par principe, on suppose que la partie du revenu non consommé est épargnée, abstraction faite des aléas des déclarations et des modalités de la collecte des données.

Dans le tableau n°30, on aura remarqué l'absence de la catégorie des agents de maîtrise, la raison en est que les faibles taux de réponse à cette question ne permettent pas une appréciation correcte des données relatives à l'épargne. Déjà, rien que pour les deux catégories retenues, on enregistre 48,4 % de non déclarés pour les employés et 32,4 % pour les cadres.

	CSP	EMPLOYE	CADRE
EPARGNE			
500 et moins		23,3	0
501-1 000		8,3	17,6
1 001-2 000		6,7	26,5
2 001-3 000		8,3	2,9
3 001-5 000		3,3	14,7
5 001 et plus		1,7	5,9
Nd		48,4	32,4
TOTAL		100,0	100,0

Tableau n°30 - Epargne mensuelle et principales CSP en %

Cependant, si nous gardons comme références ces deux catégories on remarquera d'abord le faible niveau de l'épargne mensuelle chez les employés : 20 % seulement épargnent plus de 500 F. Chez les cadres, par contre, il y a 50 % qui dépassent la barre des 1 000 F mensuels. A ce niveau, rien ne permet d'affirmer que les employés consomment plus que les cadres ; l'écart des revenus explique largement la situation budgétaire des différentes catégories.

b.) Les indépendants

Les indépendants constituent le deuxième groupe de la population occupée (soit 15,2 %) et représentent 10 % de la population enquêtée.

Bien qu'ils ne forment pas une partie importante de l'échantillon, il est utile d'étudier quelques caractéristiques de ce groupe.

b.1.) Age et situation de famille

SIT. DE FAM. AGE	MARIE	CELIBAT	AUTRE	TOTAL
18-24	0,0	0,0	100,0	4,2
25-34	50,0	50,0	0,0	25,0
35-44	60,0	20,0	20,0	20,8
45 et plus	100,0	0,0	0,0	50,0

Tableau n°31 - Répartition selon la situation de famille et l'âge en %

Les indépendants âgés de plus de 45 ans forment la moitié des effectifs de l'échantillon ; ils sont tous mariés. Les jeunes de moins de 24 ans sont faiblement représentés, à peine 4,2 %.

Il semble bien que l'accession aux activités indépendantes qui nécessitent tout de même un minimum de capital est plutôt favorable aux vieilles générations d'émigrés ayant acquis une expérience et des moyens autrement plus consistants, qu'aux jeunes dépourvus des nouvelles générations.

Parmi les indépendants, il faut relever la faible représentation des femmes, soit à peine 20,8 % des effectifs contre 79,2 % pour les hommes.

b.2.) Niveau scolaire et pays de naissance

Les indépendants ayant acquis un niveau supérieur représentent 37,5 % des effectifs contre 29,2 % pour le secondaire et 25 % pour le niveau primaire. Il semble que les études favorisent l'accès au travail indépendant ; mais le fait que 87,5 % des individus concernés soient nés en Algérie autorise peut-être d'autres interprétations, notamment les facilités d'installation ou la fuite des capitaux algériens à destination de la France. Encore une fois, il ne s'agit là que d'hypothèses non vérifiées.

b.3.) CSP et branche d'activité

La plus forte proportion des indépendants sont des commerçants soit 37,5 % des effectifs. En deuxième position, il y a les professions libérales qui occupent 16,7 % ; ensuite, on retrouve à la même position (12,5 %) les artisans et les entrepreneurs. Avec 8,3 % des effectifs, les artistes occupent tout de même une position non négligeable.

La répartition par branche d'activité est favorable, comme il fallait s'y attendre au commerce et services : 41,7 % ; deux autres branches, le BTP, la culture et édition, se partagent 25 % des effectifs.

Si l'on s'en tient à ces données, il n'existe pratiquement pas d'émigrés entrepreneurs dans l'industrie (sur les 12,5 % seulement un tiers exerce dans l'industrie).

Les discours sur les potentialités entrepreneuriales des émigrés entrevues dans les perspectives de retour sont apparemment de vaines illusions.

I.A.3. Les inoccupés

Les inoccupés constituent le second ensemble de la population étudiée, ce dernier comprend les sans-travail (STR) soit 8,3 % de la population totale et les inactifs soit 31,3 % de l'ensemble.

a.) Les sans travail

Il s'agit en principe des chômeurs ayant déjà travaillé et qui sont à la recherche d'un emploi.

a.1.) Age, niveau scolaire et situation de famille

Les jeunes âgés de 25 à 34 ans constituent 70 % des effectifs tandis que les 18-24 ans totalisent 25 %. Les plus de 34 ans ne représentent que 5 % des effectifs.

Parmi ces derniers, 60 % ont un niveau secondaire et 30 % un niveau supérieur. Il s'agit apparemment de jeunes chômeurs exclus du système scolaire (le secondaire) et d'étudiants n'ayant pas les possibilités d'embauche faute de formation spécialisée. Mais il y en a tout de même 45 % qui ont un diplôme professionnel (CAP, BP, bac prof.) et qui se retrouvent comme chômeurs.

On peut penser que le chômage est vécu durement chez le jeune émigré, compte tenu de la situation de famille ; 45 % des effectifs sont mariés avec une famille à charge.

a.2.) Recherche d'emploi

La durée de prospection du marché du travail pour la recherche d'emploi est un indicateur des difficultés d'insertion professionnelle. Chez les émigrés, 28,6 % d'entre eux mettent plus d'une année pour trouver un emploi. Il y en a autant qui prospectent durant 6 à 12 mois, 14,3 % seulement y consacrent moins de 6 mois.

La plupart (42 %) effectuent une recherche personnelle et font appel également à un organisme spécialisé mais 57,1 % estiment que leur origine algérienne constitue une entrave pour réussir. 28,6 % ne pensent pas que leur origine soit un handicap dans la recherche d'emploi.

b.) Les inactifs

Ils sont numériquement plus importants que les sans-travail, car les demandeurs d'emploi sont inclus dans ce sous-ensemble.

b.1.) Age et situation individuelle

Les étudiants forment le groupe le plus important des inactifs soit 44 % des effectifs ; ensuite nous avons 26,7 % de demandeurs d'emploi, 14,7 % de retraités et 5,3 % de pensionnés.

Le fait que les étudiants soient largement représentés montre que nous avons affaire à un groupe d'âge jeune relativement important : 38,7 % ont entre 18 et 24 ans ; 33,3 % entre 25 et 34 ans et seulement 22,7 % plus de 45 ans.

Il ne s'agit donc pas d'inactifs au sens classique de la définition des recensements.

b.2.) Pays de naissance

La grande majorité est née en Algérie soit 64 % contre 34,7 % en France. Cela s'explique sans doute par l'émigration estudiantine de ces dernières années.

I.B. ANALYSE DES OPINIONS ET ATTITUDES

I.B.1. Quelques remarques sur l'enquête

Le premier fait frappant dans les résultats de cette enquête est le fort taux de non-réponse en général. Lors de la préparation de l'enquête, l'équipe de recherche était consciente des effets inhibants de la situation actuelle du migrant algérien en France.

Ce dernier vit depuis quelques années une double pression particulièrement vive de la part des deux pays (France et Algérie). D'un côté, le chômage, la politique européenne des accords de Schengen et l'enjeu important que constitue l'immigration dans la politique intérieure française ont poussé l'immigration et, principalement algérienne, vers un sentiment de « ghettoïsation » et de fragilité. D'un autre côté, l'absence d'une politique conséquente de l'Algérie envers ses ressortissants en France, et les multiples facteurs répulsifs nés de la crise algérienne ont entamé la confiance du migrant dans son pays d'origine. Il se trouve, en fin de compte, doublement suspect : en France d'être après tout un étranger et en Algérie de ne pas contribuer au développement du pays. Dans le premier pays, il est sollicité pour se manifester le moins possible ; dans le deuxième, il lui est demandé d'envoyer son argent.

Il devient alors méfiant et spécialement lorsqu'il s'agit de sa vie privée. Beaucoup de questions n'ont pu recevoir de réponses significatives parce qu'elles touchaient à des détails de la vie privée du migrant, selon les commentaires de personnes enquêtées elles-mêmes.

C'est la raison pour laquelle l'option a été faite de privilégier les questions fermées. C'est aussi le motif pour lequel le questionnaire a été allégé et les questions trop directes ou trop explicites ont été évitées.

L'objectif fondamental de l'enquête étant de déterminer le type de rapport que les enquêtés entretiennent avec le pays d'origine, deux séries de questions ont été posées aux personnes interrogées.

Les unes portent sur les relations effectives entretenues avec le pays, comme les visites, les vacances, l'envoi d'argent ou la réalisation de projets par exemple. Les autres concernent les opinions que se font ces personnes sur le pays d'origine et la façon dont elles imaginent leur avenir de migrants. De la perception de cet avenir dépendent un rapprochement avec le pays de provenance ou au contraire une distanciation plus affirmée entraînant à terme des attitudes et comportements de rupture.

Dans un premier temps, nous verrons comment se présentent globalement ces opinions, attitudes et comportements tels que définis par les enquêtés dans leur ensemble.

Dans un deuxième temps, l'analyse portera sur les différenciations à opérer selon les caractéristiques individuelles retenues en vue d'être plus précis sur les stratégies adoptées par les différentes catégories qui composent l'échantillon.

Dans un troisième temps, enfin, seront exposés des témoignages.

I.B.2. Opinions et attitudes

Les réponses aux questions d'opinion et d'attitude font l'objet d'une analyse simultanée.

La raison en est un souci de recoupement entre les avis exprimés et les comportements effectifs des migrants sur les questions liées au pays d'origine et le rapport qu'ils établissent avec lui.

a.) Quelques indications générales

a.1.) Liens effectifs avec le pays d'origine

A la question Q1 sur les projets réalisés en Algérie, moins du tiers ont répondu par l'affirmative et près des deux tiers par la négative.

Rapproché des réponses obtenues par les questions Q2 et Q3 (projets perspectifs et possession de compte devises en Algérie), ce résultat prend un sens plus précis, celui de la non disponibilité de la population enquêtée à s'engager matériellement au pays d'origine.

Pourtant, en fait de projets, une question auxiliaire a montré qu'il s'agit principalement de la construction d'une maison et accessoirement d'un petit commerce ou d'une petite entreprise familiale.

	Nombre	%
Oui	73	30,4
Non	153	63,8
Non déclarés	14	5,8
Total	240	100

Tableau n°32

Q1 : Avez-vous réalisé un projet en Algérie ?

	Nombre	%
Oui	87	36,3
Non	128	53,3
Non déclarés	25	10,4
Total	240	100

Tableau n°33

Q2 : Avez-vous un projet en perspective en Algérie ?

La question (Q3) sur la possession d'un compte devises, vient confirmer l'idée du tarissement des transferts d'argent par les émigrés, du moins par les canaux formels des services financiers.

	Nombre	%
Oui	41	17,1
Non	171	71,3
Non déclarés	28	11,7
Total	240	100

Tableau n°34

Q3 : Avez-vous un compte devises en Algérie ?

Il y a en effet bien longtemps que les émigrés algériens n'envoient plus d'argent au pays, comme ils le faisaient auparavant.

Les sommes transférées annuellement ces derniers temps sont dérisoires si l'on s'en tient aux rapports des banques⁹².

Les questions prévues pour évaluer les postes de dépenses n'ont pas suscité suffisamment de réponses. Il devient alors très difficile de dire s'il s'agit d'un changement des canaux de transfert (des circuits bancaires vers le secteur informel) ou carrément d'une rupture pure et simple d'une longue tradition de l'émigration algérienne, ou encore d'un comportement particulier des groupes ciblés par l'enquête.

Cependant cette réticence à s'investir économiquement au pays d'origine ne signifie pas pour autant que le migrant ait rompu tout lien avec celui-ci. La majorité des migrants enquêtés déclarent, en effet, passer leurs vacances en Algérie (Q4). Pratiquement, trois enquêtés sur quatre sont concernés.

Les visites au pays ne se limitent pas aux vacances seulement. Elles sont souvent conçues comme des occasions de traiter « des affaires » et/ou des séjours de repos à moindres frais en raison des avantages du change entre le franc français et le dinar algérien⁹³.

	Nombre	%
Oui	177	73,8
Non	63	26,2
Total	240	100

Tableau n°35

Q4 : Prenez-vous vos vacances en Algérie ?

A la question de savoir si le migrant se rend au pays à l'occasion d'événements familiaux traditionnellement importants tels les mariages et décès (Q6), deux enquêtés sur trois sont affirmatifs, un seul répond non, et les autres ne se prononcent pas.

⁹² Voir supra l'analyse de la question économique.

⁹³ Dans les banques algériennes, 1 franc français = 4,3 dinars algériens, mais dans les réseaux parallèles, il équivaut à 12 dinars en moyenne, soit le triple du taux de change bancaire.

	Nombre	%
Oui	156	65,0
Non	1	0,4
Non déclarés	83	34,6
Total	240	100

Tableau n°36

Q6 : *Vous rendez-vous en Algérie à chaque événement important (mariage, décès...) ?*

A la différence des liens économiques avec le pays de départ qui apparaissent très réduits, les attaches socio-culturelles semblent garder leur vivacité et leur solidité. En même temps qu'ils continuent à se rendre au pays le plus souvent possible, la majorité des migrants disent qu'ils reçoivent régulièrement des parents (Q5). Pourtant, le regroupement familial devait théoriquement réduire considérablement ces échanges. Il semble en effet avoir joué dans le domaine du transfert d'argent mais pas dans celui des rapports familiaux élargis, et culturels, avec le terroir.

	Nombre	%
Oui	195	81,2
Non	29	12,1
Non déclarés	16	6,7
Total	240	100

Tableau n°37

Q5 : *Recevez-vous des membres de la famille ou des amis venant d'Algérie ?*

Il y a, chez ces migrants, comme une attitude de prudence, voire de méfiance vis-à-vis de l'Algérie lorsqu'il s'agit de leur avenir socio-économique, mais qui n'affecte pas tellement leur fort sentiment d'appartenance qu'ils expriment nettement à travers les questions d'opinions.

a.2.) Opinions

L'attitude de méfiance vis-à-vis du pays d'origine s'explique aussi bien par les échecs répétés des expériences de retour ou de « réinsertion »⁹⁴ que par la crise économique et sociale que vit l'Algérie depuis une décennie déjà. La question (Q11) révèle que les migrants enquêtés sont plutôt pessimistes quant à l'avenir de l'Algérie.

	Nombre	%
Oui	95	39,6
Non	78	32,5
Non déclarés	67	27,9
Total	240	100

Tableau n°38

Q11 : *Etes-vous optimiste quant à l'avenir économique de l'Algérie ?*

⁹⁴ Voir enfin, les témoignages et l'enquête sur les émigrés de retour.

On comprend dès lors qu'ils ne soient pas enthousiastes pour réaliser des projets en Algérie ou y envoyer de l'argent. Surtout que depuis le regroupement familial, l'argent destiné à entretenir la famille restée au pays, est désormais dépensé en pays de résidence.

Cependant, ils restent à l'écoute de ce qui se passe au pays d'origine (Q10) et insistent sur la conservation de leur identité culturelle qu'ils ne considèrent pas en contradiction avec le statut juridique idéal de binational (Q9).

	Nombre	%
Oui	178	74,2
Non	32	13,3
Non déclarés	30	12,5
Total	240	100

Tableau n°39

Q10 : Suivez-vous la situation politique en Algérie ?

	Nombre	%
Oui	199	82,9
Non	22	9,2
Non déclarés	19	7,9
Total	240	100

Tableau n°40

Q9 : Etes-vous favorable à la double nationalité ?

La langue arabe (Q7) et le Coran (Q8) sont largement souhaités pour les enfants comme matières à apprendre pour cette conservation de l'identité culturelle.

	Nombre	%
Oui	182	75,8
Non	28	11,7
Non déclarés	30	12,5
Total	240	100

Tableau n°41

Q7 : L'arabe devrait-il être enseigné dans les établissements scolaires fréquentés par les enfants d'origine algérienne ?

	Nombre	%
Oui	132	55,0
Non	55	22,9
Non déclarés	53	22,1
Total	240	100

Tableau n°42

Q8 : Souhaitez-vous que vos enfants apprennent le Coran ?

En somme, les migrants interrogés désireraient vivre en France tout en conservant leur identité. Et pour cela, la double nationalité leur apparaît le meilleur moyen de réaliser cette équation. Elle leur permettrait tout à la fois de sauvegarder leur personnalité et leurs intérêts socio-économiques en France, et particulièrement dans cette conjoncture difficile en pays de séjour et encore plus difficile en pays d'origine.

C'est ce que résument les réponses à la question Q12 : un éventail de neuf réponses ont été suggérées. L'enquête devait désigner dans l'ordre de préférence, les réponses qui lui convenaient. Le résultat est contenu dans le tableau suivant.

Classement selon la fréquence	Choix de la réponse tous rangs de préférence		Choix de la réponse comme la meilleure	
	Nbre	%	Nbre	%
1. Vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie	147	61,3	43	17,9
2. Réaliser un projet en France lié à l'Algérie	124	51,7	19	7,9
3. Etre associé à des activités culturelles et scientifiques en Algérie tout en vivant en France	106	44,2	11	4,6
3. Réaliser un projet économique en Algérie tout en vivant en France	106	44,2	31	12,9
5. Vivre en partie en France et en partie en Algérie	83	34,6	8	3,3
6. Créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie	69	28,7	19	7,9
7. Avoir un revenu en France et vivre en Algérie	68	28,3	7	2,7
8. S'établir dans un pays autre que la France	45	18,7	3	1,3
9. Rompre définitivement avec l'Algérie pour mieux s'intégrer en France	31	12,9	5	2,1

Tableau n°43

Q12 : Qu'est-ce qui vous semble le mieux pour un Algérien vivant en France ?

Les réponses qui ont enregistré les scores les plus élevés (de la 1^{ère} à la 3^{ème} ex-aequo) sont celles qui associent la vie en France avec le maintien de liens avec l'Algérie. Les autres n'ont intéressé que très peu de migrants. Mais les deux seules qui ont attiré plus de la moitié des enquêtés mettent en avant d'abord la vie en France et ensuite le lien avec l'Algérie (1^{ère} et 2^{ème}).

La même idée, mais formulée autrement, n'attire plus autant de candidats (réponses classées 3^{ème} et 3^{ème} ex-aequo). D'autre part, la seule réponse désignée comme meilleure par un nombre significatif d'enquêtés est celle qui parle clairement de vivre en France et laisse assez vague la nature des liens conservés avec l'Algérie (classée 1^{ère}). Lorsque ces liens sont un tant soit peu explicités, la proposition perd de son attrait.

On pourrait en déduire que si le migrant tient à la fois à continuer à vivre en France et à garder des liens avec l'Algérie, il semble néanmoins un peu plus soucieux de sa résidence en France que de ses rapports avec le pays d'origine. Et ce n'est pas

uniquement pour des raisons strictement économiques, puisque l'éventualité de vivre en Algérie en ayant un revenu en France ne l'intéresse pas beaucoup (réponse classée 7^{ème}).

La forte attraction que la société française exerce sur le migrant algérien s'est singulièrement accentuée ces dernières années, surtout depuis le début des années 80. Toutefois, la solution de vivre en pays d'immigration, aussi attrayante soit-elle, est toujours perçue comme incomplète. Elle ne signifie jamais la rupture avec le pays d'origine. Cette dernière proposition est la plus rejetée et n'intéresse réellement qu'un migrant sur 48 interrogés qui la désigne comme meilleure réponse (réponse classée dernière).

C'est dire que le recours massif à l'installation en pays d'accueil est surtout une fuite du pays d'origine et particulièrement à l'heure actuelle. Car, de l'avis des migrants interrogés, ce dernier ne peut offrir de perspectives réellement encourageantes.

Les propensions dégagées de l'analyse des premiers résultats de l'enquête révèlent une assez grande homogénéité des opinions et attitudes des personnes enquêtées prises globalement. Cette homogénéité se résume par un refus majoritaire du retour au pays d'origine, en même temps qu'un rejet quasi unanime de l'idée de rupture avec lui. Elle reste néanmoins relative et laisse transparaître des différences entre catégories définies sur la base des variables individuelles telles que l'âge, le sexe, la C.S.P, le pays de naissance et le niveau d'instruction.

b.) Différences au sein de l'échantillon

b.1.) Deux catégories d'âge

L'âge pris comme repère dans la vie active⁹⁵ permet de distinguer entre deux groupes aux propensions parfois sensiblement différentes. L'intérêt de cette distinction est que les deux groupes correspondent à deux grandes étapes de la vie active.

Pour des raisons pratiques propres à l'enquête, l'âge de séparation des deux groupes est celui de 35 ans. Comme on peut s'y attendre, les plus âgés expriment un plus grand attachement au pays d'origine. Avant 35 ans, à peine un enquêté sur cinq juge intéressante la perspective de retour. Au-delà de cet âge, ils sont deux fois plus nombreux à s'y intéresser (tableau n°44). Mais il faut dire que c'est parmi ces derniers que se retrouve l'essentiel de ceux qui ont réalisé des projets en Algérie ou qui pensent le faire à l'avenir.

Opinion	Age		18-34 ans		35 ans et plus		non déclaré	Total
	nombre	%	nombre	%	nombre	%		
Favorable	25	19,5	44	40,0				69
Indifférent	103	80,5	66	60,00	2			171
TOTAL	128	100	110	100	2			240

Tableau n°44

Opinion sur l'éventualité de « créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie » selon l'âge

⁹⁵ Pour les raisons évoquées en début de présentation de l'enquête, l'âge ne peut jouer ici réellement comme une variable de distinction entre ce qu'il est convenu d'appeler première, deuxième et troisième génération d'émigrés. La recherche, plus complexe, sur les différences comportementales de ces générations, qui suppose un travail préalable de définitions conceptuelles et une démarche méthodologique autre, déborde sur le champ de la présente enquête.

En fait, le premier constat explique le second et vice-versa. Les plus jeunes par contre se focalisent plus sur leur avenir en France, parce que non seulement ils ont moins d'engagements socio-économiques en Algérie, mais en plus ils sont plus pessimistes qu'eux sur l'avenir du pays (tableau n°45).

Leur pessimisme transparaît à travers deux réactions à la question sur l'avenir économique de l'Algérie. Soit ils déclarent explicitement être pessimistes, soit ils s'abstiennent de répondre, manifestant ainsi une attitude plus réservée sur le problème d'un éventuel retour.

Contrairement à leurs aînés, dont presque la moitié voit favorablement l'avenir économique du pays, seul un enquêté sur trois parmi eux se dit optimiste.

Opinion	Age	18-34 ans		35 ans et plus		non déclaré	Total
		nombre	%	nombre	%		
Optimiste		43	33,6	51	46,4	1	95
Non optimiste		44	34,4	33	30,0	1	78
Ne répondent pas		41	32,0	26	23,6		67
TOTAL		128	100	110	100	2	240

Tableau n°45
Opinion sur « l'avenir économique de l'Algérie » selon l'âge

Le relatif détachement des jeunes par rapport au pays d'origine se lit également dans les réponses données à la question du suivi de la situation en Algérie (tableau n°46).

Alors que dans la catégorie des 35 ans et plus, à peine 1/5 des enquêtés semblent se désintéresser de l'évolution de la situation en Algérie, chez les jeunes c'est pratiquement le cas du tiers des effectifs.

Et là encore les abstentions aux réponses sont plus fréquentes chez les jeunes, elles sont trois fois plus nombreuses que chez les autres.

Réponse	Age	18-34 ans		35 ans et plus		non déclaré	Total
		nombre	%	nombre	%		
Oui		87	68,0	91	82,7		178
Non		23	18,0	7	6,4	2	32
Ne répondent pas		18	14,0	12	10,9		30
TOTAL		128	100	110	100	2	240

Tableau n°46
« Suivez-vous la situation politique en Algérie ? » : réponses selon l'âge

En revanche, lorsqu'il s'agit de l'éventualité de vivre en France, ce sont les plus jeunes qui approuvent en plus grand nombre, et les refus de réponse sont moins fréquents parmi eux (tableau n°47).

Ils manifestent une plus grande proximité avec la société d'accueil que leurs aînés. Ils donnent par leurs attitudes un contenu réel au concept récent d'euro-maghrébin (ici franco-maghrébin ou franco-algérien) qui leur sied mieux que celui d'immigrés.

Opinion	Age	18-34 ans		35 ans et plus		non déclaré	Total
		nombre	%	nombre	%		
Favorable		85	66,4	61	55,5	1	147
Indifférent		43	33,6	49	44,5	1	93
TOTAL		128	100	110	100	2	240

Tableau n°47

Opinion sur l'éventualité de « vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie » selon l'âge

Ces jeunes issus de la première immigration ou ayant émigré très jeunes continuent à se rendre au pays d'origine, particulièrement lors des vacances. Mais ils le font tout de même beaucoup moins que leurs aînés (tableau n°48).

Réponse	Age	18-34 ans		35 ans et plus		non déclaré	Total
		nombre	%	nombre	%		
Oui		87	68,0	89	81,0	1	177
Non		41	32,0	21	19,0	1	63
TOTAL		128	100	110	100	2	240

Tableau n°48

« Prenez-vous vos vacances en Algérie ? » : réponses selon l'âge

On pourrait conclure que cette différence est due au fait que les jeunes sont plus touchés par le chômage et sont ainsi plus nombreux à être privés de revenus suffisants pour faire le voyage. L'explication est assez convaincante pour ce qui est des visites au pays. Mais elle n'atténue en rien la différence d'opinions entre les deux groupes vis-à-vis du pays d'origine.

Bien au contraire, la disparité socio-économique pourrait même être un facteur amplifiant de la différence d'attitude entre les deux catégories, qui est bien réelle, au vu d'autres indicateurs qui ne sont pas forcément liés au revenu. A propos de la langue d'origine par exemple, les plus âgés considèrent presque tous qu'il est nécessaire de la conserver (86,4 %), à la différence des jeunes dont un enquêté sur quatre est d'un avis contraire (tableau n°49).

Opinion	Age	18-34 ans		35 ans et plus		non déclaré	Total
		nombre	%	nombre	%		
Favorable		97	75,8	95	86,4	1	193
Indifférent		31	24,2	15	13,6	1	47
TOTAL		128	100	110	100	2	240

Tableau n°49

Opinion vis-à-vis de la « conservation de la langue d'origine » selon l'âge

b.2.) Différence de profil

En fait, les explications à ces différences d'attitude sont à rechercher dans l'histoire de l'émigration algérienne vers la France et les rapports particuliers que les générations successives ont été appelées à établir avec les pays de départ et de séjour⁹⁶.

⁹⁶ Voir supra le chapitre sur les problèmes actuels.

La conjoncture socio-économique actuelle, particulièrement du côté algérien y est aussi pour beaucoup.

b.2.1.) Nés en Algérie et nés en France

L'hypothèse de départ est que les natifs d'Algérie y restent plus attachés que leurs compatriotes nés sur sol d'immigration. Dans l'ensemble, elle se vérifie. Les premiers sont plus réceptifs que les seconds à l'idée de retour (tableau n°50).

Pays de naissance Opinion	Algérie		France		non déclaré	Total
	nombre	%	nombre	%		
Favorable	57	33,7	12	17,1		69
Indifférent	112	66,3	58	82,9	1	171
TOTAL	169	100	70	100	1	240

Tableau n°50

Opinion sur l'éventualité de « créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie » selon le pays de naissance

En revanche, ces derniers optent plus résolument pour la sédentarisation en France (tableau n°51) et ce, malgré un optimisme plus affiché sur le devenir économique de l'Algérie (tableau n°52).

Pays de naissance Opinion	Algérie		France		non déclaré	Total
	nombre	%	nombre	%		
Favorable	99	58,6	48	68,6		147
Indifférent	70	41,4	22	31,4	1	93
TOTAL	169	100	70	100	1	240

Tableau n°51

Opinion sur l'éventualité de « vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie » selon le pays de naissance

Pays de naissance Opinion	Algérie		France		non déclaré	Total
	nombre	%	nombre	%		
Optimiste	66	39,0	29	41,5		95
Non optimiste	51	30,2	26	37,1		77
Ne répondent pas	52	30,8	15	21,4	1	68
TOTAL	169	100	70	100	1	240

Tableau n°52

Opinion sur « l'avenir économique de l'Algérie » selon le pays de naissance

Ce qui veut dire en d'autres termes que la situation économique algérienne défavorable joue moins dans leur projet de vie que le statut juridique particulier dont ils disposent, celui d'être binational. D'ailleurs, ils s'intéressent moins que les autres à ce qui se passe en Algérie (tableau n°53). Mais ceci n'empêche pas la moitié d'entre eux d'y passer leurs vacances (57,1 %).

Pays de naissance Réponse	Algérie		France		non déclaré	Total
	nombre	%	nombre	%		
Oui	129	76,3	48	68,6		177
Non	18	10,7	14	20,0		32
Ne répondent pas	22	13,0	8	11,4	1	31
TOTAL	169	100	70	100	1	240

Tableau n°53

« Suivez-vous la situation politique en Algérie ? » : réponses selon le pays de naissance

b.2.2.) Les hommes et les femmes

La partie relative à l'analyse des flux migratoires a fait ressortir entre autres phénomènes, celui de la « féminisation » de la communauté algérienne en France. L'enquête a pris en considération ce phénomène dont l'impact sur les changements d'attitude au sein de la communauté est important. La comparaison entre les deux sexes révèle ici des différences intéressantes à noter.

S'ils s'accordent tous à écarter l'idée de rupture avec le pays d'origine, les femmes et les hommes ne font pas de même lorsqu'il s'agit de choisir entre retourner en Algérie ou vivre en France (tableaux n°54 et n°55).

Opinion	Sexe	Masculin		Féminin		Total
		nombre	%	nombre	%	
Favorable		78	59,1	69	63,9	147
Indifférent		54	40,9	39	36,1	93
TOTAL		132	100	108	100	240

Tableau n°54

Opinion sur l'éventualité de « vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie » selon le sexe

Opinion	Sexe	Masculin		Féminin		Total
		nombre	%	nombre	%	
Favorable		48	36,4	21	19,4	69
Indifférent		84	63,6	87	80,6	171
TOTAL		132	100	108	100	240

Tableau n°55

Opinion sur l'éventualité de « créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie » selon le sexe

Les femmes sont plus intéressées que les hommes par l'installation définitive en France et moins enthousiastes à l'idée du retour au pays d'origine. Même la perspective de vivre entre les deux pays les intéresse moins que les hommes (tableau n°56).

Opinion	Sexe	Masculin		Féminin		Total
		nombre	%	nombre	%	
Favorable		52	39,4	31	28,7	83
Indifférent		80	60,6	77	71,3	157
TOTAL		132	100	108	100	240

Tableau n°56

Opinion sur l'éventualité de « vivre en partie en France et en partie en Algérie » selon le sexe

Le fait est qu'en Algérie l'exclusion subie par les femmes est plus grande qu'en France⁹⁷. Elles sont beaucoup moins actives et la ségrégation sexuelle du marché de l'emploi y est très forte. Ce qui fait qu'elles soient plus pessimistes que les hommes sur l'avenir de l'Algérie (tableau n°57).

A peine une enquêtée sur trois se dit optimiste. Et les refus de répondre à cette question sont plus fréquents que chez leurs compatriotes masculins, ce qui peut signifier un pessimisme implicite ou tout au moins un moindre intérêt pour la question du devenir du pays. D'ailleurs, elles s'informent moins sur l'évolution de la situation en Algérie.

Dans tous les cas, l'option pour la vie en France apparaît chez elles plus ferme, puisque même l'idée d'avoir un revenu en France ne les intéresse pas beaucoup si elles doivent pour cela vivre en Algérie.

Le tiers des hommes sont disposés à accepter une telle éventualité (33 %) alors qu'elles l'acceptent beaucoup moins (22 %).

Opinion	Sexe	Masculin		Féminin		Total
		nombre	%	nombre	%	
Optimiste		60	45,5	35	32,4	95
Non optimiste		39	29,5	39	36,1	78
Ne répondent pas		33	25,0	34	31,5	67
TOTAL		132	100	108	100	240

Tableau n°57

Opinion sur « l'avenir économique de l'Algérie » selon le sexe

Enfin, elles se rendent moins souvent en Algérie et y passent plus rarement leurs vacances que les hommes (tableau n°58).

Réponse	Sexe	Masculin		Féminin		Total
		nombre	%	nombre	%	
Oui		106	80,9	71	65,7	177
Non		26	19,7	37	34,3	63
TOTAL		132	100	108	100	240

Tableau n°58

« Prenez-vous vos vacances en Algérie » : réponses selon le sexe

⁹⁷ Cf. Collections Statistiques, n°31, « L'activité féminine en Algérie », ONS, Alger, 1992.

b.2.3.) Niveau d'instruction

L'enquête a privilégié, pour les motifs évoqués précédemment, une population dont le niveau d'instruction serait globalement au-dessus de la moyenne mais en veillant en même temps à ce que l'échantillon présente quand même une certaine hétérogénéité à ce niveau.

Le résultat est que cet échantillon se trouve composé à 43,3 % de personnes ayant un niveau supérieur (35,4 % de niveau secondaire, 13,3 % de niveau primaire et le reste de non déclarés). Cette catégorie de niveau supérieur est habituellement présentée comme étant la mieux disposée au retour si les conditions en pays d'émigration venaient à s'améliorer.

Niveau d'instruction Opinion	Primaire		Secondaire		Supérieur		Non déclaré	Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Favorable	11	34,4	29	34,1	21	20,2	8	69
Indifférent	21	65,5	56	65,9	83	79,8	11	171
TOTAL	32	100	85	100	104	100	19	240

Tableau n°59

Opinion sur l'éventualité de « créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie » selon le niveau d'instruction

Dans le cas présent, c'est tout à fait le contraire qui apparaît (tableau n°59). Un enquêté sur cinq de cette catégorie approuve la proposition de créer les conditions du retour. Pour les niveaux subalternes, c'est le tiers des interrogés qui sont intéressés. On se trouve ici devant une situation à l'inverse du schéma classique qui veut que la propension au retour soit plus forte aux niveaux d'instruction élevée et inversement.

Cela a été le cas tant que le pays de départ intégrait aisément sa population active et particulièrement la plus qualifiée et tant que les pays d'immigration restaient ouverts. Or aujourd'hui, la crise généralisée a multiplié les facteurs d'exclusion qui affectent toutes les franges de la société d'émigration et contraint le pays d'accueil à la fermeture des frontières.

La sélection rigoureuse de l'immigration devient une donnée centrale de la politique de ce dernier. Le chômage aidant, l'immigration non ou peu qualifiée est sujette à une plus grande exclusion. Dès lors, on comprend mieux que ce soit ces derniers qui se trouvent plus disposés à penser au retour. Par contre, ceux du niveau supérieur sont plus nombreux à entrevoir l'éventualité de la rupture avec le pays d'origine (tableau n°60).

Niveau d'instruction Opinion	Primaire		Secondaire		Supérieur		Non déclaré	Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Favorable	4	12,5	10	11,8	14	13,5	3	96
Indifférent	28	87,5	75	88,2	90	86,5	6	44
TOTAL	32	100	85	100	104	100	19	240

Tableau n°60

Opinion sur l'éventualité de « rompre définitivement avec l'Algérie pour mieux s'intégrer en France » selon le niveau d'instruction

Ils sont plus expressifs en affichant en général moins d'hésitation et de non-réponses, ce qui était prévu à l'enquête. Ils sont nombreux à se dire informés sur la situation en Algérie et font montre d'un pessimisme plus prononcé sur son devenir (tableaux n°61 et n°62).

Niveau d'instruction	Primaire		Secondaire		Supérieur		Non déclaré	Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Réponse								
Oui	25	78,1	60	70,6	81	77,9	12	178
Non	4	12,5	14	16,5	13	12,5	1	32
Ne répondent pas	3	9,4	11	12,9	10	9,6	6	30
TOTAL	32	100	85	100	104	100	19	240

Tableau n°61

« Suivez-vous la situation politique en Algérie ? » : réponses selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Primaire		Secondaire		Supérieur		Non déclaré	Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Opinion								
Optimiste	16	50,0	33	38,8	40	38,5	6	95
Non optimiste	7	21,9	27	31,8	36	34,6	8	78
Ne se prononcent pas	9	28,1	25	29,4	28	26,9	5	67
TOTAL	32	100	85	100	104	100	19	240

Tableau n°62

Opinion sur « l'avenir économique de l'Algérie » selon le niveau d'instruction

Ils confirment cette attitude distincte par une adhésion plus grande à l'idée de vivre continuellement en France (tableau n°63).

Et s'ils pouvaient matérialiser leurs liens avec l'Algérie, ce qu'ils souhaitent en général avec autant d'insistance que les autres, ils pencheraient davantage pour les activités scientifiques et culturelles plus que pour des projets économiques.

Ces derniers constitueraient des liens trop étroits avec le pays vraisemblablement.

Niveau d'instruction	Primaire		Secondaire		Supérieur		Non déclaré	Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Opinion								
Favorable	17	53,1	49	57,6	71	68,3	10	147
Indifférent	15	46,9	36	42,4	33	31,7	9	93
TOTAL	32	100	85	100	104	100	19	240

Tableau n°63

Opinion sur l'éventualité de « vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie » selon le niveau d'instruction

b.3.) Les occupés et les inactifs

Les différences d'attitude les plus significatives en fonction de la nature de l'activité qui apparaissent au sein de la population enquêtée sont celles qui distinguent les inoccupés des autres actifs. D'autres différences à un autre niveau sont à noter. Ce sont celles que révèle la séparation au sein des occupés entre les salariés et les

indépendants. Mais, compte tenu de la faiblesse relative des effectifs de ces derniers, cette comparaison de deuxième niveau nécessite une certaine prudence.

C.S.P.	Salariés		Indépendants		Total Occupés		Inoccupés		Non déclaré	Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Favorable	41	30,6	11	45,8	52	32,9	16	21,3	1	69
Indifférent	93	69,4	13	54,2	106	67,1	59	78,7	6	171
TOTAL	134	100	24	100	158	100	75	100	7	240

Tableau n°64

Opinion sur l'éventualité de « créer les conditions pour retourner définitivement en Algérie » selon la C.S.P.

La lecture du tableau n°64 fait apparaître une différence d'attitude notable entre occupés et non occupés devant la question du retour au pays d'origine. Les premiers y sont apparemment plus disposés que les seconds. Habituellement, c'est l'idée contraire qui tend à dominer, surtout lorsque la catégorie des inoccupés inclut les retraités, comme c'est le cas ici (voir plus haut). De telles attitudes trouvent en fait leur explication dans des états d'esprit différents entre les deux catégories. Les inoccupés se disent moins optimistes sur l'avenir économique de l'Algérie que les occupés.

Près de la moitié de ces derniers se disent optimistes. Chez les inoccupés, seul un enquêté sur quatre partage ce sentiment (tableau n°65).

C.S.P.	Salariés		Indépendants		Total Occupés		Inoccupés		Non déclaré	Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Optimiste	60	44,8	14	58,3	74	46,8	19	25,4	2	95
Non optimiste	41	30,6	8	33,3	49	31,0	28	37,3	1	78
Non réponse	33	24,6	2	8,4	35	22,2	28	37,3	4	67
TOTAL	134	100	24	100	158	100	75	100	7	240

Tableau n°65

Opinion sur « l'avenir économique de l'Algérie » selon la C.S.P.

Les inoccupés apparaissent aussi plus hésitants en répondant moins fréquemment de manière générale. Et s'ils rejettent l'idée de rupture avec l'Algérie exactement dans la même proportion que les occupés (tableau n°66), ils manifestent toutefois plus d'intérêt pour la sédentarisation en France (tableau n°67).

En somme, la situation d'inoccupation se présente ici comme source d'indécision et de pessimisme qui limite les perspectives de la vie du migrant.

C.S.P.	Salariés		Indépendants		Total Occupés		Inoccupés		Non déclaré	Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Favorable	15	11,2	6	25,0	21	13,3	10	13,3	0	31
Indifférent	119	88,8	18	75,0	137	86,7	65	86,7	7	209
TOTAL	134	100	24	100	158	100	75	100	7	240

Tableau n°66

Opinion sur l'éventualité de « rompre définitivement avec l'Algérie pour mieux s'intégrer en France » selon la C.S.P.

C.S.P. Opinion	Salariés		Indépendants		Total Occupés		Inoccupés		Non déclaré	Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Favorable	81	60,4	13	54,2	94	59,5	48	64,0	5	147
Indifférent	53	39,6	11	45,8	64	40,5	27	36,0	2	93
TOTAL	134	100	24	100	158	100	75	100	7	240

Tableau n°67

Opinion sur l'éventualité de « *vivre en France et conserver des relations avec l'Algérie* »
selon la C.S.P.

Quant aux inoccupés, ils réagissent différemment aux diverses questions selon qu'ils sont salariés ou indépendants. Sur la question d'un éventuel retour, les salariés se montrent beaucoup plus réticents que les autres. Ils sont moins optimistes qu'eux sur l'avenir de l'Algérie.

En fait, un bon nombre parmi eux (24,6 %) ne savent pas quoi répondre mais la proportion des pessimistes est inférieure à celle des indépendants qui partagent cette opinion. Leur statut de salariés les dispose vraisemblablement moins que les indépendants à envisager le retour en Algérie, où le marché de l'emploi est d'une rigidité extrême. Alors, au lieu de se dire carrément pessimistes sur l'avenir de l'Algérie en général, une partie d'entre eux préfère donc s'abstenir de répondre.

Malgré cela, ils sont moins nombreux à accepter l'idée de rupture avec le pays d'origine que les indépendants. Mais en même temps, ils se montrent plus enclins à l'installation définitive en pays d'accueil. Autrement dit, les indépendants se voient mieux dans l'un ou l'autre des pays que les salariés. Cette attitude s'expliquerait par la nature de leur activité qui leur procure relativement une plus grande liberté économique.

I.B.3. Synthèse

A travers les 240 cas sur lesquels nous avons enquêté, il résulte une forte intégration dans le pays d'accueil, avec une volonté très exprimée de faire la part des choses entre le processus d'intégration et la nécessité de conserver l'identité algérienne avec le maintien des liens avec la famille et le pays.

Le lien avec le pays n'est pas envisagé sous l'angle du désir du retour, mais plutôt culturel, familial. Il s'agit d'entrevoir un avenir de continuation de la relation multiple sans envisager le retour.

La phase actuelle du comportement à l'émigration algérienne ressemble énormément à celui de la première vague d'émigration italienne et espagnole du début du siècle, qui n'a pas connu de rupture avec le pays d'origine. Y a-t-il là une similitude de comportement au sein de la population méditerranéenne ?

La référence à l'Algérie constitue le point d'attache à un territoire mais également à la famille, si le lien est religieux, pour cela ils sont en cours d'intégration et non assimilation, et si la référence au lien est familiale, dans ce cas ils sont en phase d'intégration assimilable.

Seuls 22 % des actifs veulent maintenir le lien avec l'Algérie ; ils sont eux-mêmes en phase d'intégration.

Il est clair qu'en raison de la conjoncture économique et politique dans le pays d'accueil et la situation politique en Algérie ces dernières années, cela renforce pleinement le processus d'intégration très visible à travers tous les classes d'âges et de CSP, particulièrement au sein de la population jeune.

Nous constatons que les tranches 25 - 44 ans ont favorisé la question « vivre en France et conserver les relations avec l'Algérie » ; cette catégorie a été volontairement ciblée dans l'échantillon du fait qu'elle est en mesure de donner des opinions à partir d'un certain nombre de choix possibles de maintien ou non de liens avec l'Algérie.

Le statut idéal pour l'Algérie, c'est un nouveau concept du percevoir et de vivre l'émigration, c'est celui du bénéfice d'une libre circulation entre les deux pays, du fait d'une grande familiarité entre les deux pays.

Nous sommes en présence de l'idée d'une certaine coexistence entre les deux cultures et une géographie de proximité ; cette hypothèse est confortée par la réponse à la question « s'établir dans un pays autre que la France et l'Algérie » qui n'a pas reçu beaucoup de réponses.

L'intérêt, c'est de se déplacer librement et culturellement en se situant entre les deux cultures.

Les nouvelles générations ont tendance à l'intégration alors que la vieille génération est davantage portée à une coexistence de vie rythmée par des alternances entre les deux rives ; il y a là une façon de concevoir la relation culturelle et territoriale et une vie à cheval avec une appartenance nationale.

Envisager le retour ou la réinsertion, cela signifie qu'il y a une volonté de rompre quelque part, de choisir un retour au pays de départ.

Concevoir un projet en Algérie lorsque l'on vit en France est extrêmement difficile, du fait du système économique et politique en Algérie à l'égard de l'entreprise privée. L'Algérie n'a jamais été ouverte au monde pour que l'émigré se sente concerné et puisse disposer de toute l'information nécessaire pour entreprendre. Il y a un tel fonctionnement bureaucratique que ceux qui vivent dans le pays n'arrivent pas à concrétiser les projets aisément.

De ce fait, le lien ne pouvait pas jusque-là exister uniquement en termes de projet. Il est évident qu'ils perçoivent le système différemment, à tel point qu'ils se sentent parfois à tort ou à raison persécutés par le pays d'origine qui ne leur facilite pas la tâche d'entreprendre.

Il y a là deux logiques très proches en apparence, mais dont les systèmes sont opposés, donc une méconnaissance des systèmes.

Il est évident que le résultat est positif dès lors qu'il y a un nombre important de personnes qui nourrissent l'espoir de concrétiser un projet en Algérie.

Ceci peut connaître une demande importante pour peu que l'Algérie développe des espaces de liberté politique et économique courte pour faire de la promotion économique en terme d'investissement ; cela doit conduire l'Algérie à se conformer aux normes internationales.

On estime que 2,8 à 3,2 millions de personnes vivant en France (population d'origine algérienne ou Français d'origine algérienne) sont en relation avec 5 à 10 millions de personnes vivant en Algérie. Au total, 10 millions de personnes environ vivent une familiarité et une proximité entre les deux pays, du fait d'une continuité historique et de la proximité géographique. D'où le profond désir, plus que l'implantation définitive en France ou en Algérie, de garder la facilité de circulation.

Là, des prédispositions ne sont pas prises en considération dans le sens d'un ancrage européen de l'Algérie pour faciliter la circulation.

I.B.4. Témoignages

a.) Anciens migrants

B.A. est âgé de 63 ans. Il a quitté l'Algérie à l'âge de 23 ans, après un stage à Alger et l'obtention d'un C.A.P. En 1962, date de l'indépendance, il se rappelle qu'ils étaient cinq Algériens agents de maîtrise. Les raisons qu'il évoque pour expliquer son départ en France sont relatives au statut respectable de l'ouvrier en métropole par rapport à la colonie, à l'époque.

Ses débuts, il les qualifie de difficiles : travail à l'usine, mais en plus, l'émigré devait faire beaucoup plus d'efforts que les autres pour se maintenir et espérer une promotion. Au bout de trois ans, il est chef d'équipe. « C'est, affirme-t-il, la première génération de chefs d'équipe et de contremaîtres. » Après une expérience de chef d'atelier dans une maison d'électricité, il devient « blouse blanche » dans un bureau d'étude.

Il s'installe enfin à son propre compte dans le tourisme. Aujourd'hui il est propriétaire d'un hôtel à Paris. A propos de retour, il a bien fait une tentative en 1970, soldée par un échec. « La cause, précise-t-il, est que l'émigration algérienne n'a pas été réellement encouragée pour le retour. » Il pense que l'expérience de « l'Amicale des Algériens en Europe »⁹⁸ n'a servi ni les migrants, ni le pays.

Revenu en 1970, il est resté pendant deux années en Algérie pour essayer de s'y installer ou d'y étendre son activité. « Malheureusement, dit-il, toutes les portes étaient fermées et il est vraiment désolant que les potentialités touristiques énormes de l'Algérie ne soient pas exploitées à bon escient. Le tourisme en Algérie n'a pas bénéficié d'une politique judicieuse. »

Aujourd'hui, il ne songe plus au retour, mais croit qu'il est possible de trouver les moyens politiques, juridiques et économiques qui permettent à l'Algérie de relancer son tourisme en profitant et en faisant profiter des émigrés du secteur « qui, précise-t-il, peuvent mieux introduire et développer l'art de sa gestion grâce à leur expérience et savoir-faire ».

A l'idée de retour, il oppose l'action de sensibilisation et de rassemblement de la communauté émigrée pour son propre intérêt et celui de l'Algérie et de la France. Parlant de ce dernier, il dira : « Nous avons travaillé dans et pour ce pays et nous y avons droit. » Quant à l'avenir de l'Algérie, il le voit avec pessimisme mais pas sans issue. Pour lui le plus grand problème de l'Algérie, « ce sont les mentalités qu'il faut changer ».

⁹⁸ L'organisation algérienne en France chargée des affaires de la communauté algérienne émigrée.

C.B. a eu depuis 1950 un itinéraire assez proche de celui de B.A. mais pas dans le même secteur. Sa réussite est d'arriver à occuper un poste important de directeur commercial dans une grande société parisienne pendant de longues années avant de partir à la retraite en 1981.

Il se rappelle qu'à l'indépendance, tous les Algériens voulaient retourner au pays. « Mais, dit-il, nous en avons été indirectement empêchés. Il y avait beaucoup de cadres qui étaient disposés à retourner et faire quelque chose. Seulement, nous avons été découragés. Nous avons essayé par nos efforts personnels sans y parvenir. » Partant de sa propre tentative, il raconte : « En 1963, j'ai reçu une proposition pour rejoindre le ministère de l'industrie, mais le salaire qui m'a été proposé représentait le sixième de ce que je percevais pour le même poste en Europe. J'ai eu une autre expérience avec une entreprise algérienne que mon C.V. a beaucoup intéressée. Mais, après de multiples courriers, je n'ai reçu aucune réponse. En 1970, c'est une autre expérience avec une entreprise privée, où j'ai posé mes conditions de salaires et de prérogatives. Ce qui apparemment n'a pas été en ma faveur. »

Aujourd'hui, il ne pense plus au retour ni pour lui ni pour ses enfants issus de mère française. D'ailleurs, sa famille en Algérie ne l'encourage pas à le faire. Il évoque des compatriotes qui sont revenus au pays en famille et avec un fonds.

Pour certains, il parle de drames, surtout pour ceux qui, comme lui, sont mariés à des étrangères. Mais cela ne l'empêche pas de suivre de très près ce qui se passe en Algérie. L'issue à la crise algérienne lui paraît incertaine, « car, dit-il, il y a une mentalité qui s'oppose au progrès. On cherche uniquement à gagner de l'argent. Il y a développement du "trabendo" parce qu'il n'y a pas d'exemple contraire ». Pour lui, les raisons de découragement au retour sont de type économique et de mode de vie.

C'est aussi la méfiance vis-à-vis de l'administration et des banques algériennes. Ce qu'il prône pour les émigrés, c'est de « faire admettre le "beur" comme les autres. Pour cela, les Algériens en Europe et notamment les intellectuels, les hommes d'affaires, de politique, du syndicalisme, etc., doivent trouver le moyen d'expression et d'action ».

b.) « Migrants de la crise »

L.G. est âgé de 41 ans. Licencié de l'université algérienne, il occupait le poste de directeur dans un établissement public avant de regagner la France, il y a juste trois ans. Il fait aujourd'hui des vacances mais ne pense pas au retour pour des raisons qu'il considère liées à la dégradation de l'économie de l'Algérie, et surtout au contexte socio-culturel.

Il reconnaît que ses conditions de travail en France ne sont pas faciles mais trouve une consolation dans ce que le milieu lui offre comme loisirs, relations sociales enrichissantes et autres facteurs d'épanouissement pour lui et pour ses enfants. « En Algérie, dit-il, les conditions de travail sont difficiles mais en plus tu n'as pas de compensation socio-culturelle. »

Sa femme, algérienne née en France, a fait des études en Algérie, et jusqu'en 1989 était cadre dans une administration. En France, elle travaille dans le privé. Elle non plus ne pense pas du tout au retour une deuxième fois, malgré leur situation

administrative précaire. Les deux estiment que la vie en Algérie n'offre aucune perspective.

A la question : Comment vivez-vous l'émigration ? Lui, répond : « Il ne faut pas oublier que le migrant, même s'il est errant à Barbès, considère l'émigration comme une promotion sociale. Vous avez une idée de l'émigration que vous imposent les médias des deux pays. En réalité, le migrant se sent autrement. » Sur la situation en Algérie, il se déclare sceptique.

Y.B. est un ex-cadre en Algérie qui a dépassé la quarantaine. Après de longues années de travail, il a décidé, il y a à peu près cinq ans, de quitter le pays pour venir s'installer en France, lui et sa famille. « Je ne voulais pas quitter l'Algérie, confie-t-il. J'aurais pu le faire bien avant, j'en avais la possibilité ! et je ne le voulais pas. Mais à la fin, je n'en pouvais plus. » Après l'acquisition de la nationalité française, il est arrivé à mieux s'intégrer en obtenant un poste permanent dans un établissement de service social.

A la question : Est-ce que ton origine algérienne a été un tant soit peu entravante pour ton intégration ? Sa réponse est : « Ici, l'employeur t'accepte comme travailleur et non comme nationalité. Mon origine algérienne a été plutôt le catalyseur de mon intégration, dans la mesure où l'Algérien est obligé de travailler dur pour s'intégrer. La différence entre l'Algérie et la France est que le capitalisme ici est clair. Il te pose la question : Qu'est-ce que tu m'apportes ? et à toi de répondre par ton travail. »

Lui non plus ne songe pas au retour, en optant pour une nouvelle vie qu'il trouve satisfaisante pour lui, pour sa femme qui a pu trouver du travail et pour ses enfants.

c.) Un cas particulier

M.K. n'est pas l'émigré au sens conventionnel du terme. Un peu plus de la quarantaine, il était maître-assistant à l'université en Algérie. Aujourd'hui, il occupe un poste important dans un centre international à Paris. Il reste très lié, par ses activités, à l'Algérie et aux pays du Sud en général. De ce fait, sans être le type de migrant classique, il en est un, mais avec le recul qui lui permet d'en parler avec plus de distance. Ce n'est pas un « réfugié » économique ou socio-culturel mais il comprend bien les cadres qui quittent le pays, et se sent lui-même, un émigré.

En ce qui le concerne personnellement, la raison fondamentale qu'il évoque en parlant de son départ et celui de sa famille, c'est l'avenir de ses enfants. Il remet en cause principalement le système éducatif algérien qui, selon lui, développe une situation de conflits insupportables entre parents et enfants. C'est de là que doit venir le changement, estime-t-il.

Or, ajoute-t-il, « le changement, même s'il est entamé aujourd'hui, ne peut pas se faire tout de suite. C'est-à-dire que ma revendication ne peut pas être satisfaite. Donc pour le moment, je ne pense pas au retour, malgré les propositions intéressantes qui m'ont été faites. Parce que je ne suis pas parti pour accepter n'importe quoi, ici ou là-bas. »

« Ce qui est malheureux en Algérie, c'est que le cadre n'est reconnu pour sa compétence que lorsqu'il quitte le pays. J'ai eu la chance de cette opportunité de travail intéressant, je me sens satisfait et très utile à mon pays, avec lequel je suis très en

contact par la presse et les visites fréquentes. Je me sens utile parce que moins schizophrène que je ne l'étais au pays. Mon rapport au pays est plus serein. »

En parlant de l'exode des compétences M.K. estime que « les cadres de manière générale et les intellectuels en particulier sont enfermés dans un système qui ne leur permet pas d'avancer en Algérie. La situation de rente les inhibe et décourage ceux qui veulent être performants ».

A propos de ce qu'il pense du rapport entre la communauté d'émigrés et l'Algérie, il ajoute : « Il faut réviser les schémas anciens du rapport migrants/pays d'origine, sinon la composante jeune sera totalement perdue pour le pays.

« L'Algérie a perdu beaucoup de ses cadres, mais ce n'est pas trop tard à condition de réviser la problématique de l'émigration. Les retours seront exceptionnels, mais la perte n'est pas importante parce qu'ils peuvent être d'un apport pour le pays si cette condition est satisfaite. Le rapport de l'Algérie à l'Europe doit évoluer.

« Le code de la nationalité aussi doit évoluer sinon beaucoup d'émigrés naturalisés français vont être poussés à la rupture. Les Algériens peuvent constituer le premier lobby en France. Les efforts législatifs algériens envers les émigrés se sont limités à l'aspect économique (investissement, partenariat) en omettant les autres aspects culturels et civilisationnels. Les autres pays ont des écoles en France, pas l'Algérie.

« L'Algérie doit penser à une chaîne de télévision adressée à la communauté des Algériens, des pieds noirs et de tous ceux qui sont passés par elle, et ils sont nombreux.

« Les personnes âgées par exemple, l'Algérie doit s'en inquiéter et penser à elles. Elles sont en train de souffrir et pourtant elles peuvent être d'un apport y compris financier, pour le pays. Les 50-60 ans sont actuellement dans l'impasse. C'est le chômage, mais pas encore la retraite. Coincés, ils ne peuvent ni rester ni revenir, ils continuent alors de vivre sur des illusions.

Le problème, c'est toujours l'élite politique ancienne qui continue avec ses schémas. »

I.C. SYNTHESE

Depuis les années 70, l'Etat algérien a multiplié les initiatives d'incitation au retour des émigrés. Il a été souvent aidé en cela par l'Etat français. Les résultats obtenus ont été insignifiants.

Devant cet échec, l'Algérie a changé de politique en essayant, non pas de faire revenir les émigrés mais de les inciter à investir au pays. La France de son côté a opté pour leur intégration, notamment par la politique de regroupement familial et l'institution de fait de la « binationalité ».

Cette politique a réussi plus que la première. La présente enquête le confirme. Les enquêtes et études des années 1970 et début des années 1980⁹⁹ laissaient apparaître une communauté émigrée très attachée au projet du retour au pays d'origine. Les attitudes semblent avoir beaucoup changé depuis. Les opinions et témoignages exposés ci-dessus révèlent en effet une vive désaffection pour l'idée de

⁹⁹ Mohamed Khandriche, *op. cit.*, et J.-P. Garson, *L'argent des émigrés. Une étude consacrée aux Algériens*, INED, éd. PUF, Paris, 1981.

retour. Même si la rupture avec l'Algérie est rejetée par neuf enquêtés sur dix, la préférence de la majorité va à l'installation définitive en France.

Mais il est vrai qu'entre temps la situation en Algérie s'est beaucoup dégradée. L'option pour la sédentarisation en pays d'immigration est si forte qu'elle touche des catégories qui, dans le passé, revenaient systématiquement au pays d'origine comme les retraités.

Ce changement assez brusque d'attitude vis-à-vis de la question du retour ressort de l'enquête comme étant à la fois résultat de l'effet de générations et produit de la multiplication des facteurs de répulsion générés par la crise multidimensionnelle algérienne de ces dernières années. Il a été précipité par la politique de regroupement familial en France et la fermeture des frontières.

La distinction des enquêtés selon certaines variables montre que la catégorie des plus jeunes est encore plus décidée que celle des moins jeunes à s'installer définitivement en pays d'accueil.

La même observation est valable pour les femmes par rapport aux hommes, les natifs de France par rapport aux natifs d'Algérie. L'histoire particulière de l'émigration algérienne en France a fait que les catégories : jeunes, femmes et nés en France se recoupent en une intersection assez large dont les éléments font partie de ce que l'on peut vaguement appeler la deuxième génération.

Par ailleurs, les opinions et témoignages indiquent que la désaffection pour le retour n'est pas d'origine économique uniquement. Elle est le fait d'une trop grande disparité à tous les niveaux entre les deux espaces de référence du migrant. Moins du tiers des émigrés interrogés considèrent que la solution de créer les conditions pour retourner au pays est encore digne d'intérêt. Et il n'y a pas un sur dix (7,9 %) qui la considère comme meilleure solution. Il n'y a plus qu'une petite partie de migrants en difficulté qui continuent à entretenir l'illusion du retour pour mieux supporter leurs conditions.

La politique de regroupement familial n'a-t-elle pas supprimé l'un des liens essentiels qui rattachait l'émigré à son pays d'origine ?

Cependant, cette option résolue pour la sédentarisation en terre d'immigration, n'implique pas une rupture avec le pays d'origine telle que le souhaiterait A. Jazouli¹⁰⁰. Les émigrés enquêtés rejettent une telle attitude et insistent sur la préservation des liens, surtout culturels, avec l'Algérie.

Ceux qui en ont vraisemblablement les moyens, comme les « indépendants », se disent, en nombre appréciable, disposés à y investir.

En définitive, ce qui est souhaité le plus par les émigrés, c'est d'être juridiquement des Français à part entière comme le montrent les réponses à la question sur la double nationalité, mais tout en conservant les éléments importants de la culture d'origine comme la langue, la religion et même, pourquoi pas, la nationalité. Ce statut particulier correspond exactement à la revendication de la double appartenance à deux espaces si proches et si éloignés à la fois.

¹⁰⁰ A. Jazouli, sociologue s'intéressant à la question des « beurs », *op. cit.*

IV.II. EMIGRES RECEMMENT REINSERES EN ALGERIE ET « ESPACE MIGRATOIRE »

II.A. PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

Les approches en termes de flux nous ont permis d'estimer les retours (cf. chapitre 1 : Etat des lieux. Les flux actuels), prolongeant les données sur les années 1970 synthétisées dans l'ouvrage « Développement et Réinsertion »¹⁰¹.

Le milieu des années 80 a vu s'étioler les politiques officielles de réinsertion alors que la situation économique des pays d'accueil nécessitait une moindre utilisation de main-d'oeuvre peu qualifiée, en maintenant un dispositif d'aide au retour.

Quelles sont les caractéristiques de ceux qui ont, au cours de ces dernières années, opté pour un retour ou une réinsertion productive ? Tout comme ceux demeurés en France, ils représentent un potentiel de liens durables et l'on peut supposer qu'une partie s'est intégrée à la dynamique du pays, trouvant un nouvel équilibre. Une approche à partir des statuts qu'ils occupent permet d'apprécier diverses tendances : nous considérerons trois grandes « catégories » : les salariés, les indépendants et les non-actifs (au sens de non travail, ce qui amènera à distinguer ceux qui ont un revenu lié à une retraite ou une pension de ceux qui sont « chômeurs » non indemnisés).

Age, capital culturel, situation familiale seront à croiser avec le type d'activité et le degré de satisfaction de leur situation. Soucieux de nous cantonner, pour cette première approche, à un point de vue relativement descriptif, nous ne présenterons que les résultats les plus significatifs des premiers croisements.

Nous disposons de trois types de matériaux sur la population d'émigrés algériens réinsérés en Algérie après un séjour en France :

- un questionnaire portant sur 169 personnes ou ménages (soit une population familiale totale de 966 personnes environ), donnant lieu à une première exploitation quantitative ;

- un compte rendu et des entretiens avec les responsables locaux de l'Agence Nationale de l'Emploi et de la Main-d'oeuvre (ANEM) qui ont réalisé ce travail de recueil d'information sur l'ensemble du territoire ;

- des entretiens avec des émigrés réinsérés portant notamment sur des aspects plus proprement économiques et de transfert. Cette dernière source sera intégrée dans une phase ultérieure d'exploitation.

¹⁰¹ Mohamed Khandriche, *Développement et réinsertion : l'exemple de l'immigration algérienne*, OPU Publisud, Alger et Paris, 1983, 404 p.

II.B. LES RESULTATS

II.B.1. Profils généraux

Un premier sondage mettait en évidence le pourcentage élevé du groupe 45 ans et plus (37 %). Croisé à la situation familiale (92 % de mariés mais seuls 41 % avaient leur famille en France et sont venus avec elle), il permet de retrouver un profil lié au deuxième âge de l'émigration tel que le caractérise A. Sayad : 6 sur 10 avaient leur famille au pays, ce qui expliquera l'importance des « raisons familiales » avancées pour justifier le retour. Ceci s'effectue après une durée d'émigration assez longue, avec soit encore quelques années de capacités productives, soit en situation de retraité ou de pensionné.

94 % des « inactifs » sont nés en Algérie, ainsi que 98,4 % des indépendants et 86 % des salariés. On a dans ce groupe quelques individus produits du « troisième âge », plus jeunes et majoritairement plus dotés de capital culturel si l'on considère les niveaux scolaires respectifs :

CATEGORIE	INACTIFS	INDEPENDANTS	SALARIES
NIVEAU			
Analphabète	54 %	54 %	35 %
Primaire	35 %	38 %	35 %
Secondaire et Supérieur	11 %	8 %	30 %

Tableau n°68 - Niveau d'instruction

a.) Les âges

CATEGORIE	INACTIFS	INDEPENDANTS	SALARIES
AGE			
18/24 ans	4,6 %	-	-
25/34 ans	4,6 %	3,3 %	9,3 %
35/44 ans	10,8 %	14,8 %	30,2 %
45 ans et plus	80,0 %	82,0 %	60,5 %

Tableau n°69 - Répartition par âge

De ce fait, on retrouve deux situations dans le groupe des actifs : retraités du deuxième âge et jeunes adultes du troisième âge qui, pour des raisons diverses et parfois « indépendantes » de leur volonté, ne se sont pas forgés un capital financier ou professionnel.

b.) Les retours

Les questions portant sur un désir de retour en France sont à croiser avec les variables âge, situation familiale et statuts.

CATEGORIE VOLONTE	INACTIFS		INDEPENDANTS	SALARIES
	CHOMEURS	RETRAITES		
Volonté de retour en France si possible	75 %	5 %	42 %	44 %

Tableau n°70 - Volonté de retour en France selon la situation professionnelle

Ces données obligent à sérier la population enquêtée en deux catégories minimales liées aux situations :

- les retraités, en position de rentiers, ayant pratiquement tous construit ou amélioré l'habitat, conséquent avec leur projet de départ ;

- les actifs pour qui la situation est moins tranchée : en reprenant la définition INSEE (travaillant ou en âge de travailler et demandeur d'emploi), on peut interroger cette catégorie à partir du critère de réussite et, in fine, de leur participation à la vie économique du pays.

II.B.2. *Activité et type d'apport*

La problématique des coûts et avantages de l'émigration a surtout été développée par les pays d'accueil à une période où les gouvernements posaient le problème du « retour ». Quant aux approches quantitatives de la réinsertion opérée par l'Algérie, elles portaient généralement sur les niveaux de qualification.

a.) Une interrogation à partir de la notion « d'agent économique » permet de mieux coller au concret des situations.

Le cas majoritaire, pendant la durée d'émigration, conséquent avec le projet social de départ, a été celui d'opérateur de transfert s'effectuant soit sous la forme monétaire soit de marchandises, elles-mêmes utilisées par la famille ou revendues.

En tant que simplement « nourricière » ou pourvoyeuse de ressource, l'émigration classique permet, comme ressource principale ou occasionnelle, le maintien de populations dans des conditions matérielles de vie décentes même si d'un autre côté, du fait de l'absence des époux et des pères, il peut y avoir un prix socio-affectif à payer non négligeable pour l'ensemble de la famille.

De fait l'appréciation de la chose ne peut être que double :

- maintien la tête « hors de l'eau » d'une population par ailleurs confrontée à la dépréciation de l'agriculture « traditionnelle » et peu dotée d'outils culturels propres à l'intégration dans une société plus tertiairisée qu'industrialisée (avantage) ;

- maintien dans une situation de rente pouvant freiner, pour ceux qui en bénéficient, les stratégies personnelles d'accumulation liées, lorsqu'on démarre bas, à quelques années d'efforts, ceci d'autant plus que les stratégies de transfert et d'investissement ont comme finalité la sphère privée (famille souche, unité conjugale ou membres de la famille élargie) et rarement la sphère publique (l'école, l'électrification, l'adduction d'eau, l'infrastructure routière étant communément laissées

à l'Etat depuis la fin des années 60 et rares sont les initiatives d'émigrés ayant porté sur ces domaines).

Un des trois premiers objectifs concernait l'habitat : amélioration lorsque l'émigré en possédait, achat et surtout construction pour beaucoup, avec une double fonction :

- utilitaire (directement, quand la famille était restée en Algérie, périodique pour les vacances, destinée au séjour définitif après le retour) ;

- symbolique : manifestation de réussite mais aussi de signe renvoyant à « une présence malgré l'absence ».

Le marché de la construction s'est trouvé influencé par cette activité, notamment par l'abandon quasi généralisé des techniques traditionnelles et l'introduction d'un habitat « moderne », nécessitant de nouveaux matériaux. L'auto-construction a coexisté avec l'emploi d'artisans locaux qui se sont familiarisés avec les nouvelles techniques et nécessités. Une sorte de « modèle » s'est étendu et a été suivi par les non-émigrés disposant de ressources suffisantes.

Le deuxième poste d'achat fondamental concerne les transports qui ont quasi systématiquement accompagné les projets de retour. Signe d'indépendance et de réussite, ils ont une double fonction à l'égard d'une utilisation privée mais aussi d'un gagne-pain (taxi, pas forcément officiel, assurant le service de transporteur clandestin ou véhicule utilitaire) qui est importante pour les régions reculées : le parc automobile de certaines communes et donc des moyens de transport de gens et marchandises s'est trouvé sinon créé du moins considérablement enrichi. Ajoutons qu'à certaines périodes où les nationaux connaissaient d'importantes difficultés d'importation de véhicules, l'Etat en instaurant les autorisations d'importation de véhicules pour les résidents, les licences pour les anciens combattants et les ayants droit et les changements de résidence pour les émigrés qui rentraient, a permis à un grand nombre d'Algériens d'acquérir, moyennant bien sûr le prix d'achat en devises, le paiement des taxes et une commission, de se procurer un véhicule.

Le troisième poste d'investissement est la création d'un commerce, permettant de s'assurer une poursuite de revenus après la période d'émigration, malgré la faiblesse du capital scolaire au départ, et d'autant plus facile à réaliser que les postes habitat et transport sont déjà pourvus, le véhicule étant à la fois un outil de travail utile au commerce et un moyen de transport occasionnellement rentable.

Mais nous sommes là dans le domaine plus classique des métiers et qualifications. Quelle part occupent les activités commerciales dans l'ensemble ?

b.) Le groupe des indépendants se subdivise en cinq catégories :

Commerçants	57,4 %
Artisans	16,4 %
Entrepreneurs	3,3 %
Agriculteurs	16,4 %
Professions libérales	6,5 %

Tableau n°71 - Répartition des travailleurs indépendants

Sans être strictement représentatifs, ces chiffres marquent la proportion importante de commerçants, dont la quasi majorité, de même que les artisans, se trouve dans le groupe analphabète et niveau primaire. Le commerce était la seule voie pour rentabiliser un capital financier moyen s'ajoutant, il est vrai, à la possession de l'habitat et du moyen de transport.

40 % du groupe a bénéficié d'une aide au retour et 16 % d'une facilité à l'investissement en Algérie. 70 % estiment leur condition actuelle bonne ou moyenne. Le taux le plus faible de souhaits éventuels de retour en France (42,6 %) permettrait une estimation de 60 % de réinsertion satisfaisante.

Les données manquant sur ce type d'insertion dans le réseau familial et le poids économique de ce dernier, on ne peut pour les cas d'échecs que renvoyer aux observations et appréciations des responsables locaux de l'ANEM sur les difficultés de gestion, les procédures administratives qui, vu la faiblesse du capital culturel de départ, frappent ceux qui sont passés d'une activité salariée en France à une activité commerciale avec pignon sur rue en Algérie. Le cas est très différent d'un autre groupe qui échappe à l'enquête quantitative, celui des changeurs de devise et importateurs « trabandistes clandestins » de marchandises, dont l'activité spéculative, non négligeable, échappe par définition aux déclarations.

Quoi qu'il en soit, une enquête plus précise sur les fonctionnements des espaces commerciaux, artisanaux et d'entreprise, par secteur, est à programmer dans une phase ultérieure de nos études.

c.) Le groupe des salariés se décompose en :

Ouvriers	37,0 %
Employés	14,0 %
Agents de maîtrise	14,0 %
Cadres	16,3 %
n.d.	18,7 %

Tableau n°72 - Répartition des salariés

Plus jeune, plus scolarisé que le groupe précédent, il est celui qui avait sans doute le moins capitalisé et comptait sur la rétribution de ses capacités dans le cadre salarial. Le taux de souhaits de retour éventuel (44 %) est proche des indépendants, avec également une estimation voisine des conditions de vie négatives (30 %). C'est donc la variable activité, facteur important de l'identité sociale, qui semble conditionner le degré de satisfaction de la situation du réinséré.

Une majorité de chaque groupe conserve des contacts avec la famille en France et pour affaires (environ 70 %), ce qui confirme l'importance d'un espace migratoire encore très vivace.

II.B.3. Composants d'un espace migratoire

A certains âges de l'émigration algérienne, on pouvait parler d'un espace migratoire entretenu par les départs et les retours, soit sur le mode de la « noria » (les retours étant compensés par de nouveaux départs de membres de la famille large), soit d'une correspondance entre certaines régions (et entreprises) françaises et des lieux de recrutement. A partir de la deuxième guerre mondiale, on assiste à un mouvement continu de fixation de la main-d'oeuvre puis de familles en France, amenant un provisoire à devenir définitif accentué par les diverses mesures étatiques en matière de droits de circulation.

A un niveau plus théorique, il conviendrait de distinguer un espace de circulation et un espace migratoire, à la fois distincts et fortement liés.

L'espace de circulation concerne les déplacements des ressortissants de chaque pays. Si l'on considère que le volume occupé par les coopérants et le tourisme reste assez marginal, on distinguera des nationaux algériens (ou originaires) de deux types : les résidents en Algérie se rendant en France et les résidents algériens en France se rendant en Algérie. Du fait des restrictions de sortie de devise, le mouvement des premiers est dès l'origine lié aux membres de la famille, résidents en France. Quant à ces derniers, deux raisons majeures ont été à la base des déplacements : le poste habitat (construction d'une maison) cohérent avec les raisons « officielles » de l'émigration, signe à la fois de réussite et marque d'une présence malgré l'absence, et les divers événements marquant la vie familiale (mariage et décès) qui s'ajoutent aux vacances proprement dites.

De fait, en tenant compte de la définition pratique de la famille, correspondant à la famille élargie, on se doit de considérer que la plupart des familles algériennes des zones les plus peuplées et défavorisées disposent d'un segment en France (fratrie, alliés, oncles, cousins) ; l'émigration continue de rythmer la vie de beaucoup de régions du pays, relevant soit du « deuxième âge » (émigrés comptant une longue présence en France mais ayant laissé leur famille au pays, ce qui est le cas de 60 % des réinsérés de notre enquête), soit du troisième âge (installation durable de population familiale). A l'égard de ce dernier cas de figure, l'histoire du marché matrimonial reste à faire :

- émigrés ou enfants d'émigrés se mariant au pays pour des raisons tenant à la fois à des engagements préalables mais surtout au « sérieux » de l'éducation féminine (recherche d'un mariage qui « tienne » en cantonnant la femme dans un rôle domestique) ;

- filles d'émigrés mariées au pays (et devant y rester) ce qui peut être interprété comme des stratégies de normalisation face aux « émancipations » à l'occidentale ;

- mais aussi filles d'émigrés plus instruites que celles du marché local (notamment dans les zones villageoises) qui présentent pour des résidents en Algérie l'avantage d'une modernité et un apport non négligeable au capital culturel des enfants à venir.

Ces divers situations amènent la création de couples algériens où les deux nationalités (française et algérienne) coexistent, s'ajoutant aux couples mixtes « classiques » par ailleurs en augmentation constante au sein de la population résidente en France.

Mais ces motifs de circulation des personnes ne peuvent être réellement cernés que si l'on considère les circulations de biens et leurs finalités. Lié historiquement aux tentatives de résistance à la « dépayssanisation », les produits de la première émigration étaient destinés à une amélioration du capital productif (terres, animaux, bâtiments, outils). Avec le déclin de l'agriculture traditionnelle et l'urbanisation des villages, le glissement s'est effectué vers les postes transport et commerce, alors que s'élargissait la base de départ d'émigrés d'origine urbaine. L'élévation du standing de vie a été corrélatif d'un autre « équipement », non directement productif, celui des ménages en électroménager, auquel il convient d'ajouter non seulement une part d'achat automobile mais surtout d'entretien du parc sous forme de pièces détachées, qu'on oserait comparer à l'importation du coup par coup d'un autre type de biens et d'entretien, celui des médicaments non disponibles sur le marché national. Viennent ensuite des biens de consommation plus courants et de « prestige corporel » qui sont de fait l'objet d'économie souterraine où un groupe social nouveau, les « passeurs trabendistes », joue un rôle fondamental, et n'est pas l'apanage des seuls émigrés.

Reste enfin le bien le plus « fluide » s'il en est, la circulation des devises. L'histoire de ces vingt dernières années est marquée par le passage d'une parité franc-dinar à un cours officiel à l'heure actuelle d'un pour dix-sept. Aux nécessités de s'en procurer pour compléter l'allocation de devises très limitée et atteindre une somme décente pour à la fois les vacances et les achats s'ajoute celle des divers biens (véhicule, pièces de rechange, matières premières, médicaments, etc.) dont nous avons parlé mais aussi les besoins et les pratiques de nationaux jouant sur de forts volumes financiers allant de la conversion de dinars en francs pour des placements en Europe à des achats de biens d'équipement ou d'approvisionnement. Vu l'importance dans ces derniers cas, des sommes transférées, est apparu un autre groupe « professionnel », celui des changeurs de devises.

Mais que ce soit à petite ou grande échelle, les émigrés sont de facto perçus par le reste de la population comme ceux qui disposent des devises, objet rare et quasi nécessaire à l'entretien de l'équipement ou plus prosaïquement aux vacances à l'extérieur, symbole de réussite sociale.

On voit ici quelques-unes des raisons qui font de l'émigration une donnée quasi-structurelle du mode de vie algérien dû, pour une bonne part à la non convertibilité du dinar et à l'absence d'autosuffisance dans de nombreux domaines économiques touchant aussi bien la vie quotidienne que la vie des artisans, des PMI et PME.

Dans une hypothèse de renfermement du pays sur lui-même, certains facteurs de circulation (accords médicaux, stages, échanges) peuvent être minorés mais tant que les raisons qui font l'importance de ces échanges n'auront pas disparu, tant que les liens familiaux ont une consistance, perdurera un espace de circulation transnational ayant comme noyau central l'espace migratoire qui prend alors une autre signification de lien avec le monde occidental. Restent alors à creuser les notions d'espaces culturel et linguistique qui débordent le cadre de notre présente étude.

Mais au-delà des raisons « objectivables » de liens se pose le problème des frontières entre rapports imaginaires et rapports réels, faisant intervenir les représentations. Le « point de vue » des régions de départ (au sens de régions agropastorales, où l'indivision dominait encore, fortement attachées aux traditions) restait méfiant à l'égard d'un statut qui obligeait l'individu à vivre en terre de perdition et qui laissait sa famille, éventuellement son honneur, avec moindre protection. C'était d'autre part un aveu de pauvreté.

Cette situation, correspondant au premier âge de l'émigration algérienne, s'est modifiée avec la dégradation constante de l'agriculture traditionnelle.

Les familles comptant un ou plusieurs émigrés se sont retrouvées occuper une position économique pouvant supplanter celles qui auparavant tenaient le « haut du panier » et n'étaient pas parties. Lorsque la réinsertion s'est de plus en plus opérée avec l'introduction de véhicules, apparaît un rôle économique du « groupe » des émigrés contre lequel peu de locaux peuvent rivaliser du fait de la faiblesse du pouvoir d'achat. Alors que la tradition eût voulu que l'émigré de retour au village reprenne son ancienne place et fasse oublier cette « parenthèse » d'un séjour lointain, les acquis tangibles et modernes s'y opposent et la hiérarchie sociale se trouve bouleversée. A l'image du pauvre s'est surimposée l'image du « riche » (toutes proportions gardées), avec un relent de facilité (d'acquisition de biens dans un pays où tout est possible), générant l'envie surtout à partir de grands coups d'arrêts à l'émigration en 1973-1974, mais se transformant en jugement carrément négatif dans le cas des échanges de devises. En effet, par le seul fait d'être posé dans un espace qui « produit » des devises existe la possibilité de gain d'autant plus fort qu'il y a un véritable marché captif qui ne peut que se soumettre aux fluctuations de l'offre et de la demande.

C'est donc une réaction à ceux qui sont perçus comme jouissant d'une véritable rente de situation, ne pouvant dans beaucoup de cas se manifester, surtout face aux intéressés, puisqu'on risque d'en avoir besoin.

Ces divers éléments « structurant » entre autres la perception des émigrés ne seront pas inutiles pour comprendre le point de vue suivant, celui des responsables de l'ANEM à qui un commentaire plus synthétique a été demandé à la suite de leur participation à l'enquête.

II.B.4. Images, « témoignages » et réalités

La diversité des situations régionales et micro-régionales en Algérie rejaillit de toute évidence sur ces mêmes régions appréhendées sous l'angle des départs et des réinsertions. Les services de l'ANEM qui ont le plus répondu sont situés dans des zones rurales au sens moderne du terme (aussi bien avec prédominance d'activité agricole que zone d'habitation desservant un bassin d'emploi urbain à proximité) et péri-urbaines. Par définition, les entrepreneurs se réinsérant directement dans le tissu des grandes villes tout comme les professions libérales ne passent généralement pas par les bureaux de l'ANEM, et de ce fait l'interconnaissance est bien moindre.

Néanmoins la fréquence des même réponses permet de proposer un schéma général qu'il sera loisible de confronter aux résultats de l'enquête.

Le premier point important concerne la faiblesse numérique des retours recensés ces dernières années :

« A l'exception de quelques retraités, les émigrés réinsérés depuis moins de cinq années sont peu nombreux et non intéressés aux emplois proposés. Ces derniers nous avancent souvent le motif : salaire insuffisant, poste de travail non convenable, etc. mais la réalité c'est qu'ils préfèrent une occupation indépendante. » (bureau de l'ANEM de Béni Saf).

Cette chute, à partir de 1986, est confirmée par d'autres sources, telles la comptabilité des autorisations d'importation de véhicules pour changement de résidence ou celles citées dans les volets du rapport « Etat des Lieux » :

ANNEE	NOMBRE DE C.R.	TAXES ACQUITTEES
1983	18 290	328 533 893 DA
1984	34 818	595 813 625 DA
1985	25 085	366 841 743 DA
1986	21 487	117 168 231 DA
1987	12 397	290 366 266 DA
1988	3 417	293 222 678 DA
1989	2 857	69 278 290 DA
1990	1 718	39 159 759 DA
1991	1 366	2 443 173 DA

Source : Direction Générale des Douanes Algériennes.

Tableau n°73 - Changements de résidence de 1983 à 1991

S'y ajoutent, déjà perceptibles à la fin de notre enquête sur le terrain fin 1993 et début 1994, « l'insécurité qui règne sur l'ensemble du territoire national et le manque de garantie pour d'éventuels investissements qui réduisent au maximum le nombre de candidats à la réinsertion ». (Sidi-Aïch)

Ceci amène les responsables locaux de l'ANEM à brosser un tableau plus général. Tous insistent sur les postes logement et transport :

« - la communauté émigrée a contribué considérablement à la reconstitution du parc roulant (véhicules touristiques et industriels),

« - le logement est le secteur qui attire le plus les émigrés. Il n'y a pas d'émigré qui n'ait construit au moins pour sa famille. » (Sidi-Aïch)

Ils incluent dans leurs observations les effets sur les familles d'émigrés :

« Près de 40 % des familles locales ont un ou plusieurs de leurs membres vivant en France ou ailleurs. Ceux qui ont préféré vivre outre-mer ont tout fait pour faciliter le mode de vie de leurs parents ou enfants restés au bercaïl, ceci en leur construisant de belles maisons, ramenant des voitures et en leur fondant un ou plusieurs commerces. » (Mazouna)

Deux précisions à cet égard :

- à ne prendre que commerce, artisanat et entreprise, on se doit de considérer pour une seule famille des activités situées de chaque côté de la Méditerranée, que les unités émigrées le soient encore, fassent la navette où qu'une partie d'entre elles soient réinsérées ;

- cette stratégie familiale d'investissement assure un maximum de chances en cas de réinsertion : celle-ci s'opère dans un réseau fonctionnant déjà, ayant déjoué les obstacles administratifs et de gestion.

Ceci permet de mieux comprendre les échecs de réinsertions peu préparées qu'ont pu, par la force des choses, repérer certaines agences :

« Durant ces dix dernières années, on a constaté que beaucoup d'émigrés sont retournés au pays, la plupart d'entre eux ressentant de l'amertume et regrettant leur retour. Nombreux sont ceux qui n'ont pas réussi leur réinsertion et voient leurs rêves s'envoler. D'autres n'ont pas économisé un sou de leur indemnité de retour et ont vendu leur mobilier, voiture, etc., pour survivre au chômage. » (Oued-Rhiou)

« La plupart des émigrés ont abandonné les commerces dans lesquels ils se sont lancés au début, à la suite du manque d'expérience, des contraintes administratives et autres. Ils se sont convertis en demandeur d'emploi sans aucune volonté réelle. » (Beni-Saf)

« Par contre, on remarque quelques cas où des émigrés ont bien planifié leur réinsertion en construisant des logements et en réalisant des projets dans des activités de commerce (comme par exemple des boulangeries, transport, taxi, etc.). » (Oued-Rhiou)

« Ils ont ramené de nouvelles machines plus perfectionnées comme par exemple des chaîne de limonaderie, des fours modernes, du matériel d'ébénisterie en association avec des locaux : construction de bains maures, alimentation générale (genre de supermarché), matériaux de construction, peinture, tapisserie, vitrerie... » (Mazouna)

Sont enfin nommés ceux qui « se contentent » de faire « de l'importation de vêtements acquis à vil prix et vendus chers sur le marché local » et ceux qui « ne fournissent aucun effort et qui s'adonnent au trafic de devises tout court... »

Il faudrait sans doute préciser que la poursuite de l'activité des premiers est liée à celle des seconds (le jeu consiste à acheter effectivement le moins cher possible à l'extérieur un produit qui sera revendu en dinars avec une marge supérieure au change du dinar en devise...), tout comme d'ailleurs la quasi-nécessité d'un réseau de connaissance, d'un capital-confiance et les risques inhérents au change officieux dès qu'il devient plus qu'occasionnel. Mais il est vrai que l'animosité rejaillit derrière toutes les descriptions de ces plus ou moins supposées situations de rente liées aux devises, réactivant une thématique plus ancienne de l'émigration bon et mauvais objet à la fois.

Parmi les côtés valorisés domine la notion de volonté et de réussite individuelle : « voler de ses propres ailes », « créer sa propre activité », « ne pas compter sur l'Etat pour régler ses propres problèmes de logement »...

Ceci est confirmé par les réponses de chacun de nos trois groupes, aux questions sur la préparation au retour : seul et en famille domine (75 à 92 %) et ceux qui avouent des aides ou facilités publiques algériennes sont de 4,5 à 9,2 %.

Rapporté au souhait éventuel de « retour » en France si c'était possible, relativement plus fort chez les autres groupes que les retraités (indépendants 42,6 %, salariés 44 %, « chômeurs » 75 %, retraités 5 %), et aux « échecs » professionnels des inactifs, repérés également par les services de l'ANEM, on pourrait voir une utilité certes résiduelle face aux afflux de 1975 à 1985, mais réelle à un maintien d'une fonction conseil sur le thème de la réinsertion dans les diverses structures officielles algériennes à l'étranger. Celle-ci devrait être liée à la prise en compte du potentiel

d'investissement représenté par une frange de l'émigration en position de réussite à l'extérieur.

Mais d'autres événements plus récents concourent à créer de nouveaux flux en sens inverse : fuite d'une partie des élites et des groupes aisés qui ont transféré tout ou une partie de leurs avoirs en investissements extérieurs.

Ceci peut-il avoir des incidences sur un découpage de l'objet en termes de point de vue collant plus à la réalité des années à venir ?

II.C. CONCLUSION

On voit qu'une vingtaine d'années après les mesures d'arrêt de l'émigration/immigration classique, celle reposant sur les flux, les « retours » au sens classique sont quantité négligeable tant par rapport au nombre d'Algériens ou Algériens d'origine définitivement installés en France que par rapport à la population algérienne totale.

Les événements socio-politiques de ces dernières années désignant les intellectuels libéraux comme cible privilégiée des mouvements profondément réactionnaires, ont même ajouté à la population déjà installée dans le tertiaire une frange supplémentaire pour laquelle le retour ne peut se concevoir sans une garantie de sécurité, tant dans l'exercice de leur travail que dans la sphère familiale.

En revanche, l'espace relationnel et avec lui la circulation de biens, de marchandises et d'idées est toujours très vivace. Dans une période de grande difficulté d'obtention de visa, on pourrait même émettre l'hypothèse que le groupe de « ceux qui auraient dû rentrer » (i.e. les vieux travailleurs arrivant à la retraite) mais qui n'abandonnent pas leur statut de résident en France, prend une importance accrue du point de vue économique.

Comme nous l'avons vu à propos de la nouvelle problématique des transferts (cf. infra), on ne pourrait en matière de recherche opérationnalisable que proposer une mise entre parenthèses des approches quantitatives et des découpages classiques de type INSEE pour y substituer une reconstruction des réseaux, interrogés en fonction des propositions de chacun de ses membres et de son rôle dans le maintien et l'agrandissement de cet espace relationnel, notamment en ce qui concerne le développement des activités productives dans le cadre du développement local.

CONCLUSION GENERALE

Le but de nos diverses contributions n'était pas d'aboutir à une synthèse « *totalisante* » sur l'émigration algérienne, mais bien de proposer des éclairages complémentaires aux études antérieures, afin de réactualiser quelques informations et de mieux coller aux données nouvelles de ces dernières années.

Il y allait d'un enjeu opérationnel pour toute action de développement ou d'aide au développement à venir qui souhaiterait intégrer la problématique migratoire.

Cette dernière ne peut être approchée sans tenir compte des schémas élaborés à partir des situations passées, mais ceux-ci peuvent se révéler insuffisants pour rendre compte des mutations successives qui se sont opérées au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le « 3^{ème} âge » (Sayad), du fait non seulement de la dynamique propre à chacun des espaces « *pays de départ* » et « *pays d'accueil* », mais aussi des différents positionnements des franges de population émigrée par rapport à ces deux espaces.

La première approche s'est centrée sur l'évolution du contexte politique dans lequel est « *prise* » l'émigration algérienne : contexte, colonial à l'origine, qui relève de la « *libération de forces de travail* » dans une société duale de citoyens/sujets où ces derniers se sont majoritairement engagés dans un combat pour la dignité malgré la valeur somme toute très faible octroyée à ce type de prolétariat dans les deux sociétés.

L'indépendance amène à scinder la problématique en deux, en fonction de chacun des Etats-Nations concernés. Se pose alors la question de l'adéquation entre, d'un côté, les catégories économiques et politico-morales mobilisées pour rendre compte de la situation et influencer sur le cours des choses et, d'un autre côté, les réalités sociologiques d'une population, si ce n'est même de populations.

Après une phase où l'Etat algérien ne croyait en l'émigration que comme un prolongement de sa population, la prise en compte des mutations démographiques et d'un état de fait a amené à privilégier la question du maintien des liens et d'une grande ouverture vers une double nationalité de fait. Cette position a rencontré les analyses élaborées outre-Méditerranée : après une phase où les immigrés étaient plus communément nommés « *migrants* » (reconnaissance mais aussi imposition du « *provisoire* »), l'Etat français a intégré les résultats des diverses études, tant économiques que sociologiques qui voyaient l'immigration algérienne comme une parmi d'autres à partir du moment où la prédominance de la population familiale avait permis la mise en marche d'un processus de francisation recoupant le « *jus solis* » qui tient une part importante dans son code de la nationalité.

La situation particulière de l'Algérie, ancien département français, a joué en faveur de la reconnaissance de droit de la nationalité française à une bonne partie des enfants d'Algériens nés en France. Les diverses modifications intervenues à partir des lois dites Pasqua introduisent sur ce sujet une affirmation que cet acte doit être volontaire (remise en question de l'automaticité de la période précédente ainsi que le souhait de continuer à maintenir quasiment close la voie de nouvelles immigrations).

La deuxième approche, à partir des données démographiques, prend quelques distances d'avec les données conjoncturelles des situations économiques. Travaillant sur la longue durée, elle montre la grande complémentarité entre les pyramides des âges et la structure des populations respectives des deux pays, qui inscrit le problème dans une vision géopolitique d'avenir malgré la quasi disparition des flux. L'étude des caractéristiques démographiques de la population algérienne ou d'origine algérienne corrobore la première communication en ce qu'on peut parler d'un noyau à prédominance familiale, sous-ensemble de la population française, ne pouvant qu'être un facteur supplémentaire de liens de longue durée entre les deux pays, quelles que soient les évolutions politiques des Etats.

La troisième approche aborde un problème au départ posé dans des termes économiques mais qui ne peut se résoudre par les données de l'économie : celui des transferts de l'émigration de la France vers l'Algérie. En effet si le volume des SART (transferts sociaux) tend à croître régulièrement du fait du vieillissement de la population émigrée, des retraites, pensions et rentes, celui des T.E.T. (transferts des économies des travailleurs) s'est réduit à une peau de chagrin à partir de 1976 pour être quasi inexistant dans la décennie actuelle. Il s'agit bien là de ce qu'on qualifie de transferts officiels de l'émigration, très sous-estimés par rapport aux transferts réels. Il est à cet égard très important de consulter les sources « *importations sans paiement* » émanant des douanes algériennes ainsi que la décomposition de la balance des paiements : l'essentiel des « *économies des travailleurs* » sont en effet partiellement invisibilisées par la pratique de la compensation FF/DA ne passant pas dans les circuits officiels, transformées notamment en marchandises exportées vers l'Algérie.

Deux données fondamentales expliquent ce phénomène :

- l'existence d'un marché parallèle de la devise avec un différentiel cours officiel/officieux qui a fortement varié au cours des années passées, avec une augmentation régulière qui a été stoppée par les dévaluations du DA...
- l'existence d'un double marché des biens en Algérie (marché « *protégé* » sinon réservé et marché parallèle).

De par sa position de pourvoyeuse de devises, l'émigration a été appelée à jouer un rôle fondamental dans une série de transferts de biens dont certains (industriels et matières premières) ont eu un rôle fondamental dans la création et le maintien d'activités productives du secteur privé.

On ne peut à cet égard se contenter de la vision classique essayant de comptabiliser les types de « *retour productif* » : les approches micro-sociologiques et micro-économiques de la deuxième partie de cette étude sur les transferts mettent en évidence des compositions de réseaux qui, à des degrés différents, impliquent résidents et non résidents. On arrive à envisager un espace économique franco-algérien qui, bien que peu officialisé (on pourrait ici reprendre l'image de l'iceberg...), occupe une place importante dans la structuration de l'économie actuelle.

Ceci peut amener, d'un point de vue macro-économique, à réviser à la hausse la part qu'occupe l'« *argent des émigrés* » dans la balance des paiements mais aussi dans l'économie productive algérienne.

Parallèlement aux divers réseaux existants, on peut, dans la construction d'un scénario d'évolution de ces transferts, inclure les potentialités que représentent les groupes semi-formalisés d'hommes d'affaires d'origine algérienne en France en position de réussite et suivre de près les ouvertures des divers ministères en matière de libération des échanges.

La quatrième approche, à partir d'une démarche d'enquête, portait sur la situation, les pratiques et le lien au pays des franges de l'émigration algérienne en France porteuses d'un certain capital culturel et intégrées plus particulièrement dans le secteur tertiaire et associatif.

Deux tendances qui autrefois auraient paru contradictoires se conjuguent :

- une fixation en France sur un mode quasi définitif, d'autant plus forte que le capital culturel scolaire est élevé, accentuée par la situation socio-politique actuelle de l'Algérie ;

- un réel attachement au pays d'origine dont le point central reste la famille élargie, matérialisé aussi bien par des visites aux vacances et aux grands moments de la vie familiale (mariages, décès) que d'une entraide matérielle pour des produits-clés (santé, entretien du parc automobile, petit équipement productif).

Ces deux tendances se retrouvent partagées par les deux sexes, avec parfois même une légère prépondérance féminine en faveur de l'installation définitive en France.

La ligne de force reste donc majoritairement celle d'une double appartenance et d'un potentiel qui pourrait être développé si les conditions le permettent dans les années à venir.

Le deuxième volet de l'enquête portait sur la situation des émigrés rentrés au cours de ces dernières années et de leur positionnement « *subjectif* ».

Effectué à partir de questionnaires passés grâce à la collaboration de l'A.N.E.M (Agence Nationale de l'Emploi et la Main-d'oeuvre), il permet de distinguer entre trois grands groupes : inactifs, indépendants, salariés.

Les taux de « *satisfaction* » varient fortement selon l'investissement opéré au cours de la période migratoire et de la position actuelle : ainsi dans le groupe des inactifs « *95 % des retraités n'envisagent aucun retour en France, même si c'était possible, alors que 75 % des chômeurs opteraient pour cette voie. Ce taux était de 42 % et 44 % pour les indépendants et les salariés au moment de l'enquête (1993)* ». On distinguera à cet égard ceux qui étaient passés d'une condition de salarié en France à un statut d'indépendant (commerce essentiellement du fait d'une faiblesse de capital culturel scolaire), qui ont eu très souvent leur démarche contrariée par les réglementations et parfois même par un certain irréalisme, et ceux qui bénéficiaient d'un réseau familial avec lequel il y avait eu avant le retour collaboration et co-investissement, mieux armés pour résister.

Les perceptions locales de l'apport de l'émigration s'accordent toutes sur l'importance dans le renouvellement et l'entretien d'un parc roulant, essentiel pour le décroisement des régions rurales, ainsi que l'impact sur le marché du logement et dans certains cas d'entreprises proches de l'artisanat moderne, jouant également un rôle dans la dynamique locale.

PROPOSITIONS GENERALES

L'échange entre les auteurs des divers chapitres a permis de déboucher sur quelques pistes dont certaines relèvent du regard que l'on peut porter sur une population. D'autres tiennent plus à la volonté de traitement social ; d'autres enfin s'inscrivent dans une optique méthodologique de suivi du rôle de l'émigration/immigration dans le fonctionnement de l'espace de circulation franco-algérien.

Aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil, les politiques mises en place, les discours sur les questions nées ou ayant trait aux migrations, doivent préciser les populations ciblées. On ne peut évoquer sous une même appellation des catégories aussi différentes culturellement, juridiquement, par leur histoire que le sont les jeunes nés ou ayant grandi dans des pays d'accueil, ceux qui y sont venus à l'âge adulte il y a 20 ans et plus ou encore ceux qui postulent à l'émigration.

Le pays d'accueil

Les discours globalisants des années 1950 et 1960 sur l'émigration n'ont plus leur place même si des référents communs, de type affectif, symbolique ou sociaux instituent un lien entre ces catégories.

Les politiques en direction des populations migrantes ou issues de migrations, si elles tiennent compte des conjonctures et en particulier des effets conjugués de la crise des années 1970, des mutations technologiques et des tendances à la mondialisation, ne doivent pas faire ignorer le poids de l'histoire et du voisinage.

Il serait souhaitable que ce soit dans la conjoncture actuelle, particulièrement dure au plan social que soient esquissés entre les pays, les partenaires sociaux, les droits élémentaires des migrants, les droits qui ne seront remis en cause en aucun cas.

Les différentes résolutions et textes du BIT pourraient servir de base à de telles discussions.

Les gouvernements Algérien et Français devraient préserver la démarche pragmatique qu'ils ont adoptée pour maintenir un choix conscient et responsable des jeunes d'origine algérienne nés ou ayant grandi en France jusqu'à ce que la génération issue de primo-migrants, c'est-à-dire celle qui ressent et subit le plus fortement les déchirements culturels et affectifs, ait dépassé les âges sensibles, c'est-à-dire aux horizons 2000-2005.

C'est à ce moment-là qu'il s'agira d'apprécier ce que pose comme problèmes réels la question du libre choix du service national, de la double nationalité.

Dans la phase de transition, les deux pays devraient rechercher à faciliter aussi bien l'intégration dans la société d'accueil qu'éventuellement le retour (pour l'instant hypothétique) dans le pays d'origine.

Dans le pays d'accueil, une politique de valorisation des cultures des pays d'origine des parents est certainement un facteur d'équilibre, de réduction des sentiments d'exclusion de déchirements et de révolte.

Des progrès accomplis dans ce sens (développement de l'arabe dans l'enseignement public, du théâtre et de la musique, évolution du statut de l'Islam en France) doivent être préservés face aux conjonctures contraignantes, à l'abri de toutes manipulations politiciennes.

Les expulsions de jeunes en direction du pays d'origine de leurs parents devraient être bannies, en particulier pour ceux nés en France et qui n'ont pas encore exprimé leur choix de nationalité.

Le pays d'origine

Quels que soient les aléas politiques, l'Etat algérien doit maintenir une position et un discours réalistes bannissant toute démagogie nationaliste et les promesses vaines en admettant l'autonomie de destin de la communauté algérienne résidant en Europe.

La préservation des avantages accordés à tout citoyen résidant à l'étranger, notamment les exonérations des taxes sur le petit outillage, les véhicules en partie ou sur le mobilier à l'occasion du déménagement, devrait être complétée par la suppression du change obligatoire imposé aux résidents à l'étranger à l'entrée en territoire algérien. Cette mesure, contestée dès son adoption, a été ressentie par les migrants comme une mesure vexatoire et de distension des liens entre la communauté algérienne résidente en Europe et les autorités algériennes.

Son impact financier déjà faible au départ n'a fait que baisser en raison de la parité dinar-franc.

Psychologiquement négative, financièrement négligeable, cette mesure a certainement hypothéqué des rentrées plus importantes dans les comptes-devises et continuera à peser négativement sur les relations communauté algérienne-pays d'origine.

Dans la perspective d'une libéralisation politique et de l'ouverture d'une économie plus performante, cette communauté pourrait jouer un rôle de dynamisation et contribuer aux nécessaires assainissements et normalisations. Car non seulement elle recèle des capitaux importants, mais elle est porteuse d'une expérience utile de modernité économique et de rentabilisation maximum des moyens.

Elle pourrait contribuer également à la promotion du produit algérien sur le marché européen, en particulier par les projets impliquant des migrants et des partenaires, individus ou institutions, de leur région d'origine. Il apparaît en effet à travers l'enquête et les cas de projets réussis que la relation migrant et région ou agglomération d'origine demeure un puissant stimulant affectif.

La recherche d'investissements, d'hommes d'affaires, n'est certainement pas le seul volet d'une politique judicieuse en direction de la communauté algérienne en Europe. Il y a aussi la valorisation et l'extension des expériences de recours à des scientifiques de haut niveau d'origine algérienne pour l'encadrement, l'animation de stages, de séminaires, de thèses.

Une telle démarche n'implique aucun jugement sur la valeur comparée des élites intellectuelles issues de l'école algérienne et celles issues récemment de l'émigration. Mais ces dernières évoluent dans le contexte d'un pays à haute technologie avec ses progrès dans la recherche, ses moyens d'information. Alors que les cadres en Algérie sont généralement privés de ces moyens et doivent se battre contre vents et marées pour disposer de l'information et se mettre à jour par rapport à l'évolution internationale dans leur domaine.

D'une façon plus générale, toute action permettant notamment aux jeunes issus de l'émigration de connaître le pays d'origine de leurs parents serait bénéfique aussi bien à l'Algérie qu'à ces jeunes eux-mêmes (échange, tourisme, accès à la propriété...).

Des éléments d'une telle politique ont été mis en place par les autorités algériennes mais bien timidement et dans un contexte qui ne permettait pas d'aboutir.

L'Etat pourrait s'appuyer beaucoup plus sur des associations de jeunes aussi bien en Algérie qu'au sein de la communauté résidant en Europe.

La coopération entre les gouvernements des pays concernés dans ce domaine, en particulier l'Algérie et la France, dans un contexte de paix et de sécurité, constitue un facteur important d'encouragement des initiatives dans ce sens. Elle apparaîtrait non seulement comme une assurance aux jeunes mais permettrait aussi d'obtenir l'appui des organismes internationaux en particulier de l'Union Européenne.

PROPOSITIONS POUR UNE SUITE : L'IMPORTANCE DE LA SAISIE DES RESEAUX

Les diverses études de terrain concernant aussi bien l'évolution des transferts que les positions d'émigrés et anciens émigrés ont permis de mettre l'accent sur le fonctionnement de réseaux composés de résidents et non-résidents, allant du cadre de consommation familiale à la création et au maintien d'entreprises.

L'attachement réel des résidents en France au pays de départ est à envisager comme un potentiel important pour les années à venir, compte tenu des difficultés socio-politiques touchant à la circulation des personnes.

D'un point de vue méthodologique, deux types de découpages trouvent ici leur limite :

- celui des catégories statistiques classiques, aussi bien françaises (INSEE) qu'algériennes qui ou bien atomisent les individus ou bien les agrègent en CSP trop générales ;

- l'approche en termes de communauté. Au singulier, elle reste trop générale. Dans son acception de « *communauté locale* », elle fait essentiellement référence à la situation d'immigration, sans même qu'il y ait une approche sérieuse des structures communautaires. En ce qui concerne la problématique des solidarités, on ne saurait la réduire aux structures associatives formalisées (associations - loi 1901) sans pour autant les exclure.

C'est donc à la fois pour des raisons méthodologiques mais aussi dans un souci de travailler sur des dynamiques mutuelles entre solidarités de type traditionnel, celles nées des échanges/transferts, et celles qui ont une formalisation juridique, que nous pouvons à l'heure actuelle exprimer le besoin d'une étude-action ciblée sur les fonctionnements concrets des réseaux d'échange et de circulation. On ne peut, à l'heure actuelle, envisager de plaquer une dynamique de développement de l'extérieur : c'est bien, comme dans de nombreuses autres problématiques localisées, de ces pratiques, intérêts et stratégies actuelles, qu'il faut partir, correspondant aussi aux « *catégories pratiques* » (Bourdieu) des individus et groupes.

Les quelques actions que soutient la Communauté Economique Européenne en direction des P.T.M. (pays tiers de la Méditerranée) mettent l'accent sur les relations entre groupes homologues ou « *pairs* » (notamment collectivités locales ou territoriales). Sans méconnaître l'intérêt de cette approche, elle nous semble peu susceptible de valoriser le potentiel que représente l'émigration et ses réseaux concrets qui échappent en grande partie aux formalisations européennes.

La connaissance des fonctionnements concrets des réseaux à l'intérieur de l'espace transnational actuel, et l'importance sur laquelle la majorité des communications de ce rapport s'accordent, leur modélisation et le problème de leur articulation entre développement local et société civile (ici et là-bas) ont paru aux chercheurs algériens des diverses disciplines comme un point nodal à envisager sous le mode de recherche-action.

BIBLIOGRAPHIE

1. OUVRAGES

- **ABOU SADA (G.), GALLOO (F.), JACOB (P.), TRICART (J.-P.)**
La condition de la deuxième génération d'immigrés, Cresge-Lille, 1976, 159 p.
- **ACHOUR (Christiane)**
Dictionnaire des oeuvres algériennes en langue française, L'Harmattan.
- **AKKACHE (A.)**
Capitaux et libération économique : l'expérience algérienne, Paris, Maspero, 1979, 142 p.
- **ALLAL (T.), BUFFARD (J.-P.), MARIE (M.), REGAZZOLA (T.)**
Situation Migratoire : La fonction-miroir, Paris, Galilée, 1977, 318 p.
- **ATH MESSAOUD (M.), GILETTE (A.)**
L'immigration algérienne en France, Paris, Ed. Entente, 1976, 127 p.
- **AYOUB (Abderrahman)**
Jeu et sports en Méditerranée, Ed. de la Méditerranée, Alif Ed., 1991.
- **BALTA (Paul)** (Sous la direction de)
La Méditerranée réinventée. Réalités et espoir de la coopération, La Découverte, 1992.
- **BEKOUCHI (M.H.)**
Du Bled à la ZUP, L'Harmattan, Paris, 1984, 158 p.
- **BELKHODJA (A.)**
L'émigration algérienne et ses problèmes, thèse 3^e cycle, Paris I, 1975, 472 p.
- **BENAMRANE (D.)**
L'émigration algérienne en France, SNED, Alger, 1983, 404 p.
- **BENJELLOUN (Tahar)**
La plus haute des solitudes, Paris, Le Seuil, 1977, 171 p.
- **BERQUE (Jacques)**
Mémoires des deux rives, Le seuil, 1989.
- **BESSIS (S.), BELHASSEN (S.)**
Femmes du Maghreb : l'enjeu, Lattès, 1992.
- **BHIRI (S.)**
L'espoir était pour demain, Publisud, Paris, 1982, 157 p.
- **BICHARA (Khader)**
L'Europe et le monde Arabe, Publisud, 1992.
Le Grand Maghreb et l'Europe : enjeux et perspectives, Publisud, 1992.
- **BONNET (Jean-Claude)**
Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres, Lyon, Ed. Centre d'Histoire Economique et Sociale de la région lyonnaise, 1976, 414 p.
- **BOURDIEU (Pierre), SAYAD (A.)**
Le déracinement, la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie, Paris, Ed. de Minuit, 1964, 225 p.

- **BRAUDEL (Fernand)**
La Méditerranée : Les hommes et l'héritage - L'espace et l'histoire, 1985/1986.
- **CAMILLERI (C.)**
Quelques facteurs psychologiques de la représentation du retour dans le pays d'origine chez les jeunes migrants maghrébins de la seconde génération, Université Paris V, Laboratoire de psychologie interculturelle, juin 1979, 132 p.
- **CEU CUNHA (Maria do)**
Portugais de France, CIEMI, L'Harmattan, 1988.
- **CHAKER (Abdelkader)**
La jeunesse algérienne en France, Alger, Ed. SNED, 1977, 237 p.
- **CHAKER (R.)**
Quel avenir pour l'émigration algérienne ? Problématique de la réinsertion des travailleurs immigrés, Université des Sciences Sociales de Grenoble, thèse de 3^e cycle, 1978, 208 p.
- **CHARLOT (Martine)**
Mon avenir, quel avenir ?, Paris, Ed. Casterman-Orientation, 1978, 196 p.
- **CHAVALIER, GUELLOUZ, MIQUEL**
Les Arabes, l'Islam et l'Europe, Flammarion, 1991.
- **CHOMBART DE LAUWE (P.-H.)**
Pour une sociologie des aspirations, Paris, Denoel-Gonthier (Coll. Médiations), 1971, 211 p.
- **C.N.R.S.**
Les Algériens en France, Publisud, Paris, 1985, 369 p.
L'émigration maghrébine de 1962 à 1985, Aix-en-Provence, 1986, 244 p.
- **Collectif d'Alphabétisation**
Fiches d'information, Paris, Maspero, 1972.
- **COMALIAU (Christian)**
Les relations Nord-Sud, La Découverte, 1991.
- **CORDEIRO (A.), GUFFOND (J.-L.)**
Les Algériens de France, ceux qui partent et ceux qui restent, Grenoble, Ed. CERER, mai 1979, 217 p.
- **CORDEIRO (A.)**
Eléments sur la condition des travailleurs immigrés algériens, I.R.E.P., Grenoble, décembre 1970, 182 p.
L'immigration, La Découverte, 1987.
- **DAHMANI (M.)**
L'Algérie, légitimité historique et continuité politique, Paris, Ed. Le sycomore, 1979, 302 p.
- **DESROCHE (H.)**
Apprentissage en Sciences Sociales et éducation permanente, Paris, Ed. Ouvrières, 1971, 200 p.
- **DRESH (J.), ATTEK (M.)**
Industrialisation au Maghreb, Paris, Maspero, 1963, 271 p.
- **FONTAINE (Jean)**
La littérature tunisienne contemporaine, Ed. du CNRS, 1992.
- **FREMEAUX (Jacques)**
La France et l'Islam depuis 1789, PUF, 1991.
- **GRANON (A.), BARON (V.), BILLAUDOT (B.)**
Croissance et crise, Paris, Maspero, 1979, 254 p.

- GRANOTIER (B.)
Les travailleurs immigrés en France, Paris, Maspero, 1970, 286 p.
- GROZIER (M.)
Le phénomène bureaucratique, Paris, Le Seuil (Coll. Points), 1971, 382 p.
- GROZIER (M.), FRIEDBERG
L'acteur et le système, Paris, Le Seuil, 1977, 437 p.
- GUYOT (Jean), PADRUN (Ruth), DAUPHINET (Evelyne), JOSPA (Yvonne), FISCHLI (Elena),
de MESTRAL (Marianne), GUIDICI (Doriana), SCHEIDECKER (Chantal)
Des femmes immigrées parlent, Paris, L'Harmattan, 1977, 175 p.
- KACIMI, DAGRON
Arabe, vous avez dit arabe ?, Balland, 1991.
- KASSA (H.)
Confession d'un immigré. Un Algérien à Paris, Ed. Lieu commun, Paris, 1988, 249 p.
- KATUSZEWSKI (J.) et OGNIEN (R.)
Réseau total et fragments de réseaux. La formation et le développement de réseaux sociaux d'immigrants dans les centres urbains, Université d'Aix-en-Provence, Cordes SCERESM, 1978, 187 p.
- KEPEL (Gilles) (Sous la direction de)
Intellectuels et militants de l'Islam contemporain, Le Seuil, 1990.
- KHANDRICHE (Mohamed)
Développement et réinsertion : l'exemple de l'émigration algérienne, OPU/Publisud, Alger, 1983, 404 p.
- KHELLEL (Mohand)
L'exil Kabyle. Essai d'analyse du vécu des migrants, Paris, L'Harmattan, 1980, 206 p.
- LACHERAF (Mustapha)
L'Algérie : Nation et Société, Paris, Maspero, 1965, 349 p.
- LACOSTE-DUJARDIN (Camille)
Dialogue de femmes en ethnologie, Paris, Maspero, 1977, 114 p.
- LACOSTE (Y. & C.)
L'état du Maghreb, La Découverte, 1991.
- LAURENS (Henri)
Le royaume impossible. La France et la genèse du monde arabe, Colin, 1991.
- LE MASNE (H.)
Les émigrés algériens et la perspective du retour, OPU, Alger, 1984.
Le retour des émigrés, CIEMM, Paris, 1982, 206 p.
- LE PORS (A.)
Immigration et développement économique et social, Paris, La Documentation française, 1976, 364 p.
- LEWIS (Bernard)
Comment l'Islam a découvert l'Europe, Gallimard, 1982.
- LIAUZU (C.)
Aux origines des tiers-mondismes, Paris, L'Harmattan, 1982, 272 p.
- MARTENS (Jean-Claude)
Le modèle algérien de développement. Bilan d'une décennie 1962-1972, Ed. SNED, Alger, 1973, 289 p.
- MASSENET (M.)
Migration algérienne et promotion humaine, P.U.F., Paris, 1962, p. 15-23.

- MECHERI (H.)
Les jeunes immigrés maghrébins de la 2ème génération, L'Harmattan, Paris, 1984, 116 p.
- MECHTA (K.)
Maghreb : architecture-urbanisme. Patrimoine, tradition et modernité, Publisud, 1991.
- MORSLY (A.)
Les nord-africains en France, CHEAM, Paris, 1984, 196 p.
- ORIOL (M.)
Les effets de la formation sur les travailleurs immigrés, Nice, IDEREC, 1975, 165 p.
- PERONCEL HUGOZ (J.-P.)
Villes du Sud, Balland, 1991.
- PEROUX (F.)
Alimentation et Société Industrielle, Paris, Gallimard (Coll. Idées), 1970, 183 p.
- PETIT (Michel)
L'Europe interculturelle : mythes et réalités, Ed. d'Organisation, 1991.
- RIOUX (J.-P.)
La guerre d'Algérie et les Français, Fayard, 1991.
- RODINSON (Maxime)
Les Arabes, PUF, 1979.
- SAID (Edouard)
L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident, Le Seuil, 1980.
- SALAH (Ali)
La communauté algérienne dans le département du Nord (1945-1972), Paris, Ed. Université, 1973, 213 p.
- SAYAD (Abdelmalek)
L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, De Boeck Université, Bruxelles & Editions Universitaires, Paris, 1991.
- SCHNAPPER (Dominique)
L'Europe des immigrés, Ed. François Bourin, 1992.
- SEBBAR (L.)
Fatima ou les Algériennes au square, Stock, Paris, 1981, 234 p.
- SHUSTERMAN (R.)
L'art à l'état vif, la pensée pragmatiste et l'esthétique populaire, Ed. de Minuit, 1991.
- SIMON (Gildas)
L'espace des travailleurs tunisiens en France, Université de Poitiers, Ed. Martineau, 1979, 426 p.
- TALHA (L.)
Rôle de l'immigration maghrébine dans l'équilibre de l'économie française, Aix-en-Provence, CRESM, thèse d'Etat en économie, 1973, 358 p.
- TAPINOS (Georges)
L'immigration étrangère en France, Paris, PUF (INED), Travaux et documents, Cahier n°71, 1975, 151 p.
- TARRIUS (A.)
Les fourmis d'Europe, L'Harmattan, 1992.
- TARUS, MAROTEL, PERALDI
L'aménagement à contre-temps, L'Harmattan, 1988.

- **TAUZIN (Aline), VIROLLES SOUBES (Marie)**
Femmes, familles, société au Maghreb et en émigration, Répertoire, Karthala, 1990.
- **TILLON (Germaine)**
Le Harem et les cousins, Paris, Le Seuil (Coll. Points), 1966, 217 p.
- **TOUAT (Larbi)**
Créativité économique et plein emploi en Algérie, E.H.E.S.E.S, Université René Descartes, thèse 3° cycle, Paris, 1971, 313 p.
- **TREBOUS (M.)**
Migration et développement. Le cas de l'Algérie, Paris, Ed. Centre de développement de l'OCDE, 1970, 241 p.
Vie et travail des Algériens en France, Paris, Ed. du Jour, 1974, 95 p.
- **VERHAEREN (R.-E.)**
La revalorisation du travail manuel dans le BTP et la substitution immigrés-nationaux, Grenoble, IREP/DGRST, octobre 1978, 149 p.
- **VIGUIER (Marie-Claire)**
Carrières professionnelles des travailleurs du bâtiment d'origine algérienne dans la région Midi-Pyrénées, Toulouse, CNRS et Université le Mirail, mars 1977, 90 p.
- **VIRATELLE (Gérard)**
L'Algérie Algérienne, Paris, Economie et Humanisme, Ed. Ouvrières, 1973, 347 p.
- **VULBEAU (Alain)**
Du tag au tag, IDEF, Desclée de Brouwer, 1987.
Guide des Politiques de la Jeunesse, IDEF, Syros/Alternatives, 1990.
- **ZEHRAOUI (Ahcène)**
Les travailleurs algériens en France. Etude sociologique de quelques aspects de la vie familiale, Paris, Maspero, 1976, 262 p.
- **ZOUILAI (Kaddour)**
Des voiles et des serrures, L'Harmattan, 1991.
- **Ouvrage Collectif**
Méditerranée : intégration ou éclatement, aspects culturels, économiques, juridiques et politiques, Publisud, 1991.

2. ARTICLES

- **ABOU (Selim)**
« Intégration et acculturation des immigrés : un modèle d'analyse », *Migrants-Formation*, "Adolescents immigrés", n°29-30, Paris, octobre 1978, pp. 35-39.
- **A.F.P.A. (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)**
Perspective, n° 6, Paris, juin 1973.
- **AUGARDE (J.)**
« La migration algérienne », *Hommes & Migrations*, n°116, Paris, 1970, 168 p.
- **BEAURAIN (N.)**
« Du pluriculturel en général et des Espagnols en France en particulier », *L'Homme et la Société*, n°4, 1992.
- **BELKAID (A.), REMILI (A.)**
« Problèmes et politiques de réinsertion de la main-d'oeuvre immigrée en Algérie », *Migrants-Formation*, n°8, février 1975.

- **BENHADJI (A.)**
« Retour et réinsertion des travailleurs migrants dans leur pays d'origine », *Bulletin de l'Institut International d'Etudes Sociales*, n°12, Lausanne, 1975, pp. 55-64.
- **BENJELLOUN (Tahar)**
« Entretien avec Said Hammadi, travailleur algérien en France », *Le Monde*, 11-4-78, p. 2.
- **BLIN (L.)**
« Algérie : les élites politiques », *Cahiers de l'Orient*, n°25-26, 1992.
- **BODY-GENDROT (S.)**
« Essai de définitions en matière de comparaisons internationales », *Revue européenne des Migrations Internationales*, n°8, 1992.
- **BOUMEDIENNE (H.)**
Interview *Nouvel Observateur* du 1er juin 1970.
- **CAILLAUX (François)**
« Ces adolescents entre l'impossible francisation et "algérianité" marginale », Paris, *Autrement*, Culture immigrée, n°11, novembre 1977, pp. 68-78.
« Mythes ou réalités ? (Note sur les retours aujourd'hui en Algérie) », Paris, *C.I.E.M.M.*, 1978, supplément 24-35, 12 p.
- **CALCHI NOVATI (G.-P.)**
« Migrations et nouvel ordre mondial », *Confluences Méditerranée*, n°5, 1993.
- **CHARLOT (M.), DEMART (M.)**
« "Retour des travailleurs migrants en Algérie et stratégie de développement », *Migrants-Formation*, n°11-12, juillet-octobre 1975.
- **CHIKHA, MALZAC, MINCES** (Dossier coordonné par)
« Femmes en mouvement », *Hommes & Migrations*, n°1141, 1991.
- **C.I.E.M.M.** (Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Méditerranéennes)
« Les immigrés en France aujourd'hui », Paris, Ed. *Presse et Immigrés en France*, n°6, avril 1979, 39 p.
« Les raisons de notre refus. Plaidoyer pour l'homme. Position du groupe oecuménique sur le projet de loi Stoléru », Paris, Ed. *Presse et Immigrés en France*, n°11, novembre 1979, 39 p.
- **CORDEIRO (A.)**
« Les immigrés ne sont pas tous des étrangers », *Hommes & Migrations*, n°1154, 1992.
- **DUFOUR (D.)**
« L'enseignement en Algérie », *Maghreb-Machrek*, n°80, décembre 1977, pp. 33-53.
- **EL YAZAMI (D.)**
« Entre le Maghreb et la France : de la laïcité comme nouvel enjeu », *Migrations société*, n°20, 1992.
- **I.F.O.P.** (Enquête)
« Les immigrés prennent la parole », *Croissance des jeunes nations*, n°194, avril 1978.
« Les immigrés prennent la parole », *La Vie*, n°1702, avril 1978.
- **KHADER (B.)**
« L'enjeu migratoire dans les rapports Europe/Maghreb », *Confluences Méditerranée*, n°5, 1993.
- **KHANDRICHE (Mohamed)**
« Les enfants d'émigrés algériens en France : éléments d'analyse », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, vol. XX, n°4, décembre 1983, pp. 456-492.
« Accueil et hospitalité, valeur de rapprochement entre les peuples », *Revue CIMADE*, n°6, décembre 1992, p. 14.
- **KHOA (Huu)** (Dossier coordonné par)
« Lettres d'exil », *Hommes & Migrations*, n°1142-1143, 1991.

- LAMBIOTTE-FEKKAR (B.)
« Les familles immigrées algériennes et la troisième culture », *Migrants-Formation*, n°10, mai-juin 1975.
- LASNEL (Claude) (Co-responsable)
« Vacances en pays d'immigration », *Migrants-Formation*, n°61, 1984.
« Les jeunes d'autres cultures dans la société française », *Vers l'éducation nouvelle*, numéro hors série, Ed. CEMEA, 1984.
- LASNEL (Claude)
« Les Stages Collèges-Quartiers », *Migrations Santé*, n°4, 1986.
« Les Echanges franco-maghrébins et leur participation à des modifications sur la société française », *Vers l'Education Nouvelle*, 1990.
« Les échanges interculturels : projet pour une éducation interculturelle », *Intercultures*, n°20, SIETAR, 1992.
- LE MASNE
« Le retour des Algériens dans leur pays : Projet et contradictions », *Economie et Humanisme*, n°221, janvier-février 1975.
- LOPEZ GARCIA (B.)
« L'Espagne, porte européenne du Maghreb », *Confluences Méditerranée*, n°5, 1993.
- MASSIGNON (L.)
« Les corporations artisanales dans les milieux musulmans », in *Semaines Sociales de France*. « Le problème social aux Colonies », Marseille, 1930, pp. 461-467.
- MURGUE (B.)
« Emploi et industrialisation en Algérie », *Maghreb-développement*, n°3, Paris, 1977, pp. 14-25.
- NAIR (S.)
« Passer à l'acte », *Courrier de l'UNESCO*, juillet-août 1992.
- OUHADJ (Omar), TREBOUS (Madeleine)
« L'immigration de travailleurs algériens », *Projets*, n°70, Paris, décembre 1972, pp. 1233-1241.
- RAULIN (A.)
« Les femmes devant l'émigration masculine : l'exemple Kabyle », *Espaces et Sociétés*, n°10-11, octobre 1973/février 1974, pp. 127-138.
- SARI (Djilali)
« Problèmes démographiques algériens », *Maghreb-Machrek*, n°63, mai-juin 1974, Paris, doc. française, pp. 32-41.
- SAYAD (A.)
« Une prospective nouvelle à prendre sur le phénomène migratoire », *Options Méditerranéennes*, n°22, Paris, décembre 1973, pp. 52-55.
« El Ghorba : le mécanisme de reproduction de l'émigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2, Paris, mars 1975, pp. 50-66.
« Les trois "âges" de l'émigration algérienne », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°15, Paris, Ed. de Minuit, juin 1977, pp. 59-79.
« Les enfants illégitimes », *Actes de recherche en Sciences Sociales*, n°25, janvier 1979, pp. 61-81 et n°26-27, mars-avril 1979, pp. 117-132.
« Immigration et Conventions Internationales », *Peuples Méditerranée*, n°9, Paris, octobre 1979, pp. 29-37.
- SERRES (M.)
« Apprentissage, voyage, métissage », *Hommes & Migrations*, n°1161, 1993.
- SIMON (G.)
« Industrialisation, émigration et réinsertion de la main-d'œuvre qualifiée au Maghreb. Le cas de la Tunisie et de l'Algérie », *Hommes & Migrations*, n°902, Paris, 15 mars 1976, pp. 3-14.

- TAGUIEFF (P.-A.)
« Nationalisme, réactions identitaires et communauté imaginée », *Hommes et Société*, n°4, 1992.
- TEMIME (E.)
« Marseille, ville de métissage culturel », *Passerelles*, n°5, 1993.
- UNIVERSITE D'ORAN
« Jeunes maghrébins de France », 16-18 octobre 1989, *Hommes & Migrations*, n°1144, 1991.
- WAGNER (M.)
« Vers une politique de coopération entre les peuples : la formation-retour », *Migrants-Formation*, n°17-18, Paris, octobre 1976.
« La formation professionnelle des travailleurs immigrés en vue de leur retour au pays. Analyse d'une expérience », *Droit Social*, n°12, décembre 1976, pp. 516-524.
- WAGNER (M.), BLAC (J. et M.)
« La formation-retour. Migration, formation et retour », *Migrations*, n°21, 1977, pp. 119-129 et 103-112.
- WEEXSTEEN (R.)
« L'émigration algérienne en France », *Le Monde diplomatique*, juillet 1974.
« Rompre le dernier lien colonial (Algérie) », *Hommes & Migrations*, n°869, Paris, 1er octobre 1974.
- WISNIEWSKI (J.)
« Les Nationaux Algériens en France », *Hommes & Migrations*, n° 848, Paris, 17 juillet 1973.
- « Après la guerre du Golfe, bilan et conséquences en France et dans le monde », *Hommes & Migrations*, n°1145, 1991.
- « L'Europe multiraciale », *Documents observateurs*, n°4, janvier-février 1989.
- « L'Europe multicommunautaire », *Revue Plein droit*, numéro spécial, 1989-1990.
- « Hippies, loubards, zoulous : jeunes marginaux de 1968 à aujourd'hui », *Problèmes politiques et sociaux*, n°660, La documentation française, 1991.
- « Identité culturelle au Maghreb », *Série colloques et séminaires*, n°19, Ed. Faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat, 1991.
- « Issu(e)s de l'immigration. Identités, mobilisations et représentations des jeunes d'origine maghrébine », *Politix*, n°12, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1990.
- « Partir pour apprendre. Les classes de découverte », *Vers l'éducation nouvelle*, numéro hors série, Ed. CEMEA, 1984.
- « Vers une éducation interculturelle », *Revue des Sciences de l'Education*, Paris 8, n°4, 1984.
- « La ville en mouvement », *Hommes & Migrations*, n°1147, 1991.
- « La Méditerranée arabe », Dossier spécial, *Quantara*, n°4, 1992.

3. RAPPORTS ET DOCUMENTS

- Accord international
RADP/RDA du 11 avril 1974, Alger.
- AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE
Nouvelles perspectives pour l'émigration algérienne, 8^e assemblée générale des cadres, Paris, juin 1977, 191 p.
- BEKKAL (A.)
Des êtres en négatif, CIEMM, Paris, 1981, 35 p.

- **BELKAID (A.), REMILI (A.)**
Emigration et développement planifié de l'économie algérienne, OCDE, Compte rendu du séminaire de Vienne, Paris, 13-15 mai 1974.
- **BETTELHEIM (H.)**
Hypothèses sur l'évolution de l'emploi de 1973 à 1985, Ministère du Travail R.A.D.P., novembre 1970, 26 p., polycopié.
- **B.I.T.**
Planification de l'emploi et de la main-d'oeuvre, Algérie/72/014, Genève, 1976, 42 p.
- **BORZEIX (A.), ALVAREZ (P.), MARCON (M.)**
La perspective du retour chez les ouvriers algériens qualifiés travaillant dans la métallurgie française. Etude réalisée pour la Société Nationale Sidérurgique (SNS) d'Algérie, Paris, décembre 1971.
- **BOUDJEDRA (R.)**
Conférence sur l'enfance dans l'immigration, Marseille, Maison de l'Etranger, janvier 1978.
- **CARLIER (O.)**
La classe ouvrière dans l'émigration, Oran, S.D., I.S.J.A.
- **C.E.E.**
Le dialogue Europe-Sud, Ed. C.E.E., 1988.
- **CHAZALETTE (A.)**
Etude relative à la deuxième génération d'immigrants dans la région Rhône-Alpes, Lyon, GSU/FAS, 1977, 148 p.
Le retour au pays des familles de travailleurs immigrés. Désirs, départs et conditions de réussite, Lyon, Groupe de Sociologie Urbaine, février 1979, 163 p.
- **CHESSERON (M.)**
Loin de mon pays, CIEMM, Paris, 1981, 34 p.
- **C.I.C.M.**
Les immigrés et la deuxième génération en Europe, Formation Professionnelle et mise au travail, (colloque du 30-1 au 2-2-78), Paris, 1978, 204 p.
- **C.I.E.M.M.**
Des jeunes algériens en France, Colloque, Paris, 1981, 283 p.
- **CNES (Conseil Economique et Social)**
Rapport sur l'émigration, Alger, 1969, 1971, T. I, II et III.
- **CONSEIL DE L'EUROPE**
L'éducation des enfants migrants : recueil d'informations sur les opérations d'éducation interculturelle en Europe, 1983.
L'éducation interculturelle : concept, contexte, programme, 1989.
- **C.R.E.A.**
L'émigration maghrébine en Europe, Colloque, Alger, 668 p.
- **D'ERSU (P.-H.), WAGNER (M.)**
L'insertion professionnelle des travailleurs migrants qui retournent dans leur pays d'origine, rapport présenté au CAHRS, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1978, 25 p.
- **EL-MOUDJAHID**
La réinsertion, une tâche historique de la Révolution, Alger, 15 février 1977.
- **EXPANSIAL**
Qualification professionnelle, retour et réinsertion des migrants algériens, Paris, 1972.

- F.A.S.

A la rencontre de tous les autres, Ed. FAS-MEN-MDC, 1991.

A la rencontre de tous les autres II, Ed. FAS-MEN-MDC, 1991.

- F.L.N.

La charte d'Alger, Alger, Ed. I.N.A., 1964, 174 p.

Charte de la gestion socialiste des entreprises, Alger, 1972.

- KERLAN (J.)

Réinsertion et émigration algérienne, Conférence donnée à Paris, 16 avril 1972, 7 p. (ronéoté).

- KHANDRICHE (Mohamed)

« Réinsertion, développement et maintien des liens dans l'émigration », Actes du colloque du GRECO 13 CNRS, *Les Algériens en France*, Publisud, Paris, 1985, pp. 224-230.

« L'émigration algérienne dans ses relations avec le pays d'accueil et le pays d'origine », communication au colloque *La Méditerranée face à son avenir : de la décolonisation à l'an 2000*, Marseille, 13-14 juin 1986.

« Emigration-immigration entre l'Algérie et la France », *Séminaire de la Ligue des Etats Arabes*, Hammamet (Tunisie), 24-26 novembre 1986.

« Les jeunes maghrébins : vecteurs économiques et culturels », Actes du colloque CDIM, *La communauté maghrébine émigrée en France et les perspectives d'insertion dans l'Europe de 1993*, pp. 193-199.

- KHANDRICHE (Mohamed), BENNACEUR (Abdelmadjid)

« Réflexion sur le rapport économique de l'émigration algérienne avec son pays d'origine », Actes du colloque de l'Universita Degli Studi di Bari, *Le Migrazioni Maghrebine*, Bari (Italie), 1995, pp. 41-54.

- KHORDJA (A.)

Le développement industriel en Algérie, Paris, Table ronde, Palais de l'UNESCO, 26-2-1970.

- KOUIDRI (Mohamed)

« L'émigration algérienne vers la France. Le poids de la démographie », Actes du colloque de l'Universita Degli Studi di Bari, *Le Migrazioni Maghrebine*, Bari (Italie), 1995, pp. 245-260.

- INEAP

L'émigration algérienne en France, Colloque, Alger, 1981, 204 p.

- INSEE

Recensement général de 1975, résultats du sondage au 1/5, Paris, 1976.

Loi n°77-42 du 9 janvier 1973, complétant et modifiant le code de la nationalité française.

- JAZOULI (Adil)

En France, les banlieues, Rapport Banlieuscopies, 1992.

- KOUAOUUCI (A.)

Rapports familiaux et migration, cas des Maghrébins en Europe, Alger, 1984, 10 p.

- LESME (F.)

Processus de marginalisation, Marseille, CLARB, 1975, 24 p.

- *L'événement européen*

L'Europe et ses immigrés, n°11, « Le Seuil », 1990.

Dialogues eurafricains, n°19, Le Seuil, 1992.

- MAZOUZI (M.S.) (Ministre du Travail et des Affaires Sociales)

La réinsertion de nos travailleurs à l'étranger est un impératif du développement et l'édification du socialisme, Discours d'ouverture aux journées d'études sur la réinsertion, Alger, 18 avril 1975.

Intervention à la 8ème Assemblée Générale de l'A.A.E., Nancy, 12-13 février 1977.

- Ministère de l'Economie Nationale (Algérie), Direction Générale du Plan et des Etudes Economiques

La situation économique en 1963, Alger, 1963.

- **Ministère de l'Education, Service des Etudes Informatiques et Statistiques**
Etude sur la scolarisation des enfants étrangers en France dans les enseignements du 1er et du 2ème degrés, Paris, doc. n°4860, février 1979, 31 p.
- **Ministère de l'Information**
Dix ans de réalisations, 1965-1975, Alger, 1976, 211 p.
- **Ministère de l'Intérieur, Sous-Direction des Etrangers à Statut Spécial**
Statistiques de la population immigrée algérienne, Paris, 1970.
- **Ministère de Planification et de l'Aménagement du Territoire**
L'Algérie en quelques chiffres, Alger, 1979, 31 p.
- **Ministère du Travail et des Affaires Sociales (algérien), Direction de l'Emploi et des Ressources Humaines**
Evolution des problèmes d'emploi et des ressources humaines, Alger, mai 1976, 170 p.
Approche des problèmes de l'emploi, Alger, novembre 1976, 82 p.
- **Ministère du Travail et des Affaires Sociales, Antenne ONAMO de Paris**
Rapport annuel, 1973.
Rapport d'activité, Paris, novembre 1974.
- **Ministère du Travail et des Affaires Sociales, ONAMO**
Approche des problèmes de la réinsertion, Alger, 1973.
Dossier des journées d'étude sur la réinsertion, Alger, Palais Zirout Youcef, 18-20 mars 1975, 177 p.
- **Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle, Antennes ONAMO de Lyon et Paris**
Rapport annuel d'activité, 1977.
- **Ministère du Travail (Français)**
Les étrangers au recensement de 1975, Paris, Migration et Sociétés, documentation française, 1977, 141 p.
Premiers résultats de l'enquête sur la main-d'oeuvre étrangère en France, Paris, 13 juillet 1978, 7 p.
- **Ministère du Travail et de la Participation, Sous-Direction des Etudes**
Propositions d'orientations de recherche sur les étrangers, Paris, août 1978, 26 p.
- **Centre interculturel de MONCHANIN**
Alternative au développement : approches interculturelles du développement et de la coopération internationale, Monchanin, Canada, 1988.
- **PARLEMENT EUROPEEN**
Commission d'enquête sur le racisme et la xénophobie, 1991.
- **PARODI (M.)**
L'offre et la demande de main-d'oeuvre migrante algérienne, 1969-1980, Genève, Ed. B.I.T., 1970, 369 p., ronéoté.
- **PETIT (G.), SITBON**
Le développement technologique de l'Algérie et l'économie du grand delta, Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, 1976, 60 p.
- **PRESIDENCE DU CONSEIL**
La charte de la révolution agraire, Alger, 1972, 97 p.
- **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**
Ordonnance n°71-42 du 17 juin, portant création de l'ONAMO.
- **PUIG (L.-M.)**
La contribution de la civilisation islamique à la culture européenne, Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation, Conseil de l'Europe, 1992.

- ROSANVALLON (P.)

Les aspects économiques de l'émigration algérienne, Grenoble, Institut de recherches économiques et de planification, Université des Sciences Sociales, 1974, 387 p., ronéoté.

- Secrétariat d'Etat au Plan

La situation de l'emploi et des salaires, 1970, Sous-Direction des statistiques, Alger, décembre 1970, 58 p.

L'Algérie en quelques chiffres, résultats et estimations, Alger, 1978, 27 p.

- Secrétariat d'Etat au Plan (algérien)

Le recensement de la population en 1966.

Enquêtes semestrielles sur la situation de l'emploi et des salaires de 1966 à 1975.

Rapport général du 1er plan quadriennal 1969-1973.

Rapport général du 2ème plan quadriennal 1974-1977.

Dossiers du 2ème plan quadriennal 1974-1977, fascicules sur la population, emploi et main-d'oeuvre, industrie et agriculture.

- VIALA (B.)

Intégration au Monde du Travail et mouvements sociaux : l'exemple nord-africain à Marseille, 1900-1940, Colloque d'Ajaccio, Corgire, mai 1979, 19 p.